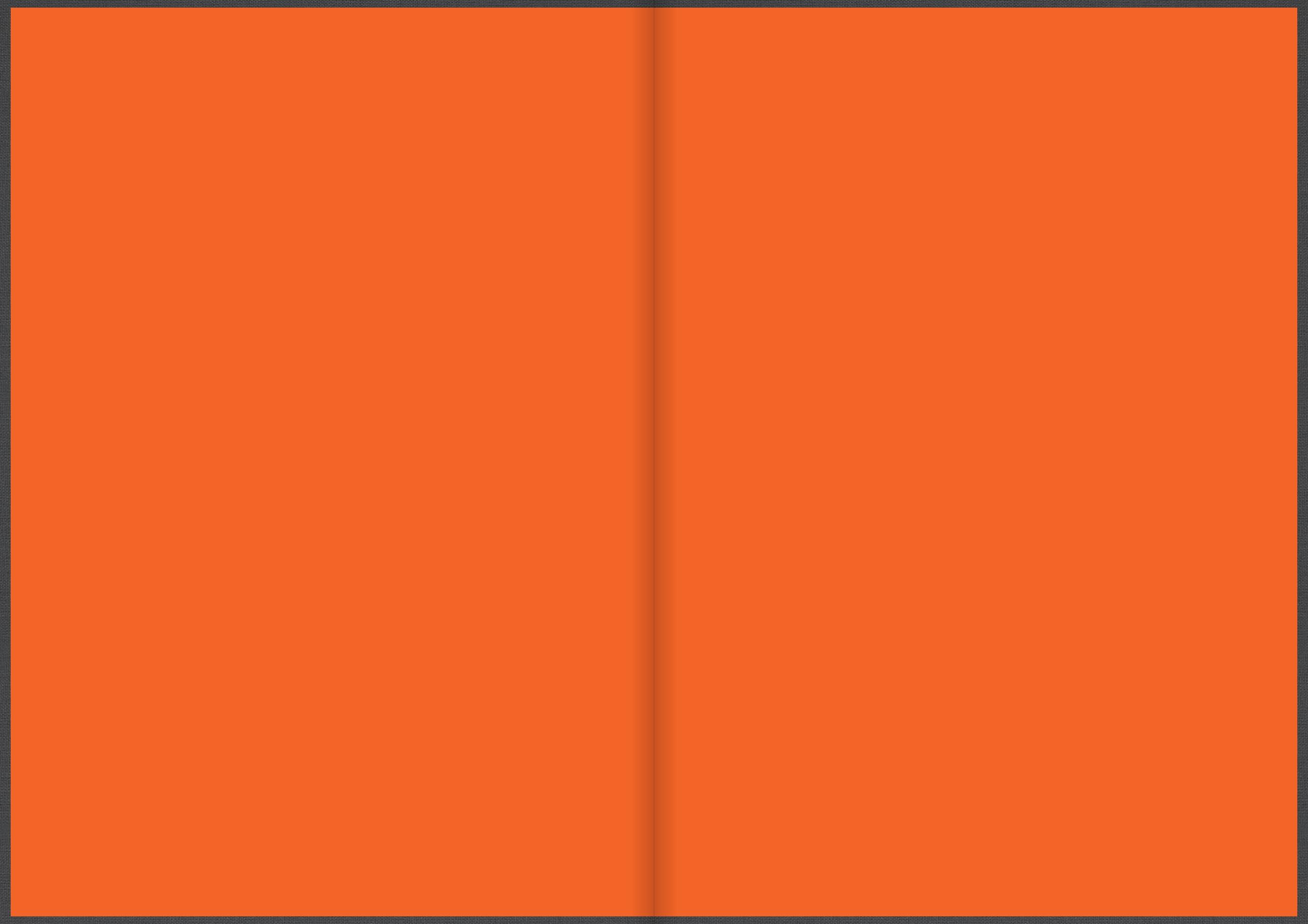


sports
emille

Patrimoines sportifs



sports @ ville

Patrimoines sportifs

Actes des journées d'étude organisées à la Maison des Sciences
de l'Homme de l'Université Bordeaux Montaigne, par la Ville
de Bordeaux et Bordeaux Métropole, les 17 et 18 octobre 2024

Sommaire

3 Avant-propos

Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole
maire d'Eysines



**Inventorier,
restaurer,
valoriser**

10 Introduction

Gilles Ragot

20 Les équipements sportifs en Nouvelle-Aquitaine : protéger et autoriser, un jeu d'équilibre pour la Conservation régionale des monuments historiques.

Christophe Bourel Le Guilloux

30 L'architecture contemporaine remarquable du sport dans le Grand Est : formations et transformations. Retours sur les enjeux méthodologiques et les perspectives offertes par le label ACR

Jade Berger, Lorenzo Diez

51 La réhabilitation de l'établissement «Les Bains» de Bègles : enjeux d'un processus de patrimonialisation

Éric Claverie

64 Quand la sauvegarde patrimoniale vient à la rescousse d'une discipline sportive : la préservation des piscines Judaïque et Galin à Bordeaux

Claude Laroche

74 Le plastique : une réponse pour l'éclairage des édifices sportifs des Trente Glorieuses

Benjamin Delaunay

89 Les frontons de pelote basque abandonnés dans l'agglomération bordelaise : des friches sportives entre mémoire et patrimoine

André Suchet

99 Élaborer des Routes culturelles du sport (RCS) dans le Sud-Ouest : de l'héritage au patrimoine – réflexions, état et perspectives

Jean-François Loudcher, Éric Claverie, Serge Vaucelle

4 Introduction générale

Nina Mansion-Prud'homme
Sylvain Schoonbaert



**Villes
et équipements
sportifs**

123 Introduction

Franck Delorme

126 En route vers l'oubli ? Le premier Parc des Sports de Lescure à Bordeaux (1924-1934)

Florian Grollimund

144 Pau « reine des sports » : stades et terrains de jeux comme leviers de développement urbain au XX^e siècle

Cécile Devos

163 Une cité dans la cité : la construction du stade Charléty par Henri et Bruno Gaudin (1989-1995)

Florence Rinaldo

183 Bordeaux Nord – Bordeaux Lac, un pari sportif

Manon Espinasse, Florian Grollimund

212 Stades soviétiques : une culture massive du sport, un patrimoine menacé

Fabien Bellat

232 Bien situés, mal protégés : la patrimonialisation contrariée des hippodromes français

Damien Bruneau

249 Les hippodromes en France depuis le XIX^e siècle : enjeux de conservation et de patrimonialisation

Manon Iurettigh

Avant-propos

L'ambition de Bordeaux Métropole est claire : affirmer sa place parmi les grandes métropoles sportives. Le sport y tient un rôle majeur, à la fois levier d'attractivité, facteur de cohésion sociale et garant de solidarité territoriale. Il contribue aussi au bien-être des habitants, en rapprochant les générations et en donnant à chacun la possibilité de pratiquer, de se dépasser, ou tout simplement de partager des moments collectifs.

Pour répondre à ces enjeux, Bordeaux Métropole agit sur plusieurs fronts. Elle accompagne la construction et la rénovation d'équipements structurants, comme le Stade Atlantique, l'Aqua Stadium de Mérignac ou le stade Pierre-Paul Bernard à Talence. Elle s'illustre également dans l'accueil de grands événements internationaux, Coupe du monde de rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui placent notre territoire sous le regard du monde entier. Elle déploie enfin un vaste plan piscines, pour garantir l'apprentissage de la nage aux plus jeunes et offrir des infrastructures adaptées aux pratiques sportives de demain, au bénéfice des clubs comme du grand public.

L'année 2024 aura aussi marqué le centenaire du parc des sports de Lescure, aujourd'hui stade Chaban-Delmas, véritable repère dans la mémoire bordelaise. C'est donc tout naturellement que les journées annuelles « Villes et patrimoines », organisées par la direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole, ont été consacrées au thème du sport et de ses patrimoines.

Cet ouvrage en rassemble les actes. Quatorze contributions, portées par vingt et un auteurs d'horizons variés – architectes, urbanistes, historiens du sport et du patrimoine –, explorent la richesse et la diversité des équipements sportifs, en France comme à l'étranger. Elles interrogent leur valeur patrimoniale, encore récente et parfois fragile, tout particulièrement pour les réalisations des Trente Glorieuses. Elles mettent en lumière le rôle structurant de ces lieux dans l'organisation urbaine et leur capacité à évoluer en permanence pour s'adapter aux usages contemporains.

À travers cette pluralité de regards, le lecteur découvrira combien le sport, dans ses dimensions culturelles, sociales et patrimoniales, est au cœur de notre vision d'aménagement et participe à façonner la métropole d'aujourd'hui et de demain.

Je vous souhaite une lecture stimulante et enrichissante.

CHRISTINE BOST
Présidente de Bordeaux Métropole
Maire d'Eysines

Introduction générale

Organiser, en 2024, un événement scientifique autour de la patrimonialisation du sport et des équipements sportifs était tout à fait opportuniste. La tenue des Jeux olympiques à Paris a effectivement fait naître à Bordeaux l'idée d'une réflexion autour de ses patrimoines sportifs. Elle s'est vite enrichie d'un double constat. Tout d'abord, les lieux de la pratique sportive et de son spectacle sont plutôt méconnus et rarement protégés¹. Ensuite, c'est plutôt en ville qu'il faut aller chercher le sport. En effet, comme le souligne Julien Sorez : « Si les campagnes ont été l'un des fiefs de la première codification de certains passe-temps de l'aristocratie rurale britannique, la ville peut être considérée comme le creuset incontournable de l'institutionnalisation et du développement des sports modernes². »

Il convenait donc d'allier patrimoines sportifs et villes, en n'oubliant pas que, si la sociologie du sport est un champ largement cultivé depuis des décennies³, l'étude du patrimoine matériel sportif est, quant à elle, beaucoup plus récente. En effet, dans le cas bordelais par exemple, il a fallu attendre 2022 pour que le stade Chaban-Delmas soit inscrit au titre des Monuments historiques. Cette lente reconnaissance n'a rien d'exceptionnel : pensons qu'il fut labellisé ACR (Architecture contemporaine remarquable) en novembre 2021, peu de temps avant le délai de cent ans de sa première inauguration (1924) que nous conte ici Florian Grollmund. Si le stade Gerland construit par Tony Garnier à Lyon fait office de premier de cordée avec une inscription au titre des Monuments historiques en 1967 et si quelques exceptions (comme le stade Karl Marx de Villejuif inscrit en 1993) ponctuent la fin du XX^e siècle, les stades de football comme de rugby ont longtemps été évincés de tout processus de patrimonialisation. Ils font aujourd'hui l'objet d'un regard renouvelé⁴,

comme en témoigne une récente exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine⁵.

L'exemple des piscines raconte une histoire analogue : construites à des époques diverses, elles font l'objet d'une vague de protections dans les années 1990 qui n'ont pas toujours permis d'assurer leur intégrité. Il en va ainsi de la piscine Nakache de Toulouse, de la piscine Judaique de Bordeaux dont Claude Laroche nous conte les affres de la restauration, des bains de Bègles dont Éric Claverie fait part du lent processus de patrimonialisation – jamais neutre –, piscine municipale de Pantin, piscine Pailleron et piscine des Amiraux d'Henri Sauvage à Pontoise...

Tous les programmes sportifs font-ils l'objet d'une reconnaissance tardive ? Les sites olympiques montrent une trajectoire patrimoniale particulière. Dénoncés à de multiples reprises pour leur démesure et leur manque de responsabilité écologique, ils reflètent la mondialisation et la marchandisation des sports. Si le vélo ou le rugby étaient, et restent, des sports-rois avant le football ; l'athlétisme, le tennis, la natation, les sports de combat, le ski... ont désormais rejoint la famille des sports mondialisés. Le gigantisme des stades et des équipements olympiques semble bien loin aujourd'hui de l'esprit de Pierre de Coubertin⁶. Toutefois, certains sites sportifs, comme le village olympique des Jeux de 1972 à Munich⁷ ou le village olympique de Grenoble réalisé à l'occasion des Jeux d'hiver de 1968⁸, ont acquis une reconnaissance et un statut patrimonial certains.

Qu'est-ce qui justifie, au bout du compte, ces différentes vagues de patrimonialisation et, plus largement, la faible reconnaissance du caractère patrimonial des édifices

et ensembles sportifs dont la variété est en fait immense ? Ils sont pourtant souvent construits par des architectes de renom ; ils occupent aussi une place déterminante dans la ville ; qui plus est, ils sont, bien souvent, toujours utilisés. Sur ce dernier point, l'obsolescence récurrente des équipements sportifs doit toutefois attirer l'attention, tout comme celle des grandes infrastructures urbaines en général. Non seulement l'actualité sportive, toujours plus suivie et d'autant plus à l'orée de grands événements internationaux, nécessite des capacités d'accueil des publics de plus en plus importantes ; mais il faut aussi compter avec les besoins des médias, plus rémunérateurs bien souvent que les publics mêmes présents aux compétitions. Il faut encore composer avec les changements des pratiques sportives, l'apparition de nouveaux sports ou de pratiques ludo-sportives, exponentielle ces deux dernières décennies⁹. Ce sont autant de menaces pour la sauvegarde de patrimoines remarquables.

L'écriture d'une histoire de la construction et de la patrimonialisation des programmes et équipements sportifs exige donc de la regarder selon un double prisme, en s'intéressant conjointement à l'évolution des pratiques sportives – qu'il s'agisse de performances physiques, d'activités ludiques et de spectacles publics – et aux enjeux de l'édification d'espaces – architecturaux, urbains, voire paysagers –, capables d'accueillir ces pratiques plurielles. Comme l'explique Antoine Lebas, la reconnaissance du sport comme une pratique plurielle est contemporaine : on la situe au milieu du XIX^e siècle¹⁰. Ainsi, au cours des deux siècles passés, les problématiques liées à la construction de ces lieux ont évolué en même temps que le sport.

Le XIX^e siècle a vu l'émergence d'infrastructures et d'édifices sportifs souvent réservés à une

élite pratiquant des sports coûteux comme la course équestre, le yachting ou le golf. Le rôle des milieux catholiques sociaux dans l'émergence de la pratique gymnique est souvent oublié, alors qu'à Bordeaux par exemple, et sans doute dans de nombreuses autres villes, il a une importance certaine dans la genèse des patronages et la structuration de diverses associations sportives dès la seconde moitié du XIX^e siècle¹¹. Il semble que l'évergétisme¹² ne réapparaisse qu'au XX^e siècle, marqué par la mise en place progressive de politiques publiques hygiénistes favorisant la pratique du sport pour la classe ouvrière et donc la construction massive d'équipements sportifs. Les années 1930, caractérisées par l'arrivée au pouvoir du Front Populaire et l'installation de municipalités socialistes, frappent fort en ponctuant la ville des grands complexes sportifs qui la structurent. Les Trente glorieuses quant à elles, sont marquées par une centralisation des politiques publiques et une « mise en administration du sport¹³ » qui se traduit, par exemple, par des programmes comme ceux des Mille piscines et des COSEC (complexes sportifs évolutifs couverts), admirablement traités ici par Benjamin Delaunay. Dans la période suivante, la décentralisation des années 1980 ouvre la voie de la « diversification des équipements » avant de laisser place à un « éclatement des politiques de construction sportive » à la fin du XX^e siècle. Cette périodisation n'intègre pas l'influence et l'impact de l'organisation de grands événements sportifs comme les Jeux olympiques et paralympiques d'été comme d'hiver, les Coupes du monde et championnat d'Europe de football ou de rugby sur les villes d'accueil.

L'histoire « découpée en tranches » - pour reprendre les termes de Jacques Le Goff - et événementielle des espaces du sport, ne doit pas oublier leur réception et prendre

en compte l'ensemble de la vie de l'édifice et de son rapport à la ville. La question des politiques patrimoniales ainsi que des logiques de conservation, de restauration et de réhabilitation est également au cœur de nos réflexions, tout comme le sont les notions d'usage et d'habitabilité des lieux. Motivée par l'actualité nationale, la publication récente d'ouvrages de synthèse, articulés autour d'études monographiques comme dans l'opus de Franck Delorme et Pascal Lemaître¹⁴ ou de thématiques historiques comme dans un récent numéro de la revue *Monumental*¹⁵ incite à tenir compte et à enrichir ces premiers bilans.

Cet ouvrage qui réunit les actes des journées d'étude annuelles « villes et patrimoines » de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, organisées les 17 et 18 octobre 2024 sur le thème des « patrimoines sportifs », est loin de répondre à toutes les questions que suscitent la place du sport dans la ville, dans son histoire sociale comme architecturale et urbaine. Aux contributions déjà mentionnées, nous ajouterons celles qui touchent précisément à la nécessité d'une meilleure connaissance et donc d'inventaires de la formidable diversité des équipements sportifs. Christophe Bourrel le Guilloux, Jade Berger et Lorenzo Diez ouvrent ainsi la première partie de cet opus par deux contributions qui œuvrent dans ce sens : la première dans le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et de ses monuments historiques très peu nombreux ; la seconde, dans le Grand Est, apprécie quant à elle les opportunités d'attribuer des labels ACR à des objets ou des séries d'objets disparates et parfois disparus. Dans la continuité thématique de cette première partie consacrée aux inventaires, à la restauration et à la valorisation, sont apparus des patrimoines insolites et parfois en péril, révélés par nos collègues de l'université des STAPS de Bordeaux (sciences et techniques des activités physiques

et sportives). Il en va ainsi des frontons de pelote basque abandonnés de l'agglomération bordelaise observés par André Suchet. Enfin, Jean-François Loudcher, Éric Claverie et Serge Vaucelle abordent un pendant méconnu des catégories traditionnelles des inventaires : un inventaire culturel des routes du sport dans le Sud-Ouest qui ouvrent des perspectives d'utilisation et d'interactions tout à fait intéressantes.

La seconde partie des contributions réunies dans cet ouvrage dresse un bilan de l'état des stades dans les villes françaises tout à fait éclairant. À la contribution déjà mentionnée de Florian Grollmund sur le premier parc sportif de Lescure à Bordeaux, qui vécut à peine dix ans, s'ajoutent celles des stades et terrains de jeux hérités de la ville de Pau, « reine des sports », traitée par Cécile Devos, l'histoire plus récente du stade Charléty et de ses liens avec le tissu urbain parisien, traitée par Florence Rinaldo, enfin, à nouveau à Bordeaux, l'unique plaine sportive de Bordeaux-Lac dont la genèse retracée par Manon Espinasse et Florian Grollmund depuis les années 1950 nous ouvre aujourd'hui à l'horizon d'une véritable entrée sportive métropolitaine. Ce panorama de stades métropolitains français ne pouvait se clore sans un pas de côté à l'étranger et, en l'occurrence, celui du monde soviétique, dont Fabien Bellat montre combien la démesure touche à la limite de la décence politique et architecturale et dont on peut malheureusement douter que les meilleurs morceaux d'architecture ne soient à jamais perdus.

Enfin, et ce n'est pas le moindre mérite de ces actes, ils réunissent en fin de volume deux contributions sur un patrimoine sportif particulièrement méconnu et oublié : celui des hippodromes français. Damien Bruneau en brosse un portrait national quelque

peu inquiétant que Manon Iurretigh confirme dans une observation plus détaillée de l'aire francilienne.

*

Que soient vivement remerciés toutes celles et ceux qui ont participé à la réussite de l'édition 2024 des journées d'étude « villes et patrimoines » et en particulier la Ville de Pessac et la Maison des sciences de l'homme de l'Université Bordeaux-Montaigne qui les ont accueillies, ainsi que le Centre de recherches en Histoire de l'art François-Georges Pariset et le Laboratoire de recherche en architecture de Toulouse.

NINA MANSION-PRUD'HOMME

Maîtresse de conférences en histoire et culture architecturale, École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

SYLVAIN SCHOONBAERT

Chef de projets à la direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

1. Voir notamment l'appel à communication lancé par Docomomo France en 2023 : <https://calenda.org/1071290>.
2. Julien Sorez, « Le sport, l'histoire et la ville », *Histoire urbaine*, n° 57, 2020, p. 5-21. [En ligne] Le sport, l'histoire et la ville | Cairn.info
3. Norbert Élias et Éric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.
4. Ce renouvellement des connaissances a aussi été permis par une série de publications pionnières : Angelo Spampinato, *Stades du monde, sports et architecture*, Anvers, Editions Tectum, 2004 ; Marc Perelman, *L'ère des stades*, Paris, InFolio, 2010 ; Marc Perelman, *Smart Stadium, Le stade numérique du spectacle sportif*, Paris, éditions Léchappée, 2016.
5. *Il était une fois les stades*, exposition du 20 mars au 16 septembre 2024, commissariat d'Émilie Régnauld et Franck Delorme, Cité de l'architecture et du patrimoine.
6. Marc Perelman (avec Fabien Ollier), *Le Livre noir des Jeux olympiques*, Paris, Cité Éditions, 2008. Voir encore plus récemment Marc Perelman, *Les Jeux olympiques n'ont pas eu lieu suivi de Vingt et une thèses sur le siècle du sport*, Bordeaux, éditions du Détour, 2021.
7. Ameline Dumouchel, *Le village olympique des Jeux de 1972 à Munich : un héritage pluriel face à l'enjeu de la réhabilitation*, mémoire de master en architecture sous la dir. de Sylvain Schoonbaert, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, 2017.
8. Labellisation Architecture contemporaine remarquable en 2003. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/ACR0000081>
9. Google Gemini ne dénombre ainsi pas moins de 35 nouvelles disciplines intégrées aux Jeux de 2004 à 2028. Quant aux pratiques émergentes dans la même période, elle signale le pickleball, le padel, le futsal, le flag football, le parkour, le wild swimming, la breakdance, le ski-alpinisme et le cricket T20 (version courte et dynamique du cricket traditionnel).
10. Antoine Lebas, *L'architecture des équipements sportifs : de l'ombre des coulisses à la lumière des pistes*, cours publics d'histoire de l'architecture, Cité de l'architecture et du patrimoine, 28 mai 2009.
11. [En ligne] https://www.wikiwand.com/fr/Patronages_du_Bordelais. Voir aussi Jean-Pierre Augustin, « Les patronages bordelais dans le mouvement sportif au début du siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 29, 1982, p. 125-133. [En ligne] https://www.persee.fr/doc/rhbg_0242-6838_1982_num_29_1_2100
12. Paul Veyne, *Le Pain et le cirque*, Paris, Le Seuil, 1976.
13. Marc Falcoz et Pierre Chifflet, « La construction publique des équipements sportifs : Aspects historique, politique et spatial », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°79, 1998, p. 14-21.
14. Franck Delorme et Pascal Lemaître, *Les Sports en France de l'Antiquité à nos jours, une histoire, un patrimoine*, Éditions du Patrimoine, Paris, novembre 2023.
15. « Architecture et patrimoine du sport », *Monumental*, 2023-2, Éditions du Patrimoine, Paris.

inventorier

valoriser

restaurer

Partie I – Inventorier,
restaurer, valoriser

Inventorier & restaurer

Toute forme de conservation et de restauration d'un édifice ou d'un ensemble urbain suppose en amont la prise de conscience de son intérêt historique. Inventorier est la première phase de toute politique patrimoniale. La connaissance scientifique, établie et vérifiée, qui fonde ce moment d'appropriation et de revendication repose sur des opportunités, des hasards, l'intérêt d'un chercheur, celui d'un simple amateur passionné ou d'associations dédiées à une œuvre qui leur tient à cœur, mais aussi, fort heureusement, sur des politiques publiques volontaires d'inventaire des objets construits susceptibles de devenir patrimoine.

Christophe Bourel Le Guilloux, Conservateur régional des monuments historiques au sein de la Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux [Les équipements sportifs en Nouvelle-Aquitaine : protéger et autoriser, un jeu d'équilibre pour la Conservation régionale des monuments historiques] rappelle qu'en 2024, à peine 1% des édifices protégés en France relève du patrimoine sportif. L'intérêt pour cette catégorie programmatique est récent sinon émergent. À ce jour, aucune campagne nationale de recensement n'a été engagée. Le corpus actuel concerne essentiellement des réalisations du XX^e siècle, mais il intègre aussi, dans une acception plus large de la notion de sport, des édifices plus anciens, notamment des arènes antiques, certaines remontant au début de l'ère chrétienne, d'autres accueillant des pratiques taumachiques dès le XVIII^e siècle. La destination de ces enceintes, dont plusieurs exemples existent en Nouvelle-Aquitaine, nous interroge sur la définition de la pratique sportive elle-même.

Si les jeux antiques ou la taumachie retenus dans ce corpus, réclament un indéniable engagement physique, parfois jusqu'à l'extrême, relèvent-ils pour autant d'une discipline sportive ? D'un autre côté, la danse, qu'elle soit classique,

contemporaine ou folklorique, qui sollicite tant les corps, ne pourrait-elle être assimilée à un sport et nous engager à considérer les théâtres, opéras, conservatoires de danse ou toute scène réservée à cette pratique comme patrimoine sportif autant que culturel ? Le mot sport est un emprunt à l'anglais *sport* qui désigne initialement au XV^e siècle un divertissement, puis à compter du XVI^e siècle, dans une acception plus contemporaine « à des activités corporelles effectuées par plaisir, souvent dans un esprit de compétition ». Comme la danse, les activités habituellement réputées sportives, individuelles ou collectives, engagent les corps et s'affichent souvent, surtout depuis le XX^e siècle, comme de véritables spectacles. L'activité sportive obéit aussi à des règles et convoque des gestes répétés jusqu'à la maîtrise, mais offre toujours un développement et une issue inconnus à l'avance, à la différence d'une chorégraphie dont le scénario est généralement écrit avant son déroulé justement baptisée « représentation ».

Bien que la notion de compétition ne soit pas une condition *sine qua non* de la définition du sport, si ce n'est dans l'idée d'un dépassement de soi-même, l'évocation des « Patrimoines sportifs » désigne surtout dans l'imaginaire collectif des enceintes qui accueillent des manifestations sportives liées aux grandes manifestations nationales ou internationales. Par nature ce sont des édifices souvent monumentaux, généralement signés d'architectes et d'ingénieurs de renom. Généralement publiés dans les revues d'architecture mais aussi dans la grande presse, ils sont relativement simples à identifier et documenter. Mais les pratiques évoluent en permanence remettant en cause les contours du corpus. Depuis deux à trois décennies, le souci légitime de constructions moins coûteuses et éco-responsables lié au caractère éphémère de certaines grandes compétitions, conjugué à la diversification des disciplines et à la multiplication des événements sportifs, a conduit au développement d'installations provisoires vouées à être démontées après usage. Les récents Jeux Olympiques de Paris 2024 en témoignent et nous interrogent sur la trace patrimoniale que cet événement majeur laisse à la postérité. Sur 33 sites architecturaux, urbains ou naturels retenus cinq étaient déjà protégés au titre des Monuments historiques comme Le Grand Palais, les jardins de Versailles, ou le pont Alexandre III. Ils ont été brièvement, le temps d'une compétition, des enceintes sportives par destination, mais l'hypermédiatisation dont ils ont alors bénéficié dans le monde entier a, pour des millions de personnes, changé le regard qu'ils portent sur ce patrimoine

loin de la valeur historique ou architecturale première qui leur a valu une protection. Vingt sites étaient déjà des enceintes sportives ou des arénas polyvalentes connues, repérées et souvent protégées pour leurs qualités architecturales : le Stade de France, le Parc des Princes ou Roland-Garros illustrent cette catégorie. Deux relèvent d'un aménagement paysagé comme la colline d'Élancourt qui a accueilli les épreuves de VTT. Enfin, parmi les nouvelles constructions, cinq sont des installations éphémères installées notamment sur la place de la Concorde, mais démontées dès la fin des jeux paralympiques. Le souvenir de ces belles soirées d'été 2024 où les compétitions de BMX *freestyle*, de *breacking*, de *skateboard* ou de *basketball 3x3* se déroulaient dans la lumière du coucher de soleil sur fond de Grand-Palais ou de Tour Eiffel, ne se cristallise plus désormais sur aucun édifice concret patrimonialisé. De cet événement dont la réussite événementielle et sportive fut presque unanimement saluée, une seule construction nouvelle et durable demeure, le Centre aquatique olympique réalisé à Saint-Denis en face du Stade de France par l'Atelier 2/3/4. Il est devenu depuis un équipement communal ouvert au grand public. Ainsi répondant aux impératifs environnementaux et d'une économie vertueuse, le patrimoine matériel sportif s'amenuise au profit de lieux de mémoire déjà existants porteurs d'autres valeurs, ou simplement d'une mémoire entretenue par la captation en direct de ces événements. Le bilan est très éloigné du patrimoine construit exceptionnel que laisse Kenzo Tange à Tokyo en 1964, Otto Frei à Munich (1972) ou des multiples réalisations des jeux d'Athènes de 2004 même si certaines sont actuellement en ruines comme la toiture du stade d'athlétisme de Santiago Calatrava. André Suchet [Les frontons de pelote basque abandonnés dans l'agglomération bordelaise. Des friches sportives entre mémoire et patrimoine], revient sur cette question de la dégradation, voire de la ruine du patrimoine sportif à propos d'édifices plus modestes mais entrés en désuétude.

Le patrimoine « ordinaire », celui des pratiques du quotidien est ici, comme dans les autres catégories programmatiques architecturales, sous-représenté par rapport aux édifices d'exception. La promotion du sport de masse est parfois guidée par une volonté d'embrigadement politique mais le plus souvent elle répond au souci d'améliorer la santé physique et morale de la population ou simplement le bien-être de chacun. Depuis la Seconde Guerre mondiale, elle a conduit à la construction d'équipements sportifs communaux parfois très modestes, jusque dans de petites localités. Moins prestigieux, ils couvrent néanmoins aujourd'hui le territoire d'un patrimoine ordinaire



FIG. 1 — La nouvelle piscine d'été du parc des sports de Stéhelin à Bordeaux par les architectes Chaveron, 1965. Carte postale, coll. part.

qu'il convient de prendre en compte. La sensibilisation aux sports engagée dans la perspective des jeux olympiques de Paris 2024 a facilité le lancement de campagnes d'inventaire régionaux, en Ile-de-France, ou en Bretagne où de 2014 à 2019 plus de 5000 installations ont été recensées.

Ainsi, le patrimoine sportif est aussi, et probablement surtout, celui du sport de loisir et des innombrables compétitions d'amateurs et non uniquement celui des grands événements ponctuels. La piscine du parc Stéhelin (fig. 1) de Jean-Jacques et Philippe Chaveron, à Bordeaux (1967-1972), retenue en page de garde du programme de ce colloque témoigne de l'importance quantitative et souvent qualitative de ce patrimoine populaire mais méconnu. Disséminée dans toute la France, la majorité de ces réalisations est généralement passée sous les radars de la critique architecturale puis des historiens. Repérer et apprécier ces réalisations s'avère difficile ; elles sont souvent l'œuvre d'architectes de qualité, durablement implantés dans leur territoire, de qualité mais inconnus des revues spécialisées, et dont les archives sont rarement conservées. Ainsi, qui connaît le stade le stade et la piscine Gaétan Devaud de Georges Jean à Brive (1947), les équipements sportifs du stade de Jonzac

(1963) de Gabriel Gauthier en Charente, les Arènes Laffitau à Amou de Jean Prunetti dans les Landes (1954), le Village équestre d'Arnac Pompadour (1972) de Noëlle Janet et Christian Demonchy en Corrèze, le club nautique de Pauillac (1964) de Charles Cauly et André Chassin ? Sans même évoquer des équipements en série fruits de politiques volontaristes de l'État comme les piscines Tournesol de Bernard Schoeller et Thémis Constandinis (1972-1982). Comme le montre Jade Berger [L'architecture contemporaine remarquable du sport dans le Grand Est : formations et transformations. Retours sur les enjeux méthodologiques et les perspectives offertes par le label ACR], la première étape est celle de la définition d'une méthode d'inventaire qui passe par un repérage sur le terrain et d'une grille d'évaluation, afin de procéder à l'identification de ce patrimoine méconnu et fragile.

Leur modestie, leur invisibilité, et l'évolution des normes et des goûts en matière de pratique sportive menacent ces édifices sportifs. C'est particulièrement le cas du programme de la piscine soumis à des normes drastiques d'hygiène et de sécurité.

À l'origine destinées à apprendre à nager aux Français, elles répondent davantage depuis quelques décennies à des aspirations plus ludiques et touristiques qui condamnent les équipements nés des années cinquante et soixante jugés inadaptés, énergivores et parfois insalubres faute d'entretien. Ainsi dans les Deux-Sèvres, depuis la construction d'un centre aquatique en périphérie de Thouars, la Piscine d'été (1962) de Léon et Roland Le Sauter est-elle en ruine malgré ses qualités et son exceptionnelle insertion dans le site. Hors de Nouvelle-Aquitaine, la modeste piscine de Lectoure encore en bon état est néanmoins menacée par l'ouverture d'un nouvel équipement du même type.

La piscine inaugurée en 1966 est l'œuvre de Roger Maurin absent de l'historiographie de l'architecture contemporaine. Elle illustre pourtant avec talent, comme à Thouars, ce que Christian Norberg-Schulz (1926-2000) qualifie de *genius-loci*. Au centre de la petite localité du Gers, Roger Maurin inscrit avec respect et modestie un petit équipement sportif municipal dans l'étagement historique des jardins en terrasses de l'évêché devenu hôtel de ville. Il prend la juste échelle du site et dessine un projet tout en horizontales offrant aux baigneurs une étonnante vue à 180° sur les magnifiques paysages gersois. L'architecte démontre qu'une écriture moderne épurée peut trouver sa place en pleine intelligence avec un site médiéval et classique entièrement protégé au titre des Monuments historiques. Il répondait enfin au désir de la municipalité d'offrir un équipement de qualité aux Lectoulois à quelques minutes

à pied de leur domicile où qu'ils habitent sur l'extraordinaire promontoire de la cité. Aujourd'hui, ce petit équipement exceptionnel est menacé de destruction et suscite la mobilisation citoyenne d'une association de sauvegarde. Les mêmes menaces pèsent sur les gymnases de type COSEC ou les piscines Tournesol, Caneton, Iris - construites en série dans la seconde moitié du XX^e siècle. Mais, dans le cas de ces édifices en grande partie industrialisés, considérés comme des « consommables », s'ajoute un déficit de connaissances sur les procédés innovants, performants et facteurs d'innovations techniques et formelles qui ont permis leur production rapide et économique. Benjamin Delaunay [Le plastique : une réponse pour l'éclairage des édifices sportifs des Trente Glorieuses] montre bien ce paradoxe qui touche ces équipements sportifs « critiqués pour ce qui a fait leur notoriété à l'époque ». Le développement des études sur l'architecture locale, les inventaires thématiques systématiques, l'action de sensibilisation d'organismes tels les CAUE, les Villes et Pays d'art et d'histoire, les Maisons de l'architecture doivent être renforcés et soutenus pour que l'inventaire de ce patrimoine ordinaire, support de liens sociaux et porteur de valeurs architecturales, permette le maintien et la sauvegarde de ces petits équipements. Claude Laroche [Quand la sauvegarde patrimoniale vient à la rescousse d'une discipline sportive : la préservation des piscines Judaïque et Galin à Bordeaux], et Éric Claverie [La réhabilitation de l'établissement « Les Bains » de Bègles : enjeux d'un processus de patrimonialisation], démontrent que des solutions de réhabilitation ont été trouvées lorsque la volonté politique de comprendre et de respecter ce patrimoine existe.

1. Christophe Bourel Le Guilloux et Béatrice Gaillard, « Splendeurs et misères de la patrimonialisation des piscines en Poitou-Charentes », *Architecture du sport, 1940-1995*, Bulletin Docomomo France, numéro spécial novembre 2024, Hermann, p. 198-210.

2. Collectif, sous la direction d'Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, éditions Le Robert, Paris, 2010, p. 2178.

3. La danse n'exclut cependant pas l'improvisation, ni même la compétition, voire la *battle* dans certaines disciplines.

4. En Ile-de-France, à l'occasion de la tenue des jeux olympiques de Paris 2024, 20 édifices sportifs ont été labellisés Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) portant symboliquement ce nombre à 24 dans la région.

5. Christian Norberg-Schulz, *Genius loci : paysage, ambiance, architecture*, Bruxelles, Mardaga, 1981.

6. L'Association pour la sauvegarde de la piscine panoramique de Lectoure créée le 13 juin 2022.

Les équipements sportifs en Nouvelle-Aquitaine

Protéger et autoriser, un jeu d'équilibre pour la Conservation régionale des monuments historiques.

CHRISTOPHE BOUREL LE GUILLOUX
Conservateur régional des monuments historiques de Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine compte plus de 6300 Monuments historiques¹ et 159 édifices labellisés Architectures contemporaines remarquables (ACR)². Le corpus concernant l'architecture de la culture – recherche – sport – loisir est très modeste, toutefois plusieurs bâtiments sont emblématiques, singuliers et représentatifs des pratiques sportives depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Le lancement des Olympiades culturelles en 2021³ a été l'occasion pour les services patrimoniaux de la Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC), d'analyser ce corpus et de mener quelques recherches autour des architectures sportives.

Ces protections ou labels sont une reconnaissance de l'intérêt patrimonial d'un bien par la Nation, et impliquent une responsabilité partagée entre les propriétaires et l'État – ministère de la Culture – au regard de la conservation et de la transmission aux générations à venir.

Cette communication s'articule suivant deux parties. La première est l'occasion de présenter le corpus des bâtiments sportifs protégés et labellisés mais aussi de présenter les études en cours. La seconde aborde, avec quelques exemples, des restaurations conduites en dialogue avec les porteurs des projets et les services patrimoniaux de la DRAC.

LE CORPUS DU PATRIMOINE SPORTIF EN NOUVELLE-AQUITAINE

La majorité des Monuments historiques régionaux sont essentiellement des églises et des châteaux, fruit de la longue tradition de protection depuis 1840. À eux seuls, ils comptabilisent deux tiers des protections depuis la réforme territoriale du 1^{er} janvier 2016⁴. Cela représente 14 % du parc des immeubles protégés sur le territoire national et des départements ultra-marin. Arrivent ensuite les corpus

1. Comprenant 1600 édifices classés et 4300 inscrits ou partiellement inscrits et 300 bénéficiant d'une protection mixte ; la région Nouvelle-Aquitaine est la plus importante au regard de ces protections devant les régions Occitanie (4688), Auvergne-Rhône-Alpes (4731), voir Coll., *La protection au titre des Monuments historiques – bilan 2021*, Paris, ministère de la Culture – Direction générale des patrimoines et de l'architecture, 2023.
2. Ce label est institué par la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 en remplacement du précédent « Patrimoine du XX^e siècle », crée en 1999.
3. L'Olympiade culturelle est une programmation artistique et culturelle qui se déploie parallèlement aux Jeux olympiques et paralympiques. [En ligne] <https://olympics.com/fr/paris-2024/les-jeux-celebration/olympiade-culturelle>
4. Pour le patrimoine religieux 2338 immeubles et 2292 pour l'architecture domestique.



FIG. 1 – Saintes, arènes antiques.
Cliché Anne Chopin, DRAC Nouvelle-Aquitaine

5. Nicolas Bru, Approche thématique de la protection des immeubles au titre des Monuments historiques en région Nouvelle-Aquitaine : bilans, enjeux et cas particulier du patrimoine des solidarités ouvrières (mutualités et coopératives), rapport de stage Institut national du patrimoine, 2018-2019 que nous remercions ici pour cette importante étude.
6. Yvan Gastaut, « Le patrimoine sportif, enjeux de société », *Patrimoines – La revue de l'Institut national du Patrimoine*, Paris, Éditions de l'épure, 2024, p. 9-13.

des architectures militaires, funéraires, commémoratives et votives, et enfin les sites archéologiques⁵.

Toutes les autres catégories architecturales qu'elles soient industrielles, rurales, administratives, ou sportives sont très peu représentées, ne correspondant certainement pas à l'idée que se faisait anciennement la Commission des monuments historiques du patrimoine monumental, si ce n'est les arènes ou autres amphithéâtres antiques. Ainsi, les premières listes d'édifices protégés en 1840 sont constituées exclusivement de monuments religieux ou antiques, ainsi que de châteaux et de ruines.

Le patrimoine sportif est longtemps oublié, voire déconsidéré jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle, car les activités liées à ces pratiques semblent très éloignées de la culture et encore plus du patrimoine⁶. Toutefois, on remarque le classement, dès 1930, du manège de Sénarmont (75 m x 25 m) à Fontainebleau (Seine-et-Marne), construit en 1807 par Maximilien Joseph Hurtault (1765-1824), couvert par une charpente inspirée par celle inventée par Philibert de l'Orme (vers 1514-1570). Certaines constructions emblématiques, en raison de leur architecture ou des techniques mises en œuvre, ont profondément marqué la vision

et l'évolution de la patrimonialisation. Le stade de Gerland à Lyon (Rhône), construit par Tony Garnier (1869-1948) entre 1913 et 1920 et inscrit en 1967⁷, en est l'un des premiers exemples.

En ce qui concerne le patrimoine sportif en Nouvelle-Aquitaine, la période chronologique considérée va de l'Antiquité à aujourd'hui. Comme le souligne Franck Delorme : « En matière d'architecture, d'un triple point de vue formel, fonctionnel et social, des archétypes et des modèles traversent les époques : il n'est donc pas absurde de rapprocher les amphithéâtres antiques de nos stades modernes.⁸ »

Cinq arènes antiques sont protégées : à Chassenon (Charente), Agen (Lot-et-Garonne), Périgueux (Dordogne), Poitiers (Vienne), et Saintes (Charente-Maritime), dont les trois dernières sur la liste de 1840. La mieux conservée en élévation est celle de Charente-Maritime, construite sous Tibère et achevée sous Claude (42 av. J.-C. et 10 av. J.-C.). Profitant du relief naturellement encaissé, la partie inférieure de l'édifice repose sur le calcaire entaillé et les parties supérieures, construites en élévation, conservent les assises des gradins distribués par 28 escaliers⁹.

À ce premier ensemble, on doit rajouter deux thermes qui comprennent les établissements de bain, la palestra pour les exercices physiques, la gymnastique et les jeux de balles. Toutefois, les équipements sportifs « contemporains » sont seulement protégés à partir des années 1990. Les typologies de construction sont très variées au niveau de la région, allant des arènes taurines, aux stades, piscines, etc. Il faut souligner ici que les équipements sportifs sont inclus dans la catégorie architecturale comptant également l'architecture culturelle, de la recherche, des loisirs, représentant ainsi 46 items soit 0,8 % du corpus régional, tandis que le national est de 1 %¹⁰.

En ce qui concerne les édifices labellisés ACR, on en dénombre modestement seulement une dizaine. Ils sont répartis de façon très inégale sur le territoire avec trois équipements en Gironde¹¹, deux dans les Landes¹², en Charente-Maritime¹³, en Corrèze¹⁴, et un seul dans les Pyrénées-Atlantiques¹⁵.

FOCUS SUR QUELQUES PATRIMOINES PROTÉGÉS OU LABELLISÉS

Dans les pratiques sportives renvoyant à des spécificités locales, nous pouvons remarquer la forte représentation dans les Landes de quatre arènes protégées au titre des Monuments historiques à Amou, Bascons, Dax et Roquefort sur les 89 que compte ce département¹⁶.

7. Pierre Gras, *Tony Garnier*, Paris, Éditions du patrimoine, 2013.
8. Franck Delorme, *Les sports en France de l'Antiquité à nos jours – Une histoire, un patrimoine*, Paris, Éditions du patrimoine, 2023, p. 18.
9. Bastien Gissingier, « Nouveaux éléments concernant l'amphithéâtre antique de Saintes (Charente-Maritime) : l'arène aux III^e et IV^e s. apr. J.-C. », *Gallia*, vol. 81, 2024. [En ligne] <https://journals.openedition.org/gallia/8876>
10. « La protection au titre des monuments historiques – Bilan 2023 – Chiffres clefs au 1^{er} janvier 2024 », Paris, ministère de la Culture. [En ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/monuments-sites/ressources/les-bilans-la-protection-au-titre-des-monuments-historiques-bilan-2023-chiffres-clefs-au-1er-janvier-2024>
11. Club nautique de Pauillac, salle des sports de la Benauge, piscine Galin à Bordeaux, pour cette dernière, voir la communication de Claude Laroche dans ce présent volume.
12. Piscines tournesols de Biscarrosse et Saint-Paul-les-Dax, arènes de Plumaçon à Mont-de-Marsan.
13. Stade d'honneur de Royan et complexe nautique des Antilles de Jonzac.
14. Stade d'Égletons, stade et piscine de Brive-La-Gaillarde.
15. Golf-club Chantaco à Saint-Jean-de-Luz.
16. Il en existe 100 pour l'ensemble de l'ancienne région Aquitaine.
17. Christelle Foulquier, « Sol y sombra sur les arènes des Landes », *L'Aquitaine monumentale*, n°2, Bordeaux, *Le Festin*, 2013, p. 80-85.
18. La piste mesure 45 m de diamètre.
19. Inscrit le 3 juillet 2024.
20. Pascal Liévaux et Patrice Franchet d'Espèry (dir.), *Architecture équestre hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, Arles, Actes Sud, 2012 et Pascal Liévaux, *Les écuries des châteaux français*, Paris, Éditions du patrimoine, 2005.
21. Nicole de Blomac, Bernard Maurel, Christophe Morin, Jean-Christophe Ballot, *Le haras national de Pompadour – Limousin*, Paris, Éditions du centre des monuments nationaux, 2008.
22. André Champsaur, *Le guide de l'art équestre en Europe*, Lyon, La Manufacture, 4^e trimestre 1993 et Coll., *Le haras national de Pompadour*, Paris, Éditions du patrimoine, 2008.
23. Portique déplacé et installé au 116 rue judaïque, inscrit le 19 octobre 1928.
24. Jean-Paul Callède, *Un témoignage de l'esprit « Art déco », la piscine municipale de Bègles, en Gironde (1932)*, 1985, UEREOS de Bordeaux II, papuscrit, 14 p., arch. CRMH – Bordeaux.

La tauromachie et les courses sont influencées par l'Espagne (*corrida*, *novillada*). Ainsi, dès le XIV^e siècle, ces pratiques s'organisent dans la rue. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour qu'apparaissent les premières constructions des arènes¹⁷. Ces ouvrages sont d'abord réalisés en bois, puis en béton armé et ciment. Celles de Dax, dessinées par Albert Pomade (1880-1957), architecte de la Ville, sont inaugurées en 1913 et comptent 5500 places. Un agrandissement fait passer leur capacité à 8000 places en 1932. Suivant le modèle ibérique, elle possède un plan circulaire (71 m de diamètre)¹⁸, avec une entrée magnifiée par deux tourelles encadrant un portique agrémenté d'une tête de taureau ailé.

En Pyrénées-Atlantiques, autre particularité régionale, deux trinquets ou jeux de paume sont protégés. Le plus ancien toujours en activité est celui de Gartxot à la Bastide-Clairance, protégé en 2011. Il est vraisemblablement reconstruit vers 1752, en réutilisant un lieu déjà dévolu à ce sport comme en témoigne la charpente datée par dendrochronologie de 1512. L'autre est à Saint-Palais, il est construit en 1891-1892 pour Frédéric de Saint-Jayme¹⁹. De plan rectangulaire (35 m x 13,70 m), l'édifice est couvert par une charpente métallique en berceau qui supporte un lanterneau vitré. Il est à souligner ici que des frontons pour la pratique de la pelote sont inclus dans des protections plus vastes comme celui présent au stade Lescure-Chaban-Delmas à Bordeaux (Gironde).

Concernant l'art équestre²⁰, deux haras sont protégés. En Corrèze, celui d'Arnac-Pompadour est installé dans un château du XI^e siècle, qui voit sa vocation équestre s'affirmer en 1745²¹. À Saintes, il est créé par une ordonnance du 22 juin 1846, après approbation des plans de l'architecte Victor Fontorbe (1815-1875)²². Aujourd'hui, un nouvel usage est recherché pour ce dernier désaffecté en 2018. On dénombre aussi l'ancien manège de Marracq à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), devenu gymnase d'un établissement scolaire, tandis qu'à Bordeaux (Gironde), l'ancien portique de l'école d'équitation subsiste à l'état de vestige devant la piscine judaïque²³.

Les sports collectifs ou individuels se développent dans la première moitié du XX^e siècle. Ils reflètent l'évolution de la pratique sportive et sa démocratisation souvent à l'initiative de certaines municipalités, notamment de gauche. Dans des programmes souvent grandioses, reflets d'une politique sociale novatrice et « d'utilité générale »²⁴, le sport



FIG. 2 — Arènes de Bascons – Jean de Lahourtiq, protégée Monument historique le 25 avril 2007, vue aérienne.
Cliché Anne Chopin, DRAC Nouvelle-Aquitaine



FIG. 5 — Vue aérienne du stage d'Égletons dans la composition d'ensemble de la ville, carte postale ancienne, s.d., après 1936.
Coll. Christophe Bourel le Guilloux



FIG. 3 — Arènes de Roquefort, vue des gradins en bois.
Cliché Anne Chopin, DRAC Nouvelle-Aquitaine



FIG. 4 — Saint Palais, intérieur du trinquet avec sa charpente métallique.
Cliché CRMH, DRAC Nouvelle-Aquitaine



FIG. 6 — La piscine du stade Fumel, le bassin de nage et le plongeur état actuel.
Cliché Anne Chopin, DRAC Nouvelle-Aquitaine

est présenté, pour la jeunesse, comme un moyen d'éducation tant au niveau du corps que de l'hygiène.

Plusieurs stades illustrent cette politique comme celui de Bordeaux avec la création de l'espace sportif Lescure, rebaptisé par la suite Chaban-Delmas²⁵. Il est initié en 1933 par le maire Adrien Marquet et inauguré en 1938²⁶. Un autre exemple est le parc des sports de Fumel (Lot-et-Garonne)²⁷ de plus de 47 000 m². Ce projet à vocation sociale est intimement lié à l'usine et à son directeur Jean Cavallier. Il comprend plusieurs bâtiments, dont une salle omnisports, un fronton de pelote basque daté de 1942, des terrains de rugby comprenant deux tribunes, et plusieurs courts de tennis. Une piscine longue de 33 m est aménagée sur le toit d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée accueille les vestiaires.

La Corrèze compte deux programmes issus de cette politique à Égletons et à Brive-la-Gaillarde, labellisés ACR. L'étude du premier, impulsé par le député-maire Charles Spinasse, est confiée à l'architecte parisien Robert Danis (1879-1949) et à son collaborateur René Blanchot (1901-1978)²⁸. Ce projet s'articule suivant un axe monumental au sud du centre-ville, comprenant un foyer des campagnes (actuel cinéma), un groupe scolaire et un stade municipal construit en 1936²⁹. Son accès s'effectue au moyen de gradins naturels en terre engazonnée, prolongés par un imposant escalier en pierre d'Eyrein. Ce dernier est magnifié par une porte monumentale, cantonnée de deux portiques construits en béton armé et plaqués en pierre qui abritent les vestiaires et la billetterie. Le second est conçu à Brive-la-Gaillarde à partir de 1937, par l'ingénieur Gaëtan Devaud (1896-1968) et l'architecte Jean Georges (1914- ?). Sa réalisation, voulue par la SNCF, témoigne d'un temps où elle assurait pour ses personnels la conception de ses bâtiments sans en négliger la valeur artistique Art déco, aux usages novateurs.

Dans un autre registre, le Sporting casino de Soorts-Hossegor dans les Landes³⁰ est représentatif de l'évolution de la villégiature balnéaire. Ainsi, Louis et Benjamin Gomez (1876-1940 et 1885-1959) et Henri Godbarge (1872-1946), architectes associés au sculpteur Lucien Dangulade (1891-1951), proposent pour cette « station des sports élégants », entre 1927 et 1931, un programme original associant jeux, sports, spectacles et divertissements³¹. Cinéma, dancing, salles de jeux, piscine, terrains de tennis et de pelote basque, mais aussi des garages à bateaux et une salle de restaurant sont intimement imbriqués dans un dessin architectural. Ce dernier renvoie à l'architecture

25. Inscrit le 24 octobre 2022.

26. « Le Stade municipal », *L'Architecture, revue de la SADG (Société des Architectes diplômés du gouvernement)*, Éditions Albert Morancé, Paris, 52^e année, août & septembre 1939, pages 272 à 277 et Robert Coustet, « Le stade municipal et le parc des sports bordelais, recherche de la paternité », *Revue historique de Bordeaux et du Département de la Gironde*, Bordeaux, tome XXIX, 1982, p. 149-165 et l'article de Florian Grollmund, dans le présent volume.

27. Inscrit le 9 juillet 2021.

28. Labellisé ACR en 2010.

29. Gilles Ragot, « Un projet urbain pour Égletons, une cité rurale dans l'Entre-deux-guerres », Bordeaux, *Le Festin*, 2023, n°127, p. 108-113.

30. Inscrit le 18 décembre 1991.

31. Claude Laroche, *Hossegor. La station des sports élégants 1920-1940*, Paris, Norma édition, 1991.

32. Coll., *Les Landes en 101 sites et monuments*, Bordeaux, Le Festin, 2023, p. 38.

33. Robert Coustet, Marc Saboya, *Bordeaux la conquête de la modernité, architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 à 2003*, Bordeaux, Mollat, 2005.

34. Inscrite le 18 décembre 1991, voir Jean-Paul Callède, « Notes d'architecture sportive : Le socialisme municipal des années Trente à Bègles », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 102, n° 192, 1990, p. 615-634.

35. Voir l'article dans le présent volume d'Éric Claverie.

36. Inscrite le 25 juillet 1996, voir l'article de Claude Laroche plus loin.

37. Classement le 20 novembre 2012, voir Sylvie Plet-Duhamel « Ancienne piscine de Saint-Maixent-L'École » dans Coll., *Monuments historiques des Deux-Sèvres – inventaire des 329 Monuments historiques du département*, Bordeaux, éditions Hervé Chopin, 2021, p. 98-99.

38. Biscarosse, labellisée ACR en 2012 et Saint-Paulles-Dax en 2024.

39. Christophe Bourel Le Guilloux et Béatrice Gaillard, « Splendeurs et misères de la patrimonialisation des piscines en Poitou-Charentes », dans Coll., *DOCOMOMO – architecture du sport 1940-1995*, Paris, Hermann, p. 198-209.

traditionnelle basque et landaise, largement ouverte sur les espaces environnant avec des galeries et des terrasses permettant de voir les joueurs s'affronter³².

Pour les piscines, seules trois sont protégées dans la région, ce qui est relativement modeste au regard de la production de ces équipements dans le courant du XX^e siècle. Situées à Bègles et à Bordeaux (Gironde)³³ et à Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres), elles sont soit isolées ou parties intégrantes de complexes sportifs ou de bains-douches. Pour Bègles, le programme mixte, est adopté par la Ville le 29 novembre 1925 et inauguré le 4 décembre 1932³⁴. Sa réalisation en béton armé est confiée à Arnaud Blanchard, architecte-ingénieur communal. L'ensemble est magnifié par un décor de céramiques confié à la société Castiaux frères, par des peintures et des vitreries de la maison Bime, par des sculptures de l'artiste Vignal et par des plaques émaillées de l'entreprise Duvigneau³⁵. La piscine judaïque Jean Boiteux à Bordeaux, est réalisée entre 1931 et 1935 par l'architecte Louis Madeline (1882-1962). Le programme, comprenant une piscine avec un bassin d'hiver et un bassin d'été, une maison communale d'éducation physique et des terrains de sport, est une des réalisations les plus spectaculaires de la politique architecturale et urbaine menée à Bordeaux pendant l'Entre-deux-guerres³⁶.

À Saint-Maixent-l'École, la piscine est réalisée, dès 1923, par le ministère de la Guerre pour les élèves militaires suite à la désaffectation de l'ancienne abbaye. Dans cette ville de garnison, le ministère de la Guerre s'empare de l'ancienne abbaye désaffectée pour y réaliser, dès 1923, une piscine pour les élèves militaires. Elle est construite, entre 1931 et 1933, par l'entrepreneur Rutard de Châteauroux (Indre), concessionnaire de la firme des bétons armés Hennebique. Il conçoit une halle voûtée majestueuse pourvue d'une verrière sommitale qui éclaire le bassin et une céramique polychrome Art déco. Celle-ci, produite par les Établissements Fourmaintraux et Delassus, représente des soldats en cuirasse et des baigneuses dans le goût antique³⁷.

Concernant les piscines, deux études sont conduites actuellement dans la région. La première concerne les piscines de type Tournesol avec la réalisation d'un inventaire et d'une grille d'analyse permettant de définir les critères de sélections suivant leurs états de conservation et d'authenticité. En parallèle de cette étude en cours, deux piscines ont été labellisées dans les Landes³⁸.



FIG. 7 — Sporting casino de Shoorts-Hossegor.
Cliché Anne Chopin, DRAC Nouvelle-Aquitaine



FIG. 9 — Piscine de la Ganterie – Lawson Body,
état après restauration par l'agence Coste
Architectures.
Cliché Christophe Bourel le Guilloux,
DRAC Nouvelle-Aquitaine

FIG. 8 — Ancienne piscine des militaires
transformée en médiathèque,
vue de l'ancien bassin de nage
et de la mosaïque grand feu.
Cliché Christophe Bourel le Guilloux,
DRAC Nouvelle-Aquitaine



FIG. 10 — Les « Antilles de Jonzac », le bassin
de nage et en second plan la serre tropicale.
Cliché Frantz Rein, DRAC Nouvelle-Aquitaine



La seconde, portant sur tous types de piscines dans les départements picto-charentais, a permis d'en étudier plus d'une trentaine, construites depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 2000³⁹. Leur analyse fait ressortir des typologies et des plans variés avec l'usage de matériaux diversifiés comme le béton ou les matières plastiques. De beaux exemples émergent comme la piscine de la Ganterie à Poitiers (Vienne) qui est partie intégrante d'un complexe construit par Jean-Claude Dondel (1904-1989) et Roger Dhuit (1910-?), dans les années 1960, et dont la salle de gymnase s'inspire du stade du Yoyogi de Tokyo (Japon) de Kenzo Tange (1913-2005). Elle se compose de bains intérieurs de (25 × 15 m) ouverts en 1966, et d'un bassin extérieur de 50 m avec fosse à plongeon, réalisé deux ans plus tard⁴⁰.

Cette étude a mis en évidence l'obsolescence de leurs éléments constitutifs très sollicités par l'eau, et les questionnements liés au développement durable, au coût d'entretien, et de l'évolution des pratiques sportives. On observe ici un tournant pris par les collectivités et les concepteurs de ces lieux pour proposer des espaces aquatiques. Ces nouvelles constructions mettent en danger la conservation des piscines traditionnelles comme cela est le cas pour celles de Thouars ou de Parthenay (Deux-Sèvres) ou encore de Loudun (Vienne).

Reflète de cette problématique et réponse architecturale originale, « les Antilles de Jonzac » sont envisagées pour renforcer l'attractivité d'un territoire éloigné du tourisme balnéaire. Elles témoignent aussi de l'évolution avec un programme ambitieux associant une serre tropicale de 1 500 m², un lagon artificiel et des équipements de jeux et de bien-être avec plages artificielles, cascade, toboggan, et rivière⁴¹. Ce plan d'eau de 900 m² peut devenir un bassin de nage traditionnel grâce à un mur escamotable. L'ensemble, inauguré en 2002, est couvert d'une toile tendue d'une surface de 11 500 m², dessinée par les architectes hollandais Røelof et Nannie Hendricks⁴².

Pour les autres se pose parfois la question de leur conservation, leur réutilisation ou leur reconversion, voire de leur déconstruction purement et simplement. Toutefois, les collectivités sollicitées n'ont pas souhaité demander de protections patrimoniales, ni de label ACR.

Il convient de constater que de nombreuses architectures dédiées à la pratique sportive ne sont pas représentées dans le corpus régional comme les gymnases, hippodromes, vélodrome ou celles liées aux sports mécaniques comme

40. Le centre aquatique a été restauré par Bourgeuil & Rouleau en 2019.
41. Christophe Bourel le Guilloux et Béatrice Gaillard, « Les Antilles de Jonzac un parc aquatique au cœur de la Haute-Saintonge », dans Bordeaux, *Le Festin*, n°126, été 2023, p. 32-37.
42. Røelof Hendricks est ingénieur, architecte DESTD, diplômé de l'École supérieure technique de Delft (Pays-Bas). Nannie Hendricks est diplômée de l'École Technique supérieure de Rotterdam (Pays-Bas).

43. [En ligne] <https://www.arcosarchitecture.fr/fiche.php?id=101>
44. [En ligne] <http://www.np2f.com/projet/cathedrale-des-sports-2/>
45. Laure Perot et Étienne Besson, « Bains de jouvence à Bègles », Arts Décoratifs, Bordeaux, Landes, Pays-Basque, n°60, février 2007, Bordeaux, *Le Festin*, 2007, p. 84-89.
46. Mission Paysage : le 1 % scientifique, atelier de Phytoremédiation. [En ligne] <http://lilianamotta.fr>

les circuits automobiles ou les aérodromes ou encore les sports de montagne et nautiques.

Il serait nécessaire, dans les années à venir, de conduire un inventaire et une étude plus approfondie sur ces constructions. Certaines productions régionales originales mériteraient d'être étudiées et mieux connues comme le stade nautique de la Teste-de-Busch (Gironde), livré en 2013. Ici, l'agence Arcos architecture a installé une fosse de plongée dans une tour spectaculaire de 20 m de haut émergeant au-dessus d'une piscine au dessin plus traditionnel⁴³.

Il en va de même pour la « Cathédrale des sports » de Bordeaux Brazza réalisée en 2016 par MP2F – architecte. Géré par l'UCPA, ce bâtiment de 15 000 m² reçoit, sur six niveaux, différentes pratiques sportives (golf, mur d'escalade, padel-tennis, squash, fitness, kids-park, gymnastique, etc.) grâce au système de poteaux-poutres en béton sans façade, facilement modulable⁴⁴.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les réponses apportées par le service de la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) dans le cadre de travaux sont souvent diversifiées en fonction des souhaits et attendus des porteurs de projets, et de la législation sur ce type de patrimoine qu'il soit classé ou inscrit. Ainsi, depuis l'an 2000, plusieurs projets ont pu voir le jour dans un dialogue parfois difficile mais souvent constructif.

L'un des plus anciens est la restauration de la piscine de Bègles, fermée en 1996, pour causes d'insécurité structurelle et de non-conformité aux nouvelles normes. Elle est réalisée par les architectes Patrick Bouchain, Nicole Concordet et Loïc Julienne pour être livrée en 2006. Une intervention fine a permis de magnifier les parties patrimoniales comme les cabines en bois, les mosaïques, avec l'apport d'équipements neufs comme le nouveau bassin de nage de 25 m réalisé en inox et couvert d'une toiture en shed et façades vitrées. Au fond du pédiluve, une mosaïque reproduit une anamorphose de l'artiste contemporain allemand Marin Kasimir. Au-dessus de la piscine, flottent les sphères de verre suspendues de Bun Than Huynh⁴⁵. Ce projet participatif a permis de mobiliser les services municipaux, la CRMH, mais aussi les associations locales pour créer un lieu poursuivant sa vocation sportive avec une découverte pédagogique et culturelle. Les problématiques

liées à la circulation de l'eau ont engendré une expérimentation scientifique et responsable réalisée par Liliana Motta⁴⁶.

D'autres piscines perdent totalement leur usage premier, en raison de leur vétusté, ou des coûts de restauration trop importants des bassins conçus en béton poreux ou dégradés, comme celle de Saint-Maixent-l'École. Ainsi, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a confié, en 2012, à Pierre-Antoine Gatier – architecte en chef des Monuments historiques et Bernard Desmoulin – architecte, la reconversion de ce bâtiment. Ainsi le volume de la piscine comprenant la mosaïque est restaurée entre 2014 et 2015 pour devenir une médiathèque. Les volumes extérieurs sont préservés et magnifiés par l'ajout d'extensions en béton et acier corten tandis qu'à l'intérieur, le bassin de nage est comblé pour y accueillir des ouvrages destinés aux enfants. Il se voit divisé en deux par une peau de miroir permettant de refléter le décor des années Trente.

D'autres piscines sont en cours de restauration, avec conservation de leur usage, comme la piscine judaïque avec Olivier Salmon – architecte en chef des Monuments historiques et Moon Safari – architecte⁴⁷. La première tranche concerne la reprise du bassin de 50 m, les plafonds et les verrières des vestiaires. La seconde ayant fait l'objet d'un avis favorable avec prescriptions du service en novembre 2023, les travaux ont commencé à l'été 2024. Elle prévoit la restauration de l'ensemble des éléments composant le bassin d'hiver de 25 m avec sa charpente, ses verrières et ses ouvertures, la mise aux normes accessibilité avec la réalisation de vestiaires pour les personnes à mobilités réduites. La CRMH a demandé la conservation ou le remplacement des vitrages à l'identique. On peut regretter que les portes coulissantes soient maintenues dans la disposition de 2001 et ne soient pas remises en fonction pour permettre une ouverture totale. Toutefois, une question subsiste sur la verrière d'entrée, pour laquelle la Ville – maîtrise d'ouvrage – souhaite disposer d'un ombrage pour des raisons thermiques, mais le service a demandé le maintien de la transparence pour que l'on conserve la lisibilité de la façade années 1930.

Parfois, le service de la CRMH accompagne une restauration qui peut sembler très classique comme l'amphithéâtre de Saintes avec la reprise des parements, de la stabilité générale, et l'évacuation des eaux pluviales afin de trouver un usage plus confortable aux manifestations culturelles. Mais, en 2017, un impondérable surprenant est apparu au commencement des travaux, en la présence

47. [En ligne] <https://moonsafari.archi/> et <https://compagnie-acmh.fr/architectes/salmon-olivier/>

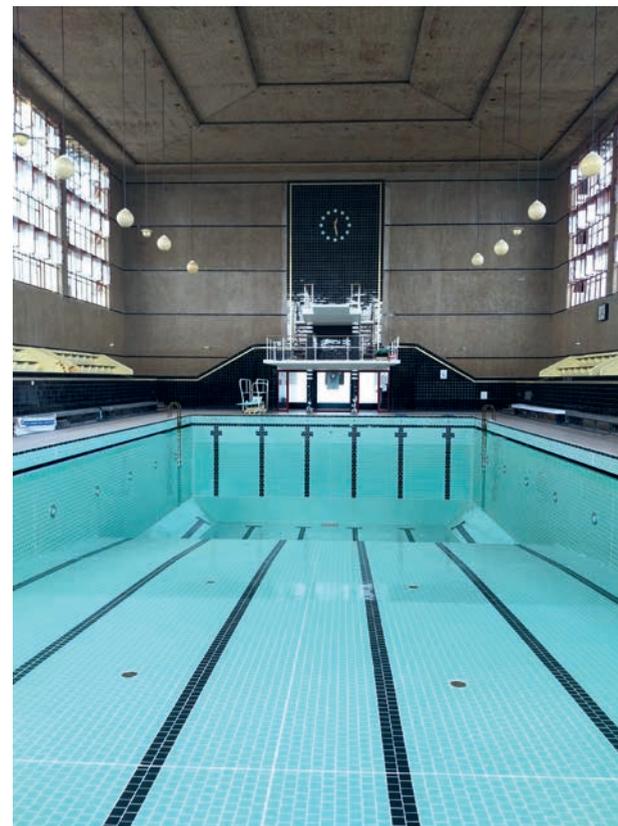


FIG 11 – Piscine judaïque en cours de travaux, vue du couloir de circulation et bassin d'hiver. Cliché Manuel Lalanne DRAC Nouvelle-Aquitaine

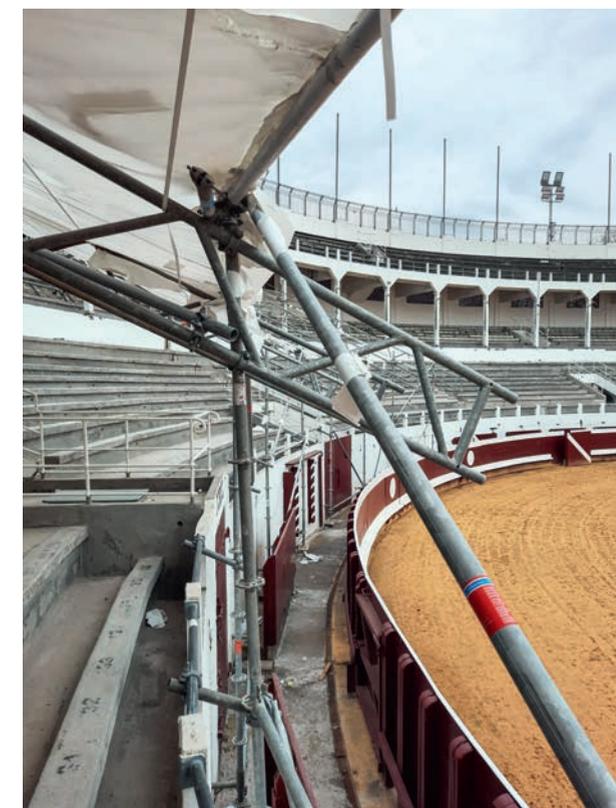


FIG. 12 – Travaux sur les gradins dans les arènes de Dax en février 2024. Cliché Christophe Bourel le Guilloux DRAC Nouvelle-Aquitaine

de grenouilles et de papillons, espèces protégées au titre de l'article L. 411-2 du code de l'Environnement. Des mesures ont dû être prises pour réduire et compenser l'impact engendré par les travaux sur les vestiges devenus milieu naturel. Ainsi, loin d'imaginer cela en amont du chantier, une autorisation spéciale de travaux est prise visant à installer une barrière, semi-enterrée de 10 à 15 cm, haute de 30 cm et de plus de 400 m de long pour circonvenir les batraciens hors de la zone de chantier. Une inspection de celle-ci est faite régulièrement, et les grenouilles récalcitrantes sont remises dans leur milieu naturel hors de la barrière. Ainsi le chantier a pu être conduit parfaitement sans dommage pour ces « gladiateurs modernes »⁴⁸.

D'autres fois, les projets questionnent les services patrimoine de la DRAC (CRMH et l'Architecte des bâtiments de France territorialement compétent) et l'Inspection des monuments historiques comme la couverture des terrains de tennis du stade Chaban-Delmas datant des années 1950. Cette imposante structure d'arches métalliques permet de protéger les joueurs des ardeurs du soleil et de produire de l'électricité. Ainsi, les courts sont recouverts d'une structure supportant des bacs aciers recouverts de 960 panneaux photovoltaïques. Toutefois, les caractéristiques patrimoniales sont conservées : encaissement des terrains sportifs, allées séparant les courts, gradins et clôtures en béton armé et haies basses qui enserrant l'ensemble. Son dessin s'inspire du rythme des courbes des tribunes du stade pour donner naissance à une composition tripartite, plus large et plus haute sur les courts centraux. De même, l'aménagement paysager a été travaillé pour contribuer à la qualité du projet. Il a reçu un avis favorable du service en septembre 2024.

Enfin, pour illustrer le cas des bétons et de leurs dégradations, citons l'exemple du Sporting casino de Soorts-Hossegor. Une mission de diagnostic architectural a été réalisée en 2023⁴⁹ suite à un rapport d'analyse des pathologies liées au vieillissement des bétons, une corrosion des fers, des fissurations, et des desquamations⁵⁰. Ces pathologies résultent de la qualité de bétons mis en œuvre au moment de leur réalisation, de l'environnement marin avec la présence de sel, mais aussi du faible enrobage des armatures rendant cette restauration complexe. Elle devra mobiliser la CRMH, l'Inspection des patrimoines, mais aussi le pôle béton du Laboratoire de recherche des Monuments historiques pour permettre de garder les qualités plastiques et architecturales

48. Chantier suivi par Elsa Ricaud de l'agence Sunmetron, [En ligne] <https://culture.gouv.fr/regions/drac-nouvelle-aquitaine/amphitheatre-gallo-romain-de-saintes-la-porte-des-vivants-restauree>

49. Maîtrise d'œuvre : Moon Safari architecte, Atelier H. Gastel, Isabelle Joly architecte.

50. Rapport de Bastan – Bâtiment structure analyse, en date du 06 juin 2020, archives CRMH – Bordeaux.

qui ont fondé la protection au titre des Monuments historiques et de pouvoir léguer cette construction singulière aux générations futures.

Citons les cas de travaux réalisés parfois dans l'urgence, sans forcément informer le service pour des raisons d'oubli ou de contraintes de calendrier de certaines manifestations sportives. Ces interventions souvent rapides, généralement sans maître d'œuvre qualifié, et réalisées souvent en régie par les propriétaires ou affectataires, sont préjudiciables pour les éléments patrimoniaux existants.

Les missions de protection et d'autorisation de la CRMH sont complexes sur cette typologie patrimoniale dont le service est peu coutumier. Il faut reconnaître que la connaissance actuelle est très limitée sur ce corpus. Pour y remédier, il est nécessaire de conduire, dans les années à venir, une thématique de prospection, d'inventaire et d'analyse pour permettre de protéger ou de labelliser les édifices sportifs les plus remarquables ou singuliers au regard d'une production nationale ou locale. Cette recherche ne pourra se faire qu'en mobilisant la cellule protection présente au sein du service, tout en faisant appel, le cas échéant, à un chargé d'étude extérieur ou encore, de créer un lien avec le monde universitaire.

Concernant les autorisations, notre action est également ponctuelle et demande de mobiliser des compétences singulières. Les équipements sportifs sont généralement très sollicités par les éléments, leurs matériaux, leurs mises en œuvre comme les bétons ou autres matières synthétiques. Ces dernières recèlent une complexité de traitement qui est éloigné des restaurations traditionnelles que nous connaissons avec la pierre de taille, la chaux, etc. Les utilisateurs et les mises aux normes régulières sollicitent particulièrement ce type de bâtiments. Mais, protéger et autoriser sur ce patrimoine sportif reste un défi stimulant pour le service de la CRMH en Nouvelle-Aquitaine.

L'architecture contemporaine remarquable du sport dans le Grand Est : formations et transformations

Retours sur les enjeux méthodologiques et les perspectives offertes par le label ACR

JADE BERGER

Architecte, maîtresse de conférences associée à l'ENSA Nancy, doctorante au LHAC

LORENZO DIEZ

Architecte des bâtiments de France, conseiller en architecture, DRAC Grand Est

La tenue des Jeux Olympiques à Paris en 2024 a offert l'opportunité de se pencher plus précisément sur les lieux construits pour la pratique des sports. La Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est a participé à ce vaste mouvement notamment dans le cadre de la politique du label Architecture contemporaine remarquable (ACR). Une étude a ainsi été menée en 2022-2023¹ avec le double objectif de faire d'abord un préinventaire régional sur la période 1923-2023 puis d'identifier, sélectionner et documenter les architectures les plus remarquables de ce corpus afin de proposer de leur attribuer le label ACR. La difficulté de réduire la sélection à quelques architectures est rapidement apparue devant la multiplicité des productions architecturales sportives et leurs multiples transformations au cours du temps. Dès lors, le groupe d'experts² qui accompagnait la DRAC dans cette étude a choisi de fonder sa sélection sur un des enjeux importants des théories et pratiques actuelles de l'architecture : celui de la réhabilitation³. Ce choix a permis de dégager un ensemble de dix-sept édifices labellisés, qui met en lumière la formation mais également la transformation de ces architectures contemporaines.

Dans cet article, nous proposons de revenir sur les questionnements ayant guidé l'étude et la campagne de labellisation. Comment définir l'architecture du sport produite à partir de 1923 dans le Grand Est au regard de sa multiplicité, de sa dispersion et de sa rapide obsolescence ? Comment analyser les transformations de ces architectures

1. Commandité par la DRAC Grand Est (Lorenzo Diez, Conseiller pour l'architecture), cette étude a été réalisée par le bureau d'études PtAH (Jade Berger, historienne de l'architecture) entre 2022 et 2023. En mai 2023, 17 édifices ont reçu un avis favorable de la CRPA en vue de l'attribution du label ACR et 15 d'entre eux se sont vu attribuer le label par décision de la préfète de région durant l'été.
2. Le groupe d'experts qui accompagne la DRAC Grand Est sur la politique du Label ACR est constitué de Gauthier Bolle (Enseignant-chercheur en histoire à l'ENSA Strasbourg), Marie-José Canonica (Architecte libérale, enseignante à l'ENSA Nancy), Dominique Laburte (Architecte libéral, enseignant à l'ENSA Strasbourg), Karine Tilleul (Enseignante-chercheur en histoire à l'ENSA Nancy), Jean-Philippe Thomas (Architecte conseil de l'État), Line Touzeau (Enseignante-chercheur en droit à l'Université de Reims).

3. Dans le cadre de cet article, les réhabilitations étudiées s'apparentent aux transformations nécessaires permettant de restituer une fonctionnalité antérieure présumée ou d'adapter l'édifice à des normes de confort et d'usages voire à un nouvel usage. À travers cette définition élargie, le groupe de travail s'est autorisé à étudier puis sélectionner des édifices sportifs reconvertis.
4. La valeur remarquable du bien labellisé est reconnue par un avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) lorsque celui-ci répond à au moins un des six critères énoncés par le décret qui fixe la procédure d'attribution du label.
5. Lorenzo Diez, « Architecture contemporaine remarquable, le label qui réinvente un espace théorique pour l'architecture », *d'A*, n°300, juillet 2021.

au regard des objectifs de la politique de labellisation ACR et notamment du maintien de leur « remarquabilité » ?

Après avoir réalisé une synthèse sur les enjeux spécifiques portés par le nouveau label ACR et sur les spécificités de l'architecture du sport dans la région, nous analyserons les adaptations méthodologiques opérées dans le cadre de cette étude visant à adapter la critériologie du label au patrimoine sportif. Ensuite, nous présenterons un échantillon représentatif des édifices sélectionnés et labellisés. Constitué de cinq édifices remarquables, il illustre à la fois les grandes politiques publiques qui ont conduit à la construction d'ensembles sportifs en France mais aussi les stratégies de transformation ayant abouti à la conservation ou à la modification du caractère remarquable de ces architectures. Au cours de l'étude, chaque édifice a fait l'objet d'une enquête historique minutieuse exploitant les fonds disponibles aux archives départementales et communales concernées. Cette documentation a servi de support pour les analyses architecturales qui ont permis d'évaluer l'intérêt des transformations opérées au regard de l'état d'origine de l'édifice.

LES ARCHITECTURES DU SPORT DANS LE GRAND EST AU PRISME DU LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE » : CONTINUITÉS ET RUPTURES ÉPISTÉMOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Le label Architecture contemporaine remarquable et l'invention d'une chronologie absolue

Le label Architecture contemporaine remarquable a été créé par l'article 78 de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCAP) en 2016. Label national dont la mise en œuvre est déconcentrée en région, celui-ci vise à désigner et mettre en valeur des immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements de moins de 100 ans dont la « remarquabilité » est reconnue⁴.

Si la reconnaissance de la dimension remarquable est un des éléments habituels de ce type de procédure productrice de norme sociale, la période de 100 ans est une nouveauté. Comme cela a déjà été identifié⁵, ce siècle « glissant » substitue à la chronologie relative sur laquelle se fonde habituellement l'histoire, une chronologie absolue. De manière inédite, elle prend pour origine l'instant présent et avec la production architecturale du moment.

Certaines conséquences théoriques et méthodologiques de cette nouveauté méritent d'être mises en lumière. Tout d'abord, ce rapport spécifique au temps offre la possibilité d'explicitier l'architecture comme discipline vivante, installant dès lors le label ACR dans le domaine de la « création ». Ensuite, il permet la mise en lien du temps de l'œuvre et de celui du créateur autorisant un retour sur la conception et les fondements du métier d'architecte. Enfin, il pose sous un angle inédit la question de la vie des architectures.

En introduisant le concept inédit d'une période glissante de cent ans, le label ACR maintient dans une sorte de « capsule » d'un siècle qui se déplace avec l'avancement des années, les théories et les pratiques de création et de conservation de l'architecture, jusqu'à les confondre.⁶

La prise en compte de ces spécificités du label par le groupe d'experts a ainsi permis d'orienter la méthodologie de l'étude et d'aider à la mise en place d'une stratégie dans les choix d'architectures à labelliser.

Multiplicité, dispersion et rapide obsolescence des architectures du sport dans le Grand Est

Les équipements sportifs du XX^e siècle forment aujourd'hui un pan de l'histoire de l'architecture française encore peu documenté. Alors que certains édifices acquièrent une renommée mondiale ou nationale par leurs fonctions et leurs médiatisations, les premières études en France pour documenter les édifices liés au sport sont initiées dans les années 1990 par le ministère de la Culture⁷. La région Grand Est n'échappe pas à cette règle. Malgré quelques labellisations antérieures à l'étude, son patrimoine sportif contemporain reste un sujet négligé⁸. Au commencement des recherches, sur un ensemble d'environ deux cents édifices labellisés ACR dans la région, douze seulement sont des équipements sportifs, répartis sur cinq des dix départements de la région⁹ (fig. 1).

Ces architectures, datant majoritairement de l'Entre-deux-guerres ou des années 1970-1980, sont pour la plupart dédiées aux sports aquatiques avec cinq piscines, deux bases nautiques et une école de voile. Les équipements restants sont des stades dont la moitié relèvent d'ensembles urbains entièrement labellisés (ensemble industriel ou ZUP). Ainsi, ces stades n'ont pas été valorisés pour leurs caractéristiques architecturales intrinsèques mais pour leur importance historique et leur capacité à refléter une conception urbaine totale.

6. *Ibid.*
7. Antoine Lebas, *Architectures du sport*, Paris, Connivences/ Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France, coll. Les Cahiers de l'Inventaire, 1991, p. 16.
8. Il faut tout de même préciser que certains « temples sportifs » sont protégés au titre des Monuments historiques, à l'image de bains-douches, ou de piscines emblématiques illustrant des politiques hygiénistes municipales ou patronales ; ou des lieux fortement médiatisés à l'image d'hippodromes ou d'établissements thermaux par exemple. Ces architectures datent en majorité du début du XX^e siècle et de l'Entre-deux-guerres.
9. Parmi ces douze édifices, cinq sont toujours en attente de l'accord des propriétaires.
10. Antoine Lebas, *L'architecture des équipements sportifs : de l'ombre des coulisses à la lumière des pistes*, Conférence dispensée à l'école de Chaillot, cycle « Les cours publics », Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris, 28 mai 2009. [En ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=jptWvS7ynBk>

ANCIENNE RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE	CAT. SPORTIVE	TYPE	NOM DE L'ÉDIFICE	DATE	ARCHITECTE (S)
Champagne-Ardenne	Marne (51)	Reims	Aquatiques	Piscine couverte	Piscine Talleyrand	1971	Lucien Pollet
Champagne-Ardenne	Marne (51)	Fère-Champenoise	Aquatiques	Piscine industrialisée	Piscine Tournesol	1975	Bernard Schoeller
Champagne-Ardenne	Marne (51)	Sézanne	Aquatiques	Piscine industrialisée	Piscine caneton	1978	Alain Charvier Jean-Paul Aigrot Franck Charas
Champagne-Ardenne	Marne (51)	Ecollemont	Aquatiques	École	École de voile du Der	1984	Jean-Loup Roubert Henri Dumont Jacques Bléhaut
Champagne-Ardenne	Marne (51)	Reims	Plein-air	Stade	Stade Auguste Delaune	2004-2008	Michel Rémon (architecte mandataire) M.-C. Richard J.-P. Bertrand R. Vilaru R. Danto Barry (architectes associés)
Champagne-Ardenne	Aube (10)	Troyes	Plein-air	Piscine couverte	Piscine Lucien Zins	1934	Inconnu
Champagne-Ardenne	Aube (10)	Dienville	Aquatiques	Base nautique	Base nautique de Port Dienville	1990	Jacques Tequi Olivier Pointeau
Champagne-Ardenne	Aube (10)	Fontaine-les-Grès	Plein-air	Stade	Stade conçu par l'usine Doré Doré (ensemble industriel labellisé)	1920-1960	Scalliet Fernand Marot Michel
Lorraine	Meuse (55)	Doulcon	Aquatiques	Base nautique	Guinguette et dépendances du lac vert	1938	Georges Mazaud
Lorraine	Moselle (57)	Moussey	Plein-air	Stade	Stade de Moussey-Bataville (ensemble industriel labellisé)	1932-1966	Gahura Frantisek Lydie Karfik Vladimir
Lorraine	Moselle (57)	Forbach	Plein-air	Stade	Stade du Schlossberg (ensemble zup labellisé)	1957-1964	Émile Aillaud
Lorraine	Vosges (88)	Bruyères	Aquatiques	Piscine industrialisée	Piscine Roger Mercier Tournesol	1975	Bernard Schoeller
Lorraine	Moselle (57)	Moussey	Plein-air	Stade	Stade de Moussey-Bataville (ensemble industriel labellisé)	1932-1966	Gahura Frantisek Lydie Karfik Vladimir
Lorraine	Moselle (57)	Forbach	Plein-air	Stade	Stade du Schlossberg (ensemble zup labellisé)	1957-1964	Émile Aillaud
Lorraine	Vosges (88)	Bruyères	Aquatiques	Piscine industrialisée	Piscine Roger Mercier Tournesol	1975	Bernard Schoeller

FIG. 1 — État de l'art des équipements sportifs attributaires du label Architecture contemporaine remarquable dans le Grand Est en 2022.
Jade Berger, PtAH

À l'image du parc sportif national, les architectures du sport situées dans le Grand Est souffrent d'une « tension permanente du fait d'exigences souvent contradictoires qui en écartèlent les programmes¹⁰. »

La rentabilité problématique de ce type d'équipement, fréquemment bâti à l'occasion d'une manifestation, mais dont la longévité suppose un amortissement et un entretien durable, conduit à des programmes polyvalents de forme variable.¹¹

Ainsi, les architectures abritant des pratiques sportives relèvent d'une très grande diversité. Certains équipements se caractérisent par des combinaisons programmatiques¹² permettant d'accroître la fréquence d'utilisation et les publics sportifs concernés, d'autres par une très grande polyvalence¹³ permettant une rentabilité maximale et l'accès à de nouveaux publics.

À l'échelle du territoire régional, ce patrimoine sportif se définit également par sa dispersion et sa rapide obsolescence d'un point de vue technique et réglementaire. de la métropole au plus petit village, chaque commune possède un équipement sportif, du plus exceptionnel au plus modeste. Si les hippodromes se comptabilisent rapidement, comment étudier par exemple les gymnases à l'échelle de la région ? Cette question est étroitement corrélée avec la question de l'état sanitaire de ce patrimoine immobilier, souvent préoccupant. En effet, faute de campagnes de rénovation, la grande majorité des édifices est en péril et non-conforme aux pratiques sportives. La multiplication des édifices sportifs sur le territoire, le coût de l'entretien à la charge des communes, mais aussi la rapide évolution des normes permettant les accréditations et homologations, rendent les réhabilitations de plus en plus complexes et les démolitions-reconstructions de plus en plus nombreuses.

ADAPTATIONS MÉTHODOLOGIQUES OPÉRÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE

Les spécificités de l'architecture du sport

Au-delà de la définition d'une démarche propre au repérage et à la sélection des édifices sportifs répondant aux critères du label ACR¹⁴, l'étude a rapidement souligné les difficultés méthodologiques liées à l'analyse d'un corpus entièrement voué aux pratiques sportives. En effet, les six critères d'éligibilité¹⁵ fixés par le décret n°2017-433 du 28 mars

11. *Ibid.*

12. On peut classer ici les équipements combinant plusieurs programmes ou usages sportifs : stades-vélodromes, piscine-patinoire, etc.

13. Nous faisons référence ici aux équipements mutualisant un usage sportif et une fonction culturelle ou touristique : gymnase-salle des fêtes-bibliothèque ; gymnase-espace associatif ; stades-salle de spectacle ; base nautique-restaurant-plage, etc.

14. Pour établir le repérage, la méthodologie proposée permettait de croiser les méthodes d'enquête. D'une part, un état de l'art des recherches existantes et un inventaire des édifices publiés dans les revues d'architecture ont été réalisés. D'autre part, un recensement des architectures identifiées par différents acteurs et institutions a été complété par un arpentage virtuel systématique sur des territoires ruraux et des communes présélectionnés.

15. Les critères sont la singularité de l'œuvre ; le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale ou de la réalisation technique ; la notoriété de l'œuvre ; l'exemplarité de celle-ci dans la participation à une politique publique ; la valeur de manifeste de cette dernière en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu ; et enfin l'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

16. Il faut néanmoins souligner une certaine disparité sur le territoire : les constructions sportives recensées se concentrent majoritairement dans les départements plus densément peuplés et ayant connu un développement industriel et économique important au cours du XX^e siècle (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin et Marne).

2017 relatif au label ACR se sont révélés, dans un premier temps, trop limités, puis trop larges.

La première phase de l'étude consistait en la réalisation d'un préinventaire régional sur les dix départements du Grand Est recensant des édifices sportifs réalisés entre 1923 et 2023, susceptibles de bénéficier du label ACR. Cette première sélection a été conçue à l'aide de cinq critères jugés moins restrictifs que les critères officiels, à savoir l'intérêt historique de l'édifice, son état sanitaire (état d'origine conservé ou qualité de la réhabilitation), la notoriété de l'architecte et son apport à l'histoire de l'architecture des XX^e et XXI^e siècles, le parti architectural et les caractéristiques techniques de l'œuvre. À son achèvement, le préinventaire régional comptabilisait 115 architectures jugées intéressantes réparties sur la région¹⁶ qu'il fallait dès lors expertiser au regard des enjeux spécifiques du nouveau label ACR.

La question de l'évaluation de ces architectures a nécessité de compléter les six critères officiels. En effet, bien que ces critères soient opérants pour sélectionner des œuvres et construire un corpus d'architectures du sport, ils restent insuffisants pour sélectionner les œuvres les plus emblématiques ou les plus représentatives à l'échelle de la région. Par exemple, le critère officiel lié à la notoriété de l'œuvre ne s'applique que très rarement à l'architecture du sport puisque les études sur ce type d'édifice sont extrêmement rares. Il en est de même pour l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique si nous prenons en considération le fait que la très grande majorité des constructions sportives sont issues de politiques publiques. Enfin, les questions de singularité ou d'appartenance à un ensemble restent difficiles à appréhender pour les équipements sportifs : que faire des derniers exemplaires d'architectures sérielles, ou d'un exemplaire conçu en série mais devenu unique par ses transformations successives ?

Il semblait nécessaire de formuler des critères complémentaires permettant de valoriser parmi le corpus les *unicum* comme les *typicum* tout en soulignant les spécificités territoriales de la région Grand Est. Au vu des caractéristiques des architectures sportives dans le Grand Est (multiplicité, dispersion et rapide obsolescence), une seconde grille d'évaluation a été conçue afin de réaliser une analyse matérielle et conceptuelle des édifices présélectionnés (fig. 2).

**CRITÈRES SPÉCIFIQUES
aux équipements sportifs**

1. Représentativité « Histoire de l'architecture »

- Type peu représenté
- Représentatif d'une série
- Corpus en cours de disparition

2. Transformations inexistantes ou qualitatives

- État d'origine
- Réhabilitation exemplaire
- Réversibilité des dénaturations

3. Insertion et représentations collectives

- Élément repère dans le paysage
- Support d'identité urbaine ou rurale

4. Histoire du sport

- Représentatif d'un événement ou d'une carrière
- Édifice médiatisé et valorisé

**CRITÈRES SPÉCIFIQUES
à la région Grand Est**

5. Représentativité géographique

- Département peu représenté
- Représentatif d'une spécificité territoriale ou historique

6. Perception du grand public

- Édifice significatif et/ou symbolique
- Édifice attractif

7. Exemplarité de l'œuvre pour les conceptions futures

- Ressources locales
- Dimension paysagère
- Mise en œuvre particulière

FIG. 2 – Critères supplémentaires établis dans le cadre de l'étude documentaire réalisée par le bureau PtAH, 2022.

Jade Berger, PtAH

PÉRIODE

POLITIQUE PUBLIQUE

**Entre-deux-guerres
1919 -1939**

Période marquée par les JO de Paris en 1924 et à partir de 1936, les actions du sous-secrétariat aux Sports et aux Loisirs pour développer les loisirs sportifs, touristiques et culturels. Mise en place d'une politique hygiéniste prônant l'éducation physique des jeunes.

**Seconde Reconstruction
1945-1957**

L'architecture du sport reste un équipement oublié des plans de reconstruction et d'aménagement. Les constructions datant de cette période sont peu nombreuses et matérialisent des intentions locales et souvent patronales ou associatives.

**Mise en administration du sport
1958-1975**

Avec la mise en place du Haut-commissariat à la Jeunesse et Sports en 1958, le sport devient d'intérêt public. Entre 1961 et 1975, trois lois programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs (1961,1965,1971) sont promulguées. Elles ont pour vocation de diffuser de modèles agréés d'équipements sportifs tout en apportant une aide administrative et des subventions étatiques.

**Municipalisation des équipements sportifs
1976-1981**

La décentralisation signe la diffusion des modèles agréés par le ministère qui deviennent des commandes communales et le début de la diversification des productions liées au recours à des architectes spécialisés.

**Éclatement des politiques sportives
1982-2000**

Grande diversification des commandes et des programmes liés à une nouvelle prise en compte des besoins communaux et des objectifs départementaux (lois de 1984 et 1993).

**Diversification des commandes
2001-2022**

Nouvelle commande publique au service de nouvelles pratiques sportives, enjeux de réhabilitation et de mise aux normes d'un patrimoine sportif existant datant des trente glorieuses.

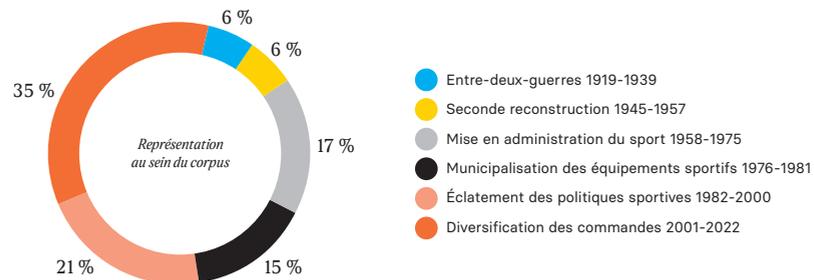


FIG. 3 – Périodes-clés identifiées au cours de l'étude documentaire et représentation au sein du corpus

Bureau PtAH, 2022

Les critères complémentaires ciblaient la question de la représentativité en valorisant l'architecture sérielle en cours de disparition ou les types peu représentés, mais aussi les témoins de l'histoire du sport. Ensuite, ils permettaient de sélectionner des équipements ayant connu aucune transformation ou au contraire des réhabilitations exemplaires. Enfin, la question paysagère et le rôle de l'équipement sportif dans la représentation du territoire a été prise en compte. Du point de vue territorial, il semblait intéressant de souligner les territoires peu labellisés; les édifices symboliques pour le grand public et l'exemplarité de l'œuvre pour des conceptions futures. Cette double critériologie a permis de sélectionner un ensemble représentatif de vingt édifices à documenter plus finement dont dix-sept ont été soumis à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) en vue de potentielles labellisations.

**Un patrimoine immobilier à la croisée
entre politiques publiques et spécificités des territoires**

Le corpus des 115 architectures étudiées dans le cadre du préinventaire illustre les politiques publiques ayant conduit à la production d'ensembles sportifs en France entre 1923 et 2023. Nous avons identifié six périodes clés correspondant à des campagnes de constructions spécifiques dans la région (fig. 3).

Ainsi, le corpus restreint de vingt édifices – étudié durant la seconde phase de l'étude – présente la particularité d'illustrer également des évolutions techniques et stylistiques des équipements sportifs depuis l'Entre-deux-guerres jusqu'au XXI^e siècle, tout en témoignant de certaines spécificités régionales. Ainsi, ce corpus d'édifices emblématiques éclaire parfaitement l'histoire industrielle du Grand Est et la transformation de certains territoires face à une désindustrialisation massive. Il interroge également l'histoire militaire de la région, en intégrant des complexes sportifs redessinés lors de la Seconde Reconstruction. Enfin, il met en valeur quelques territoires singuliers où se sont développées des pratiques sportives spécifiques : sports nautiques sur les lacs, histoire du cyclisme en Meuse ou encore l'importance des piscines de plein air dans les politiques hygiénistes des communes alsaciennes durant la seconde moitié du XX^e siècle.

ENTRE RECONVERSION, RÉHABILITATION ET « RÉINVENTION », CINQ ARCHITECTURES REMARQUABLES DU SPORT POUR CINQ PÉRIODES

Des architectures illustrant l'évolution des politiques privées et publiques dédiées au sport au XX^e siècle

Représentative de l'Entre-deux-guerres, la salle polyvalente Jean-Moulin d'Audun-le-Tiche (Moselle), réalisée en 1937 par la société des Aciéries de Micheville, fait partie d'un complexe sportif Art déco exceptionnel combinant à l'origine des bains-douches destinés au personnel de l'usine, une piscine de plein air et un vaste stade nommé Brandenburger (fig. 4). Cet ensemble s'installe sur un terrain fortement en pente faisant face aux aciéries. Ainsi, les anciens bains-douches forment un soutènement pour la piscine extérieure chauffée par les hauts fourneaux, tandis que les gradins bordant la piscine permettent d'accéder au stade qui domine la vallée industrielle. L'architecture des bains-douches exploite les capacités techniques du béton armé : des arcs porteurs en plein cintre viennent soutenir de larges voûtes en berceau et libèrent l'espace intérieur. L'ensemble de la composition est marqué par une symétrie rigoureuse qui structure également le plan généré de l'édifice. À l'origine, un hall central distribue deux corps latéraux rigoureusement identiques, permettant des usages différenciés entre les hommes et les femmes. Réhabilité en 1983, ce complexe incarne parfaitement une politique paternaliste et hygiéniste de l'Entre-deux-guerres.

Le vélodrome de Commercy (Meuse) est un *unicum* sur le territoire illustrant l'un des rares complexes sportifs modernisés durant la Seconde Reconstruction. La piste en terre battue réalisée en 1895 à l'initiative de la Société Vélocipédique de Commercy est détruite lors de la Seconde Guerre mondiale, occasionnant un projet de reconstruction ambitieux. Soutenu par l'association locale du vélo-club commerçien et l'équipe municipale, un projet de vélodrome au dessin très spécifique voit le jour. L'adjoint technique de la ville R. De Coll dessine deux virages relevés de la piste qui permettent d'atteindre une vitesse de 80 km/h. La nouvelle piste en ciment au gabarit olympique est inaugurée en juin 1946¹⁷ (fig. 5). Devenu équipement municipal en 1971 puis rénové dans les années 2000, ce vélodrome est l'un des rares équipements sportifs reconstruits dans le Grand Est.

Le gymnase universitaire des Aiguillettes de Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle) est réalisé entre 1968 et 1970 au sein d'un vaste complexe sportif dédié à la faculté

17. Archives municipales de Commercy, 1 M 14, Extrait des délibérations du conseil municipal du 25 janvier 1946.

18. La halle Jossermoz 2 est un modèle de halle sportive de 64 x 32 m, produit à la suite du concours lancé en juillet 1964 par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports pour l'élaboration de modèles-types économiques de halles de sport.

des sciences du sport de Nancy. Cette halle des sports est en réalité un exemplaire du modèle HJ2¹⁸ conçu par les architectes André Wogenscky (1916-2004) et Louis Miquel (1913-1987) avec l'industriel Jossermoz en 1965. Construites en série et préfabriquées, les halles Jossermoz combinent une structure mixte en lamellé-collé et acier permettant de libérer une vaste surface de jeux de tout point d'appui intérieur. Elles illustrent la diversité des concours mis en place par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports avant 1975 permettant de diffuser des modèles agréés d'équipements sportifs économiques sur l'ensemble du territoire. L'exemplaire de Villers-lès-Nancy présente un excellent état de conservation et démontre ainsi la capacité du modèle initial à perdurer dans le temps. Mais, il permet également d'entrevoir la difficulté des futures interventions architecturales à mener pour préserver l'identité et les qualités de cette architecture industrialisée (fig. 6 et 7).

Commandée par la Communauté urbaine de Strasbourg en 1978 et réceptionnée en 1980, la piscine de Lingolsheim est une réalisation assez tardive du célèbre modèle « Tournesol » conçu par l'architecte parisien Bernard Schoeller (1929-2020) avec l'ingénieur Thémis Constandinis. Elle illustre la progressive municipalisation de la commande sportive et le tournant des années 1970 marqué par le recours systématique aux modèles agréés par l'État ou par ceux produits par des entreprises spécialisées. Cet édifice est représentatif du programme « 1000 piscines » et des modèles issus du concours d'idées « piscines économiques » lancé en 1969 par le Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs. Il témoigne de l'efficacité du choix formel opéré et d'une véritable ingéniosité constructive. Le sphéroïde aplati iconique de la piscine Tournesol est au service d'un concept simple : un grand volume unique abritant l'ensemble des usages dont une portion mobile permet une ouverture sur 120 degrés afin d'allier les bénéfices d'une piscine couverte et de plein air. Cependant, l'avantage de cette architecture sérielle laisse apparaître des défauts révélés par le temps comme une absence d'adaptation au contexte urbain ou encore une piètre capacité d'isolation thermique.

Enfin, la dernière période identifiée s'illustre parfaitement à travers les nouveaux locaux des Régates Rémoises installés dans l'ancienne usine Machuel et Néouze à Reims. Cette usine d'apprêt sur étoffes et de teinturerie est édifée au XIX^e et début du XX^e siècle en profitant de la proximité de la Vesle et du

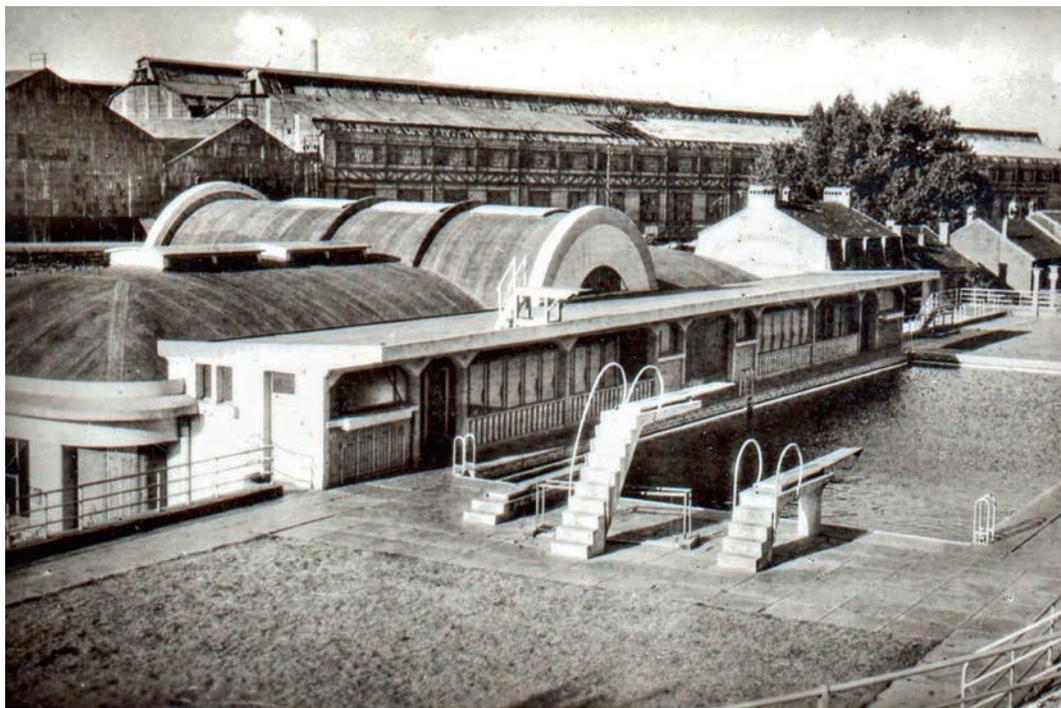


FIG. 4 — Bains-douches-piscine de Micheville, en usage, Audun-le-Tiche, Carte postale, av. 1959.
Cliché Jade Berger



FIG. 6 — Gymnase des Aigillettes, Villers-lès-Nancy, architectes :
Wogensky et Miquel, 1968-1970. Vue extérieure, 2024.
Cliché Olivier Mathiotte, DRAC Grand Est



FIG. 5 — Vélodrome, Commercy, 1946. Photographie de la construction.
Archives municipales de Commercy

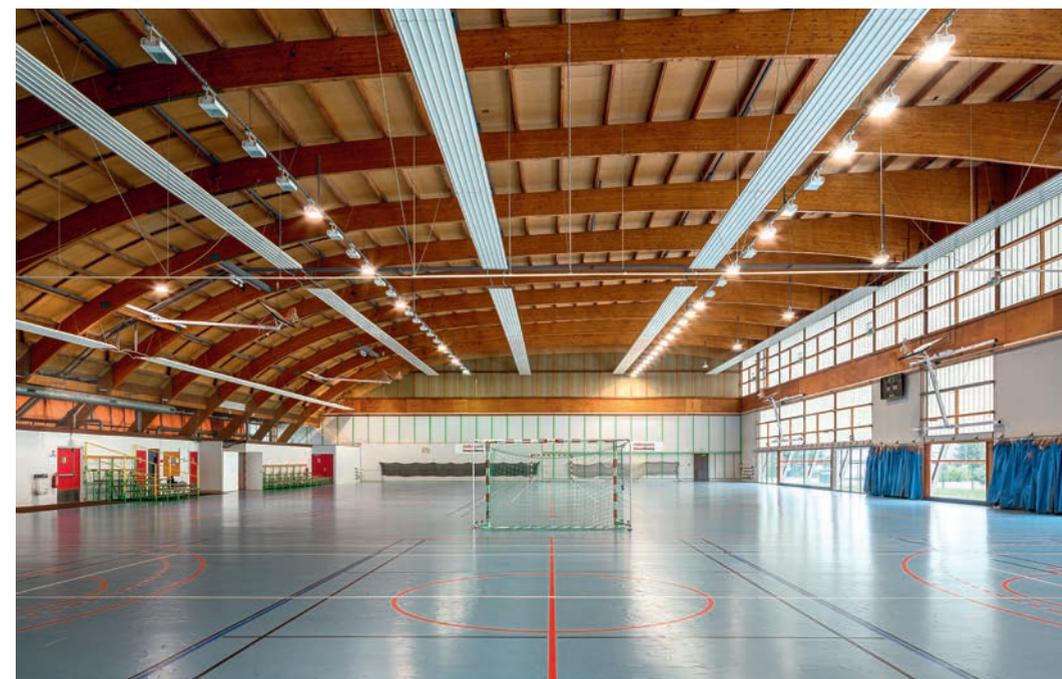


FIG. 7 — Gymnase des Aigillettes, Villers-lès-Nancy, architectes :
Wogensky et Miquel, 1968-1970. Vue intérieure, 2024.
Cliché Olivier Mathiotte, DRAC Grand Est

canal de l'Aisne à la Marne ouvert en 1848. Rachetés par la ville en 1989, les vestiges de cet ensemble industriel se composent de trois édifices : une cheminée maçonnée de briques, l'ancienne salle des machines et les ateliers de fabrication qui forment deux halles parallèles accolées s'étendant sur 60 m de long. Les maçonneries de ces édifices présentent de nombreuses qualités. Alors que la cheminée surprend par sa modénature de briques, la salle des machines se distingue par des chaînages d'angles et des frises de briques rouges. Enfin, l'élévation sud des ateliers est marquée par des travées répétitives et de grandes baies aux linteaux de briques en arc segmentaire.

Parmi ce corpus, seul le gymnase des Aiguillettes a conservé son état d'origine. Les cinq autres édifices ont fait l'objet de transformations importantes, susceptibles de restreindre, d'augmenter ou de modifier le caractère remarquable de leur architecture au sens où l'encadre le label ACR.

Des stratégies diverses pour des reconversions architecturales remarquables

L'orientation prise par le groupe d'experts chargé de la politique du label ACR dans le Grand Est proposait de sélectionner des architectures reconnues comme remarquables notamment du fait de leur évolution architecturale au fil des années (conservation, restauration, réhabilitation et/ou transformation). Si la halle Jossermoz de Villers-lès-Nancy illustre le cas d'une parfaite conservation, les quatre autres édifices reflètent des stratégies de transformation imaginées et conduites par des architectes (autres que les concepteurs d'origine) avec leurs maîtres d'œuvre, ayant abouti à la conservation ou à la transformation de la dimension remarquable de leur architecture.

La salle polyvalente Jean-Moulin et les Régates Rémoises sont deux exemples de reconversions exemplaires ayant permis un nouvel usage sportif d'un patrimoine architectural existant.

Pour la salle Jean Moulin, le conseil municipal d'Audun-le-Tiche confie à Roger Morel (1934-) de l'atelier d'architecture Morel-Semecas le projet de transformation des anciens bains-douches-piscine en salle polyvalente en 1983. Dans ce premier cas, c'est la maturation de cette commande architecturale qu'il convient de mettre en avant, comme une stratégie pertinente de transformation.

À l'origine, la mairie souhaite construire une salle polyvalente permettant d'accueillir les associations sportives

19. Archives communales d'Audun-le-Tiche, M1.065, courrier adressé au Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports par le maire d'Audun-le-Tiche le 21 octobre 1980.

20. *Ibid.*

21. Archives communales d'Audun-le-Tiche, M1.068, compte-rendu des délibérations du Conseil municipal du 1^{er} mars 1985.

et culturelles audunoises sur un terrain libre situé au sud de la ville. Pour cela, elle s'oriente d'abord vers l'achat d'un modèle-type agréé issu du concours « équipements sportifs et socio-éducatifs répétitifs », mais ce projet ne verra jamais le jour. Dans l'un de ses courriers adressés au Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, le maire d'Audun-le-Tiche, précise les raisons de ce revirement :

« La réflexion collective et l'étude réalisée par l'ATEC (association des techniciens du bâtiment de l'AFPA) nous ont conduits à une réalisation tendant à l'utilisation d'un patrimoine ancien existant. Notre démarche a été motivée par une double préoccupation : économie du projet tant en ce qui concerne l'investissement que le fonctionnement ; apporter des équipements mieux adaptés et plus accessibles aux futurs utilisateurs¹⁹. »

Il précise que ce patrimoine acheté à l'usine ARBED est constitué de « bâtiments solides et heureusement intégrés dans le tissu urbain²⁰ », puisque le complexe sportif comprenant le stade Brandenburger et les bains-douches-piscine présente de larges dimensions et une implantation stratégique. Mais l'enjeu est avant tout patrimonial : « L'utilisation des bâtiments intéressants par leur volumétrie et leur architecture, permettra de remettre en valeur un patrimoine qui se dégrade²¹. »

Ainsi, la collectivité reconnaît la valeur remarquable de l'architecture qu'elle a acquise dix années auparavant, notamment des qualités d'intégration urbaine, pointant ainsi le principal défaut des modèles-types proposés sur catalogue. On peut supposer que la position d'architecte communal qu'occupe alors Roger Morel n'est pas étrangère à l'élaboration de ce positionnement et du discours qui l'accompagne.

Dès lors, le projet de réhabilitation de l'architecte est somme toute assez simple et évident. De part et d'autre du hall central, l'aile orientale accueille la salle à dominante sportive, tandis que la salle à dominante socio-éducative occupe l'aile ouest. La réhabilitation dessinée par Roger Morel tire parti de l'organisation du plan de l'édifice d'origine et permet de rendre lisible sa structure et de souligner ses détails Art déco : bacs à fleurs géométrisés, frises moulurées, et verrières centrales (fig. 8). Le bassin extérieur de la piscine est comblé et engazonné pour devenir une aire extérieure polyvalente. Elle sert aujourd'hui de terrain d'entraînement au tir à l'arc et de théâtre de verdure où les gradins sont encore utilisés pour des représentations.

Dans le cas des Régates Rémoises, la stratégie de transformation est issue, comme pour Audun-le-Tiche, d'un changement d'usage de l'architecture préexistante. La ville de Reims acquiert l'important site industriel en 1989 et décide d'y installer l'un des plus anciens clubs sportifs rémois « Les Régates » fondé en 1854. Cette opération est confiée à l'architecte-urbaniste Jean-Michel Jacquet (1953-) en 1991. Le succès de cette transformation repose sur la capacité de l'architecte à concevoir un nouvel équilibre entre les volumes construits et les usages qui s'y développeront. Cela suppose donc d'analyser finement l'architecture, sa composition en plan comme en volume, sa structure constructive et son état sanitaire afin d'identifier des marges de transformations qui seront utilisées pour insérer le nouveau programme avec le moins de transformations matérielles. L'architecte lui-même indique qu'il veille à intervenir dans l'existant afin de « préserver l'esprit du lieu, ses caractéristiques fondamentales, [de] se glisser dans ce cadre sans geste autoritaire mais avec le sentiment de participer à un ensemble qui, par son échelle temporelle, nous dépasse²² ».

Ainsi, grâce à ce travail attentif de diagnostic préalable et de conception architecturale, les usages du club d'aviron s'insèrent parfaitement dans l'édifice existant dont la structure et les matériaux ont été conservés, voire parfois restitués. Profitant de la configuration allongée des lieux, l'architecte implante le bassin d'entraînement au rez-de-chaussée dans la halle sud. En effet le gabarit en longueur du bassin d'aviron concorde parfaitement avec l'architecture pourtant réalisée pour un usage industriel (fig. 9). La halle nord abrite quant à elle les espaces de stockage des bateaux et d'entraînement. Le transfert des bateaux entre les deux halles se fait par simple translation évitant ainsi d'importantes démolitions. Un escalier vient s'insérer également le long du mur mitoyen entre ces deux halles. Il permet d'accéder aux combles aujourd'hui surélevés au sud. L'étage accueille les espaces administratifs et les vestiaires. Une surélévation construite avec une structure métallique est rapportée sur les murs maçonnés du rez-de-chaussée et contraste avec le bâti existant.

L'élévation sud est aujourd'hui la façade d'entrée du complexe sportif. Elle est marquée par des travées répétitives et de grandes baies aux linteaux de briques en arc segmentaire en partie restitués par Jean-Michel Jacquet. Pour tirer parti de cette composition rythmée, l'architecte dessine une surélévation à l'aide d'un mur-rideau coiffé d'une toiture

22. Jean-Michel Jacquet, « Intervenir dans l'existant, une attention intemporelle pour le lycée Roosevelt à Reims », *Pierre d'Angle, le magazine de l'ANABF*, juin 2019. [En ligne] <https://anabf.org/pierredangle/dossiers/construire-dans-l-existant/intervenir-dans-l-existant-une-attention-intemporelle-pour-le-lycee-roosevelt-a-reims>

23. Les piscines Tournesol de Bruyères (Vosges) et Fère-Champenoise (Marne) ont été labellisées Patrimoine XX^e. Elles sont donc devenues de droit ACR.

métallique à débord. Ce contraste vient souligner l'arase du mur existant et mettre en valeur une série de détails constructifs : le cordon continu de briques soulignant les arcs segmentaires, la répétition des oculi ou celle des ancrs et des tirants métalliques noyés dans la maçonnerie.

Au travers de ces deux exemples, c'est bien l'intelligence des reconversions proposées que nous voulons mettre en lumière. Bien sûr, les mutations d'usage, parfois radicales, émaillent l'histoire de l'architecture, et la période contemporaine n'y échappe pas. Ici, la clairvoyance des propriétaires et l'ingéniosité des architectes démontrent que ces mutations sont parfois la solution pour conserver une architecture remarquable.

Des réhabilitations exemplaires allant jusqu'à la « réinvention »

Le vélodrome de Commercy et la piscine de Lingolsheim sont deux exemples de réhabilitations exemplaires ayant permis de conserver un usage sportif au sein d'un patrimoine architectural existant.

Le premier fait l'objet d'une réhabilitation en plusieurs phases entre 2000 et 2005 portant d'une part sur les aménagements existants et d'autre part sur des constructions neuves. Celle-ci est confiée à l'architecte Philippe Fraise (1949-). La première phase consiste en la restauration de la piste et la restauration-consolidation des murs de soutènement en moellons. Cette réhabilitation permet une conservation stricte de l'existant. Une seconde phase de travaux consiste en la modernisation du complexe existant pour permettre une homologation internationale. Les vestiaires existants sont alors complétés par la construction de nouvelles salles, d'ateliers et de dépôts, la construction d'une tribune de 120 places et la réalisation d'un tunnel d'accès autonome à la piste. Le vocabulaire sobre et minéral employé permet de conserver la qualité paysagère du complexe sportif et son authenticité (fig. 10).

Le cas de la piscine de Lingolsheim est également une réhabilitation exemplaire spécifique. En effet, plusieurs piscines Tournesol existent encore dans le Grand Est et certaines sont d'ailleurs déjà labellisées²³. S'agissant d'architectures identiques, une labellisation supplémentaire n'a pas d'intérêt sauf à vouloir reconnaître une valeur de série. Aussi, la piscine Tournesol de Lingolsheim a été labellisée car elle a fait l'objet d'une importante réhabilitation architecturale entre 2013 et 2014 due à l'agence d'architecture



FIG. 8 —Salle polyvalente Jean-Moulin, Audun-le-Tiche, 1937,
architecte réhabilitation : Morel, 1983. Vue du hall central, 2024.
Cliché Olivier Mathiotte, DRAC Grand Est



FIG. 9 —Les Régates Rémoises, Reims, architecte réhabilitation :
Jacquet, 1991. Vue intérieure du bassin d'entraînement, 2023.
Cliché Jade Berger, PtAH



FIG. 10 —Vélodrome, Commercy, architecte : De Coll, 1946,
architecte réhabilitation et extension : Fraisse, 2005.
Vue extérieure avec l'extension contemporaine, 2024.
Cliché Olivier Mathiotte, DRAC Grand Est

Urbane Kultur et reconnue ici comme introduisant une nouvelle valeur remarquable.

Cette réhabilitation provient d'une commande issue du plan piscine métropolitain mené par l'Eurométropole de Strasbourg entre 2012 et 2020 et qui posait comme postulat la conservation de l'édifice existant. En réponse à cette exigence, les architectes ont développé un projet architectural qui, au-delà de la conservation matérielle, aboutit à une forme de réinvention architecturale de la piscine. Celle-ci atteint trois objectifs : la mise aux normes pour le maintien d'un usage de piscine, l'amélioration de son efficacité thermique et sa recontextualisation dans son environnement urbain. Pour cela, les architectes installent tout d'abord les espaces annexes, autrefois inscrits dans le volume d'origine, dans un long volume extérieur d'un seul niveau. Prenant la forme d'un boomerang, il vient envelopper la piscine d'un côté et marquer l'alignement sur un parvis et la rue de l'autre.

La couverture d'origine du sphéroïde aplati de la piscine est quant à elle remplacée par un complexe isolant original (fig. 11). Sa face externe est une membrane EPDM²⁴ fixée par des cabochons et percée de hublots tandis que la face intérieure est habillée d'une toile tendue blanche et non texturée. Ces nouveaux revêtements, s'ils sacrifient l'authenticité matérielle de l'architecture, en prolongent l'authenticité conceptuelle en renforçant la valeur formelle du sphéroïde. Philippe Dahan (1966-), architecte associé de Urbane Kultur, rapporte que Bernard Schoeller a validé cette transformation indiquant « que c'était la première fois qu'il voyait un projet qui comprend ce qu'il avait voulu faire²⁵ ». (fig. 12)

Ces deux derniers exemples font apparaître une autre facette de l'architecture, plus complexe à évaluer : celle des architectures composites, entendues comme un palimpseste d'œuvres. Si ces cas nous invitent à nous reposer la question de l'auctorialité de l'œuvre architecturale, ils sont aussi une illustration du potentiel épistémologique qu'ouvre la notion de chronologie absolue inscrite dans le label ACR.

L'architecture du sport dans le Grand Est se définit par une très grande diversité programmatique, une obsolescence importante et un état sanitaire parfois alarmant. Pour conserver un usage sportif ou s'adapter à un nouvel usage, elle fait souvent l'objet d'interventions architecturales pouvant aller jusqu'à des transformations importantes. Étudier le patrimoine sportif par le prisme de ses transformations a fait émerger deux

24. Composée d'un mélange d'éthylène, de propylène, de diène, et de monomères, la membrane EPDM est un revêtement monocouche. Semblable visuellement à un caoutchouc synthétique, ce revêtement a vu le jour au début des années 1960.

25. Lorenzo Diez, « Conversations d'architecture - L'architecture en projet », entretien filmé avec Philippe Dahan et Dominique Cornaert, Urbane Kultur, Strasbourg le 3 juillet 2023, DRAC Grand Est. [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=dekfsU-R0EY&list=PLI6XPvO3hGZTla3mYTov2Ah-Em_uVGQ3C&index=7&t=2772s



FIG. 11 —Piscine, Lingolsheim, architecte : Schoeller, 1980, architectes rénovation: Urbane Kultur, 2014. Vue extérieure globale, 2014. Cliché Jean-Baptiste Dorner, DRAC Grand Est



FIG. 12 —Piscine, Lingolsheim, architecte : Schoeller, 1980, architectes rénovation: Urbane Kultur, 2014. Vue intérieure de l'espace de baignade, 2014. Cliché Jean-Baptiste Dorner, DRAC Grand Est

familles d'édifices particulièrement présentes au sein du corpus labellisé : les reconversions et les réinventions.

La première catégorie est liée à l'important patrimoine industriel régional dont la réaffectation et la reconversion devient l'un des enjeux majeurs à partir des années 1980. Cependant, parmi les projets étudiés, les approches d'intervention sur l'existant des propriétaires et de leurs architectes sont très différentes. Alors que la démarche de Roger Morel consiste à révéler l'existant à travers une démolition réfléchie et restreinte, Jean-Michel Jacquet propose pour les Régates une extension contemporaine très assumée formant un nouveau signal urbain. Dans le cas des réinventions de Commercy ou Lingolsheim, les architectes vont alors jusqu'à s'inspirer de l'édifice existant pour concevoir : la minéralité du site devient un moyen d'expression pour Philippe Fraisse, tandis que le concept de la piscine Tournesol est au cœur de la proposition d'Urbane Kultur.

Au-delà des quelques exemples présentés dans cet article, il eut été intéressant d'étudier également les autres équipements sportifs labellisés ACR en 2023 à la suite de cette étude. Nous citerons par exemple la salle d'escalade CMC installée dans la friche industrielle DMC à Mulhouse (Haut-Rhin), le stade moderne Edouard Fenal de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) rénové en 2013 par l'agence Studiolada, ou encore la piscine « plein soleil » d'Ostwald (Bas-Rhin) dont la réhabilitation a été confiée à l'architecte Georges Fischer entre 2010 et 2012. Chacun de ces exemples met en œuvre des transformations architecturales remarquables qui prennent appui sur l'œuvre d'origine. Dès lors, elles ont servi de bornes pour faire courir la période de 100 ans durant laquelle s'appliquera le label.

Ici, la spécificité du cadre juridique, mais aussi théorique, du nouveau label « Architecture contemporaine remarquable » a été l'occasion d'allier l'étude de l'histoire de la formation de ces œuvres à celle de leur transformation. Il a permis de se pencher sur la délicate notion d'authenticité des œuvres. Si l'authenticité matérielle guide la plupart des projets de restauration actuels, le label nous invite ici à nous pencher également sur une autre forme d'authenticité architecturale susceptible d'orienter l'action : l'authenticité conceptuelle. Plus délicate à établir, l'authenticité conceptuelle recherche dans les archives du projet d'architecture les chemins légitimes de sa propre transformation.

La réhabilitation de l'établissement «Les Bains» de Bègles : enjeux d'un processus de patrimonialisation

ÉRIC CLAVERIE
Université de Bordeaux, Laces, EA 7437

Bègles, commune de l'agglomération bordelaise, est davantage connue pour ses exploits rugbystiques que pour sa piscine de style Art déco. La ville possède pourtant dans son parc immobilier un magnifique bâtiment issu de l'Entre-deux guerres. Réhabilité et érigé au rang de bien patrimonial au début du XXI^e siècle¹, il est le témoin d'une époque passée, marquée par une volonté politique locale mettant l'innovation au service du bien-être de ses administrés.

Faire l'étude de cet héritage aurait pu prendre diverses directions, parmi lesquelles l'histoire des pratiques aquatiques transformant l'usage hygiénique d'hier en vecteur de développement personnel et de loisir d'aujourd'hui, ou encore celle de l'identité architecturale du bâtiment dans sa continuité technique et stylistique. Sans ignorer ces aspects connexes, le regard scrute davantage ici le processus de patrimonialisation ayant accompagné la réhabilitation du bâtiment, convertissant un héritage du passé en l'un des symboles d'une politique municipale actuelle.

Ce mécanisme, indissociable de l'objet patrimoine lui-même, puisque « le patrimoine n'existe pas *a priori* : il est une construction sociale, initiée par certains groupes en particulier, confirmée par les pouvoirs publics et les financements qu'ils distribuent »², est à entendre comme démarche visant à établir des « règles de sélection, modalités d'application, procédures de sauvegarde, de conservation et de valorisation »³. Or, ce processus situé dans un « nouveau régime de patrimonialisation »⁴ exploitant désormais le transfert de compétences à l'échelon local, n'est finalement que l'avers de pratiques sociales d'aménagement urbain puisque « l'histoire

1. Il est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques en décembre 1991.
2. Vincent Veschambre, « Une mémoire urbaine socialement sélective: Réflexions à partir de l'exemple d'Angers », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, Ce qui demeure, 2002, p. 65.
3. Guy Di Méo, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes: connaître pour valoriser*, Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, Geste éditions, 2008, p. 87-109. À propos de la sélection patrimoniale, on pourra se référer à Drouin Martin, Richard-Bazire Anne, *La sélection patrimoniale*, Québec, MultiMondes, 2011.
4. Entretien avec François Hartog, « Patrimoine, histoire et présentisme », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 137, 2018, p. 22-32.

de l'aménagement urbain est une course-poursuite entre ce que l'on détruit et oublie et ce que l'on cherche à retrouver après-coup⁵ ».

Notre propos croise donc divers champs : science historique du sport, sciences politiques, sciences du patrimoine et architecture afin de montrer que le patrimoine, ici en l'occurrence sportif n'est pas un héritage statique mais le produit de choix sciemment réalisés. Dans ce cas précis, nous ferons l'hypothèse selon laquelle la patrimonialisation de cet héritage sportif, orientée à dessein et mobilisant la mémoire d'un espace emblématique, a contribué à assoir une identité locale en l'inscrivant dans une filiation politique allant d'un socialisme municipal hier à une écologie sociale et populaire aujourd'hui.

Avant d'atteindre ces conclusions, il nous faudra d'abord revenir sur la dimension patrimoniale du bâtiment, autant tributaire de ses aspects artistiques que de sa valeur d'innovation sociale historiquement située, puis présenter les ressorts de la démarche de réhabilitation récente⁶.

LA PISCINE/BAINS DOUCHES DE BÈGLES AUX ORIGINES : AUDACE ARCHITECTURALE ET INNOVATION SOCIALE

Une vitrine du socialisme municipal

La commune d'environ 30 000 habitants du sud-est de la couronne bordelaise est équipée de ce remarquable établissement piscine-bains douches depuis 1932. Par le passé, Jean-Paul Callède⁷ a expliqué en quoi cette édification constituait un jalon parmi d'autres dans l'émergence de politiques sportives locales, témoignant souvent d'une sorte de renversement de l'idéal sportif, dont le mode compétitif s'effaçait au profit d'un projet hygiénique et éducatif.

Par ailleurs, le même auteur⁸ présentait la réalisation comme l'un des legs d'un socialisme municipal qui, du Cartel de Gauches de 1924 au Front Populaire initiait « Une politique urbaine, sociale et monumentale ». Celle-ci était souvent catalysée par des partenariats féconds entre édiles et architectes militants de la cause sociale, à l'instar des Tony Garnier et Édouard Herriot à Lyon⁹ ou encore Jacques d'Welles et Adrien Marquet à Bordeaux¹⁰. À Bègles la collaboration se tisse entre Armand Blanchard, architecte talençais et l'artisan forgeron Alexis Capelle, élu maire en 1925. La mandature de ce dernier envisage un certain nombre de réalisations « sociales » telles l'athénée municipal, la salle de cinéma ou la bibliothèque¹¹.

5. Claude Soucy, « Le patrimoine, ou l'avers de l'aménagement ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 72, Patrimoine et modernité, 1996, p. 144-153.

6. L'étude historique se fonde essentiellement sur l'exploitation des archives municipales relatives au bâtiment, très complètes et bien organisées. Archives Municipales de Bègles. Dossier 1M.1.16

7. Jean-Paul Callède, « Notes d'architecture sportive : Le socialisme municipal des années Trente à Bègles », *Annales du Midi*, tome 102, n° 192, 1990, p. 615-634.

8. Jean-Paul Callède, « Les politiques du sport en France », *L'Année sociologique* 2002/2, vol. 52, 2002, p. 437-457.

9. Frioux Stéphane, « Lyon, ville hygiéniste ? », dans Frioux Stéphane (Dir.), *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2013.

10. Antoine Le Bas, « Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir », *Histoire urbaine*, 2000/1, n° 1, 2000, p. 145-162.

11. Maxime Chaigneau, « Un laboratoire des politiques de jeunesse et de sports : la municipalité de Bègles », *Mémoire de recherche en histoire des mondes modernes et contemporains*, Université de Bordeaux Montaigne, 2015.

FIG. 1 — Bègles, la piscine, années 1950.
AMB 1 M 1 16



12. Archives Municipales de Bègles (désormais AMB) 1 M 1 16

13. AMB 1 M 1 16

14. La piscine Judaique de Bordeaux, second établissement couvert, sera inaugurée en 1935.

15. L'opposition de droite, « anti-cartelliste », met notamment en avant la démagogie du « mirage socialiste ». Pour plus de précisions, voir Jean-Paul Callède, *op. cit.* p. 621.

16. Dans l'entre-deux guerres Paul Beulque perfectionne un système de suspension par harnais au-dessus de l'eau. Combiné à l'ajustement de la profondeur du bassin, il facilite l'apprentissage de la nage en surface.

Pensé depuis 1925, le projet définitif de piscine couverte-bains douches est adopté en novembre 1930. Selon les procès-verbaux du conseil municipal de l'époque, cette « piscine communale d'Education Physique¹² » sera destinée à offrir des prestations d'hygiène corporelle pour une population ouvrière en extension, mais aussi un apprentissage de la natation pour les élèves locaux. Il s'agissait de répondre aux recommandations nouvelles en matière de natation scolaire, mais également de prévenir les trop nombreuses noyades estivales aux yeux d'A. Capelle. Au-delà des aspects hygiéniques et utilitaires, le projet se veut aussi esthétique et, toujours selon les mots du maire : de nature à « enrichir le patrimoine communal » en donnant, « par son élégance, une esthétique nouvelle à ce quartier¹³ ». L'œuvre pionnière, puisqu'elle représente le premier bassin public couvert de l'agglomération bordelaise¹⁴, est livrée en octobre 1932, non sans une forte opposition des élus d'opposition qui considèrent ces dépenses comme excessives et inopportunes¹⁵.

Il s'agit d'un édifice en « L » dont l'espace d'éducation physique/natation d'un côté fait le pendant à celui de l'hygiène-bains-douches de l'autre, le hall d'accueil assurant la jonction.

L'aile sud incorpore un bassin de petite dimension, 16m par 10m. Il est bordé de cabines latérales, tandis qu'un buffet d'eau duquel dévale une cascade offre une allégorie de l'espace naturel bienfaiteur. Un plancher mobile en bois permet d'ajuster la profondeur aux besoins d'apprentissage tandis qu'un système de suspension Beulque¹⁶ aux fonctions similaires le complète. L'autre aile se compose de réduits de déshabillage, de cabines de bains-douches et de sanitaires. Trente-huit douches s'y tiennent, ainsi que dix baignoires

dont certaines dédiées aux bains médicaux. En complément de sa valeur esthétique et fonctionnelle, la réalisation fait également preuve d'innovation technologique avec un système d'alimentation en eau chaude par réchauffage naturel et filtrage par ozonification à l'initiative de l'architecte Blanchard. L'œuvre s'inscrit plus largement dans un mouvement national intégrant l'hygiène à l'urbanisme social, qui promeut fréquemment à cette occasion l'équipement sportif, à l'image de celui de la cité industrielle de Lyon, à l'initiative de Tony Garnier, ou de la cité jardin de Suresnes¹⁷.

Le mouvement touche donc la Gironde à cette époque (évidemment Bordeaux, mais également des bourgades de moindre importance comme Podensac), et l'exemple béglais illustre bien le changement qui s'opère, à l'échelon communal, dans le domaine de l'équipement sportif. D'une part, la démarche publique vient maintenant relayer l'initiative privée; d'autre part, les villes intègrent dorénavant le sport dans leur projet d'urbanisme, en imposant de nouvelles normes sociales d'hygiène active¹⁸.

Témoignage architectural Art déco

La valeur patrimoniale de l'établissement tient également dans son identité Art déco. Souvent présenté comme marqueur de la foi dans le progrès et la croyance dans un avenir retrouvé, ce courant d'abord parisien diffuse¹⁹ dans les villes moyennes de province, mais aussi dans certaines localités du Sud-Ouest aux mains d'élus socialistes. Ainsi la piscine de Bègles n'est qu'un élément du riche patrimoine architectural landais et girondin lui-même souvent en lien avec les usages de l'exercice corporel²⁰ : arènes de Gabaret et de Saint-Sever, complexe du Sporting d'Hossegor, établissement d'hydrothérapie de Mimizan, et évidemment stade vélodrome, bains douches des quartiers Bastide, Bacalan et Caudéran de Bordeaux. De manière plus extensive, notons qu'Art déco, tourisme et villégiature font alors généralement bon ménage dans ces années.

En prenant le contrepied de l'Art nouveau il impose ses formes cubiques, géométriques et abstraites, et valorise une esthétique de l'épure. Ce dépouillement correspondant à l'ergonomie de la vie moderne, est cependant contrebalancé par les beaux matériaux rares et précieux, la polychromie des mosaïques et des vitraux qui rompent avec la sévérité des formes. Élitiste par son luxe raffiné, il est cependant le plus souvent populaire dans son usage car désireux de faire accéder à l'art les couches défavorisées²¹.

17. Il est fréquemment porté par un socialisme municipal militant, revendiquant humanité et justice sociale, à l'instar de celui d'Henri Sellier à Suresnes. Roger-Henri Guerrand et Christine Moissinac, *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social*. Paris, La Découverte, 2005.
18. Jean-Paul Callède, « Les politiques du sport en France », art. cité, p. 437-457.
19. Jérémy Cermann et Jean-Baptiste Minnaert, « Actualités et permanences de l'Art déco », *In Situ*, 55 | 2025. [En ligne] <http://journals.openedition.org/insitu/45417> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13tdj>
20. Laure Perot et Étienne Besson, « Bains de jouvence à Bègles », *Le Festin*, Arts Décoratifs, Bordeaux, Landes, Pays Basque, n°60, février 2007, Bordeaux, Le Festin, 2007, p. 84-89.
21. Dominique Dussol, « L'Art Déco en 7 questions », *Le Festin*, Le Sud-Ouest Arts Déco en 101 monuments, Hors-série, décembre 2016, Bordeaux, Le Festin, 2006, p. 4-18.
22. Maison Bime.
23. Société Castiaux.
24. Société Vignal.
25. Grandement redevables de la percée technique et commerciale des produits céramiques qui s'imposent alors autant comme éléments décoratifs que comme matériau de revêtement imperméable et hygiénique.
26. Antoine Le Bas, art. cité, p. 149.
27. En effet, si le choix de l'édification de la piscine fait écho à des préoccupations socio-hygiéniques présentes au plan national, elle répond aussi à l'identification de besoins locaux. Chaigneau Maxime, *op. cit.* p. 6.
28. Antoine Le Bas, art. cité, p. 150.

Les originalités stylistiques du bâtiment béglais tiennent dans le traitement décoratif des volumes et des surfaces. L'emploi du béton armé, innovation technologique peu antérieure, y permet une large utilisation du verre. Ainsi les vitraux²² à thème solaire ornent l'édifice et allègent sa lourdeur en laissant filtrer la lumière. Des mosaïques²³ de couleurs agrémentent le sol, les pilastres et les façades tout en suggérant les mouvements de l'eau, tandis que de larges baies intérieures laissent deviner la présence du bassin. Les ferronneries et sculptures²⁴ à motifs floraux ou aquatiques complètent les standards de cette riche ornementation. Enfin, une étonnante coupole d'accueil – sujet de controverses pour son allure extérieure de « casque à pointe » – est pavée de cabochons multicolores. Elle surplombe un vaste espace, lui-même équipé d'un mobilier typique du style Art Déco.

L'édifice béglais s'accorde par ailleurs avec cohérence à l'esthétique des piscines des années trente²⁵ exploitant matériaux et technologies nouveaux. Dans son analyse Antoine Le Bas estime que verre, céramique et ferronnerie créent une atmosphère résultant de la fusion de trois concepts : urbanité, sportivité, modernité²⁶.

Objet singulier

La valeur patrimoniale du bâtiment tient donc autant du témoignage artistique que de la mémoire d'un contexte socio-politique de l'entre-deux guerres, de ses initiatives et de ses idéaux. Or elle repose également sur la singularité architecturale d'une initiative locale²⁷.

La décision de construction s'accorde ainsi à une politique béglaise hygiéniste allant de l'établissement d'une inspection médicale scolaire locale à la création d'une colonie de vacances sur le bassin d'Arcachon au grand air au même moment. Elle sous-tend également, au regard de ses tarifs modiques, le désir d'une démocratisation de l'accès au loisir corporel, quand la majorité des établissements, essentiellement parisiens, sont alors conçus pour l'accueil d'une population très aisée. Antoine Le Bas rappelle ainsi qu'il n'existe au début du XX^e siècle qu'une dizaine de piscine parisiennes toutes conçues pour l'accueil d'une clientèle fortunée²⁸.

Alors, au moment où, à la faveur des Jeux Olympiques de Paris de 1924, de premiers efforts de construction de piscines publiques sont accomplis en France (La butte aux cailles 1924, puis Molitor à Auteuil en 1929 et celle de Roubaix en 1934...) et que l'architecture sportive prévaut avec des constructions

satisfaisant aux normes de compétition, Bègles assume sa singularité. Avec un bassin aux dimensions insolites, non équipé de tribunes symboliques d'un sport spectacle, et la valorisation de l'apprentissage natatoire par la spécificité du plancher mobile et du système de suspension, Bègles déroge à la tendance majeure. La sensibilité en direction d'un loisir corporel de masse s'exprime ici. L'histoire s'écrit donc avec des particularités très locales puisque quasiment simultanément l'architecte Louis Madeline, plus attaché à un modernisme international monumental, œuvre à la construction de la piscine d'hiver de Bordeaux (1935), elle-même bien plus conforme aux standards sportifs.

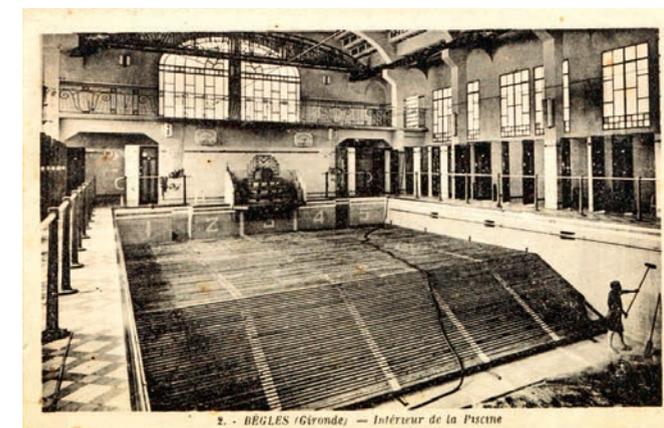
UNE RÉHABILITATION SINGULIÈRE

Intermède sportif et contexte politique

Les années 1960 amènent une première rénovation de l'édifice. En cohérence avec la promotion et le développement d'une culture sportive diffusant en France, la décision d'ouvrir un bassin d'été accompagné de ses gradins est prise en 1961. La dénomination retenue par le conseil municipal, « piscine d'été de compétition et d'un bassin école²⁹ » témoigne de l'éloignement du projet hygiéniste originel. Aucune préoccupation patrimoniale ne semble alors filtrer des débats du moment. L'usage des bains douches dans les lieux originels perdure mais décroît cependant inexorablement au fil des ans. L'ensemble du bâtiment souffre alors de l'épreuve du temps comme de l'indécision des politiques municipales, ce qui le condamne à sa fermeture dans les années 1990 pour des raisons de désuétude et de non-conformité aux normes de sécurité et... d'hygiène.

Or dans un contexte politique local nouveau – arrivée de Noël Mamère à la tête de la municipalité en 1989, un projet de réhabilitation émerge dans les années 1990. Il s'inscrit dans une politique patrimoniale fortement marquée de sensibilité écologique, mais également respectueuse du passé local. La triple mémoire d'une cité fluviale, mais aussi maraîchère et ouvrière désire ainsi être entretenue, tandis qu'une patrimonialisation d'espaces ayant fait l'histoire béglaise est impulsée : friches industrielles, sites naturels remarquables et habitat traditionnel notamment sont ainsi reconsidérés. Plus largement, l'initiative se situe dans ce que Guy Di Méo nomme un contexte de « prolifération, frénésie patrimoniale » depuis le milieu des années 1980, encouragé par « un besoin social

FIG. 2 — Piscine municipale de Bègles.
Années 1930. Le plancher mobile.
AMB 1 M 116



30. Guy Di Méo, art. cité, p. 92.

31. *Bulletin Municipal*, Mairie de Bègles, septembre 2006.

de patrimoine » issu d'une crise de la postmodernité appelant en réponse une « culture de l'unique et de l'authentique »³⁰.

Les options de rénovation de la piscine aux coûts prohibitifs, ou de reconstruction *ex nihilo* qui n'auraient pas résolu les problèmes de sauvegarde, sont alors écartées par la municipalité au profit de la réhabilitation. Tout en respectant les normes imposées par le classement patrimonial, une orientation est clairement donnée par l'équipe du maire. Selon les mots de Noël Mamère, il s'agira de la « réhabilitation d'un bâtiment qui deviendra bien plus qu'un lieu destiné exclusivement à la pratique sportive... lieu de vie accessible à tous et ludique³¹ ». Les nouveaux aménagements comporteront ainsi des espaces de soin du corps, de restauration permettant une sensibilisation au commerce équitable, feront état de procédés d'innovation éveillant au développement durable, ou favoriseront encore la rencontre intergénérationnelle. La démarche se situe donc d'emblée en accord avec les nouvelles cultures du corps ; elle désire par ailleurs convertir à l'idée écologique tout en préservant la tradition du brassage social et de l'accès offert à tous. Après l'appel d'offre fait en 2004, c'est finalement le projet Oasis de l'architecte Patrick Bouchain et ses collègues qui est retenu.

Le projet l'Oasis

L'homme est connu pour son engagement original et militant en faveur d'une architecture au service des besoins de la population. Pionnier de la reconversion de lieux industriels en espaces culturels (Roubaix, Nantes, Calais), il est aussi illustre pour ses créations au service des arts du spectacle (École de cirque de Chalons en Champagne, théâtre Zingaro,

académie Bartabas). Il va trouver à Bègles un terrain de mise en œuvre d'une architecture qu'il qualifie du label de Haute Qualité Humaine.

Sa démarche humaniste s'illustre par une ouverture libre du chantier au public invitant au dialogue avec les populations autochtones. Le désir d'une réhabilitation discrète, respectant l'âme du bâtiment transparaît également dans la démarche, tandis que le souci du développement durable en constitue le fil directeur. Ainsi selon Bouchain le « chantier de la piscine deviendra un lieu d'échange atypique, de test scientifique et écologique, dans une perspective patrimoniale et sociale³² ».

Afin de ne pas dénaturer l'esprit originel des lieux, la structure d'ensemble du bâtiment est ainsi préservée. L'angle d'accueil renoue avec ses fonctions originelles et devient un espace convivial de restauration travaillant des produits issus de l'agriculture biologique. Le bassin originel, conservé dans sa géométrie, change cependant de fonction en se muant en atelier de jeux et d'entretien physique, tandis que la zone bains-douches se commue logiquement en vestiaire-sanitaires. Enfin un bassin moderne, en lieu et place de la piscine d'été, s'intègre à l'existant en assurant le lien entre les deux ailes.

L'eau, symbole de vie et de bienfaits est par ailleurs présentée par l'architecte en continuité avec l'usage qu'en faisaient les civilisations les plus anciennes. Dans ce cas la fréquentation des Bains, nouvelle appellation des lieux traduisant déjà le lien avec le passé, apportera repos, soin de soi, échange, et bien être. L'eau est également placée au centre du processus de développement durable. Ainsi, un dispositif de recyclage naturel renonçant aux habituels rejets d'eaux abiotiques des piscines y prend place.

La démarche architecturale mobilise logiquement le procédé du 1% culturel, dispositif impulsé par Jean Zay sous le Front Populaire, en l'étendant au 1% scientifique et au 1% solidaire. Au total, 3% du budget sont ainsi consacrés à des réalisations spécifiques, en permettant une démarche plus ouverte, engageant des partenariats inédits.

Le 1% scientifique permet ainsi à l'artiste botaniste Liliana Motta de mettre en place un atelier de phytoremédiation conduit en partenariat avec un laboratoire universitaire bordelais (EGID). Ce microsysteme fonctionnant sur l'association substrats/plantes aquatiques permet une réduction du taux de chlore de l'eau en vue de sa réutilisation pour l'irrigation des espaces verts et le nettoyage du bâtiment. Visible, le bassin

FIG. 3 — Les cabines de déshabillage
après réhabilitation.
AMB 1 M 1 16



de filtrage possède également des vertus pédagogiques pour les visiteurs.

Le 1% artistique se traduit quant à lui par la réalisation d'une mosaïque ornant le pédiluve, à partir d'une photo panoramique pixelisée de l'ancien bâtiment. Elle est l'œuvre de l'artiste allemand Marin Kasimir.

Enfin le 1% solidaire s'illustre par l'implantation d'une aire d'évolution motrice nommée « À tout âge » ; elle tente de rapprocher, par la pratique de l'exercice en libre accès les enfants et les séniors. Selon le projet, elle est une réponse autodidactique aux besoins d'une population occidentale vieillissante et aux constats de ruptures générationnelles de nos sociétés³³.

Conçue en accord avec une volonté municipale de restauration d'un patrimoine culturel et social, cette réhabilitation répond donc également aux cultures du corps les plus contemporaines en l'inscrivant dans une tendance hygiéniste, intergénérationnelle et ludique, vécue sans contrainte, et au service d'un développement personnel. En cela elle s'écarte d'autres processus de réhabilitations d'édifices sportifs, en particulier de piscines historiques de la même époque.

Autres réhabilitations

À titre d'exemple, la piscine de Roubaix, chef d'œuvre de l'Art déco, témoigne d'un autre processus de réhabilitation.

Transformée en Musée des Arts et de l'Industrie en 2001, elle gomme les usages du passé tout en conservant la dénomination des années 1930 : La Piscine. La sauvegarde partielle de la mémoire des lieux s'observe cependant dans la présence d'un couloir d'eau central, de gradins transformés en coursive de promenade et de contemplation des œuvres exposées, tandis que la figure de Neptune déversant l'eau dans le bassin et la diffusion d'une bande sonore des anciens baigneurs rappellent l'antériorité des lieux. Ainsi, tout en réformant la valeur d'usage historique, le maintien d'éléments et de symboles du passé a été pensé, assurant une forme de continuité temporelle.

Il en va autrement de la Piscine Lutétia de Paris, il est vrai piscine privée de l'hôtel éponyme. Ici les lieux ont été transformés en espace commercial de luxe de la marque Hermès (2010). Il s'agit d'évoquer le thème du nomadisme tout en promouvant l'identité de la marque. En conséquence des contraintes liées à l'inscription à l'Inventaire, une dalle de verre et une mosaïque rappellent cependant l'emplacement du bassin, tandis que des tessons de céramique et de verre donnent l'illusion des reflets de l'eau. Néanmoins ici, l'usage et l'atmosphère des lieux ont totalement été modifiés.

À l'inverse la réhabilitation récente (2017) de la piscine parisienne des Amiraux³⁴, legs d'Henri Sauvage, autre acteur du mouvement socio-hygiéniste des années 1920 a conservé l'essentiel de sa facture et de ses fonctions premières. L'architecte François Chatillon a en effet pris le parti de restituer ce bien municipal dans un état proche de celui initial, permettant d'intégrer le projet au plan « Nager à Paris » en ne procédant qu'aux rénovations structurelles nécessaires à une exploitation moderne.

Les restructurations de ces ouvrages emblématiques sont donc loin d'emprunter des voies communes. Si aucune n'ignore un désir de patrimonialisation plus ou moins affirmé, leurs démarches ne sont pas porteuses des mêmes intentions³⁵.

LES BAINS : UNE DÉMARCHE DE PATRIMONIALISATION ORIENTÉE PAR LE POLITIQUE

La réhabilitation singulière de l'édifice béglais est le résultat d'une démarche locale de patrimonialisation signifiante. Engagée lors d'une phase d'engouement national³⁶ pour l'idée patrimoniale, elle correspond également à une période de décentralisation des compétences en matière de gestion du patrimoine culturel³⁷. De manière plus large

34. Connue pour avoir servi de décor au film *Le fabuleux destin d'Amélie Poulain* (2001).
35. Le cas polémique de la Piscine Molitor, partiellement détruite et reconstruite selon sa structure de type « paquebot », aurait également pu être évoqué. Son rachat par un fonds d'investissement pour en faire un hôtel de grand luxe (400 à 800 euros la nuit...) témoigne d'un cas encore différent.
36. Christian Hottin, « Genèse, implantation et remises en question du label Patrimoine du 20^e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2018/1, N° 137, 2018, p. 99-113.
37. Soucy Claude, « Le patrimoine, ou l'avers de l'aménagement ? », in *les Annales de la recherche urbaine*, n°72, Patrimoine et modernité, 1996, p. 144-153.
38. Patrice Béghain, « Introduction », dans Patrice Béghain (dir.), *Patrimoine, politique et société*, Paris, Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du citoyen, 2012, p. 5-9.

FIG. 4 — Piscine municipale de Bègles. Années 1930. Hall d'accueil. Carte postale. AMB 1 M 1 16



39. Entretien avec François Hartog, art. cité, p. 22-32.

40. Jean Davallon, « Le patrimoine: "une filiation inversée" ? », in *Espaces Temps*, 74-75, 2000. Transmettre aujourd'hui. Retour vers le futur, 2000, p. 6-16.

et explicative, la fin du XX^e siècle serait, selon François Hartog, symptomatique d'un nouveau régime de patrimonialisation se donnant le présent pour horizon, et l'émotion pour véhicule. En cohérence avec la montée de la mémoire dans les politiques publiques, et à un avènement du présentisme, le patrimoine deviendrait une façon d'habiter le présent, de s'y retrouver en le dotant de points d'ancrage³⁸. Il serait aussi la réponse à une demande de démocratisation de l'accès aux biens patrimoniaux dont le succès inaltérable des journées du Patrimoine³⁹ serait l'un des indicateurs.

Le processus de patrimonialisation témoigne dans le cas de l'établissement béglais d'une certaine réussite, traduite par une importante fréquentation de l'établissement et par l'unanimité des avis au sujet de son esthétique et de l'atmosphère qu'il dégage. En effet, la réhabilitation opérée place l'édifice dans une continuité historique léguant à la fois la tradition d'un socialisme municipal innovant et ouvert sur le bien public, ainsi que les normes artistiques de l'entre-deux guerres, tout en véhiculant des messages avant-gardistes sur la préservation de l'environnement, désormais lui aussi entendu comme bien patrimonial.

Par le maintien d'espaces emblématiques, les options architecturales ont su assurer cette continuité inhérente au processus patrimonial⁴⁰. Ainsi la préservation du bassin historique comme mémoire de l'espace d'apprentissage, lui-même évocateur des premiers bassins d'apprentissage flottants de la Garonne, celle du majestueux hall d'accueil et de sa fonction conviviale, de l'espace bains douches avec ses authentiques cabines en bois et sa mosaïque y participent



FIG. 5 — Hall d'accueil réhabilité en espace de restauration.
AMB 1 M 1 16

pleinement. Quant aux innovations (mobiliers du hall, mosaïques nouvelles), elles se fondent sans peine à l'identité artistique originelle, tandis que la préservation de certains éléments altérés (vitres fendues, ciment fissuré) alerte le visiteur sur l'effet du temps qui passe.

À leur manière les pôles d'activité développés dans l'établissement sont également les témoins d'une continuité de pensée, privilégiant une culture corporelle de l'hygiène et de l'entretien, au détriment d'une lecture performative du corps. De même, l'espace de motricité intergénérationnel, avec sa forme ondulée rappelant le mouvement de l'eau, suggère l'accueil de tous tel qu'il avait été décidé aux origines du bâtiment.

Quant à la modernité, elle est représentée par le traitement novateur de l'eau. Tout en éveillant aux enjeux écologiques contemporains, il prolonge finalement les procédés innovants de Blanchard en 1932, déjà soucieux d'une production énergétique à moindre coût. De son côté l'espace natatoire nouvellement incorporé, par le choix de son éclairage naturel, de ses matériaux chauds et de son intimité, entretient l'ambiance d'un lieu davantage conçu pour le bien être partagé que pour l'exploit sportif.

Enfin, assurant le lien entre passé et avenir, l'œuvre artistique de la galerie pédiluve conduit le baigneur de l'ancien au nouveau, en fusionnant la tradition artistique de la mosaïque et le procédé contemporain de la photographie pixellisée.

Cette patrimonialisation réussie, à la fois succès populaire, sauvegarde et valorisation d'un legs du passé, mais également marque de filiation politique, s'inscrit cependant dans

41. Que Nathalie Heinrich constate aux plans chronologique, topographique, catégorielle et conceptuel. Heinrich Nathalie, *La Fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, MSH, 2009.
42. [En ligne] <https://www.mairie-begles.fr/>
43. Illustrée par le livre blanc, consultation populaire intitulée *Vers Bègles 2030*.
44. Vincent Veschambre, art. cité, p. 65.
45. Di Méo Guy, art. cité, p. 87-109.

une démarche non dénuée d'intérêts. Au-delà d'un phénomène national d'inflation patrimoniale maintes fois relevé⁴¹, il s'agit bien ici de marquer une identité locale d'une empreinte résistante à la patine du temps. Tout en se présentant comme l'héritière d'une politique culturelle et sociale attentive aux classes populaires, la démarche symbolise avec force les orientations locales impulsées par Noël Mamère dans les années 2000 : articulation entre tradition et modernité incarnée par la notion de « village urbain béglais »⁴² que les discours municipaux vantent, politique de facilitation de l'intégration sociale et de la participation citoyenne⁴³ et évidemment sensibilisation au développement durable et à l'éco-citoyenneté omniprésents dans la vie locale, notamment illustrée par la création d'un écoquartier innovant.

Ainsi, bien au-delà du souci de conservation et de transmission d'un héritage, le processus de patrimonialisation, sélectif⁴⁴ et jamais neutre, se trouve au cœur d'enjeux locaux. Il s'avère être un efficace « outil politique et idéologique, facteur d'agrégation sociale et de territorialisation⁴⁵ ». Et désormais l'espace sportif en tant que témoin historique et culturel du XX^e siècle y tient toute sa place.

Quand la sauvegarde patrimoniale vient à la rescousse d'une discipline sportive

La préservation des piscines Judaïque et Galin à Bordeaux

CLAUDE LAROCHE

Chercheur de l'Inventaire général du patrimoine culturel,
Région Nouvelle-Aquitaine

Nous nous proposons de présenter ici deux dossiers, où, délaissant le travail d'érudition – nous n'avons pas mené de recherches historiques approfondies sur les deux édifices en question – nous nous efforcerons de montrer comment une approche patrimoniale peut accompagner favorablement le devenir d'un équipement confronté à son vieillissement et à l'évolution des usages. Il sera question de deux piscines bordelaises, dossiers auxquels nous avons été confrontés à vingt ans de distance et qui nous ont conduit à quitter le domaine de la stricte recherche pour aborder des questions plus volontiers opérationnelles. Les protections patrimoniales font peur aux collectivités propriétaires d'équipements, singulièrement sportifs. La principale peur est justement d'être empêché de prendre en compte les indispensables mutations des usages et des normes. Une grande part de notre travail au sujet de ces deux piscines aura été de dissiper ces peurs en démontrant, au contraire, que reconnaître la valeur patrimoniale des édifices et expliciter leur histoire permettait d'inscrire les nécessaires évolutions dans la logique de la conception initiale et, par là, de leur garantir une plus grande pérennité.

LA PISCINE JUDAÏQUE-JEAN BOITEUX

Élément majeur de l'ambitieuse politique architecturale et urbaine voulue par Adrien Marquet (1884-1955), maire de Bordeaux de 1925 à 1944, et coordonnée par l'architecte Jacques d'Welles (1883-1970), la conception du complexe de la rue Judaïque, actuelle piscine Judaïque-Jean Boiteux, est mise au concours en 1931. Il s'agit d'offrir un équipement de natation d'un niveau encore très rarement présent en France : deux bassins, un d'hiver et un d'été, le tout complété par un gymnase et des terrains de sport. C'est l'architecte parisien Louis Madeline (1882-1962) qui est choisi à l'issue

1. Robert Coustet et Marc Saboya, *Bordeaux : la conquête de la modernité, architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 à 2003*, Bordeaux, Mollat, 2005, p. 80-84. Claude Laroche, « Un biathlon patrimonial : la piscine de la rue Judaïque et le stade du parc de Lescure », *Le Festin*, février 1998, n°25, p. 82-95.

de cette consultation et qui réalise l'ensemble, construit de 1932 à 1935. L'architecte s'inscrit parfaitement dans ce que souhaitent Marquet et d'Welles en proposant une architecture tirant profit des acquis techniques et plastiques de la modernité, mais d'une modernité enracinée dans le contexte bordelais en sachant composer avec le classicisme ambiant. La volonté de Madeline d'utiliser rationnellement et avec simplicité les matériaux nouveaux et d'exprimer franchement les fonctions d'un programme moderne n'exclut pas le souci du décor qui s'exprime ici par le jeu des textures du béton et l'utilisation discrète et sophistiquée des céramiques, singulièrement celles du bassin d'hiver¹.

Après plus d'un demi-siècle de fonctionnement, le vieillissement de l'équipement amène sa fermeture en 1991. Une démolition est envisagée, idée contre laquelle se mobilisent les défenseurs du patrimoine, suggérant notamment une protection au titre des Monuments historiques. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), en la personne de Jean-Michel Lucas, directeur, et de Christian Gouyon, conservateur régional des Monuments historiques, ne souhaite pas recourir à une protection autoritaire, imposée sans concertation sur l'usage de l'équipement. En effet, certains précédents incitent à la prudence : l'inscription au titre des Monuments historiques de la piscine Molitor à Paris en 1990 n'empêchait pas son inéluctable délabrement – et, pour finir, sa destruction quasi-totale ; par ailleurs, Bordeaux donnait également de son côté un exemple de « protection qui tue », avec l'inscription, en 1984, de l'ancienne gare d'Orléans, rive droite, protection qui, là encore, n'avait pas empêché, voire avait contribué à l'inexorable dégradation de l'édifice avant qu'il ne finisse par retrouver, très mutilé, un usage. Aussi a-t-il été décidé de reprendre pour la piscine Judaïque la formule qui venait d'être expérimentée pour le casino de Biarritz. Sauvé *in extremis* de la destruction, il avait été décidé de ne protéger ce dernier qu'une fois aboutie une démarche de concertation entre les services de l'État en charge de la protection et la mairie propriétaire. Ainsi était-on assuré que l'inscription au titre des Monuments historiques, intervenue en 1992 et circonscrite aux éléments jugés essentiels, ne viendrait pas empêcher la nouvelle vie du casino.

C'est une démarche identique qui a été menée pour la piscine bordelaise, une démarche de concertation entre le maître d'ouvrage, en l'occurrence la mairie de Bordeaux, qui avait fini par faire le choix de la conservation de l'édifice,



FIG. 1 – Bordeaux, piscine Judaïque-Jean Boiteux, « bassin d'hiver » (bassin de 25 mètres) à la fin des années 1930.
ABM, Bordeaux, XIV O 18



FIG. 2 – Piscine Judaïque-Jean Boiteux, bassin d'hiver à la fin des années 1930.
ABM, Bordeaux, XIV O 17



FIG. 3 – Piscine Judaïque-Jean Boiteux, halle du bassin d'hiver et « bassin d'été » (bassin de 50 mètres), état en 1996.
Cliché Michel Dubau. Inventaire général du patrimoine culturel, Région Nouvelle-Aquitaine



FIG. 4 – Piscine Judaïque-Jean Boiteux, bassin d'été, état en 1996. Au premier plan, les plongeurs ; à l'arrière-plan, la cheminée de la chaufferie et le gymnase. Cliché Michel Dubau. Inventaire général du patrimoine culturel, Région Nouvelle-Aquitaine

FIG. 5 – Piscine Judaïque-Jean Boiteux, bassin de 25 mètres après la restauration de 1995-1997.
Cliché Thomas Sanson, Ville de Bordeaux

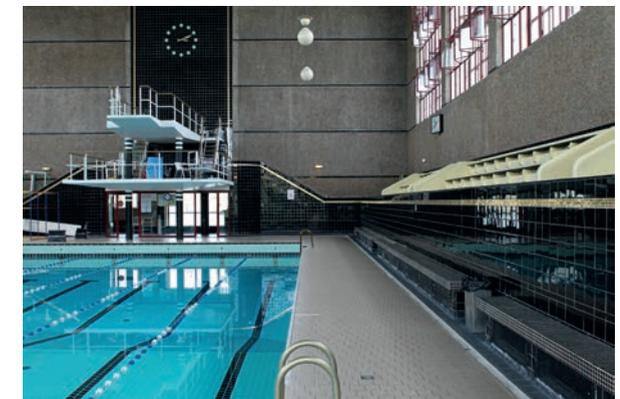


FIG. 6 – Piscine Judaïque-Jean Boiteux, bassin de 25 mètres, dessin par le studio Archi Graphi de l'état après la restauration de 2024-2026, projet de l'agence d'architecture Moon Safari.
Archi Graphi

et la Drac, qui nous avait missionné pour ce dossier. Le travail consistait, pour le maître d'ouvrage, à définir ses besoins, pour la Drac, à cerner et hiérarchiser les exigences patrimoniales et, pour l'ensemble des participants, à mettre en regard ces besoins et exigences, à les confronter à l'état physique du bâtiment, enfin à résoudre les contradictions. C'est à partir de ce travail collectif que pouvait naître le programme du concours d'architecture en vue de la restructuration, rédigé par l'architecte Pierre Ferret, en collaboration avec la Drac. Ce n'est qu'après le choix du lauréat, en 1994, qu'était lancée la procédure d'inscription au titre des Monuments historiques, votée en commission en mai 1995 et rendue effective en juillet 1996. La démarche patrimoniale au moment du concours aurait pu être celle de la simple désignation des parties à conserver impérativement et de celles pouvant être sacrifiées. Il nous a paru plus judicieux de mettre surtout l'accent sur ce qui, de façon plus générale, faisait la qualité de l'architecture de Louis Madeline, notamment sa science de la composition architecturale, capable d'aller au-delà de la simple juxtaposition des éléments du programme pour les fusionner dans un tout cohérent et dépassant la simple somme des différentes parties. En portant à la connaissance des concurrents les différents aspects de cette science et les lignes de force de l'édifice, nous espérons contribuer à ce que la réponse architecturale s'y inscrive du mieux possible.

Le programme de restructuration a consisté essentiellement en la restauration à l'identique du bassin d'hiver de 25 mètres, la conservation avec quelques aménagements des cabines de déshabillage et la mise en place d'un nouveau bassin de 50 mètres, couvert et découvrable, à l'emplacement de l'ancien bassin d'été, étant entendu que l'état de ce dernier ne permettait pas sa conservation. L'équipe lauréate du concours, choisie en octobre 1994, fut celle constituée d'Alain Sarfati (agence Area), Éric Lemarié et Thierry Nabères. Une première phase, articulée autour du bassin de 25 mètres était livrée en septembre 1997, l'ensemble de l'équipement étant inauguré en mai 2001².

LA PISCINE GALIN

Si Bordeaux a été pionnière en matière d'équipement de piscine, du fait de la réalisation du complexe de la rue Judaïque, les années d'après-guerre voient la poursuite de l'effort, avec la construction de plusieurs édifices, le plus souvent liés à l'urbanisation de quartiers périphériques. Ainsi, la piscine Galin est-elle indissociable de la mise en place

2. Près d'un quart de siècle plus tard, divers désordres apparus dans les structures historiques, ainsi que de nécessaires ajustements dans le fonctionnement des deux parties, ancienne et nouvelle, de l'édifice, ont amené de nouveaux travaux d'adaptation et de restauration (2024-2026).

3. Gilles Ragot, Michel Jacques et Annette Nève, *Guide d'architecture, Bordeaux et agglomération, 1945-1995*, Bordeaux, arc en rêve centre d'architecture, éditions Confluences, 1996, p. 238-239. Claude Laroche, « La vie retrouvée de la piscine Galin », *Le Festin*, été 2024, n° 130, p. 130-131.

progressive, à partir de 1946, de la cité de la Benauge, dans les quartiers bordelais de la rive droite de la Garonne. L'architecte et urbaniste Jean Royer (1903-1981) y fait en effet une place à un équipement de ce type et en donne un dessin en 1952. Si ce projet est abandonné, la construction d'une piscine reste d'actualité. Elle voit le jour, de 1965 à 1970, sur un terrain situé plus au nord-est, le long de la rue Galin, face au stade du même nom. Le projet est confié à trois architectes locaux, Jacques Gérard (1922-1994, élève de Claude Ferret à l'École régionale d'architecture de Bordeaux), André Chassin (né en 1920, architecte à Caudéran après avoir fait ses études à l'École des beaux-arts en étant élève de Georges Labro) et Jean-Claude Perrot (né en 1929, élève de l'École des beaux-arts ayant étudié dans les ateliers d'Otello Zavaroni et de Georges Labro, diplômé en 1965 avec un projet de piscine couverte et établi par la suite à Périgueux)³.

La nature du sol alluvionnaire de cette portion du territoire bordelais n'a pas été sans influencer les choix architecturaux des édifices qui la ponctuent : l'église Sainte-Marie de la Bastide (1860-1887, Paul Abadie architecte) n'aurait jamais présenté la même physionomie, notamment sa légère charpente apparente décorée au lieu du voûtement initialement prévu, si les contraintes physiques du terrain n'avaient pas conduit à ce choix. De même, à la piscine Galin, le report sur le bon sol se fait à l'aide de pieux battus de 18 mètres et l'affleurement de la nappe phréatique impose de concevoir des bassins hors-sol. La commande était celle d'une piscine couverte, utilisable à l'année, mais en partie découvrable pour un plus grand agrément en période estivale. De ces contraintes est né un parti simple et fort, d'une grande évidence et bien lisible depuis l'extérieur. Un bassin sportif de 25 mètres à six couloirs ainsi qu'un bassin d'apprentissage sont accessibles à l'étage du bâtiment, abrités sous une halle rythmée par sept arcs en plein-cintre utilisant la technique du lamellé-collé. Le tiers sud de la toiture de cette halle, traité de façon translucide, est mobile : des moteurs le déplacent le long des arcs vers la partie sommitale, transformant ainsi à la belle saison l'équipement en piscine partiellement de plein-air. Les plages se prolongent à l'extérieur, au sud et à l'ouest, en un vaste solarium. L'effet voulu est celui d'une couverture « aérienne » formant une sorte de vague reposant avec légèreté sur le socle formé par le niveau des plages et du solarium. L'effet est accentué par le caractère entièrement vitré des deux tympans fermant la halle et par l'accent mis sur ce socle,

débordant, dans un porte-à-faux magnifié par son profil en quart-de-rond droit, sur les espaces du rez-de-chaussée. Ces derniers, après une entrée formant trémie dans ce socle, abritent les locaux techniques, vestiaires et douches entourant le volume du grand bassin.

L'expression architecturale joue sur la dialectique entre la mise en évidence de la structure et son habillage : le limon des escaliers est laissé visible en façade est ; les traces de coffrage, apparentes, participent à la richesse de la texture de l'ensemble. On retrouve ici le même dialogue que chez Le Corbusier après-guerre, où l'expression des nécessités fonctionnelles ou structurelles cohabite avec le lyrisme des formes. L'influence du maître à penser de la génération des concepteurs de la piscine Galin est ici patente. On pense notamment au Capitole de Chandigarh (Inde, 1952-1961) : le brise-soleil de la façade sud de la piscine bordelaise rappelant les équivalents indiens de la Haute Cour et de l'Assemblée législative, alors que le couverture en porte-à-faux courbe de ce dernier palais trouve un écho dans le profil des rives du socle haut de la piscine Galin. Un grand bas-relief abstrait en béton coffré conçu par le sculpteur Hugues Maurin (1925-2017), orne la façade des deux logements des agents à demeure sur la cour d'entrée.

En 2014, à l'occasion d'une fermeture technique, de l'amiante est découverte dans des gaines de ventilation, ce qui conduit la Ville à prolonger la fermeture et à réfléchir au devenir d'un équipement par ailleurs vieillissant. Peu auparavant, nous avons, au sein d'un groupe de travail sur l'architecture du xx^e siècle et au nom du service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, signalé l'intérêt de l'édifice à la Direction régionale des affaires culturelles et une procédure de labellisation au titre du patrimoine du xx^e siècle avait été engagée. Le label, désignant un édifice jugé de qualité et suffisamment représentatif de l'architecture de son époque, était attribué en 2015. Cette reconnaissance se transformera, pour la piscine bordelaise, en un label Architecture contemporaine remarquable au moment de la mise en place de cette nouvelle distinction, en 2016.

Entretemps, la réflexion sur le devenir de l'équipement s'est poursuivie. La démolition a pu être envisagée. Mais, d'une part, les contraintes et les normes actuelles s'attachant aux risques liés au terrain n'auraient guère permis la reconstruction *in situ* d'un équipement équivalent et, d'autre part, si, juridiquement, le label ne signifiait pas protection, la reconnaissance patrimoniale dévolue par son octroi



FIG. 7 — Bordeaux, piscine Galin, ensemble depuis le nord-est, état en janvier 2020 au début du chantier de reconstruction.
Cliché Claude Laroche, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Nouvelle-Aquitaine



FIG. 8 — Piscine Galin, façade sud, état en janvier 2020.
Cliché Claude Laroche, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Nouvelle-Aquitaine

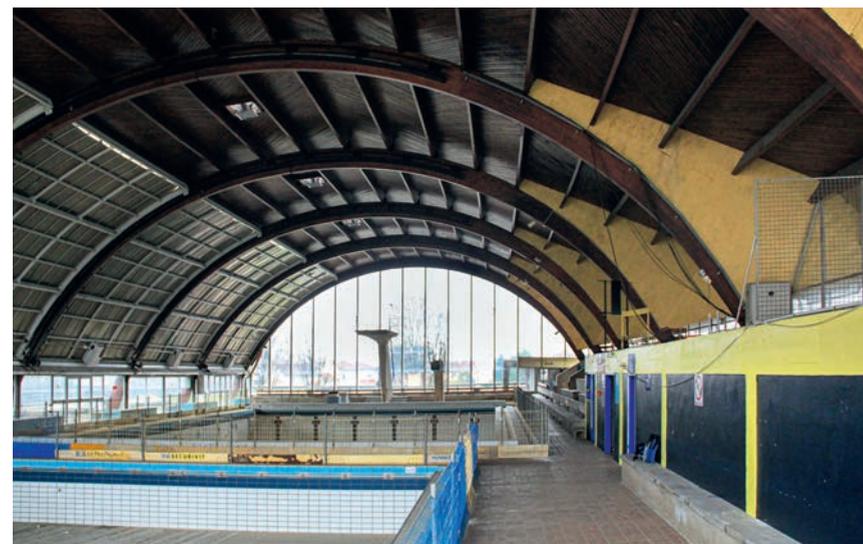


FIG. 9 — Piscine Galin, halle des bassins, état en janvier 2020.
Cliché Claude Laroche, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Nouvelle-Aquitaine



FIG. 10 — Piscine Galin, inauguration, le 25 février 2023, des travaux de reconstruction, démonstration de plongeon et initiation à la discipline par la section de natation-plongeon du Bordeaux étudiants club.
Cliché Thomas Sanson, Ville de Bordeaux

a pesé en faveur d'une réhabilitation. Choisie en 2017 après consultation, l'équipe de l'Atelier Ferret architectures, associée à Veauthier Architekten, a conçu le projet et conduit les travaux. Le parti initial a été conservé, les structures ont été confortées et les bétons traités. La mise aux normes s'est accompagnée de la création d'une pataugeoire, proche du bassin d'apprentissage, rendant encore plus attractif un équipement devenu à cette occasion accessible aux personnes à mobilité réduite. De nombreux aléas de chantier, conséquence notamment de la crise sanitaire, ont repoussé à février 2023 la date de réouverture au public.

Le résultat était, dans le prolongement de ce qui avait été réalisé vingt ans plus tôt rue Judaïque, la préservation d'un édifice tout en l'inscrivant résolument dans l'évolution des normes et des usages, garantissant ainsi sa pérennité. En l'espèce, malgré le poids juridique limité d'une labellisation, les services patrimoniaux ont pu, même s'il a fallu consentir à certains sacrifices (comme celui des belles cabines de déshabillage), peser çà et là sur les choix et, en explicitant le contexte historique et la valeur d'usage de l'équipement au point de vue sportif, scolaire, de loisir et de quartier, en préserver tous ces aspects.

LE PATRIMOINE À LA RESCOUSSE D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE

Enfin, pour éclairer le titre quelque peu énigmatique de cette présentation, il convient de mettre l'accent sur l'une des activités sportives abritées traditionnellement par les piscines, à savoir le plongeon. Cette belle discipline, régie par la Fédération française de natation, souffre de la disparition régulière et qui semble inéluctable des équipements, au point que l'on a pu par moments estimer à une dizaine le nombre des plongeurs détruits chaque année en France. La raison vient de ce que les piscines qui en sont dotées, construites le plus souvent dans les années 1950 ou 1960, arrivent au bout de leur existence et que les problèmes de structure de ces piscines fortement sollicitées amènent à envisager leur destruction ou leur profonde restructuration. Or, les programmes des constructions nouvelles venant les remplacer n'intègrent pratiquement jamais la présence de plongeurs. Pour expliquer ces disparitions, on peut invoquer le coût de fonctionnement engendré par la profondeur des bassins les accueillant ou la charge qu'impliquerait la construction d'une fosse séparée. On peut invoquer également la peur, fantasmée, des édiles, s'agissant d'une discipline présumée dangereuse – alors

4. Voir le travail d'inventaire des équipements de plongeurs, fonctionnels ou disparus, mené par Daniel Caous, juge national de plongeon à la Fédération française de natation et encadrant au cercle Paul-Bert de Rennes, travail régulièrement mis à jour et accessible sur les sites du cercle Paul-Bert et de la ligue régionale de Bretagne de la Fédération française de natation. Franck Delorme, *Les sports en France de l'Antiquité à nos jours ; une histoire, un patrimoine*, Paris, Éditions du patrimoine, 2023, « Les plongeurs : entre haut vol et chant du cygne », p. 337. Louise Le Borgne, « Le plongeur français cherche sa planche de salut », *Le Monde*, jeudi 11 janvier 2024, p. 15.
5. On peut toutefois regretter que la destruction de l'ancien bassin d'été de la piscine Judaïque ait entraîné celle du plongeur de 10 mètres qui lui était associé. En compensation, la plateforme de 5 mètres du bassin d'hiver historique a pu, lors des travaux de 1995-1997, bénéficier en cours de chantier d'une modification substantielle du fond du bassin qui l'a rendue conforme aux normes actuelles de profondeur et a donc permis à nouveau son utilisation.

que les accidents de plongeon se produisent essentiellement en milieu naturel, pratiquement jamais en piscine. On peut enfin supposer que s'est installée chez ces mêmes édiles l'idée que le public chercherait avant tout des équipements ludiques plutôt que strictement sportifs. La perte des plongeurs se fait d'ailleurs au grand dam des maîtres-nageurs et surveillants de baignade, qui voient disparaître un outil pédagogique particulièrement précieux, alliant le jeu et la rigueur, développant la proprioception et la confiance en soi, au profit de dispositifs, toboggans ou autres, aux vertus disciplinaires nettement plus discutables. Le cercle vicieux s'installe : la disparition des équipements entraîne celle des pratiquants et des clubs, qui ne sont désormais plus là pour plaider la cause des plongeurs à l'heure de leur condamnation. Et pourtant, le plongeur était vraiment, au sein de ce programme aux exigences techniques si présentes, aux normes si contraignantes, l'occasion rêvée pour les architectes de faire la démonstration de leur sens plastique. Usant des possibilités offertes par exemple par le béton armé, capable de traduire les porte-à-faux audacieux réclamés par les plateformes, les maîtres d'œuvre en exaltaient volontiers l'ossature par tout un jeu d'expression de la structure permis par le matériau. D'ailleurs, la perplexité des concepteurs ou des maîtres d'ouvrage au moment de restructurer ces piscines en dit long sur la force des images ainsi créées par ces belles structures, que l'on est bien souvent tenté de conserver pour mémoire, quand bien même ces plongeurs auraient perdu toute fonction⁴.

Or il se trouve que, grâce aux deux démarches patrimoniales exposées ici, Bordeaux a la chance d'avoir pu conserver deux équipements complets de plateformes et de tremplins permettant la pratique de la discipline à l'année, ce qui en fait une ville privilégiée s'agissant du plongeon aujourd'hui en France⁵. Dès lors, un club existe, avec des pratiquants en nombre, que ce soit en loisir ou en compétition. Sans ces démarches de préservation, Bordeaux aurait sans nul doute rallongé la liste des nombreuses villes désormais privées de cette pratique.

C'est probablement un argument supplémentaire démontrant qu'opposer les exigences patrimoniales et l'évolution inéluctable des usages n'est peut-être pas la meilleure façon de comprendre les vrais enjeux. Bien au contraire, en travaillant « en bonne intelligence », comme l'on dit très justement, il est possible de parvenir aux bonnes – à tout le moins aux moins mauvaises – solutions possibles et de les inscrire dans la durée.

Le plastique : une réponse pour l'éclairage des édifices sportifs des Trente Glorieuses¹

BENJAMIN DELAUNAY
Doctorant et enseignant contractuel,
LACTH-ENSAPL – Université de Lille

Si le « plastique » est présent depuis l'Antiquité dans la palette des matières utilisées par l'Homme, grâce à l'utilisation de matériaux modelables tels que la corne, l'ambre ou l'os, les plastiques contemporains apparaissent réellement au milieu du XIX^e siècle². Il s'en suit une utilisation massive dans le secteur de la construction au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les architectures sportives n'y font pas exception - les politiques volontaristes de l'État ayant stimulé leur conception durant ces années³ - et les produits plastiques de couverture y sont souvent employés pour répondre à différentes contraintes telles que le poids, la facilité de manutention, l'économie, mais aussi pour permettre l'éclairage naturel. C'est pourquoi nous nous intéressons tout d'abord au contexte spécifique des Trente Glorieuses, puis nous regarderons pourquoi et comment les produits de couverture plastiques ont été mis en œuvre, et nous questionnerons finalement les enjeux patrimoniaux liés à ces édifices et à leurs composants.

LE CONTEXTE PLASTIQUE DES TRENTE GLORIEUSES

C'est donc dans un contexte très favorable, celui des Trente Glorieuses, que les composants en plastique font leur apparition. En effet, le paysage industriel et architectural de la France connaît durant cette période de multiples transformations, en donnant notamment une place importante à l'expérimentation et à l'industrialisation pour reconstruire le pays. Parallèlement, des habitats prototypes, des intérieurs expérimentaux et des formes nouvelles voient aussi le jour, et sont présentés au grand public. Ces mêmes « propositions » sont encore exploitées de nos jours et sont celles qui semblent être les plus connues, aussi bien via la littérature que dans l'imaginaire collectif. Pour n'en citer que quelques-unes, on retrouve « la maison tout plastique », conçue par Ionel Schein

1. Cet article, qui fait suite aux journées d'étude « villes et patrimoines », découle du travail de recherche mené en doctorat. De plus, il se place dans la continuité de la publication « Quand le sport et le plastique s'associent durant les Trente Glorieuses: Regard sur le Nord et le Pas-de-Calais » dans le bulletin spécial de Docomomo France. La thèse en cours est effectuée en histoire de l'architecture au Laboratoire conception territoire histoire matérialité (LACTH) de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage Lille, sous la direction de Éric Monin, professeur en histoire et culture architecturale. C'est donc dans ce cadre, qu'est étudié le plastique et plus particulièrement les composants couvrants éclairants de 1945 à 1975, en s'intéressant aux impacts de ces nouveaux éléments et aux innovations plastiques sur l'architecture et l'art de bâtir de cette période. Benjamin Delaunay, « Quand le sport et le plastique s'associent durant les Trente Glorieuses: Regard sur le Nord et le Pas-de-Calais », dans *Bulletin Docomomo France*, numéro spécial « Architectures du sport, 1940-1995 », 4 décembre 2024, p. 107-116.

2. Philippe Decelle, Diane Hennebert et Pierre Loze, *L'Utopie du tout plastique 1960-1973*, Bruxelles, Fondation pour l'architecture, 1994, p. 20.

3. Marc Falcoz et Pierre Chifflet, « La construction publique des équipements sportifs. Aspects historiques, politique et spatial », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 79, septembre 1998, p. 14-21. Voir les lois-programmes (1961-1975) et notamment les opérations issues de la troisième loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif de 1971 à 1975, initiée par l'État.

4. Philippe Bancilhon, « Architecture et industrie. La maison en plastique en France », dans Gérard Monnier (dir.) et Richard Klein, *Les Architectures de la croissance II*, Nantes, École d'architecture de Lille et des régions Nord, 1999, p. 1-20.

en 1955, en collaboration avec Yves Magnant et René André Coulon ; une année plus tard, en 1956, ce sont les Smithson qui présentent à l'*Olympia Exhibition Centre* de Londres leur « *House of the Future* » ; encore un an après « La maison Monsanto » est mise en place à Tomorrowland à Disneyland ; et finalement la Bulle 6 coques de Jean-Benjamin Maneval en 1968.

Toutes ces expérimentations, mais aussi l'engouement pour la matière plastique, n'ont fait que développer l'intérêt des industriels pour les matières synthétiques, profitant de cette « euphorie technologique », pour lancer sur le marché de nouveaux matériaux et exploiter de nouveaux procédés⁴.

La presse professionnelle, via les publicités destinées aux concepteurs, en est un témoin et permet d'être au cœur des innovations et de la médiatisation des nouveaux composants (fig. 1). Mais elles permettent également de mettre en avant certains édifices, avec des programmes très divers. On en trouve une très grande variété (usines, écoles, lieux de culte, habitations...), mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse ici, des bâtiments à vocation sportive. Il y a, par exemple, la patinoire de Boulogne-Billancourt (*Techniques et Architecture*, 1956) (fig. 2), la halle des Sports de Joinville et le Palais des Sports de Gênes (*Plastiques-bâtiment*, 1964), la patinoire municipale de Grenoble (*Revue du Second Œuvre*, 1965), le gymnase de Sarcelles (*Architecture Française*, 1966), ou encore la piscine de Versailles (*Architecture Française*, 1970). Enfin, comme dernier exemple, datant de 1972, emblématique et bien plus médiatisé : le stade olympique de Munich, pensé par Behnisch & Partner, Frei Otto, Fritz Leonhardt & Andra (*Architecture d'Aujourd'hui*, 1971 – *Röhm Spektrum*, 1974).

En parallèle, notamment grâce aux trois lois-programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs, mises en œuvre de 1961 à 1975, beaucoup d'édifices sportifs ont vu le jour sur tout le territoire, le but étant d'offrir aux citoyens une accessibilité à la pratique sportive de proximité. L'État, par le biais du Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, lance donc des procédures d'agrément mais également des opérations et concours (comme l'opération « mille piscines », l'opération « mille clubs », les COSEC : Complexes sportifs évolutifs couverts) afin de solliciter les architectes et ingénieurs pour proposer des constructions rationnelles, économiques, industrialisées et faciles à édifier. Des groupes mixtes sont alors créés comprenant souvent des concepteurs mais aussi des industriels, ce qui ne va faire que renforcer le lien entre conception, nouveaux procédés techniques et nouveaux

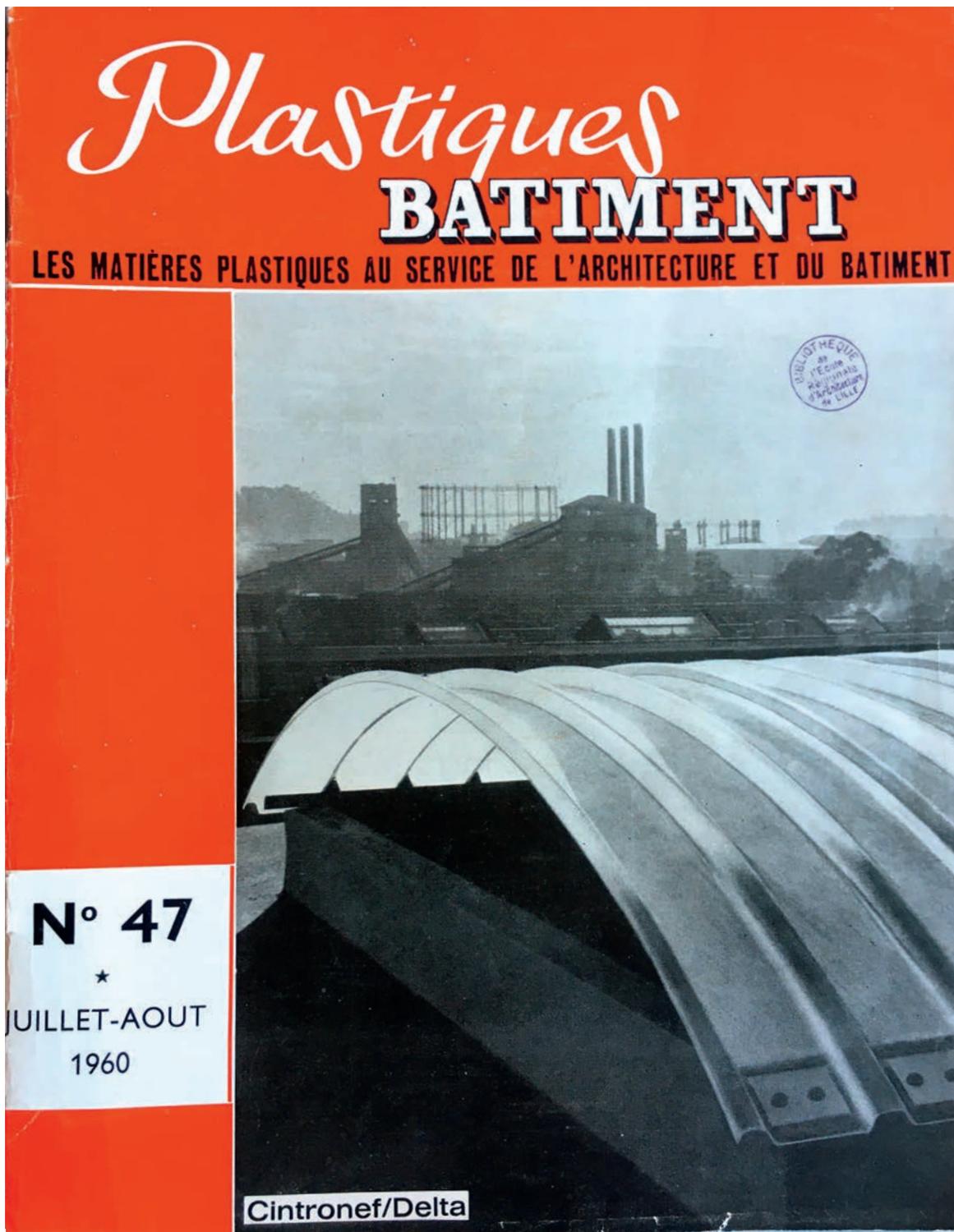


FIG. 1 — Couverture du numéro 47 de la revue *Plastiques-Bâtiment* exposant le produit Cintronef de Delta.
Cliché Benjamin Delaunay, ENSAPL, 2020



FIG. 2 — La patinoire de Boulogne-Billancourt et sa représentation sur une publicité Marcolite. Marcolite Products S.A., « Marcolite, Polyester renforcé », publicité, dans *Techniques et Architecture*, n° 1, 1956.

composants. Ce sera par exemple le cas pour l'association de Bernard Schoeller avec les entreprises Durafour et Matra Plastiques pour la piscine Tournesol, ou encore le GERPIAM⁵. Ce groupement, fondé en 1965, pour répondre à la procédure d'agrément de 1964, conçoit des équipements publics pensés de manière rationalisée et industrialisée grâce à l'utilisation d'éléments préfabriqués, permettant modularité et évolutivité. Henri-Pierre Maillard en dira par la suite que : « Cette expérience de construction en série dans le domaine de l'équipement [a été] la première lancée à cette échelle en Europe. Elle revêt donc une importance capitale dans le cadre de la politique d'industrialisation du bâtiment⁶. »

L'UTILISATION DU PLASTIQUE, ET SON ATOUT POUR L'ÉCLAIRAGE NATUREL

Il est donc finalement plutôt logique que les architectures sportives de cette époque utilisent abondamment les procédés modernes, aux formes et aux esthétiques nouvelles, issues de l'industrie. On peut notamment évoquer les structures fines en acier, les portiques en bois lamellé-collé, le béton, la mécanisation mais aussi les matériaux synthétiques.

Le plastique, très utilisé dans les milieux industriels, est présent dès les années 1960 sur un grand nombre d'usines et manufactures. Son usage répond à plusieurs critères importants qui sont finalement très proches de ceux demandés par l'État pour les bâtiments sportifs : la facilité d'usinage et la production industrialisée en série des produits ; ils s'appuient sur des techniques récentes de fabrication (moulage, coulage, soufflage...) ; ils sont facilement adaptables ; ils sont légers et variés ; ils sont employables dans quasiment toutes les situations et permettent les grandes portées ; ils sont économiques ; ils sont résistants ; leur pose demande peu de manutention et de compétences ; il y a moins de risque de fuite comparé à des éléments assemblés en verre ; et il est possible d'agrandir les équipements sans avoir à démonter et/ou arrêter les activités : l'évolutivité dans le temps étant un des points les plus importants pour les bâtiments de sport, qui nécessiteraient de s'étendre en fonction des besoins et de la population.

Si l'utilisation des composants plastiques semble découler de ces travaux partagés entre conception moderne et industrialisation/préfabrication pour répondre à ces contraintes, c'est principalement la combinaison entre les possibilités des matériaux et la lumière qui est mise

5. Groupement pour l'étude et la réalisation de projets industrialisés à accroissements multiples.

6. Henri-Pierre Maillard et Paul Ducamp, « Piscines industrialisées à accroissements multiples (PIAM) », dans *Techniques et Architecture*, n° 4, 1968, p. 62-69.

7. Association française pour le développement des équipements de sports et de loisirs, *Les salles sportives et les salles polyvalentes*, Paris, Éditions du Moniteur, 1982, 329 p.

8. Jean Camus (dir.), ministère de la Jeunesse et des Sports, *Les équipements sportifs et socio-éducatifs après la décentralisation*, Tome 1, Paris, Éditions du Moniteur, 1985, 295 p. [10^e édition - 1^{ère} édition : 1962].

en avant. En effet, l'éclairage est un point d'attention particulier, notamment l'éclairage naturel, puisqu'il permet une lumière de meilleure qualité, ainsi que des économies, en comparaison de l'usage de la lumière artificielle. Cette dernière demande souvent des installations puissantes et énergivores, au vu de la taille, de la hauteur des bâtiments sportifs et des conditions associées à la pratique d'un sport. Des ouvrages, proposés par des associations pour le développement des équipements de sports et de loisirs et le ministère de la Jeunesse et des Sports lui-même, comme les « salles sportives et les salles polyvalentes⁷ » et les « équipements sportifs et socio-éducatifs après la décentralisation⁸ », sont partagés comme des aides à la construction, regroupant des données techniques et des réalisations afin de faciliter la conception, la réalisation et la gestion. Ces livres insistent particulièrement pour chaque sport sur les dispositifs d'éclairage. Ils expliquent que, pour la plupart d'entre eux, la lumière naturelle requise et la plus confortable est la lumière zénithale. Cependant, il faut éviter de former des halos de lumière propices à des effets d'éblouissements ou stroboscopiques et penser à la filtrer : les matériaux translucides sont donc vivement mis en avant, les transparents presque totalement écartés. Les baies latérales sont aussi indiquées, mais à employer avec précautions. Ainsi, pour une bonne gestion de l'éclairage, ces deux livres proposent principalement l'utilisation des composants d'éclairage en plastique polyester ou en PVC, à défaut du verre (plus dangereux en cas de casse, plus lourd et souvent plus cher).

Les produits sont donc prescrits pour leurs propres qualités, mais aussi pour suivre les orientations de l'État et en fonction de la production des fabricants. Les bâtiments à très grandes portées et demandant une attention particulière au poids des produits de couverture trouvent en ces composants une solution pour l'apport de lumière naturelle. Ils sont également utiles pour les espaces comprenant un grand nombre de cloisons ou de pièces, tout en permettant de « travailler » l'intimité, comme c'est souvent le cas dans les zones de vestiaires ou dédiées à l'hygiène. Le dessin final du bâtiment, aussi bien en termes de forme, de structure que de spatialité, profite abondamment de l'usage des éléments plastiques. Le moulage, la découpe et les assemblages étant également facilités, cela a sans doute permis d'envisager des expérimentations formelles et d'amener de nouveaux procédés, pour concevoir un projet complet.

Plusieurs typologies de produits sont alors utilisées en fonction des besoins et de l'éclairage attendu. On peut les « classer » en trois grandes familles : les lanterneaux et hublots, les plaques et les coques préfabriquées.

Les premiers sont principalement employés pour une entrée ponctuelle mais uniforme de la lumière. Ils vont aussi conférer une esthétique spécifique par l'isolement ou l'accumulation de percements. Celle-ci peut être originale, comme c'est le cas par exemple avec les coques percées des piscines Tournesol, ou plus dissimulée, avec une organisation rationnelle et ponctuelle en toiture. Concernant la piscine Tournesol : sur la coupole, on trouve une implantation systématique et graduelle, avec des hublots en plexiglas, diminuant de taille au fur et à mesure qu'ils se rapprochent du sommet (fig. 3 et 4). Ils sont majoritairement transparents, notamment pour conserver des vues et un lien avec l'extérieur au niveau du bassin, mais aussi translucides dans les vestiaires⁹. B. Schoeller, en s'inspirant de la bulle 6 coques de J. Maneval, a aussi utilisé du plastique pour la coque et les aménagements intérieurs, afin d'envisager la piscine Tournesol comme une piscine économique, industrialisée, dont 85% des composants sont préfabriqués en usine (fig. 5).

Les secondes, les plaques ondulées et les plaques cintrées en polyester ou PVC translucides, sont aussi abondamment mises en œuvre, généralement pour créer des zones ou des bandes lumineuses sans interruption. Prêtes à l'emploi, très facile à poser, elles sont une réponse idéale dans les salles multisports. Elles ont été utilisées pour des modèles produits en série mais également des architectures uniques. Elles trouvent par exemple leur place sur le modèle PIAM¹⁰ datant de 1966, pensé par Maillard et Ducamp et présenté par le groupement GERPIAM¹¹ (fig. 6 et 7). Cette piscine, construite de 1965 à 1972, se base sur la juxtaposition de travées auto-stables¹², constituées chacune de quatre piliers en béton armé. Chacune de ces travées est couverte par une coque à double courbure préfabriquée en béton précontraint de type « HP » (Hyperboloïde), brevetée en 1962 par l'ingénieur allemand Wilhelm Silberkuhl¹³. Les plaques translucides en polyester moulé et nervuré servent ici à la fermeture, en comblant l'espace produit par les différences de hauteurs et en couvrant le haut des poteaux, mais aussi et surtout à permettre un éclairage naturel important, à la fois latéral et zénithal. On peut également observer des plaques plastiques pour la couverture de certains COSEC, où elles sont exploitées

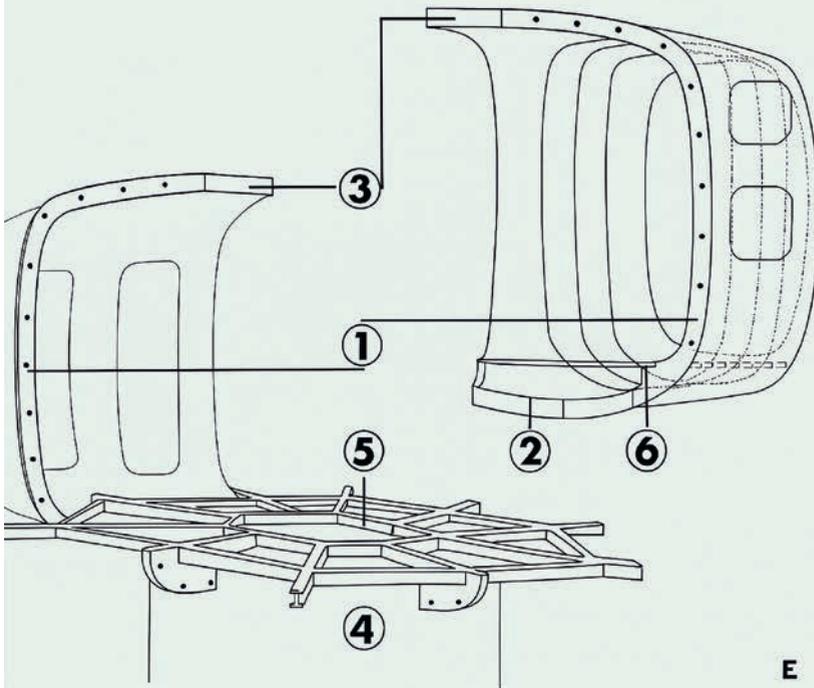
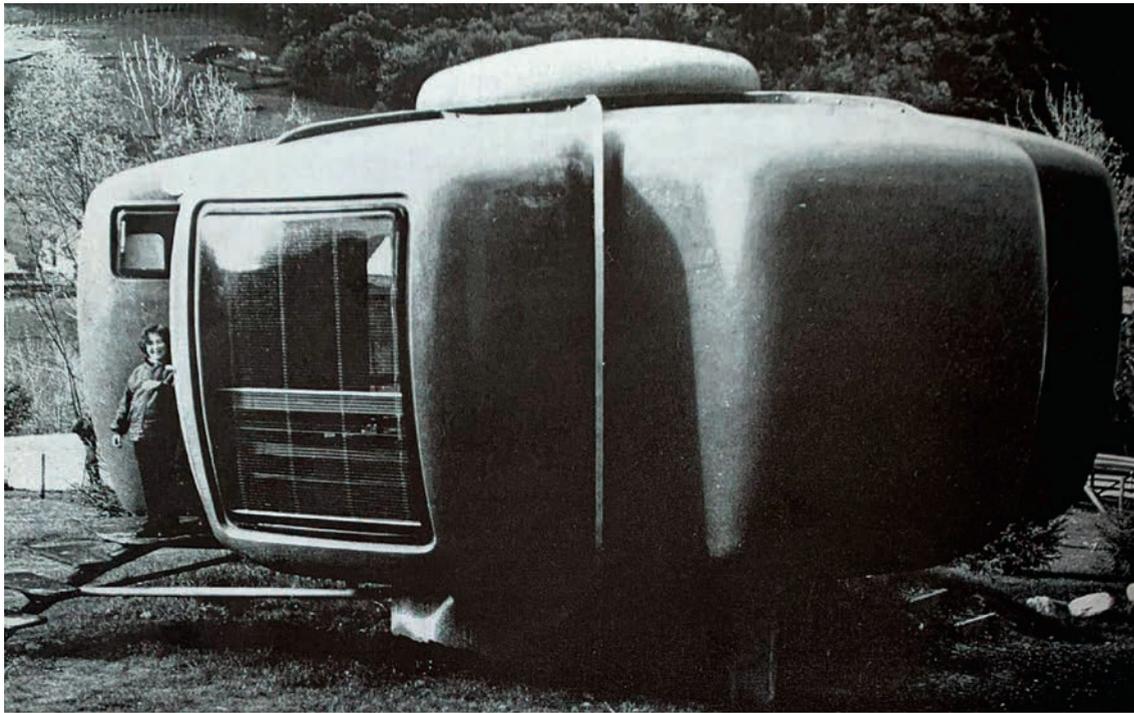
9. Patrick Facon, « Les piscines Tournesol », dans Gérard Monnier et Richard Klein (dir.), *Les Architectures de la croissance I*, Nantes, Ecole d'architecture de Lille et des régions Nord, 1998, p. 99.
10. Piscine industrialisée à accroissement multiple, aussi appelée « Piscine M.D. » ou « Piscine GERPIAM », il s'agit d'un projet-type agréé par le secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs en 1966, sous les agréments n°32/33/34.
11. Henri-Pierre Maillard, *Henri-Pierre Maillard : projets et architectures 1974-1985*, Paris, Electra Moniteur, 1985, 95 p.
12. Henri-Pierre Maillard, Paul Ducamp et Michel Bancon, « Architecture, structure et méthode de travail », *Architecture d'Aujourd'hui*, n°141, 1968, p. 86.
13. Marion Lecouvez, *Les vertus modulaires de la coque HP*, sous la direction de Céline Masson et Éric Monin, mémoire d'initiation à la recherche, Architecture, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2013-2014, 90 p.



FIG. 3 — Coupole et dômes de la piscine Tournesol de Sin-le-Noble (Nord).
Cliché Benjamin Delaunay, 2023



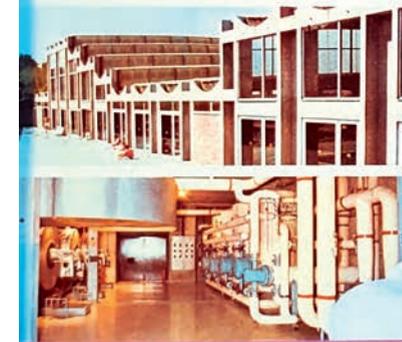
FIG. 4 — Ambiances intérieures de la piscine Tournesol de Sin-le-Noble.
Cliché Benjamin Delaunay, 2023



E. Assemblage des coques
 1. Plan d'assemblage des coques entre elles. 2. Plan d'assemblage coques avec socle, 4. Plan d'assemblage coques avec la coupole. 5. Socle. Structure métallique supportant plancher et à laquelle sont suspendus les coques. 6. Gorges pour encastrement du plancher, 7. Etude du module base en fonction de leur utilisation et de leur transport.
G. Coupe sur un 6 bulle 6 coques.
H. Transport d'une cellule 6 coques. II. Transport d'une bulle sur le chantier de Gripp.

FIG. 5 — La bulle 6 coques : habitat préfabriqué.

Cliché Benjamin Delaunay, photomontage numérique, d'après des illustrations retravaillées présentes dans S. i., « Jean Maneval. Bulle six coques en matière plastique réalisée en 1968 et actuellement commercialisée », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 148, 1970, p. 56-59



AUTRES PROGRAMMES DU GERPIAM



évolutive la piscine M.D. "toutes dimensions"

Formule souple de construction rapide et personnalisée à accroissements multiples, la piscine M.D. permet de satisfaire progressivement les besoins des municipalités en fonction de leurs possibilités budgétaires.

Son programme est conçu dans le cadre d'une grille évolutive allant des piscines de plein air aux piscines couvertes et aux grands ensembles nautiques avec bassin olympique. Il autorise la réalisation d'un plan d'extension en plusieurs tranches.

Le principe modulaire de la piscine M.D. offre toute liberté d'adaptation sur tous terrains.

Cette piscine est livrée "clés en mains". C'est un PROJET-TYPE agréé. Parmi les piscines M.D. : ALBI - BOIS-COLOMBES - FUMEL - HAUBOURDIN - MARTIGUES - MULHOUSE - ORSAY - TALENCE - WAZIERS - etc.

GERPIAM



Renseignements :
 GERPIAM 48 BD DIDEROT 75012 PARIS
 Tél. 345.30.64

Membre de la Chambre Syndicale des Industries de la piscine
 Label de qualification de la C.S.I.P.

FIG. 6 — Le modèle PIAM mis en avant. GERPIAM, « la piscine M.D. », publicité, dans *Piscines magazine*, hors-série, 1972.



FIG. 7 – La piscine PIAM « Maurice Thorez » de Waziers (59).
Cliché Benjamin Delaunay, image retravaillée numériquement, 2025,
d'après une capture d'écran, Google Maps, 2023

pour créer des bandeaux lumineux sur un toit en pente ou afin de mettre en œuvre de larges puits de lumière. Dans le cas des COSEC, il n'existe pas d'uniformisation des gymnases, les propositions étant faites par région et plusieurs projets d'architectes différents étant disponibles. Ces composants sont également utilisés pour des constructions plus communes, se basant sur une forme simple de demi cylindre quasiment totalement éclairés par une lumière diffuse. C'est par exemple le cas pour des terrains de tennis, où les plaques viennent couvrir l'ensemble de l'édifice, en se fixant sur la structure en bois. Leur légèreté donne également la possibilité d'ouvrir le terrain sur l'extérieur.

Dernièrement, des coques moulées et préfabriquées sont aussi employées. Ce sont ces éléments qui sont envisagés par Alain Charvier, Jean-Paul Aigrot et Franc Charras en 1972 pour la réalisation du modèle de piscine Caneton. Dans le but de permettre un important apport lumineux tout en rendant possible l'ouverture du toit, ces coques PVC (au nombre de cinq), légères et moulées en une seule pièce, montées sur rails le long des portiques en lamellé-collé, sont pensées et mises en place comme des atouts. Pour cet autre modèle,

14. Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « Caneton, un investissement rentable entre soleil et eau, opération 1000 piscines », n. d., plaquette de présentation du modèle, Archives de la MEL, carton 3DC584.
15. Les informations sont issues des données présentes lors de la consultation en octobre 2024. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/>.
16. Patrick Facon, « Annexe 1. L'industrialisation en tête: un entretien avec Bernard Schoeller », *op. cit.*, p. 106.
17. Jean-Louis Cohen, « Une modernité vulnérable, l'architecture de l'après-guerre », dans Direction du patrimoine, *Les enjeux du patrimoine architectural du XX^e siècle*, Actes du colloque, Couvent de la Tourette, juin 1987, p. 92-96.

l'usage du plastique est aussi abondant : il y a des lanterneaux sur les bâtiments annexes, des revêtements PVC, de la résine Époxy, et des portes en polyester armé (souvent colorées) comportant un vitrage Sécurité¹⁴.

Le plastique, et de fait les composants de second œuvre utilisant cette matière, sont donc largement prescrits pour couvrir les architectures sportives, pour répondre aux contraintes de ces constructions, tout en amenant une plus-value par la possibilité de laisser pénétrer la lumière naturelle. Ces produits font alors partie intégrante de leur architecture.

Cependant, il n'existe aujourd'hui que peu d'ouvrages traitant des composants plastiques, de manière générale, et cette méconnaissance semble identique pour les lieux de sports, qui sont finalement peu protégés : sur la Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP), on dénombre une vingtaine de piscines, moins d'une dizaine de gymnases et stades, ou encore quelques clubs et complexes sportifs, dont aucun dans les catégories « mille piscines » ou COSEC¹⁵.

LES ENJEUX DE LA PATRIMONIALISATION

Cela amène alors à questionner quelles valeurs patrimoniale et historique ces architectures du sport des Trente Glorieuses, mais également les composants de second œuvre de ces édifices – et le développement industriel associé – ont-ils ou pourraient-ils avoir, et à (re)penser notre capacité à transmettre ces héritages, et dans quelles conditions.

Conçues avec des procédés industriels novateurs et innovants, parfois quasiment totalement industrialisées et préfabriquées, les architectures sportives des Trente Glorieuses ne répondent plus aujourd'hui aux normes et exigences de loisirs, et semblent être critiquées pour ce qui a fait leur notoriété à l'époque. L'œuvre finale étant pensée comme « un produit industriel et consommable », elle souffre souvent de cette image sérielle de préfabrication industrielle. D'autant plus que ces architectures, qui deviennent alors, selon Schoeller, des « objets dits consommables », doivent être entretenus si on souhaite les voir perdurer¹⁶, ce qui pourrait sembler être assez antinomique avec la notion de consommation. Ainsi, entre certains préjugés dépréciatifs et un manque de soin apporté aux édifices, on observe une possible absence de considération, une dégradation des produits utilisés à l'époque¹⁷, comme le souligne Jean-Louis Cohen, et un oubli des qualités de leur architecture/conception et de leurs histoires, qui tend souvent à des destructions ou à de lourdes

réhabilitations. Cela paraît être encore plus net si les bâtiments ont été implantés dans de petites communes, et c'est sans compter les disparitions accidentelles à cause d'incendies, d'effondrements, etc., qui dans ce cas touchent l'ensemble des édifices, peu importe leur conception.

Le label Architecture contemporaine remarquable (ACR) est un premier pas. En s'intéressant particulièrement aux piscines Tournesol, Caneton, Iris, Plein soleil et Plein ciel, c'est-à-dire celles de l'opération « mille piscines » dans le nord de la France, il est possible d'identifier une importante disparition de ces équipements¹⁸. En effet, alors que les Hauts-de-France sont un territoire qui a grandement bénéficié de la politique étatique de constructions sportives, beaucoup de ces modèles ont été détruits ou profondément réhabilités voire dénaturés. Pour donner quelques chiffres : 35 piscines Tournesol ont été construites (soit 1/5^{ème} de celles à l'échelle nationale), et il n'en reste plus que 9 en activité ou dans un état proche de celui d'origine (cela comprend celles qui ont subi des rénovations et possibles ajouts ou suppressions de mobilier et espaces inférieurs). Pour les piscines Caneton, un peu plus de la moitié (13 sur 24) existent toujours mais certaines ayant dû être lourdement rénovées, ne comprenant plus que très peu des matériaux d'origine, et toutes ont perdu leur système de porte « brise vent » en verre et polyester coloré. Les piscines Plein ciel ont diminué de moitié et une devrait disparaître dans un futur proche, n'en laissant qu'une sur quatre. Les piscines Plein soleil, au nombre de trois, sont encore toutes présentes, mais il risque, à cause de projets de fermeture/ remplacement, de n'en rester qu'une dans quelques années. Finalement, les piscines Iris sont plus épargnées avec une seule détruite et une définitivement fermée mais toujours debout sur cinq (et toutes ayant subi peu de modifications). Le constat n'est donc pas très enthousiasmant, d'autant plus que toutes les piscines citées ci-avant n'ont pas toutes été labellisées, et que le label ACR n'est pas une protection au titre des Monuments historiques. Ces éléments sont corroborés à l'échelle nationale par la récente publication de Jacques Repiquet « L'affaire Tournesol » : « bien peu de piscines Tournesol seraient encore conservées dans leur état d'origine » et qu'il « semble urgent d'enrayer le cycle de destruction en cours », notamment parce les équipements publics en série témoignent de l'histoire politique d'une époque, mais aussi à l'histoire sociale et à l'histoire du design industriel et des techniques de préfabrication¹⁹.

18. D'après une mission effectuée pour la réalisation du dossier de labellisation ACR de décembre 2023, ayant pour thématique les piscines et complexes nautiques, à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France.

19. Jacques Repiquet, « L'affaire Tournesol. Un programme de piscines publiques dans les années 1960 », dans *Monumental*, « Architecture et patrimoine du sport », 2023-2, Paris, Éditions du Patrimoine, p. 44-45.

20. Informations issues de l'état de l'art établi pour la thèse de l'auteur et de son mémoire de master: Benjamin Delaunay, *Le skydôme, la lumière naturelle au service de l'architecture*, sous la direction de Catherine Blain et Éric Monin, mémoire d'initiation à la recherche, Architecture, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL), 2015-2016, 169 p.

Ce travail a aussi montré, parallèlement à l'enquête, un manque de répertoires et d'inventorisation, tout comme la perte d'informations: plusieurs villes, dont souvent les équipements n'existent plus, n'ont pas conservé d'archives, du moins celles sur la conception et la construction : c'est le cas par exemple des piscines Tournesol et Caneton de Lambersart, Wasquehal ou Faches-Thumesnil dans le Nord.

Mais les architectures elles-mêmes ne sont pas les seules à subir des disparitions ou à être critiquées pour ce qui a fait leur réussite : cela se produit aussi pour les composants couvrants éclairants en plastique. Annoncés avec des slogans puissants dans la publicité professionnelle, mis en avant pour leurs propriétés et caractéristiques, il n'en reste pas moins que ces produits sont « imaginés » comme de simples solutions pratiques et économiques issus de la consommation de masse – en opposition au verre –, principalement à cause de leurs qualités propres telles que la préfabrication avec production en série, l'usage de matières premières synthétiques et leur facilité à être déposés et remplacés. Ce sentiment est certainement renforcé par le peu de mentions de leur utilisation dans la littérature (non dédiée aux plastiques) et malgré l'intérêt pour la lumière produite par ces dispositifs²⁰.

Ainsi, bien que les produits en plastique aient plusieurs caractéristiques intéressantes et qu'ils aient des impacts positifs sur la manière d'habiter : en permettant le confort visuel, en améliorant la santé, en diminuant l'utilisation de matières et d'énergie, en offrant des solutions modernes et ingénieuses à des problèmes complexes, il est souvent difficile de les faire valoir en tant que tels, autre que simplement une réponse technique, bien que les prescripteurs les utilisent abondamment, ce qui paradoxalement devrait montrer leur importance.

Les produits plastiques de second œuvre tendent alors à subir une absence de connaissances relatives à leur production, rendant de plus en plus difficile l'entretien et/ou la restauration de ces composants en architecture, tout en négligeant au passage une partie de l'histoire industrielle. Ils finissent alors par être remplacés ou par disparaître, et avec eux, la qualité des ambiances projetées et une partie de l'identité des édifices.

CONCLUSION : ÉCLAIRER POUR PRÉSERVER ET TRANSMETTRE ?

Nous avons vu que les Trente Glorieuses ont donné un contexte très favorable aux développements de l'architecture sportive en France, et que les produits et procédés plastiques novateurs ont été largement employés pour répondre

aux contraintes constructives, techniques et économiques. Par la collaboration entre concepteurs et industriels, avec l'avancée des connaissances de l'industrie plasturgique, et le soutien d'une politique forte, de nouveaux modèles ont vu le jour, en apportant des réponses ingénieuses à des besoins complexes en lumière naturelle et en confort d'usage, et sont aujourd'hui les témoins d'une époque et de ses histoires.

Cependant, pour des raisons diverses, ces architectures et ces produits semblent peu considérés voire totalement rejetés. Cela pose alors une question importante quant à la capacité à « fédérer » une vision patrimoniale de ces architectures datées et sérielles, et de leurs composants. En effet, si ces derniers sont dans la très grande majorité communs et inconnus, ou du moins non renseignés, comment peuvent-ils obtenir un statut valorisant qui mènerait à une protection ?

Il semble que cela pourrait passer par une connaissance plus fine des matériaux et de l'histoire industrielle liées aux produits et techniques, en somme toutes ces histoires « ordinaires » (notion mise en avant par Franz Graf et Giulia Marino pour l'enseignement de la préservation du patrimoine²¹), mais aussi par un travail de recensement et d'inventaire, qui permettrait dans le même temps de communiquer sur les différentes architectures, et peut-être en s'intéressant spécifiquement au second œuvre²², en le mettant en avant pour le légitimer comme partie intégrante et inéluctable de l'architecture.

21. Franz Graf (dir.), *Enseigner la sauvegarde*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. Cahiers du TSAM, 2022, 414 p. ; Graf Franz, *Histoire Matérielle du Bâti et Projet de sauvegarde - Devenir de l'architecture moderne et contemporaine*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, 476 p.

22. Voir les travaux de master du Séminaire d'initiation à la recherche « Archéologie du projet » sous la direction de Catherine Blain et Éric Monin, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL); l'exposition « *Matières à penser* », ENSAP de Lille (22 février-22 mars 2022), ENSA Paris-Val de Seine (20 mars-12 avril 2023), Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP - 4 novembre-12 décembre 2024), avec Éric Monin et Catherine Blain (commissariat), Xavier Dousson (scénographie), Sébastien Frémont et Stéphane Beaudonnet (fabrication), Benjamin Delaunay et Marc-Allan Wery (graphisme). Production: ENSAPL 2022 et 2023.

Les frontons de pelote basque abandonnés dans l'agglomération bordelaise: des friches sportives entre mémoire et patrimoine

ANDRÉ SUCHET

Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux, Faculté des STAPS, LACES (EA 7437)

Les friches sont un objet d'étude particulier ; magnifiées dans certaines œuvres littéraires ou stigmatisées comme des zones abandonnées par l'humanité, elles sont les traces et les preuves d'un passé des lieux¹. Par extension du sens agricole premier, on considère l'existence de friches industrielles ou minières sur lesquelles beaucoup d'études ont déjà porté², de friches portuaires³, de friches ferroviaires⁴ et depuis peu la multiplication de friches commerciales au sein d'un marché immobilier spécialisé⁵. Il existe également des zones abandonnées dans le domaine du tourisme : anciennes remontées mécaniques de sports d'hiver, grottes aménagées définitivement fermées au public, hôtels désaffectés, parcs de loisirs abandonnés après leur faillite⁶. La notion de friche touristique est ainsi relativement bien connue maintenant. Ce n'est pas le cas des friches sportives.

Tennis abandonnés, piscines désaffectées, patinoires hors d'usage et sites olympiques d'été ou d'hiver fréquemment délaissés... la réalité de ces friches est pourtant évidente. Quelques études internationales ont abordé ces équipements sous le nom d'éléphant blanc ou *white elephants*⁷ mais d'avantage pour prévenir leur apparition, étudier leur évolution à titre plus ou moins normatif et déterminer les stratégies possibles de reconversion du site, que pour observer l'existence même de ces friches. Donnant suite à une première étude relative au cas des installations olympiques de 1968 en ruine dans les Alpes du Nord⁸, cette présente recherche discute des liens entre équipements sportifs abandonnés à l'échelle d'une

1. Philippe Bachimon, *Vacance des lieux*. Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 2013. Frédéric Joulian, Yann-Philippe Tastevin et Jamie Furniss (dir.), *Réparer le monde. Excès, reste et innovation*. Numéro thématique de *Techniques & culture*, n° 65-66, 2016, Paris, Éditions de l'EHESS. Lauren Andres et Boris Grésillon, « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives. Regards croisés européens ». *L'Espace Géographique*, vol. 40, n° 1, 2011, p. 15-30.

2. Michel Deshaies (dir.), *Réhabilitation et reconversion des espaces industriels et urbains dégradés*. Numéro thématique de la *Revue géographique de l'Est*, vol. 46, n° 3-4, 2006, Nancy, Association Géographes de l'Est. Thibaut Gorius, *Le second souffle de la friche industrielle de Meisenthal: une approche ethnologique du phénomène contemporain de patrimonialisation*, thèse de doctorat, Université Vincennes à Saint-Denis, Paris, 2013. Françoise Lucchini (dir.), *La mise en culture des friches industrielles*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2016.

3. Éliane Gardère, « Des friches portuaires aux espaces d'activités: le cas de la requalification des hangars de Bordeaux », *Communication & Organisation*, n° 21, 2002,

métropole et identité régionale à partir du cas des frontons de pelote basque dans l'agglomération de Bordeaux. Plus particulièrement, la présente contribution s'intéresse à l'histoire, aux acteurs, usages et significations d'un ensemble de trois édifices de jeu datant des années 1970 sur le campus. Il s'agit plus largement de comprendre ce qui fait mémoire ou patrimoine dans cet ensemble de trois édifices, et quels sont les liens entre mémoire et patrimoine dans ce contexte.

Sans revenir trop longuement sur la question méthodologique, ni sur la construction de l'objet de recherche et les conditions de cette enquête réalisée dans le cadre de mon habilitation à diriger des recherches⁹, il faut comprendre que ce dernier terrain d'étude résulte d'une immédiate proximité du lieu et de possibilités d'observation presque quotidiennes depuis plusieurs années. Une recherche *in situ* au double sens du terme¹⁰.

TROIS ÉDIFICES CONSTITUTIFS D'UNE FRICHE SPORTIVE

Les observations concernent les trois frontons de pelote basque érigés sur la plaine des sports dite du Domaine de Rocquencourt, à l'extrémité ouest du campus de Bordeaux, c'est-à-dire sur les communes de Talence et Pessac¹¹. Parmi la diversité des aires de jeu existantes dans l'histoire de l'activité¹², il s'agit de trois frontons place libre, c'est-à-dire de plein air. Le fronton est composé d'un mur (le mur de frappe) avec un sol en terre battue, goudronné ou cimenté. Présent dans de très nombreux villages du Pays Basque en France et en Espagne, sa vue participe d'un paysage identitaire au sens d'une géographie sociale et culturelle¹³. Dans le même sens, si l'on considère plutôt son aire de jeu en tant que lieu dans la sédimentation d'un territoire de culture, de référence et d'histoire basque, il en est un lieu générique, au sens de B. Debarbieux¹⁴.

Ces trois édifices, datant des années 1970¹⁵, se tiennent entre la faculté des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) construite dans les années 1990¹⁶ et les équipements sportifs résultant des installations standardisées des lois programme dans les années 1960 et 1970. Il s'agit d'un COSEC (complexe sportif évolutif couvert, construction polyvalente destinée au handball, basket-ball, gymnastique, arts martiaux... avec ses vestiaires), d'une tribune et d'un gymnase de type C (gymnase standard 44 x 23,5 m, largement utilisé dans le cadre scolaire). Le bâtiment administratif et restaurant-caféteria de cet ensemble

p. 137-152. Guy Martinière, « Fiches portuaires et revitalisation de l'espace urbain : La Rochelle et ses ports » dans Frédéric Chauvaud et Jacques Péret (dir.), *Terres Marines. Études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 127-133.

4. Pascal Desmichel, « La gare monumentale de Canfranc à l'épreuve des temps. Grandeur et décadence d'un patrimoine ferroviaire de la montagne aragonaise (Espagne) », *Cybergeo: revue européenne de géographie*, n° 18342, 2008. [En ligne] <http://cybergeo.revues.org/18342>. Federica Merzaghi et Malika Wyss, « Comment une friche ferroviaire se transforme en quartier durable : Le quartier Écoparc à Neuchâtel en Suisse », *Vertigo*, 2009, vol. 9, n° 2. [En ligne] <http://vertigo.revues.org/8757>
5. Philippe Bachimon, « Paradoxales friches urbaines », *L'information géographique*, vol. 78, n° 2, 2014, p. 42-61. Camille Allé, « La régulation de l'urbanisme commercial : élus locaux versus promoteurs ? », *Métropoles*, n° 16, 2015. [En ligne] <http://metropoles.revues.org/5085>.
6. Christophe Gauchon, « Fiches touristiques : les anciennes grottes touristiques en France », dans *Actes du Symposium international «Grottes aménagées et contrôle de l'environnement souterrain»*, Frabosa Soprana, 1996, p. 11-20. Christophe Gauchon, « Anciennes remontées mécaniques dans les montagnes françaises : pour une géographie des friches touristiques », *Bulletin de l'association de géographes français*, 74(3), 1997, p. 296-310. Lionel Laslaz, « Renaturaliser sans patrimonialiser. Bannir les «installations obsolètes» et les points noirs paysagers dans les espaces naturels protégés alpins. *L'Espace Géographique*, vol. 42, n° 4, 2013, p. 354-369. Jérôme Lageiste, « Une friche touristique à Chypre : la station fantôme de Varosia », *M@ppemonde*, n° 103, 2011. [En ligne] <http://mappemonde.mgm.fr/num31/lieux/lieux11301.html>.

7. Panagiota Papanikolaou, « Athens 2004. Ten Years Later the Olympic Infrastructure, the Cultural Olympiad and the 'White Elephant' Syndrome », *Journal of Power, Politics & Governance*, vol. 1, n° 1, 2013. [En ligne] www.aripd.org/jppg. James Mangan, « Guarantees of Global Goodwill: Post-Olympic Legacies – Too Many Limping White Elephants? », *International Journal of the History of Sport*, vol. 25, n° 14, 2008, p. 1869-1883. Juliet Davis, « Avoiding white elephants? The planning and design of London's 2012 Olympic and Paralympic venues 2002-2018 », *Planning Perspectives*, vol. 35, n° 5, 2020, p. 827-848. Jens Alm, Harry Solberg, Rasmus K. Storm et Georg Jakobsen Tor, « Hosting major sports events: the challenge of taming white elephants », *Leisure Studies*, vol. 35, n° 5, 2016, p. 564-582. Tang Chengcai, Xu Shiyi & Xiao Xiaoyue, « Transforming "white elephants" into positive legacies for cities: An assessment of the sustainability of winter Olympic venues and its implications », *Sustainable Development*, vol. 32, n° 4, 2024, p. 4145-4159.
8. André Suchet, « Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968. Le tremplin de saut à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses fantômes », *Techniques & Culture*, n° 65-66, 2016, p. 434-447.
9. André Suchet, *Pratiques récréatives et médiations territoriales. Contribution à une géographie sociale et culturelle du sport, du tourisme et des loisirs*, mémoire de diplôme d'habilitation à diriger des recherches en Géographie, Université Bordeaux-Montaigne, 2019.
10. Éric Pérera et Yann Beldame (dir.), *In situ. Situations, interactions et récits d'enquête*, Paris, L'Harmattan, coll. « Mouvement des savoirs », 2016.

sportif abrite une structure associative historique à l'échelle universitaire et régionale : le Bordeaux étudiant club (BEC). Club universitaire depuis 1897, le BEC comporte une section de pelote basque, désormais assez peu active en extérieur, mais qui bénéficie de son propre trinquet pour jouer en intérieur¹⁷, une installation remarquable en bois visible depuis le restaurant-caféteria. Il faut dire que les études concernant l'activité montrent plus généralement un affaiblissement du jeu en extérieur au profit d'une pratique plus sportive en intérieur¹⁸. Ces trois murs de 10 mètres de haut par 16 mètres de large se remarquent de loin en arrivant notamment par l'esplanade des Antilles, axe majeur du campus de Bordeaux dans le domaine des lettres, des arts ou des sciences humaines et sociales. On y retrouve tout autour des terrains de football et de rugby datant, pour certains, de la création du club en 1897.

Édifiés en marge du projet de la plaine des sports, valorisés, entretenus et fréquentés sous la responsabilité du Service Inter Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS), longtemps dirigé par Jean-Louis Gay-Lescot¹⁹, qui reconnaissait une valeur importante à ces trois frontons, leur configuration face à face très rare permet de jouer à une forme primitive de la pelote basque : le rebot. Les adhérents du BEC ont aussi utilisé de temps à autre ces trois murs de jeu dans les années 1990, avec notamment une rencontre de démonstration marquante autour des formes anciennes de pelote en 1998, mais la nouvelle direction du SUAPS qui n'entretient plus ces équipements et les projets de construction d'un gymnase connecté nouvelle génération voulue par le directeur actuel de la Faculté des STAPS sur cet emplacement laissent ces murs en sursis.

PRATIQUES ET USAGES D'UNE FRICHE SPORTIVE

Visiblement abandonnés (broussailles, mur endommagé, restes de grillages arrachés et trous dans le sol...), le premier a souffert récemment d'un travail de terrassement qui rend son accès totalement impossible et les deux autres toujours accessibles, bénéficient des frondaisons proches et d'une exposition plus à l'abri du vent (fig. 1).

Désormais inoccupé la majorité du temps, l'usage de ces frontons reste discrètement multiple, y compris sportif. Le premier se trouve utilisé surtout par les étudiants en art plastique pour s'entraîner à diverses peintures et graphismes. D'ailleurs les trois frontons sont recouverts de graffitis plus ou moins élaborés. Dans le cadre d'une géographie par les traces

à laquelle nous invitent L. Gagnol & C. Mounet²⁰, ces multiples œuvres sont les preuves d'une fréquentation, ou plus encore d'une emprise, artistique. En l'occurrence, plus que toute volonté politique, militante ou alternative – tel qu'il en est démontré des graffitis dans la culture populaire –, ces œuvres sont majoritairement des traces d'un usage d'entraînement presque scolaire au *street art*, dans des genres oscillant du *old school* au *bad painting*. Une étude visuelle sommaire confirme à la fois des velléités de référencement et parfois des ébauches préalables. Régulièrement, des groupes d'étudiantes de différentes facultés pratiquent aussi la danse sur ce lieu, souvent dans l'intention de prendre des clichés photographiques inédits. D'autres traces, de gobelets, bouteilles et goodies laissent sinon penser à des festivals et autres rassemblements festifs sur lesquels on reviendra.

Les deux autres frontons restent plus accessibles. Peu fréquentés, on y aperçoit toutefois régulièrement des personnes, chistera en main, en train de jouer ou simplement de s'y réunir pour écouter de la musique et vraisemblablement prendre le soleil au prétexte d'une partie de balle ou de quelques gestes de danse ou de dribble. Evan et Yoann, deux étudiants en école d'ingénieur, nous confient qu'ils jouent « une à deux fois par semaine depuis l'année dernière » mais que leur pratique va diminuer en raison du début des stages. Amandine, Emma et Clara, déclarent quant à elles que « c'est la première fois »²¹ qu'elles jouent ici. Avec toutes les résidences universitaires, plusieurs autres expliquent qu'il s'agit « du fronton le plus près de chez moi » et insistent pour dire « c'est un fronton, on peut jouer sans payer, à n'importe quelle heure ». Autrement dit, les facteurs de proximité et d'accessibilité participent grandement de cette fréquentation.

L'abandon est un regret fort pour les pratiquants libres qui jouent entre amis sur ces frontons. « Ce serait vraiment exceptionnel des rénovations pour qu'on puisse jouer sur un beau mur ». Amandine ajoute : « L'environnement est parfait [en référence au paysage ouvert de la plaine des sports]. Le pire c'est le sol. Si on devait rénover ou changer des choses, on ne pourrait rien garder, il est trop abîmé ! » Et Clara complète : « tout ce qui est autour est en très mauvais état et pas très sécurisé, terre, débris, grillage ». Evan ajoute « il faudrait le rénover, ça pourrait se redynamiser comme ça ! ». Certains voudraient voir cet espace sportif rénové et réhabilité à la pratique. Mais certains voient aussi cet abandon d'un autre point de vue. Emma nous confie : « Le problème c'est que,

11. Les limites administratives de deux communes s'enchevêtrent à l'intérieur du périmètre universitaire définissant le campus. Plus précisément, la plaine des sports et la faculté attenante ont appartenu à la commune de Talence, jusque à la révision du PLU début 2000 par lequel les deux villes ont procédé à un échange mutuel de parcelles. De fait, la zone qui nous préoccupe se trouve maintenant sur la commune de Pessac.
12. Renée Evelyne Mourguy, *Pelote basque, entre héritages et créations: identités et représentations*, thèse de doctorat en Études basques, Université Bordeaux-Montaigne, 2017. Jean-Paul Callède, « Basque Pelota in the European Space... Towards a Sociological use of the Notions of Sporting Evolution and Diffusion », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 28, n° 2-3, 1993, p. 223-242.
13. Anne Sgard, « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? » p. 23-34 dans Chrystèle Burgard et François Chenet (dir.), *Paysage et identité régionale*, Genouilleux, La passe du vent, 1999.
14. Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace Géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 97-112.
15. Christine Badoc-Moreno, entretien, 2019. Alain Coupet, entretien, 2019.
16. Précédemment alors nommée Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique. L'implantation du bâtiment sur le site date de janvier 1992 « pour faire face à la dispersion des locaux administratifs, des lieux d'enseignement et de recherche ainsi que des locaux sportifs » dans le cadre d'une « politique des sites de l'Université Victor Segalen », Christine Badoc-Moreno, entretien cité.
17. Le trinquet est un bâtiment renfermant une zone de jeu quadrangulaire fermée et couverte. Il possède un mur de face, comme le fronton, et des galeries sont parfois aménagées pour les spectateurs. Voir notamment à ce sujet les chapitres relatifs au trinquet de Gartxot et à la pratique du jeu de paume dans : Franck Delorme, *Les sports en France de l'Antiquité à nos jours: une histoire, un patrimoine*. Paris, Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2023.
18. Jean-Paul Callède, « "Tradition" et "modernité": deux références complémentaires de la pelote basque en France » dans Charles Pigeassou (dir.), *Actes du colloque Sport, culture et tradition*, Agde, 1995, p. 9-23.
19. Directeur du SIUAPS (devenu Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, SUAPS) de 1983 à 2010, également historien du sport reconnu.
20. Laurent Gagnol et Coralie Mounet (dir.), *Traces*. Numéro thématique de *L'information géographique*, vol. 82, n° 2, Paris, Armand Colin, 2018.
21. Série d'entretiens réalisée au cours d'observations entre 2016 et 2020.

si c'était rénové, ça inciterait plus de monde à l'utiliser, le mur serait peut-être moins accessible du coup, ou la pratique pourrait devenir payante, avec un grillage fermé et sécurisé... ». La perspective de créneaux d'entraînement, d'un règlement d'accès ou d'une entrée réservée aux membres d'une structure, modifie les propos relatifs à la possibilité d'une rénovation. « En même temps c'est pas mal comme ça »²². Comme si la friche avait ses avantages dans la fonction propre, les discours deviennent dès lors plus complexes.

LA FRICHE COMME UNE SCÈNE : THÉÂTRALITÉ, FÊTE ET MILITANTISME

Sinon, quelques fois par an, ces trois frontons sont le théâtre d'événements marquants organisés à proximité ou immédiatement devant, auxquels ils servent à la fois de site et de décor : la Burdi'Color en 2015 et 2016, l'Electro Run en 2017 ou encore un concert électro animé par Real J. le soir de la fête de la musique 2016.

Les organisateurs de ces manifestations collectives trouvent plusieurs raisons de s'installer devant les frontons. Pour les organisateurs de l'Electro Run en 2017 : « On a mis la scène ici car d'une part elle était visible depuis le STAPS et surtout depuis la route, puis aussi parce que le fronton est un grand mur, ça faisait ambiance scène pour le départ et l'arrivée de la course²³ ». Pour l'organisateur de la Burdi'Color 2015 et 2016 (fig. 2), « Pourquoi le fronton ? La facilité tout d'abord, car c'est une zone enclavée naturellement et du coup lorsque on installe un village course, avec la scène, le village partenaire, etc. cela convenait parfaitement. [...] le SUAPS nous prêtait gracieusement l'emplacement²⁴ ». Ces porteurs de projet présentent plusieurs raisons pratiques, mais aussi des raisons symboliques. Il s'agit pour eux de se fixer dans l'espace consacré au sport, sans référence territoriale directe, mais plutôt dans l'idée de référence à une centralité subjective. Pour l'organisateur de la Burdi' Color « nous aimions le fait que les frontons soient en face de la faculté STAPS [...] nous avions cette volonté de le faire en face de nos bâtiments... » et pour sa collègue sur l'événement « les frontons ? Parce qu'on est au cœur du domaine des sports ! avec le BEC, le COSEC, les terrains de rugby... puis la faculté des STAPS, on est vraiment au centre... au centre du sport universitaire ». Si la centralité du lieu est appréciée, il faut comprendre qu'elle relève en grande partie d'une perception subjective du paysage et de l'urbanisme



FIG. 1 – Les frontons abandonnés un jour de pluie.
Cliché André Suchet



FIG. 2 – Image promotionnelle du Burdi'Color
devant le fronton où se situe l'estrade.
Cliché Quentin Fitamant/Burdi'Color, 2016



FIG. 3 – Manifestation organisée en février 2017 devant le fronton
de pelote basque en faveur des équipements sportifs.
Cliché André Suchet

FIG. 4 – Les frontons de pelote basque abandonnés
comme illustration dans la presse politique
sur les thèmes du sport ou de l'université.



du campus, plutôt que d'une centralité effective de ces édifices dans le plan d'ensemble.

Plus encore, des regrets sont évoqués par ceux n'ayant pas été partie prenante de ce lieu. Quentin, ancien président de l'association STAPS (ABEEPS) se souvient « la Burdi' Color en 2015 ! C'était immanquable ! C'est mythique avec les frontons, tout le STAPS, ça fait un peu comme une scène mais avec du cachet. [...] Au niveau sono, c'est bien. Le mur ça dirige le son ... et avec le STAPS en face qui barre en distance, cela fait un peu comme dans une vallée, comme un opéra quoi ! ²⁵ ». Enfin, une sorte de concurrence s'établit pour utiliser cet espace. L'un des étudiants souhaitait y organiser des activités avec l'association ABEEPS mais il regrette : « On n'a pas eu les autorisations [...] je regrette, c'était le mieux ». Plusieurs étudiantes soulignent « c'est en accès libre, c'est public ». D'autres racontent « en début d'année pour la journée on voulait se mettre là-bas, mais il y avait les étudiants de Bordeaux-Montaigne qui avaient monté quelque chose, on n'a pas pu ²⁶ ». Un autre étudiant ajoute « mais normalement ce n'est pas pour Bordeaux-Montaigne, si c'est la plaine des sports on est prioritaire ». Dans l'autre sens, des étudiantes en arts plastiques de Bordeaux-Montaigne se désolaient qu'un « festival les avait empêchées de monter la structure éphémère de leur projet artistique qu'ils voulaient positionner devant les frontons²⁷ ». Plus encore, l'organisation des éditions suivantes de la Burdi'Color se trouve en concurrence avec l'arrivée d'un groupe de caravanes de Roms. « On aurait dû rester sur cet emplacement, cependant les gens du voyage ont occupé le terrain [la personne affirmant son mécontentement dans des termes qu'elle ne souhaite pas que l'on retienne] ». Dans une situation géographique étonnamment paradoxale, l'ensemble des personnes affirme le bien commun d'un espace public de fait, tout en prenant position dans le même temps pour se prévaloir d'une priorité à son sujet.

Dans tous les cas, l'importance de ces festivals, concerts et autres rassemblements festifs semble marquante. D'autres cas de friches industrielles ou portuaires transformées en discothèque le temps d'une soirée donnent à penser qu'il ne s'agit pas du hasard des événements, parvenu à sa dernière étape d'accomplissement le dionysiaque s'imposerait, comme si la fête permettait de refaire territoire²⁸ sur les ruines et les restes de ce qu'il en était.

Dans le même sens, mais suivant une motivation moins festive, l'imposante silhouette des frontons amène

22. Entretien réalisé au cours des observations déjà citées.
23. Emma, co-organisatrice de l'événement Electro-Run, entretien, 2019.
24. Alexandre Beauvois, co-organisateur de la Burdi'Color, entretien, 2019.
25. Quentin Sanz de Galdeano, entretien, 2019.
26. Alex, président de l'association étudiante ABEEPS, entretien 2018. Le campus se partage entre l'Université de Bordeaux (consacrée notamment au droit, aux sciences et à la médecine) et l'Université Bordeaux-Montaigne (lettres, littérature art et sciences humaines et sociales)
27. Entretiens informels réalisés à propos du site avec des étudiantes de la Maison des Arts, 2019.
28. Dominique Crozat et Laurent Sébastien Fournier, « De la fête aux loisirs : événement, marchandisation et invention des lieux », *Annales de Géographie*, vol. 114, n° 643, 2005, p. 307-328. Guy Di Méo (dir.), *La géographie en fêtes*, Paris, Ophrys, coll. « GéOphrys », 2001. Maria Gravari-Barbas, *La ville festive. Espaces, expressions, acteurs*, mémoire du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, Université d'Angers, Angers, 2000.

29. Bachimon, 2013, *op. cit.*

30. *Ibid.*, p. 145.

31. [En ligne] <https://operation-campus.u-bordeaux.fr/Renover-l-immobilier/Sur-le-domaine-universitaire/Campus-Rocquencourt2/Batiment-SMART-Sport-mouvement-ambition-recherche-technologie>

32. Précédé notamment de Z'A&MO (Nicolas Morel) AM Sport Conseil (Armelle Merle) à la programmation.

régulièrement des prises de vue, considérant qu'il s'agit d'un décor signifiant. Par exemple, une manifestation syndicale de la Fédération syndicale unitaire (FSU) et du Syndicat national de l'éducation physique (SNEP) en faveur des équipements sportifs trouvait là son point fixe (fig. 3) et plus généralement les journalistes qui souhaitent illustrer un article sur la Faculté des STAPS, sur le campus, le sport universitaire ou encore la vie étudiante prennent assez régulièrement ce cliché (fig. 4). En dépit de son abandon, et des multiples traces visibles de cet abandon (paroi décrépie, lichen et broussailles...), la dimension identitaire et générique du lieu n'est pas en retrait. En fait, suivant Ph. Bachimon²⁹, cette situation de délaissement renforce la portée du lieu. Partant du cas des friches touristiques, dans un volume subtilement intitulé *Vacance des lieux*, il démontre que « L'effet féérique des friches tiendrait de l'arrêt, sur image, quasi magique du temps qu'elle opère sur ces lieux en les soustrayant à l'utilitarisme social banal ». Libérée de cette frénésie des activités quotidiennes, ces édifices deviendraient à même d'entrer dans un présent intemporel. Il s'agit finalement d'estimer qu'après sa naturalisation un objet localisé, figé dans un passé plus ou moins lointain, entre par sa métamorphose « dans un éternel présent celui d'une identité immuable et intangible satisfaisant tout un chacun³⁰ ».

ÉPILOGUE

Au moment d'écrire ces lignes, le temps est passé encore plus vite, puisque la situation a évolué pour deux des frontons de pelote basque concernés. Le projet d'un gymnase connecté de nouvelle génération du nom de SMART s'est concrétisé. Les deux frontons situés le plus au nord ont été complètement rasés, l'espace étant occupé désormais par le chantier déjà bien avancé de ce gymnase de 4200 m² sur plusieurs étages.

Ce nouveau bâtiment sportif dénommé SMART (pour Sport Mouvement Ambition Recherche Technologie) est un gymnase connecté ou « intelligent » dédié « à la recherche, la formation et l'innovation dans les pratiques sportives » au service de l'Université de Bordeaux et notamment de sa faculté des STAPS et des centres de recherche associés³¹. Financé par les services de l'État dans le cadre des derniers volets de l'Opération Campus, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, le projet avait pour maîtrise d'œuvre l'Agence GPAA architectes³² pour un coût d'environ 14 millions d'euros. Plateau de handball, basket, tennis ou volley, mur d'escalade, salle de danse, salle de musculation, simulateur

de golf, espaces de travail, bureaux et réseau de caméras connectées à l'intelligence artificielle, l'ensemble de ce nouvel édifice illustre un changement d'époque dans le domaine architectural et sportif³³.

La recherche scientifique de performance, la connexion Internet dans l'analyse de l'activité corporelle et la construction par projet en architecture de ce gymnase sont en écho du mouvement général de médiatisation et de financiarisation du sport de haut niveau. Au plan géographique, cet édifice est une forme de sas de préparation à cette dimension sportive mondialisée qui s'oppose aux jeux traditionnels localisés. C'est le remplacement de la tradition par la modernité, signe d'un changement de société.

CONCLUSION

L'abandon des installations édifiées pour le sport, la culture ou les arts participe du cycle général de l'évolution des activités humaines dans sa traduction matérielle. Après les phases d'appropriation et de développement peuvent apparaître des phases de ralentissement, de stagnation, de déclin ou d'abandon des activités³⁴. Ce texte visait à réfléchir sur les fondements symboliques et culturels de ces friches sportives pour en comprendre les dynamiques sociales.

Ces frontons de pelote basque délaissés sur le campus de Bordeaux offrent un exemple d'équipements symboliques d'une identité régionale dépourvus de leur usage initial mais devenus le décor d'événements festifs. Les recherches antérieures de Ph. Bachimon³⁵, M. Gravari-Barbas³⁶ et de l'équipe de D. Crozat³⁷ sur les liens entre territoires, réjouissances festives et temporalités permettent d'en apercevoir les mécanismes, de désenchanter le récit, pour prendre conscience de l'alchimie des forces en présence dans un domaine qui relève à la fois de l'imaginaire et de la matérialité.

Dans une époque où tout est fait patrimoine³⁸, la multiplication de traces de mémoire autour de ces sites, mais l'inexistence d'un processus de patrimonialisation – deux des sites étant même désormais détruits au profit d'un nouvel édifice sportif de nouvelle génération – de ces fragments d'une histoire du sport interroge.

33. André Suchet, Noémie Rondel et Michel Favory, « La construction du stade Matmut Atlantique dans le projet politique et urbain de Bordeaux comme métropole du Sud-Ouest européen », *Annales de Géographie*, vol. 132, n° 751, 2023, p. 52-75. Chamee Yang et Cl. Cole, « Smart Stadium as a Laboratory of Innovation: Technology, Sport, and Datafied Normalization of the Fans », *Communication & Sport*, vol. 10, n° 2, 2022, p. 374-389.
34. 2019, *op. cit.*
35. 2013, *op. cit.*
36. 2000, *op. cit.*
37. 2005, art. cit.
38. Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine « de la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009. Régis Neyret, « Du monument isolé au "tout patrimoine" ». *Géocarrefour*, vol. 79, n° 3, 2004, p. 231-237. Lamy Yvon (dir.), *L'alchimie du patrimoine: discours et politiques*. Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996. Choay Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1996.

Élaborer des Routes culturelles du sport (RCS) dans le Sud-Ouest: de l'héritage au patrimoine – réflexions, état et perspectives

JEAN-FRANÇOIS LOUDCHER

Professeur à l'Université Bordeaux (LACES EA 7437)

ÉRIC CLAVERIE

Maître de conférences, Université Bordeaux (LACES EA 7437)

SERGE VAUCELLE

Maître de conférences HDR, Université Toulouse III (CreSco UR 7419)

Le développement des initiatives prenant en compte l'héritage sportif depuis les années 1990 peut être compris comme une réaction à notre société néolibérale¹ conduisant à nous couper de toute racine en promouvant l'interchangeabilité des rôles et des fonctions. Ce mouvement a une dimension européenne, voire mondiale, ainsi qu'en atteste la création de musées du sport que ce soit celui de Lausanne (CIO en 1993), Nice (2014) ou du Qatar (2022) comme s'ils pouvaient participer à un réenchantement urbanistique. Des organisations et initiatives privées ou publiques exploitent aussi ce sujet comme *Sporting heritage*, par exemple, en Grande-Bretagne². La notion d'héritage est devenue centrale avec les Jeux olympiques de Paris 2024 avec la création d'une commission Héritage 2024 dirigée par Marie Barsacq, devenue depuis ministre des Sports en 2025. Prolongée dans ses fonctions³, ladite commission est chargée de faire « fructifier » le souvenir des JOP 2024. En Europe, un projet de Routes culturelles du sport (RCS) s'inspirant des Routes européennes impressionnistes, des Routes européennes d'Artagnan ou bien des Chemins de Compostelle est soutenu par l'association ECROS (*European Cultural Road of Sports*) créée en 2022.

1. Jean-François Loudcher, Jean-Paul Callède, André Suchet, Éric Clavierie et Jean-Pierre Augustin, « Héritages sportifs et dynamiques patrimoniales : concepts, processus et enjeux », dans Jean-François Loudcher, André Suchet et Soulier Pauline (dir.), *Héritages sportifs et dynamiques patrimoniales*, Bordeaux, Presses universitaires de la Méditerranée, 2022, p. 23-41.
2. [En ligne] <https://www.sportingheritage.org.uk/content/what-we-do/about-us/our-directors>
3. [En ligne] <https://www.agencedusport.fr/actualites/installation-de-la-commission-heritage-2024>

Le champ concernant le patrimoine et l'héritage sportif est large et son utilisation très diversifiée. La notion de sport, objet central de ces préoccupations, ajoute aussi à cette diversité par son flou conceptuel. Il est donc nécessaire de cadrer le périmètre du champ en la précisant. Il est toujours surprenant d'entendre parler de sport antique ou médiéval, pour des périodes historiques au cours desquelles le vocable n'existait pas, sans qu'il n'y ait eu auparavant l'effort d'une tentative de définition délimitant ces pratiques et les caractérisant par rapport à d'autres sous peine de les confondre. Plus encore, cette nécessité est souvent ignorée ou rapidement évoquée tant le sport semble appartenir à tous, mettant de côté les nombreux travaux, français et étrangers qui, depuis plus d'une quarantaine d'années, tentent d'en préciser les contours. Ainsi, il est nécessaire de distinguer ces pratiques physiques qui ne possédaient pas le qualificatif de sportif à leurs origines, mais aussi dans leur devenir car leurs conséquences économiques, culturelles politiques, sociales, technologiques et scientifiques ne relèvent pas toutes des mêmes processus.

En réalité, il est possible de distinguer des formes de pratiques physiques spécifiques à différents moments de l'histoire comme la gymnastique médicale du XVIII^e siècle ou militaire un siècle plus tard, sans parler des « sports » comme la boxe anglaise, le football ou le rugby... Une forme particulière se cristallise à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e que l'on peut appeler sport moderne⁴. Elle se constitue à partir d'activités physiques organisées en compétitions grâce à des règles générées par des organismes démocratiques centralisés, permettant la production de records censés répondre à des valeurs affichées telles le fair-play, le progrès, l'amitié, le dépassement de soi et des autres⁵... Même si d'autres formes se développent au cours des XX^e et XXI^e siècles répondant à d'autres enjeux, le sport moderne est plus que jamais présent à l'échelle mondiale. Dès lors, engager un travail sur l'héritage et le patrimoine sportif requiert de garder en mémoire cette forme contemporaine qui pourra servir à recadrer certains discours ainsi que certaines pratiques muséales.

L'héritage sportif, « patrimonialisé » sous forme de biens culturels matériels d'abord, repose évidemment sur des objets physiques conservés. Inutile ici de rentrer dans un détail trop minutieux, toutefois non limité aux espaces de pratique, « monuments historiques » du sport souvent situés en espace urbain et dont ils conditionnent le paysage. Ainsi les traces

4. Il s'agit en fait du sport contemporain et non d'une activité rattachée à la période historique qualifiée de moderne (de 1492 à 1789).
5. Jean-François Loudcher, *Définir le sport moderne ; réflexions historiques, sociales et épistémologique sur un phénomène de civilisation*, Bordeaux, un@ édition, 2026.

6. Georges Vigarello, *Techniques d'hier... et d'aujourd'hui. Une histoire culturelle du sport*, EPS et R. Laffont, 1988.
7. Georges Vigarello, « Le tour de France », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les France*, Paris, Gallimard, 1992.
8. Voir la série de vidéos en ligne sous la rubrique Mémoire d'entraîneurs. À titre d'exemple [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=TtIDn0rsObU&ab_channel=INSEP
9. Éric Claverie, Jean-François Loudcher, Serge Vaucelle (dir.), *Histoire de l'entraînement sportif : pratiques et discours techniques en France : XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, INSEP-Éditions, 2024.

archéologiques sur des sites anciens aujourd'hui disparus ou conservés à l'état de vestiges, les stades, piscines, gymnases, vélodromes, hippodromes, arènes, jeux de paume, quilliers, places de mails, golfs, plans d'eau et même rivières se rangent dans cette catégorie.

Or il faut ajouter à ces évidences le « petit patrimoine » constitué d'objets techniques, vestimentaires ou de soin du sportif, mais aussi d'une presse spécifique, de sources radiophoniques, filmiques ou télévisuelles, auditives, ou encore de récits littéraires ou de représentations artistiques. D'une manière générale, par la conservation et la valorisation de ces documents au sens général, institutions archivistiques, espaces muséaux et politiques publiques ont leur rôle à jouer dans la patrimonialisation de cet héritage.

Pour autant, à côté de ces traces tangibles coexiste également un patrimoine culturel immatériel, reconnu par l'UNESCO depuis 2003. Tels sont les jeux dits traditionnels, pratiques oubliées parfois « revivalisées » ou recréées – selon le concept anglo-saxon de *reenactment*, en raison de leur codification multi-centenaire. Plus près de nous, la notion de technique sportive que G. Vigarello avait recensée au sein d'un ouvrage il y a déjà 40 ans, mérite également d'être retenue⁶. Plus généralement, les pratiques d'exercice corporel d'hier, sauvegardées de l'oubli de manière plus ou moins volontariste, constituent bien une pièce tout aussi essentielle du patrimoine « sportif ».

Enfin, héros, légendes ou grands événements peuvent entrer dans une dernière catégorie qui ne relève pas exactement du même raisonnement : celle qui mobilise des phénomènes culturels ou des moments de l'Histoire s'ancrant dans la mémoire collective. Ainsi en présentant le Tour de France cycliste comme « lieu de mémoire », le même auteur auprès de Pierre Nora⁷ avait également objectivé la patrimonialisation d'un événement planétaire qui, de ville-étape en ville-étape, permet de croiser les espaces les plus divers, naturels et urbanisés, reconstruisant ainsi une géographie sportive inédite. Dans cet esprit, l'enregistrement d'une mémoire sportive, telle celle réalisée par exemple par l'INSEP auprès d'entraîneurs nationaux emblématiques il y a quelques années, entre dans ce registre⁸. Nous avons d'ailleurs récemment tenté de restituer une partie de cette mémoire au travers d'une direction d'ouvrage publiée par cette institution⁹.

Ces propos liminaires visent à clarifier sur le plan terminologique les concepts mobilisés par les premiers propos.

Ils désiraient apporter une clarification terminologique préparatoire à la mobilisation de la notion de route culturelle du sport dont il est maintenant question. Malgré leur proximité sémantique, il est indispensable que patrimoine, héritage, histoire et mémoire sportifs soient distingués, pour le bien de leur articulation scientifique, comme pour la maîtrise de leurs enjeux dans les politiques publiques. En guise de transition, remarquons que l'idée patrimoniale a le vent en poupe depuis une quarantaine d'année. Et le sport n'échappe pas à cette passion. L'historien François Hartog la qualifie de « Patrimoine 2 », pour ce qu'elle est davantage démocratisée, prise dans le politique et le désir de commémoration, adossée surtout à un régime d'historicité qualifié de « présentisme »¹⁰. À ce titre, de nouveaux concepts récemment apparus tentent de faire cohabiter les deux domaines longtemps étrangers l'un à l'autre, celui du sport et de la culture, répondant ainsi à cet appétit nouveau.

Il est dommage qu'il n'y ait pas de réflexion sur la notion de route, de parcours, car c'est un patrimoine associé à un déplacement guidé, un mouvement. C'est une forme d'héritage spécifique qu'il conviendrait en introduction de mieux cerner. Ajoutons que là encore la dimension urbaine (sociale et urbanistique) n'apparaît pas.

ROUTES CULTURELLES DU SPORT ET ROUTES CULTURELLES SPORTIVES : DE L'HÉRITAGE AU PATRIMOINE

Essai classificatoire

Les Routes culturelles du sport (RCS) envisagées par l'association ECROS (*European Cultural Road of Sports*) répondent à un projet européen actuellement toujours en cours. Leur appropriation par différents organismes depuis plusieurs années, notamment dans le Sud-Ouest depuis 2018, conduit à ce que la notion soit mieux explicitée. Il faut tout d'abord distinguer les Routes culturelles du sport des Routes culturelles sportives. En effet, alors que les premières n'associent pas leur existence à la pratique physique, les secondes sont conditionnées par cet engagement corporel. Visiter des stades Art déco ou des musées du sport peut se faire par des moyens de transport conventionnels et le projet relève donc en priorité des RC du sport. À l'inverse, les RC sportives mobilisent une dimension physique au niveau même de leur cheminement, comme on l'observe par exemple avec la « Route européenne

10. Entretien avec François Hartog, « Patrimoine, histoire et présentisme », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 137, 2018, p. 22-32.

11. On pense à l'âge ou à la maladie qui limitent de fait les déplacements chez des personnes qui ont un rapport au sport patrimonial du fait de leur intérêt passé (anciens sportifs, bénévoles, enseignants...).

d'Artagnan » qui nécessite de se déplacer à cheval, à pied ou même à vélo. Ces deux formes peuvent en outre se décliner selon la distinction faite entre héritage et patrimoine ainsi que nous l'avons mentionné plus haut. Dans le premier cas, l'héritage n'est pas déterminé par une relation affective, les legs étant épars et non organisés ou structurés. Cette notion d'héritage semble alors pouvoir fonctionner dans les deux types de RC. Toutefois, on peut supposer qu'elle est plus facilement opérationnelle dans les RC du sport que dans les RC sportives. En effet, le fait de ne pas se soucier de son cheminement conduit à mettre de côté les conséquences, en termes de consommation écoresponsable, de ses déplacements. Parfois, ceux-ci peuvent être excessifs dans les visites des lieux et objets sportifs. Bien sûr, il convient de vérifier cette hypothèse en fonction des centres d'intérêt et de l'origine de la motivation des visiteurs. Cependant, les RC sportives basées sur des mobilités douces requièrent un minimum de préparation, ne serait-ce que pour s'équiper en fonction de la difficulté des étapes et des besoins d'hébergement et de ravitaillement. Conséquemment – l'hypothèse est également à vérifier selon les variables édictées précédemment – la notion de patrimoine relèverait davantage des RC sportives, même si des cas exceptionnels peuvent advenir¹¹. L'implication corporelle, voire temporelle et financière, établie dans un rapport affectif, conduirait à valoriser une fonction patrimoniale liée au sport. Quoiqu'il en soit, ces deux formes de RC peuvent se décliner selon un itinéraire déterminé par un point de départ et d'arrivée, identiques ou différents. Répondant à des itinérances linéaires, circulaires ou non prévues à l'avance, les RC du sport peuvent ainsi se développer lorsque les difficultés matérielles n'entravent pas le projet.

Cependant, cette catégorisation demeure très théorique car dans la réalité, il est parfois difficile de distinguer ce qui relève de l'une ou l'autre approche en termes de cheminement, d'héritage ou de patrimoine. Néanmoins, elle peut servir à spécifier les itinéraires sur les cartes. Plus encore, une recherche pouvant intéresser les politiques publiques peut en découler. Ces distinctions ne permettent-elles pas surtout de réfléchir aux problématiques de transmission et de transformation des individus et, au-delà, de nos sociétés ? Quand et comment passe-t-on de l'héritage sportif à son patrimoine ? Est-ce que certains types de RC sont plus favorables à articuler cette problématique ?

ROUTES CULTURELLES AUTOUR DU SPORT : DU RECENSEMENT DE L'HÉRITAGE À LEUR À LA MÉDIATISATION

Une des premières choses à réaliser consiste sans aucun doute à répertorier l'héritage sportif d'un département¹², d'une région ou d'une nation. Cette recherche nécessite des compétences d'historien, mais peut croiser des travaux menés par des chercheurs indépendants. Au niveau régional, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie ou même en région Provençales Côte d'Azur¹³, plusieurs initiatives ont vu le jour. Il s'est agi d'identifier et de localiser l'architecture sportive tels que les stades ou les salles de gymnastique, les *skating rinks*¹⁴, les arènes ou bien les frontons de pelote basque. Les acteurs majeurs de cet héritage ont aussi pu faire partie de ce projet. C'est à ce premier stade que de nombreuses initiatives locales s'attellent, notamment à travers la mise en place de plateformes internet recensant équipements sportifs anciens et/ou actuels. Toutefois, on peut noter une ambition supplémentaire qui consiste, pour la Nouvelle-Aquitaine¹⁵ et l'Occitanie à enrichir ces plateformes en problématisant ces histoires locales pour franchir le stade de la patrimonialisation. Il est alors potentiellement question de relier ces initiatives sous forme de Routes culturelles du sport et ainsi rencontrer le projet européen d'ECROS.

L'association ECROS propose des itinéraires qui adoptent le sport comme thème principal. Des cheminements sont élaborés autour de sites sportifs à visiter. Créée en 2022, elle s'est donnée pour présidente la muséographe turque Burçak Madran. Le collectif s'appuie sur un comité scientifique dont le directeur, Thierry Terret, est historien du sport. L'opérationnalisation des RCS d'ECROS est principalement due à l'action de Philippe Vergain, conservateur au sein du ministère de la Culture, mis à disposition du ministère des Sports pour les JOP 2024. ECROS a originellement été fondée dans le but d'obtenir la labellisation du projet de Routes culturelles du sport européennes auprès de l'Union européenne. Son ambition était de « mettre en avant un patrimoine riche et varié, qu'il soit matériel ou immatériel, afin de raconter une histoire commune européenne autour du sport »¹⁶. Toutefois, la notion de patrimoine est ici entendue de manière élargie afin d'avoir une vision extensive du projet, ce qui ne tient pas exactement compte des distinctions faites précédemment. Le projet s'articule ainsi autour « de deux axes,

12. Par exemple, l'exposition à Mont-de-Marsan sur le sport dans les Landes. Impulsée par les Archives départementales et le Département, Jean-François Loudcher en est le responsable scientifique. Des étudiants de l'UFSTAPS de Bordeaux y furent associés, encadrés par Éric Claverie. Des conférences sur le surf (Loudcher, Organoff) et sur le basket (Claverie) ont été programmées. [En ligne] <https://www.quefairelandes.com/evenement/expo-les-landes-le-plus-beau-terrain-de-sport/>
13. [En ligne] <https://tepas.mmsh.fr>
14. Espaces spécifiques développés pour la pratique du roller depuis le XIX^e siècle et ayant pu prendre des formes différentes.
15. [En ligne] <https://www.patrimoine-sportif-nouvelle-aquitaine.fr>
16. [En ligne] <https://www.ecros.eu>
17. Jean-Loup Chappellet, « Les événements sportifs patrimoniaux comme vecteur de développement territorial », dans Olivier Bessy (dir.), *L'innovation dans l'événementiel sportif : De l'attractivité touristique au développement territorial*, Voiron, Presses universitaires du sport, 2014, p. 2425.
18. [En ligne] <http://landesenvrac.blogspot.com/2010/01/les-toupiades-dantan.html>
19. Ce jeu des bâtons ou bâtonnets prend le nom de pirli, de pirouette dans la Vienne, tenet en Limousin, kinenet en Alsace, bertole en Aquitaine, guise en Lorraine, beuille dans le Vercors, etc. On en retrouve également la trace dans de très nombreuses nations étrangères. [En ligne] <https://www.traditionalsports.org/more-about-tsg/articles/guy-jaouen-les-jeux-de-batons-avec-battonnets-ou-avec-balles-dans-le-monde.html>

à savoir : les figures de sportives et de sportifs et les lieux liés à l'histoire, aux mémoires et aux pratiques du sport ». À ce stade de développement, il apparaît que ces objectifs relèvent plus d'une logique d'exposition muséale s'inscrivant dans le cadre d'une itinérance visant à mettre en évidence des traits communs, plutôt que de rechercher l'élaboration d'une réelle identité patrimoniale, qu'elle soit européenne, nationale ou régionale. D'ailleurs, il n'y a pas de précision sur la manière de « raconter une histoire commune européenne ». Comment développer cette cohérence de pensée promouvant cette patrimonialisation ? Ce travail est encore à réaliser. Néanmoins, faire exister sur le terrain et de manière officielle (via la labellisation européenne) des Routes visant à développer les aspects culturels du sport est un premier pas important.

PATRIMONIALISATION DU SPORT : QUELLE DÉMARCHE ?

Si réaliser une plateforme internet en rapport avec un héritage sportif est sans doute un point important dans la démarche de construction d'une RCS, cela n'est peut-être pas suffisant si le récitatif, entendu comme un discours symbolique visant à accompagner l'héritage, se réduit à un simple descriptif¹⁷. Cela peut néanmoins contribuer dans une certaine mesure, notamment en référençant différentes RC du sport et RC sportives. Tout l'enjeu réside donc dans la mise en œuvre de ce rapport à l'objet sportif, réel ou imaginé, afin de poursuivre le projet de patrimonialisation, même si l'on peut supposer que certains visiteurs partagent au moins un intérêt pour le sport, pouvant par lui-même développer ce processus.

Toutefois, un manque de réflexion sur la notion de sport peut conduire à quelques confusions, en offrant par exemple de trop nombreux itinéraires dont la légitimité n'est pas évidente. Peut-on construire un parcours autour du jeu traditionnel de « la Toupiade landaise »¹⁸, consistant à lancer des poteries contre une tour érigée sur l'Adour ou la Midouze et défendue par un groupe de villageois ? Une même question se pose à propos du jeu du « Lou bir bartoy », seulement conservé par tradition orale. Pratiqué depuis au moins le Moyen Âge par de jeunes bergers, il consiste à frapper un morceau de bois avec un autre afin de le projeter le plus loin possible. Peut-il être catégorisé comme un sport puisqu'il est possible d'en retrouver des formes comparables dans de très nombreuses contrées¹⁹ ? Dans quelle mesure participe-t-il à la construction d'un héritage national, voire européen qu'il serait intéressant d'offrir

à l'appropriation publique ? Les mêmes questions peuvent être adressées aux nombreuses autres pratiques traditionnelles comme les jeux de quilles, les échasses ou bien les jeux de pelote, qu'ils soient effectués dans les trinquets ou en extérieur. Les évoquer est certes une nécessité car il est intéressant de montrer que ces pratiques physiques existent de longue date, et plus encore, que certains jeux paraissent maintenant bien étrangers à notre culture sportive. Comment peut-on alors les intégrer à cette démarche de patrimonialisation sportive ?

Le manque de définition de la notion de sport permet donc toutes les interprétations possibles, tout chemin ou presque pouvant alors être transformé en RC. Un autre présupposé en découle, qui consiste à croire que mettre au jour des figures de sportives et de sportifs ou des lieux de mémoire sportifs suffirait pour créer un lien patrimonial. Cette hypothèse, séduisante et possiblement vraie pour quelques individus, est cependant loin d'être vérifiée. Or, n'est-ce pas l'intérêt de ce genre de parcours ? En se référant à la notion de sport moderne telle que précisée en introduction, il est possible de définir dans quelle mesure une activité physique s'en rapproche ou s'en éloigne. Les questions de filiation ou de rupture, symbolique ou réelle, peuvent ainsi nourrir la réflexion autour des concepts d'héritage et de patrimoine. Le narratif créé ne consiste plus seulement à décrire ce qui est, mais à produire un sens visant à interpeler le visiteur. En quoi un bassin antique, telle la *piscina* d'une villa d'occupation romaine à Toulouse, est-il comparable aux baignades naturelles en rivière, aux bains bordelais²⁰ ou parisiens du Second Empire que décrivait Honoré Daumier²¹? En quoi se distinguent-ils des piscines élaborées grâce au mouvement social et culturel de l'Entre-deux-guerres qui, elles-mêmes, se différencient de celles produites par le programme des piscines Tournesol des années 1970²² ?

Plus encore, cette démarche de clarification vient nourrir le phénomène de patrimonialisation. Cela consiste à passer d'un héritage décrit comme la transmission d'un legs plutôt anonyme et sans âme à la constitution d'un patrimoine basé sur un attachement affectif en mesure de créer un lien mémoriel. Or, en donnant la possibilité à chacun de se reconnaître et de se différencier à partir de ce fonds commun qu'est le sport moderne, l'ambition de la démarche réside aussi à forger un lien mémoriel collectif. Cette réflexion est à la croisée de maints travaux en sport, notamment ceux qui analysent les « grands événements sportifs internationaux » (GESI)²³. Dès lors, la démarche a pour but de participer à la création d'une identité

20. *Ibid.*

21. Christian Vivier et Jean-François Loudcher, « La santé dans les pratiques corporelles au milieu du XIX^e siècle selon H. Daumier », dans Thierry Terret (dir.), *Sport et santé dans l'histoire*, Sankt Augustin, Academia Verlag, 1999, p. 475-483. [En ligne] https://www.researchgate.net/publication/323884967_La_sante_dans_les_pratiques_corporelles_au_milieu_du_XIXeme_siecle_selon_H_Daumier

22. Anne-Cécile Genre, *Plongeon dans l'Histoire: comment la natation a conquis la France avec les piscines Tournesol sur Public Sénat*, Gauthier, samedi 01 mars 2025, Culture, Programmes TV, Public Sénat, [En ligne] <https://www.planetecsat.com/plongeon-dans-lhistoire-comment-la-natation-a-conquis-la-france-avec-les-piscines-tournesol-sur-public-senat/>

23. Chappelet, *op. cit.*

24. Ludovic Falaix, « Les sports de nature dans le département des Landes : du développement maîtrisé à la mobilisation d'une "ressource territoriale" », *Annales de géographie*, n° 686(4), 2012, p. 410-432. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/ag.686.0410>.

25. *Ouv. cit.*

26. Chappelet, *op. cit.*

27. *La Petite Gironde*, 11 mai 1879.

28. [En ligne] <https://www.patrimoine-sportif-nouvelle-aquitaine.fr>

commune nationale, mais aussi européenne. Toutefois, le passage à l'application pratique peut prendre des directions différentes. De la simple invitation à parcourir une RC du sport totalement labélisée à l'élaboration d'une RC sportive individualisée comme un projet à réaliser durant les vacances, la préparation et l'organisation ne sont pas les mêmes. Ces deux voies sollicitent surtout des processus totalement diversifiés. Une forme particulière de RC peut néanmoins tenter de réunir l'ensemble de ces dimensions : le raid patrimonial.

Le raid patrimonial : l'exemple du « raid James Fowler » comme modélisation possible de patrimonialisation sportive ?

La notion de raid est très répandue actuellement, ses formes et ses objectifs variant à la fois dans le temps et l'espace. Le concept est assez simple, c'est un projet de voyage sportif réunissant un groupe d'individus dans le seul objectif du voyage. Mais ses modalités peuvent varier : soit il n'a pas d'autres buts que le voyage, soit il peut être complété sous la forme d'épreuves compétitives destinées à départager les équipes. Dans le département des Landes, le Raid XL vient d'être réactivé en 2024. Créé en 2012 et momentanément abandonné, il relevait initialement d'une initiative privée de la Fédération de surf²⁴. Transformé en une entreprise pilotée par le Département des Landes, l'épreuve fut un franc succès, organisant la participation d'acteurs tels que des fédérations, des clubs ainsi que des stagiaires de l'Université de Bordeaux. Toutefois, la notion d'héritage ne semble pas avoir été au centre de la démarche. Ce raid n'était donc pas patrimonial. Certes, son succès l'épargne a priori de devoir développer ce label. Mais l'inscrire dans le temps ne passera-t-il pas par cette démarche²⁵ ? Par ailleurs, quel rôle sociétal autre que la promotion touristique du territoire peut-il jouer, alors que ce sont des politiques publiques qui l'ont réactualisé ?

La patrimonialisation d'un événement « sportif » peut donc s'acquérir au fil du temps²⁶. Le succès dépend du « narratif » symbolique établi qui a d'autant plus de chance de se renforcer qu'il s'inscrit dans le passé. Depuis la fin du XIX^e siècle en France, on assiste à la réalisation de nombreux raids, d'abord à cheval, puis en vélo. Le cas de James Fowler, « *sportman nautique* » bordelais²⁷ pourrait conduire à développer un tel projet de « raid sportif patrimonial »²⁸. Américain bien connu à Bordeaux, il décède à Arcachon le 27 juillet 1896. Après avoir vécu 36 ans dans la capitale girondine, il acquiert une certaine réputation dans le domaine sportif par ses exploits réalisés,

mais aussi en raison de ses talents d'organisateur de régates à la voile et de compétitions d'aviron. Il a même présidé un club nautique. Cette trajectoire n'est pas sans rapport avec sa carrière professionnelle. Dentiste réputé, il appartient à la bourgeoisie locale aisée impliquée dans le développement sportif de l'époque. Lors du troisième Lendit²⁹ de 1890 organisé par la Ligue Girondine d'éducation physique créée deux ans plus tôt par le célèbre docteur bordelais Philippe Tissié, James Fowler assiste ainsi à une compétition de régate sur le quai de Paludate à Bordeaux en compagnie de Pierre de Coubertin.

Il atteint une renommée sportive internationale en 1878 lorsqu'il traverse la Manche en podoscaphe (fig.1), sorte de double périssière reliée par des planches sur lesquelles on peut se tenir debout ou assis et que Gustave Courbet a immortalisé en 1865³⁰. Parti de Boulogne à 4h15, il arrive à 15h35 à Sandgate, près de Folkstone, alors que l'objectif initial était Douvres. La forte houle et le vent le faisant dériver, il met presque 12 h pour réaliser cet exploit sur son frêle esquif ; il est accompagné par un bateau, le *Petrel*, appartenant à un capitaine anglais. L'année d'après, il décide de descendre sur le même engin la Garonne de Toulouse à Bordeaux. Le voyage est programmé sur quatre jours avec des arrêts à Castelsarrasin, Agen et La Réole.

Refaire ce raid de nos jours est toujours possible en kayak et en canoë, quoique les différents barrages dus, entre autres, à la centrale nucléaire de Golfech, rendent l'exploit un peu plus compliqué. Néanmoins, plusieurs films sur les réseaux sociaux témoignent de la possibilité de refaire ce raid. Quoiqu'il en soit, il est possible de mixer l'accomplissement sportif de ce voyage avec les évocations de l'époque à propos des rencontres réalisées avec les clubs, les habitants et, de cette manière, promouvoir à la fois une route culturelle du sport et une route culturelle sportive. Maintes relations peuvent être tissées avec l'histoire locale, culturelle, touristique ou industrielle. Celles avec l'histoire du sport offre aussi de multiples possibilités. Par exemple, nos travaux récents sur l'histoire de l'entraînement sportif³¹ rencontrent la volonté de James Fowler qui, en tant que véritable athlète, s'était préparé avec attention à ce voyage sur la Garonne : « Fowler s'entraîne comme personne. Il fait du sport nautique partout : sur la Garonne, avec son canot, dans son cabinet de gymnastique, il use du système des cordes en caoutchouc qu'on fixe au mur, et sur lesquelles on tend ses membres jusqu'à épuisement de volonté et de force. Il s'entraîne par la marche à pied, par les étapes forcées,

29. Réunion « sportive » destinée aux élèves, constituée de démonstrations de gymnastique et de compétitions de voile, d'aviron ou de barettes (sorte de rugby où l'on ne fait que toucher dans le dos) selon les cas. Ces Lendits prendront une dimension régionale, voire nationale.

30. Gustave Courbet, *La femme au podoscaphe* (1865), musée Muraushi Tokyo ; huile sur toile inachevée de grand format, réalisée après sa rencontre d'une pratiquante sur une plage de Trouville-sur-Mer la même année.

31. Éric Claverie, Jean-François Loudcher et Serge Vaucelle, *Histoire de l'entraînement sportif : pratiques et discours techniques en France (XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, INSEP, 2024.

32. [En ligne] <https://www.patrimoine-sportif-nouvelle-aquitaine.fr>

33. Serge Vaucelle, « Le Patrimoine sportif et ludique toulousain, de l'Antiquité au début du XX^e siècle », *Rapport scientifique - GIS Jeu & Sociétés*, 2024, 102 p.

par l'abstinence. Puis, un jour, deux semaines avant l'épreuve publique, il se met au régime du gigot saignant et du rhum, sans consommer autre chose, ni vin, ni pain, ni légume, ni laitage, rien absolument. Le croirait-on, le tabac lui-même est proscrit. Et Fowler arrive ainsi à de merveilleux résultats³² ».

Les cordes en caoutchouc renvoient au fameux athlète allemand Eugen Sandow (1867-1925). Mais sa méthode est postérieure à l'entraînement de James Fowler. Quelles sont ses antécédents ? A-t-il utilisé les méthodes américaines, anglaises ou françaises ? Quelles comparaisons peut-on faire avec les méthodes actuelles utilisées par les athlètes du Raid XL ? Son régime alimentaire ressemble à celui des boxeurs anglais. Les a-t-il fréquentés ? Un tel questionnement peut conduire à s'interroger sur les origines de la boxe. Bref, de multiples questions peuvent être posées. Mais faire résonner ces histoires dépend aussi de la cohérence du narratif dont une modélisation a été proposée.

La mise en œuvre du « raid James Fowler » est certes ambitieuse car elle nécessite la participation de nombreux partenaires qui ont peu l'habitude de travailler ensemble. Néanmoins, le concept semble porteur pour une valorisation patrimoniale du territoire et un développement touristique et économique régional. Méthodologiquement, il vient compléter des démarches plus locales comme l'exemple développé à Toulouse.

DE L'HÉRITAGE AU PATRIMOINE SPORTIF : ESSAI DE CONSTRUCTION D'UNE MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE ET DE MISE EN ŒUVRE, L'EXEMPLE DU PROJET PASTEL À TOULOUSE

Comment faire de l'héritage un patrimoine afin d'ancrer véritablement la connaissance dans une mémoire qui se veut active et réactive ? C'est l'enjeu des RCS et, au-delà, de toute entreprise visant à relier passé et futur sur la base d'un présent ancré dans la réalité d'une exposition, d'un musée et plus largement de tout écrit historique. Si l'objectif est clairement établi, la méthodologie à suivre est rarement évoquée.

L'exemple suivant s'appuie sur une démarche exploratoire initiée à l'échelle de la ville de Toulouse. Ce récent projet, soutenu par le GIS Jeu et Sociétés en 2023-2025, porte l'acronyme PASTEL pour « Patrimoine Sportif et Ludique Toulousain », en référence au commerce du bleu végétal naturel de pastel qui était localement florissant à la Renaissance³³. S'il n'est pas encore développé en termes d'itinérance sportive, un tel parcours dans la capitale occitane permet d'envisager



FIG. 1 – Lithogravure représentant la traversée de la Manche par James Fowler sur son podoscaph.
Wikipédia

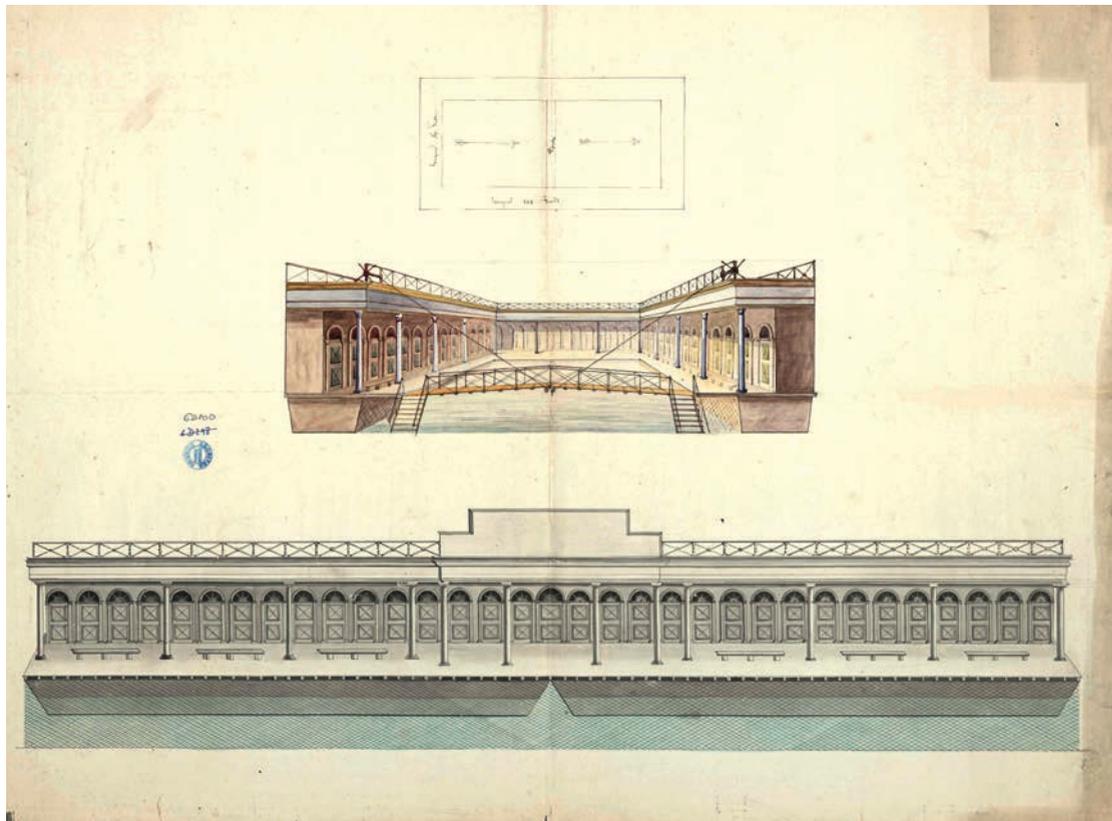


FIG. 2 – Projet de bassin de natation à flot sur la Garonne, après la crue destructrice de 1875, fin du XIX^e siècle.
Archives départementales Haute-Garonne (AD31, 6 D 100)

34. [En ligne] <https://inventaire.patrimoines.laregion.fr>
35. Une recherche comparable menée dans le contenu de l'ouvrage récent de Franck Delorme n'offre pas de réponse très différente, les aménagements sportifs de l'île du Ramier (incluant le Parc municipal des sports et le Stadium) demeurant les seuls éléments remarquables de la ville aux yeux des experts du patrimoine. Franck Delorme, *Les sports en France de l'Antiquité à nos jours*, Paris, CMN, 2023.
36. [En ligne] https://inventaire.patrimoines.laregion.fr/illustration/IVR73_19923100458V
37. Fabrice Auger et Serge Vaucelle, « Physiologiste du travail humain et fondateur de l'IREP de Toulouse, Camille Soula (1888-1963) », dans Julien Fuchs et Jean-Nicolas Renaud, *Les formations en EPS (1945-1975)*, Rennes, PUR, 2020, p. 184.
38. Serge Vaucelle, « De l'IREP de Toulouse au Parc municipal des sports : histoire d'un lieu de formation universitaire (1929-1970) », *Annales du Midi*, n° 305-306, 2019, p. 159-180.
39. Éric Claverie, « La réhabilitation de l'établissement Les Bains de Bègles : enjeux d'un processus de patrimonialisation », dans Jean-François Loudcher, André Suchet et Pauline Soulier (dir.), *Héritages sportifs et dynamiques patrimoniales*, Bordeaux, Presses universitaires de la Méditerranée, 2022, p. 221-232.

des déplacements à pied, à vélo et en transports en commun entre des centres d'intérêt identifiés selon une cohérence ludo-sportive. Qui plus est, la thématique balnéaire peut conduire à la pratique natatoire. Plus précisément, cet exemple montre combien un héritage, par les références historiques et les réflexions sur le sport actuel, peut se transformer en véritable patrimoine sportif pour qui accepte de suivre cet itinéraire.

Un constat initial a été dressé à partir du répertoire de l'Inventaire du patrimoine culturel en Occitanie, sur le site internet duquel un faible nombre de bâtiments sportifs est relevé³⁴. Sur plus de 7500 occurrences, la requête « Sport » n'y relève que 266 résultats, dont 142 fiches sont situées en Haute-Garonne, 116 à Toulouse, avec 114 localisations pour des « Complexes sportifs »³⁵. Ces dernières fiches portent quasi-exclusivement sur le « Parc municipal des sports » situé sur l'Île du Ramier, dont la piscine Alfred-Nakache semble être devenue l'élément central³⁶. Cependant, l'origine précise du bâtiment n'est pas toujours bien expliquée.

En particulier, la réalisation architecturale n'est pas rattachée à la création en 1929 d'un Institut régional d'éducation physique (IREP) au sein de la Faculté de médecine, dont la direction est confiée dès l'origine au professeur de physiologie Camille Soula³⁷. À partir de 1931, la municipalité toulousaine dirigée par le maire Étienne Billières met en œuvre un projet relativement grandiose, commandé à l'architecte Jean Montariol : il faut doter la ville d'infrastructures sportives modernes et accueillir l'IREP dans le nouveau bâtiment qui va sortir de terre³⁸. Ce projet est comparable à ce que la ville de Lyon a accompli précédemment avec le stade Gerland (grâce au maire Édouard Herriot pour le Pr Latarjet de l'IREP de Lyon) et celle de Bordeaux avec le Parc Lescure (à l'initiative du maire Fernand Philippart avec le Pr Sigalas de l'IREP bordelais, projet repris par Adrien Marquet et les architectes Raoul Jourde et Jacques d'Welles). L'étude des fiches de l'Inventaire d'Occitanie montre que l'esprit dans lequel ce parc a été créé est légèrement déformé. La volonté politique initiale, ce municipalisme social des années 1930 (également qualifié de socialisme municipal³⁹), semble finalement disparaître derrière un double événement historique qui va marquer la Ville Rose une décennie plus tard : la déportation d'Alfred Nakache, grand nageur toulousain, à Auschwitz. La municipalité baptise alors la piscine couverte du Parc des sports à son nom en octobre 1944, avant de découvrir le retour inespéré du célèbre champion,

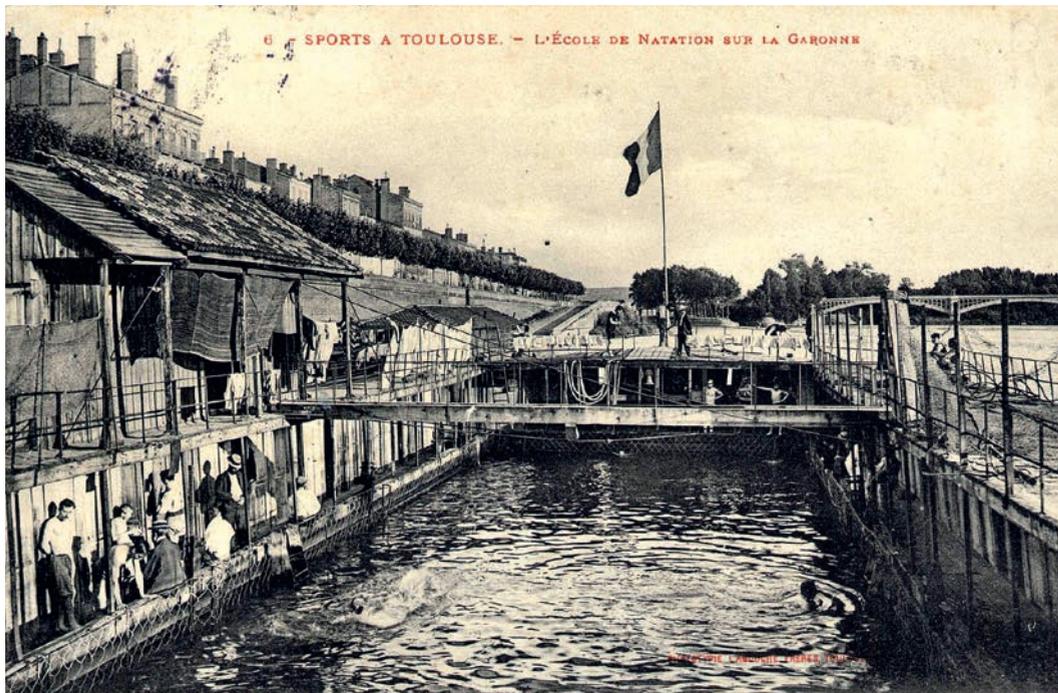


FIG. 3 — École de natation entre deux barges sur la Garonne, quai de Tounis, 16 avril 1909. AD31, 9 Fi 1437



FIG. 4 — Piscine Dufer, premier bassin en dur, quartier des Ponts-Jumeaux, années 1920. AD31, G 9 Fi 5838

revenu des camps de la mort au printemps 1945⁴⁰. Ce double événement semble effacer le reste de la mémoire locale : le projet initial de formation universitaire combiné aux deux objets de la recherche médicale et de l'hygiène sociale est alors oublié. Le parc municipal est désormais présenté comme ayant été seulement construit pour la détente et le bien-être populaire. La dimension compétitive n'est même pas centrale, alors que les nageurs des Dauphins du TOEC (le grand club local) y accomplissent des prouesses remarquables dès l'Entre-deux-Guerres⁴¹.

Par le projet de recherche PASTEL, il devient possible de contribuer à retrouver l'histoire de ce patrimoine sportif, en lui redonnant sa juste place dans l'histoire urbaine, dans la grande histoire du pays éventuellement (comme on vient de le voir avec Nakache), mais également dans celle du phénomène sportif. L'idée est de partir de l'histoire de la ville appréhendée à toutes les époques, pour identifier quels ont été les lieux de la pratique des activités physiques de loisir, d'entretien et de compétition sportive. Le regard qui se pose sur le patrimoine urbain doit donc rechercher toutes les traces de ces pratiques anciennes – quels que soient les contextes

40. Denis Baud, *Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2009. Pierre Assouline, *Le nageur*, Paris, Gallimard, 2023.

41. Jean Donguès, *Les Dauphins du TOEC*, Toulouse, Sport Sud Édition, 2010.

42. Enquêtes *L'Équipe*, octobre 2007 et *Reebok*, avril 2019.

43. Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, coll. « Quadrige Grands textes », 2007.

ou les qualificatifs qu'on leur associe. L'intérêt du propos est renforcé par le fait que Toulouse est régulièrement identifiée comme traditionnellement sportive, après avoir décroché les labels de « ville la plus sportive de France » au classement des villes de plus de 100 000 habitants en 2007, de ville de province « la mieux équipée en infrastructures sportives » (554) derrière la capitale et devant Marseille (550) en 2019⁴².

Redonner au phénomène sportif – compris ici dans un sens extensif, c'est-à-dire non limité aux seules activités de performance ou de compétition – la réalité de toutes ses dimensions semble véritablement prometteur. C'est surtout extrêmement formateur pour les personnes qui s'intéressent à ce phénomène culturel d'ampleur, ce « fait social total » dont parlait Marcel Mauss⁴³. L'ambition n'est pas démesurée : elle est simplement respectueuse des personnes auxquelles les discours et les outils de médiation vont s'adresser à l'issue de cette réflexion historique. Et avec une telle démarche, il devient possible d'embarquer le public dans des analyses plus abouties, de l'accompagner physiquement sur la route d'une histoire sportive, tout en cheminant avec lui sur une RC du sport (voire sportive) à travers le patrimoine local.

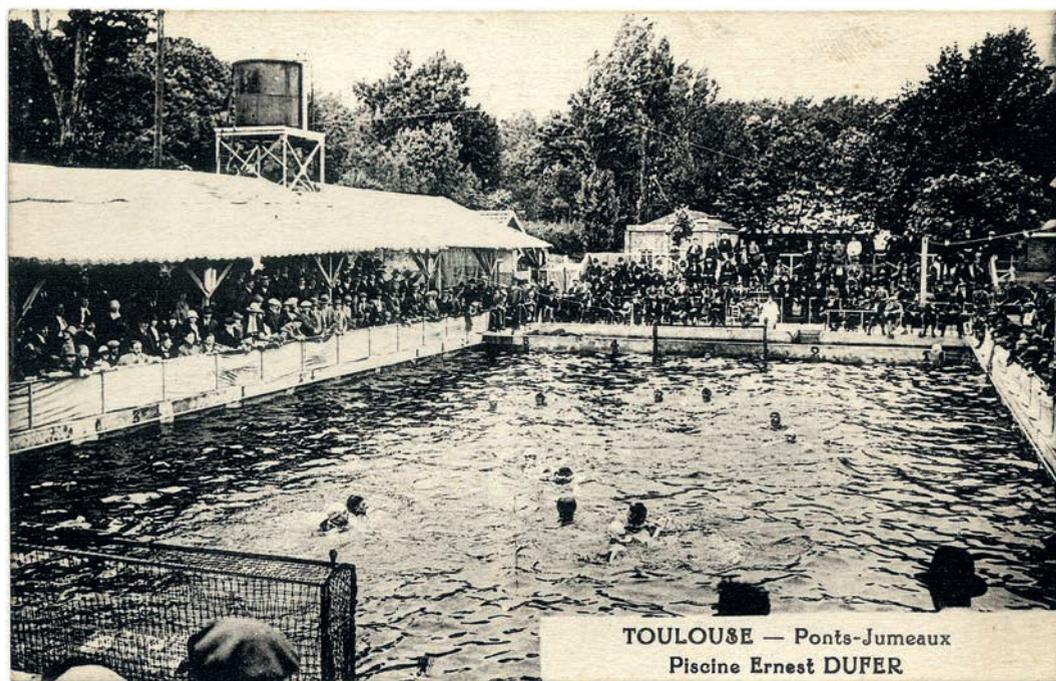


FIG. 5 — Cascade d'eau et bassin enfantin,
Parc municipal des sports, Île du Ramier, années 1930.
AD31, 9 Fi 4403



FIG. 6 — Long bassin d'été et piscine d'hiver (dite Nakache),
Parc municipal des sports, Île du Ramier, 1934.
AD31 9 Fi 1584

L'exemple de « la natation » révèle toute une série de sites patrimoniaux à Toulouse qu'il est désormais possible de relier entre eux : les vestiges d'une *piscina* dans une villa antique à proximité de l'amphithéâtre romain d'Ancely-Purpan, une mosaïque venue d'un *apodyterium* (ce vestiaire à l'entrée des thermes qui date de l'époque gallo-romaine offre une représentation de « Thétis et Triton » aujourd'hui conservée au Musée des Antiques Saint-Raymond), un traité de 1741 sur *L'Art de nager* (de J.-F. Bachstrom) dans la Bibliothèque d'étude du patrimoine, des lieux de baignade sur les berges de Garonne ou dans le bras de la Garonnnette pour les époques ultérieures⁴⁴. On découvre les bains flottants – les Bains Gignoux du quartier de la Daurade – que l'on peut admirer sur les tableaux d'un artiste local au Musée du Vieux-Toulouse, et que l'on retrouve encore sur les clichés d'Eugène Trutat en 1898 au Muséum⁴⁵. Parmi les sites plus classiques, la grande barge de l'École de natation (25 m sur 15 m), face à la prairie des Filtres, est bien connue par des photographies anciennes, et dans les Archives municipales, un projet bien illustré de reconstruction d'un « bassin de natation à flot » après la crue dévastatrice de 1875 (fig. 2). Il existe également

44. [En ligne] <http://zone47.com/crotos/palladia/?q=24662710> et <http://catalogues.toulouse.fr/web2/tramp2.exe/form/A0o97os6.000> et <https://www.flickr.com/photos/museumdetoulouse/5933719048/in/album-72157627185542824>

45. [En ligne] <https://www.toulousebouge.com/expositions/agenda-expositions/92870-exposition-les-tresors-photographiques-du-fonds-eugene-trutat.html> et https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Musée_du_Vieux_Toulouse_-_Le_Port_de_la_Daurade,_les_bains_chauds_et_les_bateaux-lavoirs_-_Francois_Gauzi_Inv.80.1396.jpg

la première piscine construite à même le sol (30 m sur 9 m) par l'ingénieur bruxellois Ernest Dufer aux Ponts-Jumeaux dès 1906, où se pratique toujours le water-polo en 1924 (fig. 4). Mais les vestiges de ce premier patrimoine sont cependant peu faciles à déceler sans l'aide d'un bon guide.

En revanche, l'ensemble du Parc des sports, déjà évoqué, rassemble à lui seul quatre espaces aquatiques différents : une pataugeoire (appelée « piscine enfantine ») irriguée dans un esprit très hygiénique par une cascade dégoulinant d'une rocaille artificielle voulue par l'architecte Montariol (fig. 5). Dans cet inventaire figure le plus long bassin d'Europe des années 1930 (ce que la presse d'alors appelle « la plage de Toulouse », longue de 150 m sur 50 m de large, mais profonde de 90 cm seulement pour les ablutions de la population toulousaine). La « piscine d'hiver », bassin couvert de 25 m utilisé initialement par l'IREP et renommé « piscine Nakache », avec ses très nombreuses cabines et son style Art déco (fig. 6) – et enfin un bassin olympique de 50 m baptisé du nom de Joseph Castex (un nageur du club des Dauphins décédé pendant la Seconde Guerre mondiale après avoir

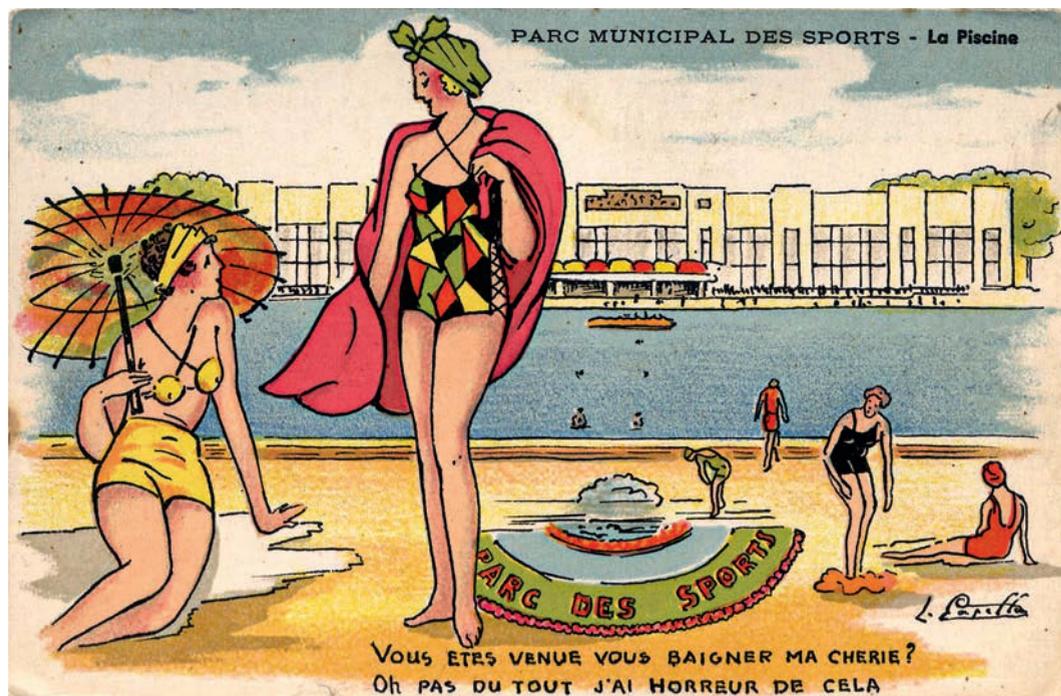


FIG. 7 — Carte postale humoristique sur la natation à Toulouse, années 1940
Archives municipales de Toulouse, 9 Fi 5756

installé un filin en travers du Rhin pour permettre la traversée de l'armée française)⁴⁶.

Mais ce patrimoine de la natation locale comprend aussi les compétitions – telles « la Traversée de la Garonne à la nage » organisée dès 1906, « la Course dans le Canal de Brienne » encadrée par l'association de l'Émulation nautique en 1919, avec son concours de plongeon dans ce bras du Canal du Midi, et que la presse ancienne relate régulièrement. Il intègre également la plaque commémorative d'un record du monde réalisé en 1946 par Nakache et ses camarades de club⁴⁷. Il absorbe l'histoire de Nakache lui-même, telle qu'elle est racontée au Musée de la Résistance et de la déportation. Ce patrimoine s'étend à l'ensemble des piscines des époques ultérieures, celles qu'on va baptiser du nom d'un autre nageur local (Alex Jany) ou de leur entraîneur Alban Minville (celui qui va former Jean Boiteux, premier champion olympique de la natation française). Sans compter les bassins Caneton et Tournesol des années 1970 et 1980 et les autres constructions plus récentes. Il existe aujourd'hui une douzaine de piscines, autant d'éléments architecturaux dans lesquels il est possible de se baigner ou de nager sur la seule commune de Toulouse⁴⁸. Et il ne faut

46. [En ligne] https://inventaire.patrimoines.laregion.fr/illustration/IVC31555_20133100815 NUCA et https://inventaire.patrimoines.laregion.fr/illustration/IVR73_19983100613ZAB et https://inventaire.patrimoines.laregion.fr/illustration/IVR73_19983100610ZAB et https://inventaire.patrimoines.laregion.fr/illustration/IVC31555_20133100828NUCA

47. [En ligne] https://inventaire.patrimoines.laregion.fr/illustration/IVC31555_20133100792 NUCA

48. [En ligne] <https://metropole.toulouse.fr/sortir/sport/les-piscines-toulousaines>

49. [En ligne] <https://patrickbayeux.com/actualites/une-piscine-des-jop-paris2024-attribuee-a-toulouse-pour-la-future-cite-de-la-natation-des-dauphins-du-toec/>

50. L'exposé n'a pas retenu le sujet de l'adduction d'eau et de l'assainissement urbain, celui des fontaines, la question des blanchisseuses des bords de Garonne ou des « Amidonniers », l'hygiène corporelle à domicile, les bains-douches privés et municipaux, les établissements d'hydrothérapie, la balnéothérapie, les bains de mer ou le thermalisme pyrénéen, les autres sports nautiques qui s'adressent aussi aux Toulousains.

51. Un travail de compilation comparable a été réalisé en 2021 par les services des Archives de Bordeaux Métropole, dans lequel la dimension sportive n'est cependant qu'à peine esquissée. Il a donné lieu à l'exposition *Bordeaux-les-Bains, les bienfaits de l'eau - XVIII^e-XX^e s.* [En ligne] <https://archives.bordeaux-metropole.fr/expositions/exposition-bordeaux-les-bains-les-bienfaits-de-l-eau-xviii-sup-e-sup-xx-sup-e-sup-siecle-13/n:45>

pas oublier la future « Cité de la natation » que la ville veut inaugurer en 2026 et pour laquelle elle tente de récupérer le bassin olympique de la Défense Arena, ce bassin dans lequel Léon Marchand, nageur du club toulousain, a récemment obtenu ses quatre médailles d'or lors des JOP de Paris 2024⁴⁹.

Cet exemple de cheminement culturel autour d'un patrimoine sportif permet de retrouver à la fois les grandes étapes de la structuration urbaine locale et l'invention des loisirs contemporains, avec toutes leurs composantes. On peut donc partir de la création de la ville (la naissance de *Tolosa* en l'an 14), en évoquant les activités aquatiques des différentes époques historiques, tout en abordant les questions d'hygiène sociale, de santé publique, de formation à l'Éducation Physique, de recherche médicale et d'entraînement, la montée des loisirs physiques et l'essor de la compétition sportive jusqu'aux succès contemporains⁵⁰. Cela permet de passer en revue les épreuves locales, les records, les courses, les expositions, tout ce patrimoine méconnu (jusqu'aux œuvres rares des musées et des bibliothèques) et faire ainsi redécouvrir à travers une simple thématique sportive tous les projets qui ont traversé l'histoire de la ville, ceux qui la dynamisent encore aujourd'hui et la porteront demain⁵¹. Bien évidemment, le narratif ainsi construit prend pour appui une définition du sport permettant de s'y rapporter ou bien de s'en distinguer.

CONCLUSION

Nourri par de précédents travaux et initiatives sur l'héritage et le patrimoine sportif, ce texte propose une première mise au point théorique des différentes manières d'envisager leur utilisation concrète, notamment autour d'itinéraires culturels mobilisant le sport, élaborés à partir d'exemples pris dans le Sud-Ouest de la France.

Après avoir fixé la notion de sport moderne, ce propos a précisé les différences entre héritage, patrimoine et *legacy*. Puis, à partir de cet ancrage théorique reposant sur le postulat que l'appropriation active de l'héritage, ou patrimonialisation, favoriserait de manière durable le souvenir par la trace mémorielle ainsi forgée, nous avons évoqué des pistes de développement à partir de la notion de Route culturelle du sport et de Route culturelle sportive. L'une et l'autre présentent des avantages dans leur caractéristique et il est, de toutes les façons, difficile de les distinguer surtout au regard des notions d'héritage et de patrimoine. Quoiqu'il en soit, la référence à une culture sportive mondialisée peut produire

une forte motivation et aussi offrir des pistes méthodologiques intéressantes pour construire ces RC, notamment à partir d'une démarche comparative spécifique. Elle offre une certaine cohérence alors que ce paysage est si diversifié, à travers un narratif aux traitements très variés sur le plan historique, culturel, politique, archivistique ou archéologique ainsi que l'a montré l'exemple du Raid James Fowler au niveau régional ou l'étude PASTEL au niveau local. Ainsi, ces démarches reposent sur des cadres théoriques, certes à préciser, qui n'attendent qu'à être validés lors de leur application sur le terrain.

Quelles seraient les RC à développer en priorité dans le domaine du sport ? Dans le cadre d'une politique publique, la logique serait donc de proposer des parcours patrimoniaux sportifs aux conséquences durables plutôt que de simples itinérances sollicitant des aspects touristiques et de loisir disparaissant de la mémoire dès la fin du parcours. Mais, en réalité, le problème est complexe car si entre héritage et patrimoine sportif, des relations existent, les voies empruntées sont diverses et surtout dépendantes des motivations personnelles pouvant varier selon les types de RC. L'intérêt pour un héritage sportif peut survenir au détour d'une visite touristique qui résonnera peut-être avec la patrimonialisation individuelle menant à développer l'emploi de mobilités douces. La multiplicité des motivations et transformations possibles n'a d'égal que la diversité des formes de RC.

Mais toutes ces propositions reposent sur des hypothèses de transformations non encore validées d'un point de vue scientifique. Or, au vu de la sollicitation des nombreux acteurs de terrain tels que les offices de tourisme, la direction de l'équipement, les affaires culturelles et sportives régionales ainsi que départementales, les clubs et organismes privés, seul un projet à grande échelle peut les soutenir nécessitant alors l'intervention de champs scientifiques pluriels tels que la sociologie, la pédagogie, la psychologie ou le management. L'attention doit aussi porter sur la construction du narratif. En effet, si la notion de patrimonialisation collective semble être la clé de voûte de ce projet de RC autour du sport, n'oublions pas que ce phénomène n'a pas toujours livré des côtés positifs dans l'histoire. Il suffit de se reporter aux JO de Berlin de 1936, à l'Italie mussolinienne ou bien à la *sportokratura*⁵² développée par Vladimir Poutine pour s'en convaincre. Selon le discours à l'œuvre dans ces RC, des idéologies différentes sont activées.

52. Lukas Aubin, *La sportokratura sous Vladimir Poutine ; une géopolitique du sport russe*, Paris, Bréal, 2021.

Il doit donc faire l'objet d'études scrupuleuses visant à favoriser une ouverture culturelle permettant de dépasser le cadre d'un mouvement patrimonial sélectif et restrictif. La réflexion sur le sport moderne a donc aussi la nécessité d'intégrer ses côtés positifs autant que négatifs (dopage, corruption, emprises...) tout en indiquant les voies d'amélioration possible.

Il n'en demeure pas moins que l'on peut avancer avec certitude que le « sport » est un objet particulièrement adapté pour activer un lien mémoriel durable, à la fois entendu du point de vue de la temporalité et celui de l'écologie, tant les sens, les motivations et les représentations qu'il véhicule sont au centre de ces propositions de RC, activant héritage et patrimoine.

villes

et

équi-

pelements

sportifs

Partie II – Villes et
équipements sportifs

Pionnier de la nouvelle discipline de l'urbanisme, Tony Garnier (1869-1948) est un des premiers, à faire, dès 1901, une place aux sports, dans le projet de sa « Cité industrielle », et à introduire parmi les édifices publics des équipements destinés aux pratiques sportives. Placé au cœur du centre urbain, à côté des services administratifs, ce « quartier des sports » regroupe piscine, gymnase, tennis et stade. Ce dernier édifice est directement inspiré des modèles antiques du cirque et de l'amphithéâtre ; après la Première Guerre, il trouvera sa concrétisation dans le stade de Gerland construit à Lyon par le même Garnier pour la municipalité d'Édouard Herriot. Sa piste d'athlétisme est intégralement encerclée par des gradins et accessible par quatre arches monumentales. En 1904, Eugène Hénard, fondateur de la société française des urbanistes, propose la transformation de l'esplanade du Champs-de-Mars à Paris en « un espace magnifique indispensable à l'hygiène de la ville, d'une utilité indéniable pour les fêtes, les sports, les réunions de toute sorte ».

LE STADE ET LA VILLE : FAIRE PLACE AUX SPORTS

Dans le cadre des cités-jardins, les premiers terrains de jeux et de sports apparaissent aux côtés des bains-douches et dispensaires, dans le but d'offrir aux habitants une éducation à l'hygiène et à l'exercice physique. Les plans d'aménagement d'embellissement et d'extension (PAEE) des villes de plus de 10 000 habitants, conformément à la loi Cornudet de 1919, intègrent aussi des terrains de sport. Dans celui qu'il dessine pour Grenoble en 1925, Léon Jaussely (1875-1832) prévoit un parc des sports au sud de la ville avec hippodrome et un stade au nord sur les emprises militaires. Dans son plan pour Pau en 1928, Jaussely est encore plus ambitieux, en proposant pour cette station climatique : un stade pour le rugby, sport local, et une piste pour le concours hippique sur le territoire de Jurançon, des terrains d'athlétisme et des piscines en divers points de la ville. Comme

dans de nombreux cas, ces projets ne verront pas le jour, mais la ville de Pau est un exemple de territoire où se développe toute la variété des initiatives de tous ordres en faveur des pratiques sportives. Associations, patronages et clubs mènent de manière active des programmes d'éducation physique scolaire qui aboutissent à la création notamment de plusieurs stades qui contribuent, comme ailleurs, à la structuration urbaine, comme catalyseurs de de quartiers existants ou nouveaux. En l'absence de réelle politique en faveur du développement des sports, l'initiative est essentiellement d'ordre privé avec des visées moralisatrices ou d'encadrement des classes ouvrières et populaires. L'éducation physique vise principalement à la préparation militaire ou à inculquer une bonne hygiène de vie par le contrôle des corps et des esprits, pour lequel s'oppose divers courants de pensée.

D'autre part, il existe indubitablement une ambiguïté et une contradiction entre les volontés publiques de démocratisation et le fonctionnement des sociétés privées formées avec le but principal d'investir dans des équipements qui ne seront au service que d'une minorité ou d'une franche de la population le plus souvent aisée. Car en ce début du XX^e siècle, pour pratiquer un sport, il faut bénéficier de loisirs, c'est-à-dire de jours chômés ou de congés, ce qui est encore un idéal mais non une réalité pour beaucoup. Le premier Parc des sports de Lescure à Bordeaux est un exemple parfait de ces opérations de lotissements dans lesquels l'aménagement de terrains de sport est une manière de valoriser au mieux la partie inconstructible, qui est alors financée par la vente des meilleurs lots.

LE STADE, ARCHÉTYPE DE L'ESPACE SPORTIF

Privé ou public, le stade devient le lieu d'attraction urbaine, élément essentiel de l'apprentissage de la sociabilité comme l'étaient déjà l'*ephebeum* antique ou l'académie équestre de l'Ancien Régime : les athlètes y évoluent sous le regard qui évalue les capacités physiques, juge le respect des règles, jauge les attitudes et les comportements, valide l'appartenance au collectif.

Le plus grand nombre, faute de s'adonner à une pratique sportive, fréquente de plus en plus le stade pour assister aux rencontres sportives ; une captation du public que ne vont pas tarder à dénoncer les tenants d'une moralité qui ne sont pas loin d'assimiler le stade au café, détournant l'ouvrier du foyer et de la famille. De leur côté, les milieux socialistes et progressifs critiquent le sport spectacle, synonyme de professionnalisation

des athlètes, et d'oisiveté du public alors que la pratique sportive devrait être individuelle et constituer un moyen de développer et entretenir les organismes humains fragilisés par la pollution urbaine, la pénibilité du travail, les ravages des conflits armés. Privés de tous moyens d'action concret pour diffuser la pratique sportive et surtout construire leurs propres équipements, les édiles tentent de s'immiscer dans le fonctionnement des équipements privés en obligeant les gestionnaires à en ouvrir les portes à des catégories sociales nécessaires. C'est ce que montre l'exemple du subventionnement du Parc des sports de Lescure par la municipalité bordelaise en échange de l'accueil des enfants des écoles, des étudiants et des chômeurs. Ce n'est que dans les années 1930 que la Ville de Bordeaux reprendra la gestion du Parc Lescure pour en faire un véritable outil de promotion de la politique sportive municipale.

Sous la double influence de la démocratisation des pratiques sportives et de la compétition, le stade est donc l'enceinte récréative et régénérative tout autant que l'arène moderne pour les nouveaux jeux du cirque et l'amusement du peuple. À l'échelle locale, régionale ou nationale, la quête du stade anime les édiles. Le stade devient un des équipements dont chaque ville cherche à se doter.

STADES VERSUS PALAIS DU PEUPLE, INCARNATION DU NATIONALISME

En la matière, la France a longtemps été retardataire, ne réussissant pas, à l'instar d'autres pays européens (Allemagne et Royaume-Uni) voire d'outre-Atlantique (USA), à financer la construction de grandes enceintes sportives. Les régimes totalitaires instrumentalisent sans complexes l'édification d'équipements sportifs démesurés, éléments participant à la propagande nationaliste. Le stade devient ainsi l'incarnation de la figure nationale qui s'oppose pacifiquement ou non, aux autres nations dans des compétitions imaginaires ou réelles, sportives et surtout culturelles. Il est un enjeu de pouvoir à l'échelle planétaire avec la mondialisation du sport-spectacle.

Le stade Yves-du-Manoir construit à Colombes par Louis Faure-Dujarric pour les Jeux olympiques de Paris en 1924, n'a pu voir le jour que grâce à l'initiative du journal *Le Matin* et du Racing-Club de France. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, seules quelques grandes villes comme Bordeaux ou Lyon possédaient un stade. En 1937, Henry Ploquin achevait le stade Vélodrome de Marseille, plus de 20 ans après Tony Garnier.

La démocratisation des sports déjà en germe à la fin des années 1930 dans certaines municipalités, encouragées par l'élan donné par le Front populaire, se concrétise après la Seconde Guerre mondiale avec les premières véritables politiques nationales en faveur du développement de l'éducation sportive. Ingénieurs et architectes rivalisent d'inventivité technique et de création esthétique, efforts qui nous obligent aujourd'hui à considérer les objets architecturaux produits comme d'éventuels sujets d'histoire et de patrimonialisation.

Ce n'est qu'à la toute fin du XX^e siècle, qu'en France on est parvenu à élever ce « grand stade » dont la quête aura duré des décennies.

1. Tony Garnier, *Une cité industrielle. Étude pour la construction des villes*, Lyon, 1917, 161 pl.
2. Eugène Hénard, *Études sur les transformations de Paris*, Paris, Librairie centrale d'architecture, fascicule IV, 1904.
3. « Le temps des athlètes : sports et urbanisme », in Franck Delorme, *Les sports en France, de l'Antiquité à nos jours : une histoire, un patrimoine*, Paris, éditions du Patrimoine, 2023, 367 p.
4. Franck Delorme, « Histoire et patrimoine de l'architecture sportive en France », *Patrimoines, revue de l'Institut national du patrimoine*, n° 19, octobre 2024, p. 64-70.

En route vers l'oubli ?

Le premier Parc des Sports de Lescure à Bordeaux 1924-1934

FLORIAN GROLLIMUND

Technicien inventaire du patrimoine,
direction de l'urbanisme, Bordeaux Métropole

Depuis 1938, le stade municipal de Lescure, baptisé en 1996 stade Chaban-Delmas, inscrit au titre des Monuments historiques depuis 2022, est un lieu incontournable du sport bordelais. Cette popularité éclipse la première infrastructure inaugurée en 1924 au même endroit, tout aussi populaire et incontournable : le Parc des Sports de Bordeaux-Lescure. Ce lieu éphémère, détruit à partir de 1935, connut ses heures de gloire durant l'Entre-deux-guerres, en recevant plusieurs arrivées d'étapes du Tour de France et de grands matchs de rugby et de football. Le printemps 2024 était l'occasion d'en célébrer le centenaire et de remettre sous les projecteurs l'histoire oubliée. Deux événements ont été proposés. Le premier fut un match de gala le 14 mai, où 30 000 spectateurs ont applaudi les gloires, actuelles et passées, des clubs des Girondins de Bordeaux et de l'Union Bordeaux-Bègles. Le second, plus discret, se tint dans l'espace public, avenue Maurice-Martin¹, avec une exposition de 24 affiches retraçant aux curieux l'histoire du Parc des Sports. C'est du droit fil de l'exposition que cet article découle, en tentant d'approfondir l'histoire de ce site, notamment toute la période qui précède l'ère sportive. Il s'agit également de révéler, grâce à de nombreuses archives, l'avènement de la première infrastructure, des personnalités qui l'ont promue et, à travers elles, leur détermination à voir s'épanouir le sport au sens large, aux portes de Bordeaux. Bref, une plongée dans les entrailles d'un lieu disparu mais dont l'esprit sportif perdure toujours aujourd'hui, dans un autre écrin.

1. Ancienne avenue de la Côte d'Argent, rebaptisée en 1946 du nom de son inventeur. En effet, Maurice Martin est le premier à qualifier le littoral de cette façon dans son récit de voyage cyclotouriste intitulé *La Côte d'Argent*, publié en 1906 avec en couverture un dessin d'Alfred-Duprat. Il fut journaliste sportif, membre de l'Union vélocipédique de France et notamment créateur de la course cycliste Bordeaux-Paris en 1891.

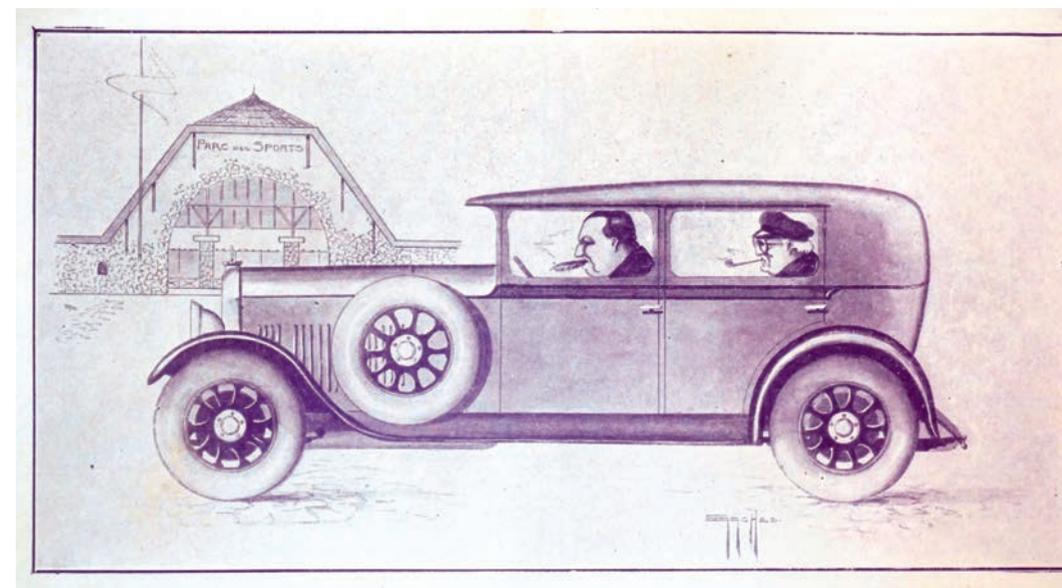


FIG. 1 — Caricature de Gaches parue dans le magazine *Tournoy Noël* en 1930, représentant le rachat du Parc des Sports par la municipalité bordelaise.

Coll. Jean-Pierre Bertreau

2. Archives départementales de la Gironde (désormais AD33), 3 E 35905, minute de M^e Guy du 6 septembre 1786.
3. Les Beyerman sont originaires de Rotterdam, aux Pays-Bas actuels, où ils sont connus d'abord en tant qu'armateurs puis comme négociants en vins après leur installation à Bordeaux au début du XVIII^e siècle. Jean-Henri Beyerman (1755-1838), propriétaire de Lescure, se marie en 1778 à Cognac avec Henriette-Jeanne Martell (1748-1818), fille d'un célèbre négociant.
4. Ils achètent le 13 septembre 1810, selon la minute de M^e Ferrère (AD33, 3 E 50029). William et Nathaniel sont respectivement les premier et cinquième fils de Nathaniel (1743-1825) et codirigent la puissante société de négoce « Nathaniel Johnston et fils ». Ils achètent Lescure 43 600 francs.
5. Issus du troisième lot de la succession de Joseph-Gabriel Boubée de Brouquens (1749-1824), minute de M^e Ferrère du 12 janvier 1825 (AD33, 3 E 50065).

LESCURE AVANT LE SCURE, VIGNES, PLAISIRS ET PARTAGES AUX PORTES DE BORDEAUX

Au XVIII^e siècle, Lescure est le toponyme renvoyant à un petit domaine agri-viticole dans les célèbres « Graves de Bordeaux », terroir donnant d'excellents vins, à l'image du château voisin Haut-Brion. Plus précisément, Lescure est un bourdieu – c'est-à-dire un bien de campagne situé dans la périphérie de Bordeaux, quasi exclusivement exploité pour ses vignes et qui assure à celui qui le détient un substantiel revenu. Une vente de 1786² fait apparaître une maison de maître en pierre de taille de huit pièces meublées, depuis laquelle se déploient un petit parc avec orangerie et jardins travaillés puis les bâtiments d'exploitation (chai, cuvier, grange, étable, etc.). Autour, les quatre à cinq hectares de vignes donnent au domaine sa raison d'être et toute sa valeur foncière. En 1791, le bien s'agrandit d'une propriété voisine après qu'il passe dans les mains du négociant hollandais Jean Beyerman³. Ce système d'agrandissement se poursuit sous l'ère des négociants Johnston⁴ au début du XIX^e siècle. Ils dotent Lescure des domaines voisins de Lucas et de Doumerc⁵, portant l'ensemble de 14 à près de 55 hectares en quelques décennies. Tout au long du XIX^e siècle, les Johnston font de Lescure un endroit de plaisirs, où se mêlent salons littéraires et artistiques, innovations floristiques et réceptions fastueuses. Il s'y déroule même

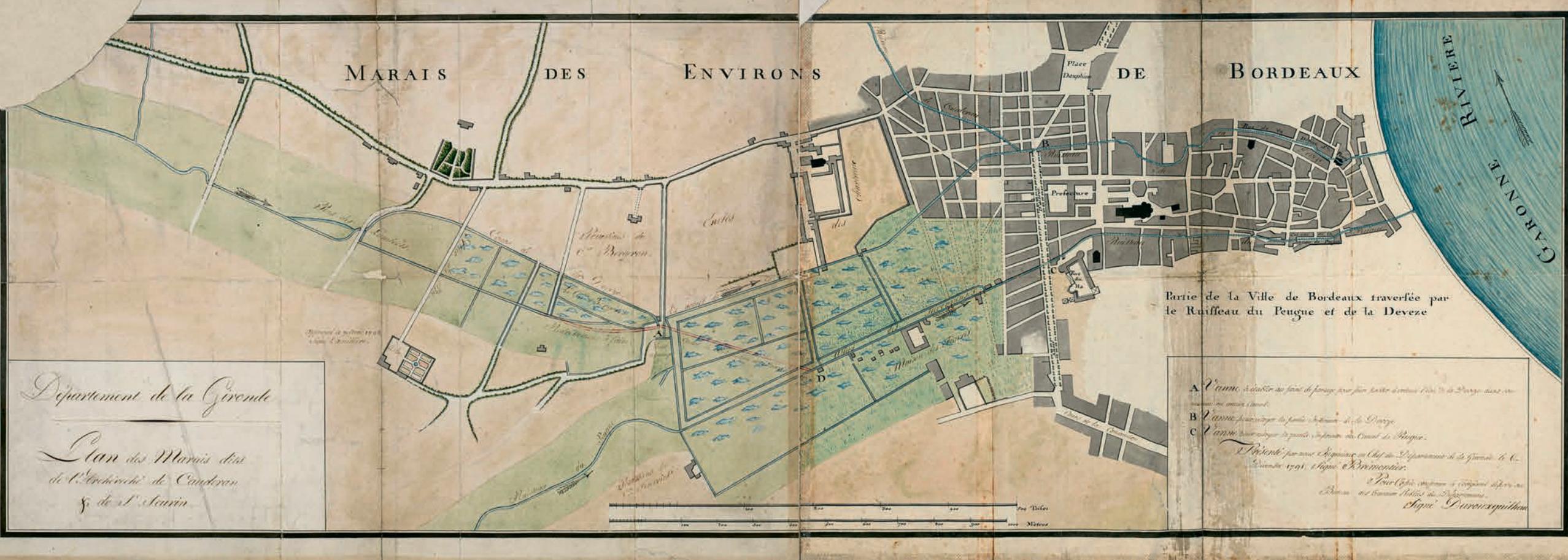


FIG. 2 – Plan des marais dits de l'Archevêché, de Caudéran et de Saint-Seurin par l'ingénieur Brémontier, 1792. Le domaine de Lescure, non représenté sur ce plan, se situe au nord du ruisseau du Peugue, à l'extrémité gauche de la carte. AD33, 2 F1 134

de fameux combats d'escrimes ! L'écrivain américain Washington Irving en garde bonne mémoire lors de ses deux passages bordelais en 1825 et 1842⁶ ou encore le journaliste de *Gil Blas* en 1885 : « Au château de Lescure, chez M. Johnston, on y faisait de belles armes et on y lunchait splendidement ; et les vins étaient de ceux que l'on n'oublie pas, - même à trente ans de date⁷ ».

**Un domaine à urbaniser :
histoire banale de la périphérie bordelaise**

Alors qu'en 1853 le domaine est coupé à plusieurs endroits par le tracé du nouveau boulevard de ceinture, les Johnston réfléchissent, comme leurs voisins, à la vente progressive de leur propriété. En effet, l'augmentation de la valeur foncière des terrains en bordure de l'axe de circulation transforme naturellement le paysage viticole en paysage urbain : des places, des rues sont ouvertes et des parcelles à bâtir sont bientôt

6. John-Perry Young, *Washington Irving à Bordeaux*, Ontario, Niagara Falls, 1946.
7. *Gil Blas*, 30 juin 1885.

8. Minute de M^e Loste, AD33, 3 E 63720.

dévolues à un linéaire d'échoppes en pierre, caractéristique de l'habitat durant près d'un siècle, de 1850 à 1950.

En 1872, le partage de la succession de Nathaniel Johnston donne l'occasion aux fils héritiers d'activer une société immobilière qui commercialise près de 100 lots à bâtir d'environ 300 m² chacun, côté intérieur du boulevard. À cette époque, il est possible de s'offrir l'une de ces parcelles contre 136 francs du mètre carré à condition d'y bâtir une maison d'au moins 3000 francs de valeur. Ce sont les nouvelles rues d'Ornano, Lecoq, Leblanc et leurs perpendiculaires qui accueillent ces constructions à destination des classes moyennes : une échoppe de pierre, parfois d'un étage, décorée simplement en façade par quelques motifs végétaux. Ce lotissement prolonge celui dit Héron (fig 2).

D'autres parcelles de Lescure sont destinées à l'extension du cimetière de la Chartreuse en 1853 ou encore à la construction du dépôt des tramways en 1899⁸.

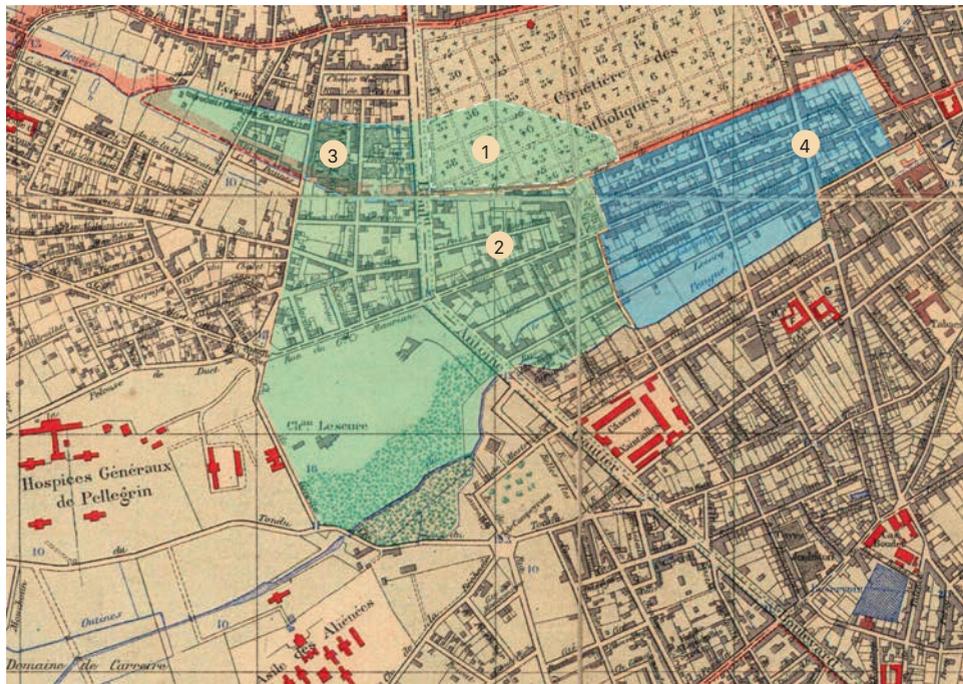


FIG. 3 – Le domaine de Lescure (en vert) à son apogée vers 1850 et ses morcellements successifs :
 1. extension du cimetière, 2. intra-boulevard entre 1870 et 1877, 3. l'usine TEOB en 1899,
 4. la société des terrains de l'archevêché (en bleu). Dessin F. Grollimund, fond de plan de Bordeaux en 1907

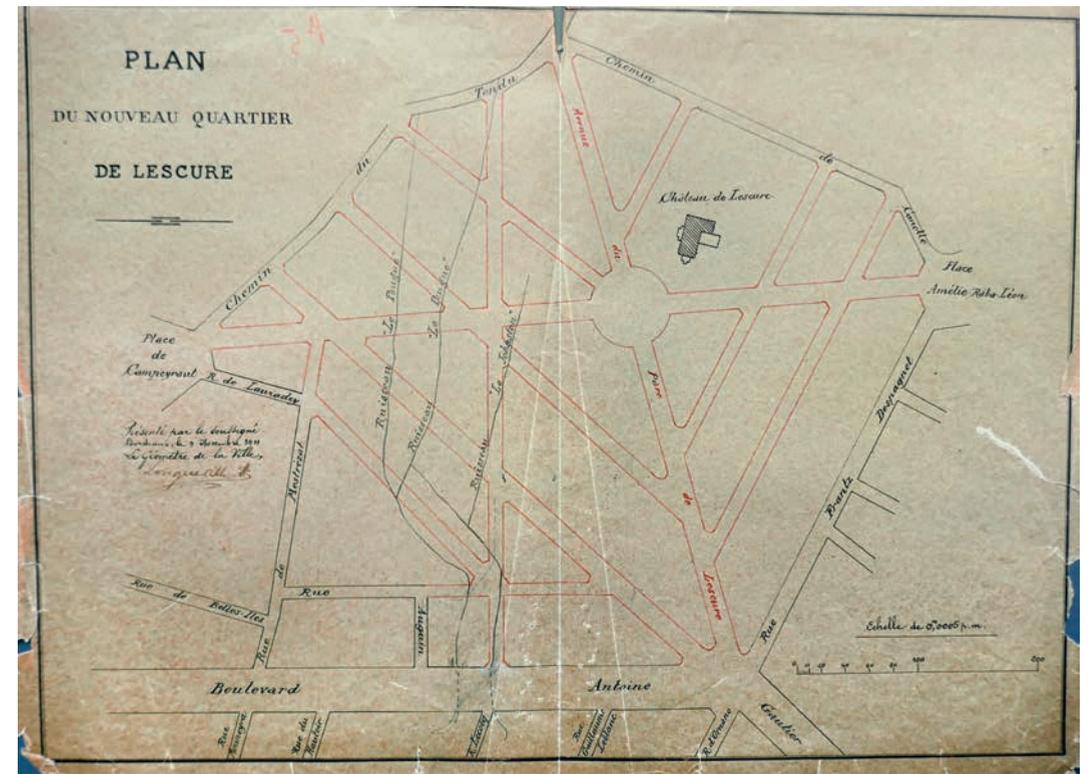


FIG. 5 – Calque du plan précédent par le géomètre de la Ville de Bordeaux, Louis Longueville, figurant le Peugue et ses affluents.
 ABM, Bordeaux, 9812 M 5

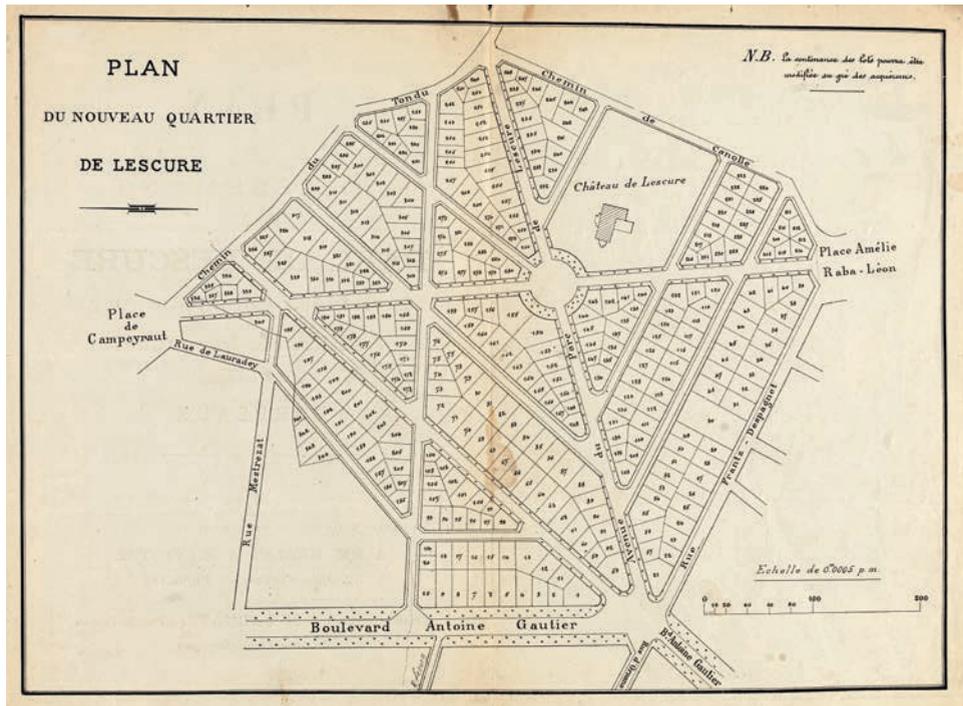


FIG. 4 – Plan du nouveau quartier Lescure par la Société civile immobilière de Lescure en 1911.
 ABM, Bordeaux, 527 O 1



FIG. 6 – Photographie des initiateurs du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure, vers 1935 au centre, appuyé sur deux cannes, Robert Hüe ; à sa droite avec la longue barbe, Maurice Martin ; à sa gauche l'architecte Jacques d'Welles.
 Coll. Christian Vareille

Le Peugue, un ruisseau providentiel pour le sport

Le domaine de Lescure a la particularité d'être traversé par deux ruisseaux importants qui roulent leurs eaux des landes de Pessac jusqu'à la Garonne dans Bordeaux : la Devèze au nord et le Peugue au sud (fig. 1). Si le premier est canalisé rapidement au tournant des XIX^e et XX^e siècles, le second est encore très sauvage avant le franchissement du boulevard. Après cession du château Lescure aux bonnes œuvres⁹, Harry-Scott Johnston (1834-1918) vend, ruisseau compris, le reste de la propriété à une société immobilière en 1911. La société immobilière du Parc Lescure prend possession des 16 hectares et fait réaliser, en octobre de la même année¹⁰, un plan du « nouveau quartier de Lescure » qui offre 340 parcelles à bâtir. Sur ce plan, le Peugue n'est pas figuré, comme si l'auteur lui trouvait déjà meilleure destinée (fig. 4). Attentif et scrupuleux, le géomètre de la Ville de Bordeaux corrige le plan en indiquant le tracé du Peugue et de son petit affluent, le Johnston, conscient du caractère potentiellement dangereux en cas d'événements pluvieux (fig. 5). La Ville oppose également une fin de non-recevoir quant à la prise en charge des travaux de busage du Peugue et d'assainissement des terrains. Pour éviter le péril de la société immobilière, les gestionnaires de la société se résignent à l'amputation de la moitié de leur futur quartier. Les 8 hectares impropres à l'urbanisation trouvent preneur, vendus à une autre société privée, cette fois-ci non immobilière mais sportive : la société anonyme du Parc des sports de Bordeaux-Lescure, en 1913.

LE PARC DES SPORTS DE BORDEAUX-LESCURE : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

Au début du XX^e siècle, la bourgeoisie bordelaise férue de pratiques sportives se retrouve en petits comités, comme dans le très chic aéro-club du Sud-Ouest¹¹. C'est dans ce cercle fermé que naît l'idée d'un parc des sports, probablement dopée par la nouvelle de la vente d'une partie du domaine de Lescure. Dans cette optique, une première société anonyme du Parc des sports de Bordeaux-Lescure est créée en 1913¹², sous l'impulsion de trois cadres et sportsmen bordelais : l'industriel Fernand Carraire, l'architecte Cyprien Alfred-Duprat (fig. 7) et le négociant Maurice Versein¹³. La proximité du boulevard semble idéale, notamment depuis l'installation des lignes de tramway, situation vantée par tous les promoteurs des terrains limitrophes dans leur argumentaire de vente.

9. Au phare de Bordeaux, une œuvre caritative dévolue au travail des soldats aveugles.
10. Archives de Bordeaux Métropole (désormais ABM), Bordeaux, 127 O 1. Les statuts de la société immobilière du Parc de Lescure sont enregistrés à l'étude de M^e William Loste, notaire à Bordeaux, le 24 janvier 1912. Leurs membres fondateurs sont issus des milieux spéculatifs et d'affaires de l'immobilier, pour la plupart étrangers à Bordeaux : Léon-Henry Renaud (1854-1928), métreur en bâtiment, vice-président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Paris, Ernest Flageol (1864-1951), négociant, industriel, maire de Sainte-Foy-la-Grande et Claude Morin, propriétaire à Châteauroux.
11. Fondé le 15 avril 1904, principalement animé par des vols en ballons.
12. *Bulletin des annonces légales obligatoires*, volume 2, 1913, p. 847. La société est dite « en formation ».
13. On retrouve ces trois personnalités dans les colonnes des journaux sportifs, que ce soit pour des compétitions aéronautiques, automobiles ou encore de yachting. Dans la vie civile, Fernand Carraire et Maurice Versein sont industriels (le premier est directeur d'une scierie à Eysines, le second patron de l'usine Motobloc de Bordeaux et de la fonderie de Mousserolles à Bayonne).
14. ABM, Bordeaux, 9812 M 5.
15. AD33, 8 U 106.
16. ABM, Bordeaux, 9812 M 5. Le plan du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure est également publié dans la revue *L'Athlète* du 5 juin 1920. « La déception des sportsmen étrangers est donc compréhensible, alors que Paris, Roubaix, Lille, Reims, Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes, etc., possèdent leur "Parc des Sports", où tous les sports peuvent y être pratiqués dans leur enceinte même, vous cherchiez en vain leur équivalent à Bordeaux. C'est pourquoi, sur la demande de sportsmen avisés, nous avons été amenés à étudier l'édification d'un "Parc des Sports" modèle ». Il y a aussi Saint-Nazaire, qui inaugure un Parc des Sports le 17 octobre 1920.
17. Le revêtement en cendrée est un mélange de terre broyée, de sable et de mâchefer.

C'est aussi celui de la société sportive, bien décidée à tirer profit de l'inconstructibilité des terrains de Lescure, acquis à 12 francs du m². Grâce à plusieurs fortunes locales comme l'industriel Henry Frugès, la société dispose d'un capital de 450 000 francs dont le but est clair : « l'exploitation d'un parc des sports (cyclisme, football, etc.) avec achat ou location des terrains nécessaire à cet objet ». La guerre rompt la dynamique puis la relance malgré elle avec l'arrivée, à Bordeaux, d'un blessé en convalescence : l'architecte Robert Hüe. Condamné à l'infirmité par un éclat d'obus reçu dans les jambes en 1916, il regagne peu à peu en mobilité grâce au sport, en particulier le cyclisme. Pour prêcher l'activité physique et encourager son développement, il approche en 1917 les personnalités du projet de 1913 pour remettre en selle l'idée de parc des sports à Lescure. En deux ans, ils élaborent un programme détaillé, bercé d'idéal hygiéniste, aux dernières lignes teintées de l'écho traumatique des derniers canons :

« C'est en la façonnant par la pratique des sports que l'on obtiendra une race fortement trempée, physiquement et moralement capable de soutenir le labeur immense que réclame le relèvement de la France, par les bras de ses vaillants fils !¹⁴ ».

Un programme de rêve

Robert Hüe (1894-1958) et Cyprien Alfred-Duprat (1876-1933) semblent trouver dans l'amour de leur métier, l'architecture, autant que dans l'amour du sport, les motifs suffisants pour (re)donner vie au Parc des Sports. Le 14 janvier 1920, les statuts de la nouvelle société anonyme du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure sont déposés à l'étude du notaire bordelais Charles-Marie Brossier¹⁵. Ils sont accompagnés d'une notice explicative et de plans, élaborés par les deux confrères, datés de l'automne 1919 et imprimés sur une plaquette promotionnelle¹⁶. Le plan met en avant un stade de 25 000 places qui donne au projet une dimension nationale, voire internationale (fig. 9). Au plus près des tribunes, s'enroulent deux pistes de cinq cents mètres, l'une en cendrée¹⁷ pour l'athlétisme, l'autre à virages relevés en ciment pour le cyclisme (fig. 8). Au centre, un carré de gazon est réservé pour les deux sports collectifs du moment, le football et le rugby. Aux abords du stade, le Peugue est laissé tel quel, à ciel ouvert ; il ondule entre six terrains de tennis, un gymnase, un bowling, une piscine et même un cinéma de 1000 places.



FIG. 7 – Photographie de Cyprien Alfred-Duprat parue dans *Le Tout Sud-Ouest illustré* de 1907.

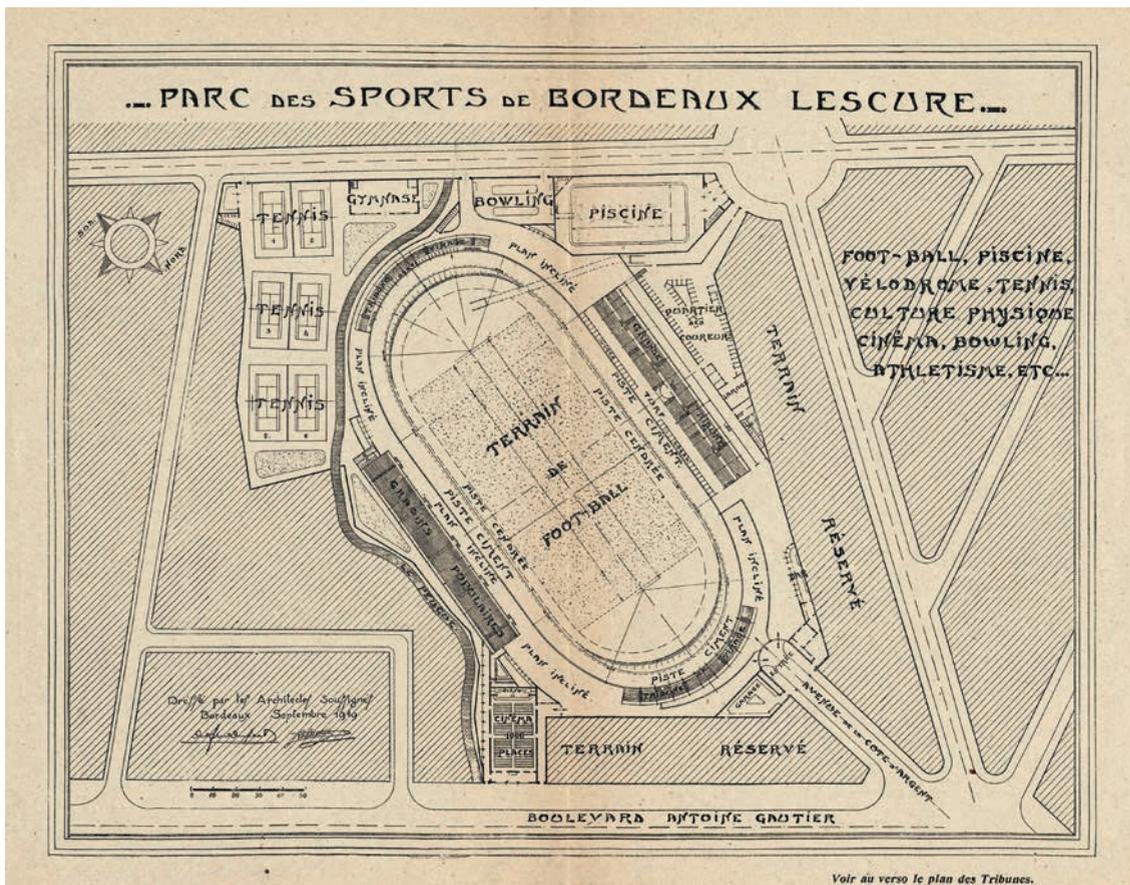


FIG. 8 – Plan d'ensemble du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure par les architectes Cyprien Alfred-Duprat et Robert Hüe, 1919. ABM, Bordeaux, 9812 M 5

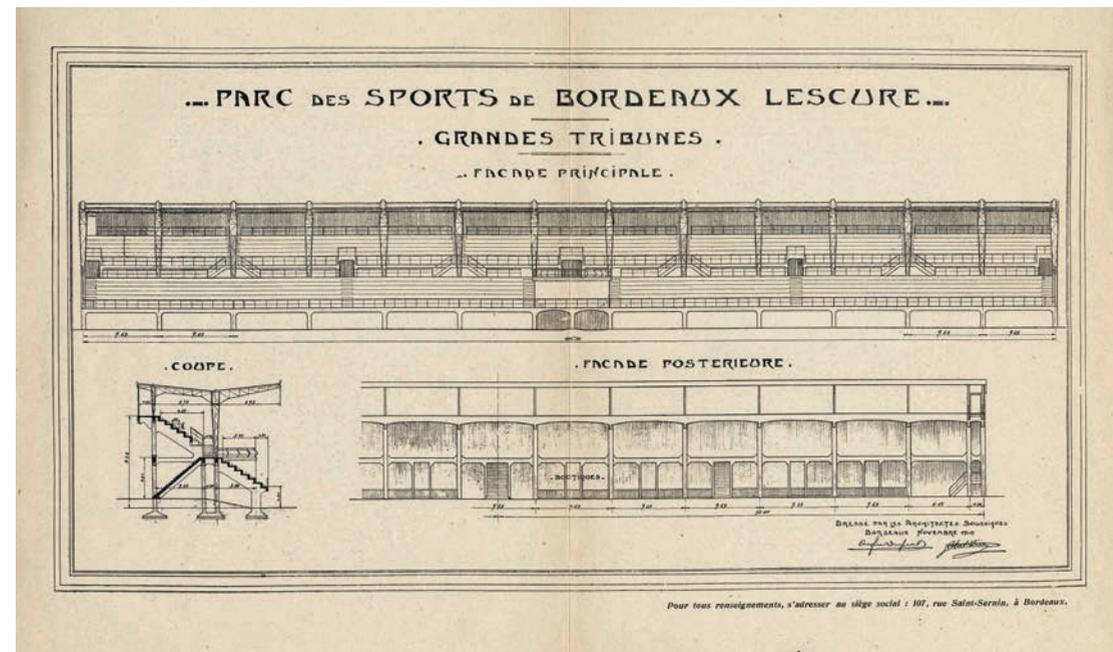


FIG. 9 – Façades principale et postérieure du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure par les architectes Cyprien Alfred-Duprat et Robert Hüe, 1919. ABM, Bordeaux, 9812 M 5



FIG. 10 – Entrée principale du Parc des Sports, vers 1925. Coll. Jean-Claude Bertreau

Grâce à ces infrastructures, Lescure peut prétendre au titre non seulement de stade mais aussi de parc des sports.

Côté architecture, Alfred-Duprat et Hüe s'accordent sur un style régionaliste éloigné du Sud-Ouest dans sa mise en œuvre comme dans ses matériaux (fig. 10). Visible depuis le boulevard Antoine-Gautier et la barrière d'Ornano, l'entrée se compose d'une porte monumentale flanquée de ses guichets latéraux. Elle se situe au bout de l'avenue de la Côte d'Argent (actuelle avenue Maurice-Martin) et se démarque par une arche en plein-cintre formée de moellons rustiques sombres (du granit ou du gneiss) provenant du Massif Central ou des Pyrénées. Des matériaux qui permettent de contraster avec la blancheur de l'enduit qui enveloppe le reste du mur, parsemé ici et là de ces mêmes moellons. Au-dessus, le toit paraît démesuré, lourd et débordant, soutenu en façade par de forts aisseliers en bois. Il est couvert de tuiles plates, étrangères au pays mais chères à l'architecte¹⁸. Côté stade, le toit est prolongé par une charpente à croupe qui repose sur des poteaux en bois et garantit au public un espace au sec. Cette entrée atypique est complétée par la mention en lettres capitales « Parc des Sports », qui assurent que l'on pénètre bien dans une enceinte sportive et non dans un corps de ferme alsacien !

Le stade possède un atout majeur : des tribunes couvertes. En effet, elles garantissent la viabilité de l'enceinte et répartissent les spectateurs en fonction de leur fortune. C'est aussi un des points d'achoppement de l'époque : les conséquences d'un sport privé.

Sport privé, Lescure précurseur ?

L'arrivée d'une société privée qui construit une infrastructure et en organise la gestion est une nouveauté qui bouscule les mentalités de l'époque, élevées dans les vertus républicaines de santé publique. Les sports sont alors régis par des clubs qui fonctionnent en association loi 1901, leur donnant accès au financement des municipalités qui les accueillent. En Angleterre, le libéralisme autorise la création de clubs à partir de sociétés privées qui construisent et gèrent les infrastructures, notamment de football et de rugby dès les années 1880¹⁹. En France, les infrastructures sportives nées de fonds privés se limitent aux vélodromes, qui fleurissent à la périphérie des grandes villes tout au long de la décennie 1890, comme celui de Mondésir à Bordeaux en 1895²⁰. L'aménagement d'espaces multisports, appelés communément parcs des sports, se développe d'après les modèles anglo-

18. Alfred-Duprat reprend les hautes toitures couvertes de tuiles plates qu'il utilise à la maison cantonale de la Bastide.
19. Pierre Lanfranchi, « Entre initiative privée et question nationale. Genèse et évolution des politiques sportives en Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie) », *Politix*, 2000, p. 29-48.
20. Bruno Dumons, Gilles Pollet, Muriel Berjat, *Naissance du sport moderne*, Lyon, La Manufacture, 1987. Voir aussi *Le Véloce-sport : organe de la vélocipédie française*, 16 mai 1895. Le domaine de Mondésir et son vélodrome sont mis en vente en 1897.

21. *Le Ballon Rond* du 5 août 1922.
22. Propos d'Henri Guasqueton, président de ligue du Sud-Ouest de football dans le journal *Le Ballon Rond* du 25 septembre 1920. [En ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5562283f/f1.item.r=bordeaux%20lesecure.zoom>

saxons, comme le parc Pommery, l'un des premiers à voir le jour à Reims en 1913. Alfred-Duprat et Hüe y font référence dans leur plaquette, tout comme aux villes de Strasbourg, Nantes, Paris, Marseille, Lyon, Lille. En réalité, à l'heure où ils écrivent en 1919, beaucoup de ces programmes sont des architectures de papier et sont le fruit de l'initiative municipale. C'est dire à quel point Lescure est novateur dans sa conception comme dans sa gestion.

Hüe, fédérer et convaincre comme cheval de bataille

Dans la presse spécialisée, la construction d'un nouveau parc des sports reçoit un accueil mitigé. Outre les bénéfiques naturels de la mise au sport de la population, certains s'inquiètent que l'infrastructure ne deviennent « un de ces cirques qui accentuent chaque jour la passion du professionnalisme »²¹, ou encore que la jeunesse n'ait besoin, pour s'épanouir physiquement, que d'espaces verts et de « prairies »²².

Le principe du « sport-spectacle », c'est-à-dire basé sur un système payant, de la billetterie à la publicité en passant par les boutiques, jette un doute sur l'apparent désintéret des promoteurs de Lescure. En outre, la vision consumériste est encouragée par la puissance publique, la Ville de Bordeaux, qui vote au conseil municipal une subvention de 50 000 francs annuels pendant dix ans en faveur de l'infrastructure. Ce financement est issu d'un compromis entre les deux parties. Robert Hüe accepte de mettre à disposition l'infrastructure aux scolaires, aux étudiants et aux chômeurs bordelais durant les jours de la semaine, gratuitement ; les weekends sont réservés aux événements payants. Cette condition permet de calmer les esprits qui, peu à peu, s'enthousiasment pour le projet. Mais l'essentiel des fonds provient des 18 500 actions de 100 francs mises à la vente à partir du 24 janvier 1921 (fig. 11). Leur vente met environ deux ans, condition nécessaire pour mettre en chantier le stade, priorité du calendrier.

En parallèle, Hüe, premier et unique directeur du Parc des Sports, s'affaire en coulisses pour placer l'infrastructure sous les meilleurs parrainages. La crédibilité de l'entreprise dépend de la qualité de ses membres. En 1921, le comité de patronage rassemble l'ancien président de la République Raymond Poincaré, le ministre de l'Instruction publique André Honnorat, ainsi que des hommes politiques locaux, des patrons de presse et des industriels, dont le riche sucrier bordelais Henry Frugès ou encore le négociant Daniel Guestier, qui prend les rênes du conseil d'administration. Au printemps 1923,



FIG. 11 — Part de fondateur de la SA du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure, 1923.
Coll. Préservons Lescure

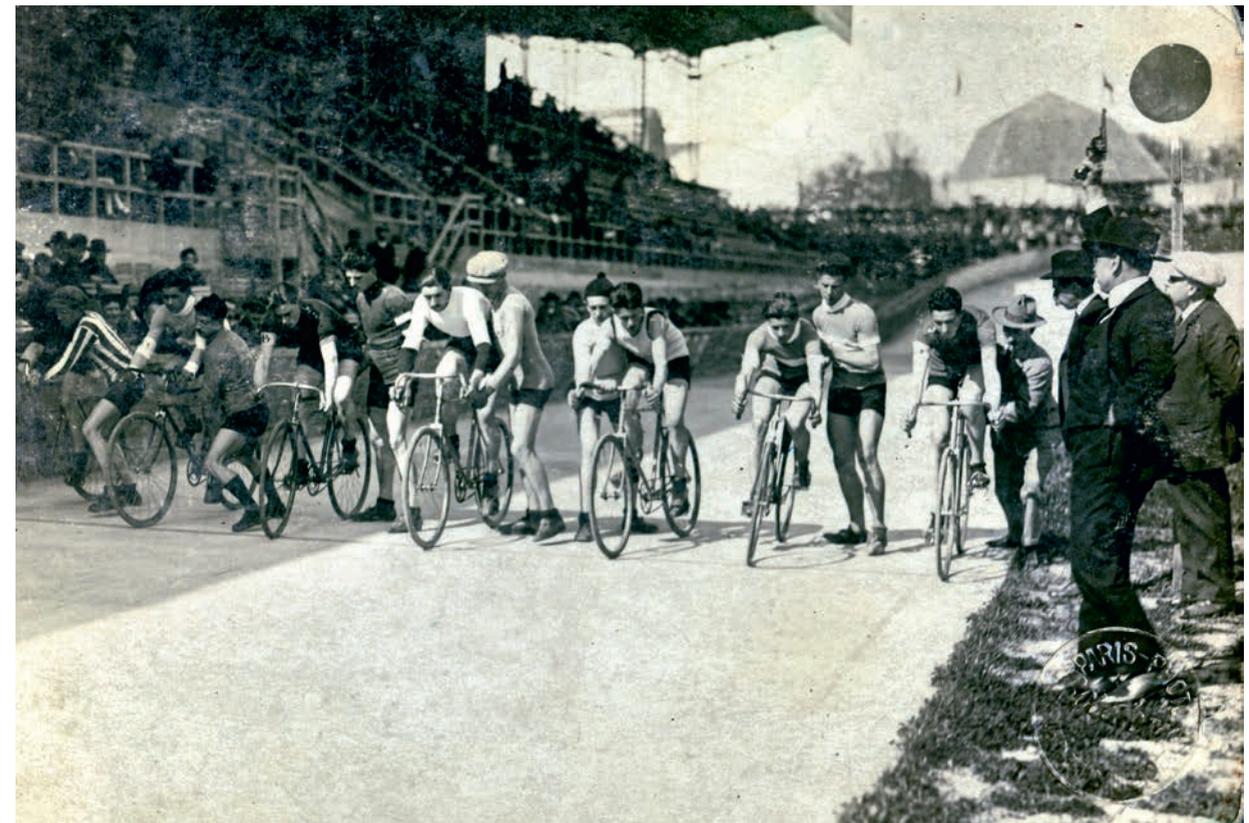


FIG. 13 — Le départ d'une course sur la piste en ciment du Parc des Sports, vers 1925.
Coll. Préservons Lescure



FIG. 12 — Borde, ballon en main, lors de la demi-finale du championnat de France de rugby au Parc des Sports, opposant le Stade toulousain à Bayonne, en avril 1926.
Le Miroir des sports



FIG. 14 — Publicité pour le spectacle acrobatique de Vial et Vermot.
L'Athlète, 9 juillet 1930

Hüe débauche le haut-commissaire aux Sports Henry Paté qui scelle symboliquement la première pierre devant un parterre de journalistes et de personnalités. Moins d'un an plus tard, le 30 mars 1924, l'inauguration est célébrée par un match de gala sous les yeux du maire de Bordeaux Fernand Philippart.

LA COURTE VIE D'UNE INFRASTRUCTURE

Pendant les dix années d'existence de l'infrastructure, l'organisation régulière de compétitions prestigieuses place Lescure au rang de petit théâtre des sports, lieu incontournable des grands événements du Sud-Ouest.

Les sports rois

[...] « et les championnats de France derrière de grosses motos, sur la grande piste en ciment de six cent soixante-six mètres, au Parc des Princes, près d'Auteuil, le parcours le plus traître de tous, où nous vîmes tomber le grand coureur Ganay et entendîmes craquer son crâne, sous le casque, comme craque un œuf dur que l'on casse sur une pierre pour l'écaler, au cours d'un pique-nique »²³.

14-3. C'est le score du premier match de rugby joué à Lescure le 30 mars 1924, remporté par le CA Béglais face au Stade Bordelais. Ces deux clubs, qui ont offert aux spectateurs de Lescure leurs premières émotions, les font à nouveau vibrer 100 ans plus tard, unis sous les mêmes couleurs, joli clin d'œil à l'histoire. Mais pour quel sport se déplace-t-on à Lescure entre 1924 et 1934 ?

Comme pour les partenaires, le directeur Robert Hüe se démène pour mettre à l'agenda les meilleurs événements et donner ainsi l'animation sportive que l'infrastructure mérite. À cette époque déjà, le Sud-Ouest est indiqué comme terre de rugby, appelé foot-ball ou football-rugby, avec des clubs performants qui détrônent peu à peu l'hégémonie parisienne de la fin du XIX^e siècle, comme le Stade Bordelais, le CA Béglais, et surtout le Stade Toulousain. À Lescure, le ballon ovale est dans son jardin. La pelouse reçoit les meilleurs soins (drainage, arrosage), élément indispensable pour accueillir six finales du championnat de France en dix ans (1924, 1926, 1930, 1931, 1932, 1933²⁴). L'enceinte est à craquer lors du record d'affluence du 18 mai 1930 où 28 000 spectateurs se pressent pour voir le SU Agen contre l'US Quillan, malgré un score décevant, 4-0, débloqué par un drop gagnant de Guiral en fin de prolongation. Le rugby, roi des sports, partage son trône avec la « petite reine » : le cyclisme.

23. Ernest Hemingway, *Paris est une fête*, Paris, édition Folio, 2012, p. 98.
24. Le stade Lescure ne retrouve les finales du championnat de France de rugby qu'en 1955.

25. Jean Moiroud, Guillaume Schwab, *Conception d'un vélodrome. Guide destiné aux maîtres d'ouvrages et architectes*. Guide édité par la Fédération française de cyclisme (sans date). L'un des premiers vélodromes à virages relevés est inauguré à Bordeaux en 1889, dans le domaine de Mondésir, quartier Saint-Augustin, appelé aussi vélodrome du Parc.
26. *L'Auto-Vélo* du 21 août 1931. Respectivement en 56 s. 1/5 et 1 m. 11 s. 3/5.
27. *L'Athlète* du 3 juillet 1920 : « Il y a à l'heure actuelle, dans notre pays, trois pistes cendrées tout au plus, mais pas une ne possède des virages relevés. C'est ce qui permet en grande partie aux athlètes américains d'établir ces performances dont l'annonce est toujours pour nous de la stupéfaction. C'est en effet en Amérique que l'on a lancé ce système ; nous pouvons en juger les résultats. Si nous voulons, en athlétisme, tenir une place honorable dans les compétitions internationales, il faut absolument se tenir au niveau des installations étrangères qui, malheureusement, nous ont toujours trop devancés jusqu'à présent ».
28. *Bordeaux-étudiant : organe de l'association générale des étudiants de Bordeaux*, numéro du 1^{er} août 1926.

Alors que la piste est inaugurée le 20 avril 1924, son lancement se fait sur les cendres du vélodrome historique local, celui du Parc, à Caudéran, fermé la même année. Baptisée « la plus rapide d'Europe » par la presse spécialisée, la piste récompense le travail minutieux de ses maîtres d'œuvre, appliqués dans les mesures (500 mètres à la corde) comme au revêtement, un ciment lisse qui se courbe progressivement à l'approche des virages relevés, respectant ainsi les fameux raccords paraboliques si importants pour la sécurité des athlètes lancés à pleine vitesse²⁵. En un mot, une piste taillée pour le spectacle. À l'occasion de nombreux Grands Prix de Bordeaux, le médaillé d'or aux Jeux Olympiques de Paris 1924 Lucien Michard tombent les records du monde, comme ceux du demi-mille et du kilomètre arrêté en 1931²⁶. D'autres grands noms (Roger Lapébie, Charles Passet) portent le cyclisme dans le cœur des Français et des spectateurs de Lescure. Hüe fait en sorte que le Parc des Sports accueille l'arrivée de quatre étapes du Tour de France. En parallèle, il veille à ce que la piste vive toute l'année en devenant le siège d'entraînement de « l'École des Sprinters du Parc des Sports », dont Labépie, vainqueur du Tour 1937, est issu.

« La piste cendrée sera une des grandes innovations en France du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure »²⁷. Comme pour le cyclisme, la piste d'athlétisme est conçue pour favoriser l'excellence. C'est l'une des rares à bénéficier d'un revêtement cendré et la seule à virages relevés sur tout le territoire français, promesse faite aux coureurs hexagonaux pour rivaliser avec les chronos américains. Côté compétition, Lescure accueille des compétitions nationales d'athlétisme, comme le championnat de France universitaire 1926 qui célèbre la force du BEC (Bordeaux-Étudiant Club)²⁸. La direction n'élude pas le football, en plein développement, mais moins populaire que le rugby.

Il cultive enfin les prémisses des « shows » à l'américaine quand Hüe parvient, à la suite d'une compétition motocycliste sur la piste en ciment, à débaucher les vedettes parisiennes Vial et Vermot. Ces deux motocyclistes acrobates, stars des vélodromes, se produisent en apothéose et à guichets fermés à l'été 1930, contre un billet d'entrée populaire d'1 franc seulement (fig. 14). Enfin, le sport quotidien est pratiqué en semaine par les scolaires, les étudiants, les ouvriers ou les chômeurs qui s'essayent à la gymnastique, à l'aérobic ou encore à la musculation. C'est ce grand tout, mêlant compétitions, galas et sport hygiéniste, que les membres

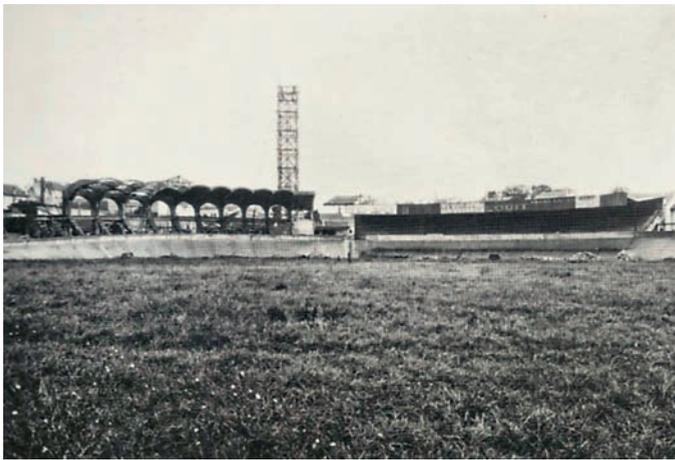


FIG. 15 — La construction des nouvelles tribunes (à gauche) en lieu et place des anciennes (à droite), durant l'année 1935. Coll. part.

du congrès national d'éducation physique saluaient à l'avance lors de leur passage à Lescure, alors en plein chantier²⁹. En moins de dix ans, le succès populaire est au rendez-vous, avec du sport été comme hiver mais l'infrastructure, sanctuaire du sport, semble promise au trépas.

Le Parc est mort, vive le Parc !

En juillet 1930, six ans seulement après l'inauguration, le Parc des Sports de Bordeaux-Lescure, plus précisément la société anonyme, vend l'intégralité de ses parts à la Ville de Bordeaux. Malgré un calendrier bien rempli, les comptes n'y sont pas. Tout d'abord, la piscine couverte et chauffée, les 8 courts de tennis, le bowling, les salles de culture physique et d'escrime, le fronton de pelote basque, tous ces équipements mis sur plan en 1919 ne sont non seulement pas construits mais encore moins envisagés dix ans plus tard. Néanmoins, contrairement à la légende, le Parc des Sports et sa société ne sont pas en faillite. Dans un courrier daté de décembre 1929, le directeur dresse le tableau des recettes et des dépenses au secrétaire de la Ville de Bordeaux : 320 000 francs contre 181 000 francs. Il précise que ces chiffres s'expliquent en partie par son investissement personnel, entre une programmation dont il se charge seul et une administration assumée de la même manière, sans dactylo ni comptable...³⁰ Hüe, pierre angulaire du Parc des Sports, fatigué par une gestion chronophage et physique, ne semble pas mécontent de rendre son tablier³¹.

32. Un bâtiment neuf est construit dans le quartier du Lac à partir de cette date, afin de couvrir une toute nouvelle piste dite, elle aussi, la plus rapide de son époque. Voir dans cette publication notre article avec Manon Espinasse : « Bordeaux Nord-Bordeaux Lac : un pari sportif. »

29. *La Gironde* du 26 septembre 1923. Les membres sont reçus le 24 septembre par Cyprien Alfred-Duprat et Robert Hüe.

30. ABM, Bordeaux, 9812 M 5.

31. Il conserve néanmoins la direction du vélodrome, qu'il codirige avec Charles Passet jusqu'à sa démission en 1936. Voir « Robert Hüe (1894-1958), l'inventeur du Parc des Sports », *Empreintes*, numéro 80, juin 2017, p. 6-10.

Le 19 mai 1930, l'assemblée générale de la SA du Parc des Sports vote la dissolution anticipée de la société et vend l'infrastructure à la Ville de Bordeaux contre 3 800 000 francs. Désormais en mains publiques, les 8 hectares de Lescure sont pour la municipalité Marquet et ses architectes une formidable pâte à modeler, à la gloire du sport et de la Ville.

1935 est l'année du chantier de la nouvelle infrastructure. Une photographie de cette époque montre l'activité des travaux et révèle, comme un passage de témoin, la déconstruction des anciennes tribunes à mesure qu'avancent les nouvelles (fig. 15). Tout en béton blanc, surmontées de casquettes ondulantes protégeant les spectateurs des intempéries, les nouvelles tribunes offrent surtout une montée de jauge à 35 000 places assises. Deux architectes se disputent la paternité du nouveau stade : l'architecte Raoul Jourde et l'architecte en chef de la Ville de Bordeaux Jacques Boistel d'Welles. Au motif de faiblesses observées dans la structure des bétons, le dernier dépossède le premier du projet. Ce différend et la crise économique qui frappe la France retardent la livraison de l'infrastructure au printemps 1938.

C'est alors que disparaît aux yeux du public l'ancien Parc des Sports. En réalité, son âme cycliste perdure puisque l'ancienne piste en ciment, si bien conçue à l'époque, a été conservée et améliorée. Celle-ci donne aux professionnels le bonheur de tourner jusqu'en 1986, date où elle cède sa place à de nouvelles tribunes³². Celles-ci sont taillées pour de plus grands événements et la municipalité décide d'y accrocher la plaque d'inauguration du premier Parc des Sports, en souvenir d'un glorieux passé.

Pau « reine des sports » : stades et terrains de jeux comme leviers de développement urbain au XX^e siècle

CÉCILE DEVOS

Chercheuse à l'Inventaire général du patrimoine culturel, mission Ville d'art et d'histoire, Ville de Pau¹

Pau fut une ville de villégiature climatique d'hiver qui connut son apogée durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Construite autour d'un cœur de ville, héritière d'une ancienne capitale royale, elle devint pour la période contemporaine le chef-lieu du département des Basses-Pyrénées, aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques. Une ville d'hiver naquit alors aux abords du centre et servit de terreau aux extensions contemporaines, lors du déclin des usages de villégiature et plus encore après la Seconde Guerre mondiale. La ville comptait environ 30 000 habitants à la fin du XIX^e siècle, plus de 80 000 dans les années 1970, aujourd'hui autour de 76 000.

L'identité sportive de la ville s'affirma tout au long de cette période, portée par différents acteurs et dans différents quartiers². La convalescence des hivernants et l'agrément de leurs moments de loisirs justifiaient l'émergence de pratiques physiques destinées au soin et de divertissements sportifs égayant la saison. Le sport devint un atout touristique supplémentaire pour l'inscription et le démarquage de la ville au tableau des stations de villégiature. La municipalité encouragea et subventionna ce sport dit sport-spectacle, mais choisit au départ de ne pas porter la construction des installations sportives, qui par conséquent reposa sur des structures plutôt privées³. En outre, l'émergence d'une réflexion médicale, philosophique et politique sur le sport, au niveau national et local, avec la présence à Pau de l'aliéniste Philippe Tissier (1852-1935), stimula les initiatives et favorisa la diffusion des pratiques au-delà de la sphère élitaires pour, à terme, proposer à tout élève et futur citoyen un accès aux pratiques sportives. Les objectifs étaient autant moraux que patriotiques et sanitaires.

1. Remerciements à Jean-Pierre Broutschert, enseignant en EPS émérite et président de l'association Pau Reine des sports, et à Christophe Rambert, documentaliste au Service régional de l'Inventaire de la Région Grand Est.
2. Danielle Décamps, *La vie sportive à Pau de 1900 à 1920*, thèse en Histoire à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1979. Section paloise et Croix-du-Prince, p. 179-187. Patronages et Bourbaki, p. 187-193. Jacques Staes, *Le rugby à Pau : des origines jusqu'en 1914*, s.l., J&D, 1997.
3. Sylvain Villaret et Philippe Tétard (dir.), *Les édiles au stade. Aux origines des politiques sportives municipales. Vers 1850-1914*, Rennes, PUR, 2024.

4. [En ligne] <https://www.patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr/Default/doc/Dossier/93c1e0bc-90de-46b9-8d4e-0a7a9a7aed95/architecture-des-edifices-sportifs-a-pau> [En ligne] <https://www.patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr/Default/les-equipements-sportifs-a-lechelle-dune-ville-balade-a-pau.aspx>
5. Alain Ehrenberg, « Aimez-vous les stades ? Architecture de masse et mobilisation », *Recherches, Aimez-vous les stades ? Les racines historiques des politiques sportives 1870-1940*, n°43, avril 1980, p. 25-54.

L'aménagement des terrains de jeux accompagna alors pleinement l'essor urbain⁴. La carte sportive paloise compte aujourd'hui de nombreux équipements, publics ou privés, les plus anciens ouverts au XIX^e siècle, les plus récents disséminés dans les quartiers ou consacrés au sport de haut niveau. Ces équipements ont montré une grande vulnérabilité face aux besoins contemporains et une obsolescence rapide, d'où des démolitions ou reconversions nombreuses, ce qui a poussé à écarter du sujet leur étude architecturale au profit de l'analyse de leur insertion dans le projet urbain.

Les stades jouent le jeu de l'accueil des masses et des rencontres puis de leur régulation et organisation⁵. La logique de l'inscription des complexes sportifs dans la fabrique urbaine semble découler de facteurs divers. La morphologie du site palois en serait un, tout comme sa capacité à accueillir des stades de belles dimensions, la mobilisation des équipes et des acteurs lors de leur création, la nature des rencontres qui y étaient présentées ou les modes de financement mis en œuvre pour leur construction. Cette communication se propose d'examiner la fondation de trois enceintes sportives établies à trois moments-clés du XX^e siècle. Chaque cas y est interrogé sur ses modalités d'implantation et sur son rôle dans la fabrique du quartier. Sont également questionnées les conditions de son succès et de sa transmission jusqu'à nos jours. Toutes périodes confondues, la performance de la municipalité et des acteurs de cette course aux équipements n'aurait-elle pas résidé dans leurs passes décisives ?

TROIS STADES, TROIS AMBIANCES

Les trois stades emblématiques de la ville de Pau étudiés ont été édifiés durant trois périodes différentes : avant la Première Guerre mondiale, Entre-deux-guerres et après la Seconde, et dans trois quartiers distincts. Ils sont révélateurs d'une progression urbaine mais leur implantation découle aussi de paramètres sociaux relatifs aux lieux et aux dates de leur fondation.

La Croix-du-Prince, le berceau de la Section paloise

Érigé en Basse ville sur des terrains détachés en 1860-1862 de la commune limitrophe de Jurançon pour accueillir l'expansion de Pau, le stade de la Croix-du-Prince⁶ est situé non loin du champ Bourda, un terrain vague en rive gauche du gave qui accueille dès la fin du XIX^e siècle de premières manifestations sportives : athlétisme, polo, lendits...

La personnalité de Philippe Tissié est centrale dans cette initiative civile et le médecin encourage en effet le foisonnement associatif de la période. Le stade de la Croix-du-Prince est aménagé entre 1910 et 1913 avec comme club résident la Section paloise.

La proximité de l'Espagne a justifié dès la fin du XVIII^e siècle le renforcement de la vocation militaire de la ville avec la présence de garnisons *intra-muros*, la fondation d'un lycée impérial en 1808 également en centre-ville, et l'instauration de haras, à Jurançon d'abord, puis dans la commune voisine de Gelos par la suite. S'en suit la construction d'une caserne en ville, au nord du château, entre 1825 et 1830. Des exercices militaires et physiques y sont pratiqués sur un champ de manœuvres ouvert à l'est des bâtiments de logements, ou dans sa périphérie méridionale, sur des terrains encore vierges d'urbanisation tels le champ Bourda, en rive gauche par-delà le gave. Les premiers athlètes à s'y produire viennent des rangs du lycée ou de l'armée, avec un mouvement soutenu par Philippe Tissié qui dispense localement ses enseignements, au lycée, à l'école normale d'institutrices ou à la caserne. Absorbant une première association, le tout récent Stade palois, la Section paloise est ainsi ouverte en 1902, comme une nouvelle section de la Ligue girondine pour l'éducation physique elle-même fondée par le médecin et d'autres acteurs en 1888⁷. Le sport que l'aliéniste promeut est la barette, mais il est très rapidement supplanté par le rugby. L'association loue les premiers terrains avant d'y faire édifier des tribunes (fig. 1), élevées entre 1910 et 1913 par l'architecte palois Jules-Antoine Noutary (1870-1945). Connu comme sportif et pelotari, celui-ci travaille plutôt pour une clientèle désireuse de logements bourgeois. Cependant, alors qu'il a déjà produit le chalet du Véloce-Club en Basse ville de Pau en 1901, cette commande inaugure une série de plusieurs chantiers menés pour la Section⁸.

Idéalement situé à l'entrée méridionale de la ville de Pau, le stade est implanté dès ses débuts entre les gares de Pau et de la Croix-du-Prince et desservi par les services de transports urbains⁹. Sa fondation prend place dans un quartier en voie d'urbanisation qui se densifie tout au long du XX^e siècle, pour devenir un quartier résidentiel dans lequel sont regroupés des villas de banlieue secondaires et des habitations à bon marché, quelques immeubles à logement élevés le long de la route départementale et des usines construites contre le gave. Le stade est ouvert pour huit cents places assises

6. Dossier d'inventaire du patrimoine [En ligne] https://www.patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr/Default/doc/Dossier/93c1e0bc-90de-46b9-8d4e-0a7a9a7aed95/architecture-des-edifices-sportifs-a-pau?_lg=fr-FR
7. Marianne Lassus, « Section Paloise », dans Cécile Devos (dir.), *Lexique amoureux de Pau*, Morlaàs, éditions Cairn, 2021, p. 201-203. Jean Saint-Martin, « Philippe Tissié ou l'éducation physique au secours de la dégénérescence de la jeunesse française (1888-1935) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne] <http://journals.openedition.org/rhei/374>; <https://doi.org/10.4000/rhei.374>



FIG. 1 — Stade et tribunes (détruites) de la Croix-du-Prince.
Cliché Michel Dubau, Ville de Pau, Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général

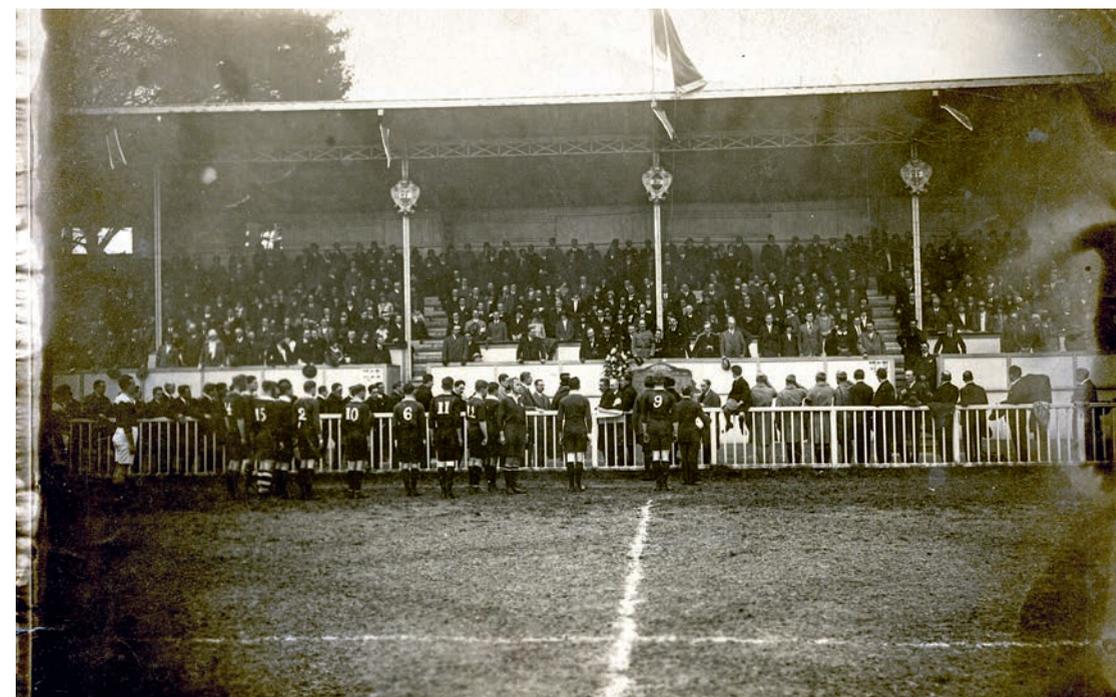


FIG. 2 — Rencontre Section paloise – Oxford en 1925 au stade de la Croix-du-Prince.
AM Pau, 41 Fi 317

en tribune, mais peut contenir selon la presse jusqu'à plusieurs milliers de spectateurs pour les matchs importants (fig. 2).

Il est consacré à la pratique du rugby et l'équipe de la Section y remporte plusieurs succès en championnat de France ou, plus tard, dans le challenge Du Manoir¹⁰. Il peut accueillir parallèlement de l'athlétisme, considéré comme une discipline d'entraînement complémentaire par les rugbymen et, très rapidement, du football ou des lendits.

Ses tribunes historiques sont bâties contre la longueur sud du terrain, ce qui outre la protection contre le soleil offrait également une vue imprenable sur l'éperon de la ville et son château. Le stade présente ainsi une triple identité favorisant sa « topophilie¹¹ », c'est-à-dire le lien affectif qui se tisse entre un terrain et son environnement et les supporters : celle du quartier dont il porte le nom et de ses habitants de plus en plus nombreux, celle de la ville qu'il incarne et dont les performances assurent la renommée au plus haut niveau, ainsi que celle du Béarn des vallées et plaines alentour d'où sont principalement issus les joueurs à l'origine¹². À partir de 1923, le club résident fait édifier le Stadium, toujours en Basse ville par Noutary, un complexe réservé à l'entraînement des joueurs de la Section, à la pratique de la pelote basque et de la boxe, périmètre sportif élargi par la suite.

La Ville subventionne la Section paloise tout au long de son occupation de la Croix-du-Prince, pour son fonctionnement et la réception d'équipes lointaines par exemple, comme pour son investissement dans la rénovation de ses installations. Le club résident quitte la Croix-du-Prince pour le Hameau dans les années 1980 et la municipalité récupère la propriété et la gestion de l'équipement.

LE STADE BOURBAKI ET LA FONDATION DU QUARTIER SAINT-JOSEPH

La ville dense franchit au tournant du XX^e siècle sa limite septentrionale, alors nommée boulevard du Nord, devenu le boulevard d'Alsace-Lorraine. Le patronage de l'église Saint-Jacques est créé en 1888 et propose plusieurs activités à destination de la jeunesse. Il acquiert pendant l'Entre-deux-guerres un terrain dédié à la pratique du football et d'activités physiques, dans un quartier à l'interface entre ville et banlieue, en cours d'aménagement.

Auparavant lâches et composés seulement de quelques grands domaines, de villas (fig. 5) ou d'exploitations, disséminés de part et d'autre de la route de Bordeaux, les espaces au nord

8. Tribunes de la Croix-du-Prince, Stadium de la Gare...
9. Le quartier est notamment desservi par tramway dès 1900.
10. Compétition entre clubs français de rugby à XV, y ayant pris part sous différentes appellations entre 1931 et 1996 jusqu'à son abandon définitif avec la réorganisation des compétitions nationales et internationales en 2020.
11. Julien Sorez, « Le sport, l'histoire et la ville. La fin d'un espace scientifique segmenté ? », *Histoire urbaine*, n° 57, avril 2020, p. 5-21. [En ligne] Le sport, l'histoire et la ville | Cairn. info
12. Cette provenance locale des joueurs est d'ailleurs exaltée lors de leur premier succès en championnat de France, au contraire de l'équipe toulousaine. [En ligne] <https://www.pireneas.fr/ark:/12148/bpt6k5256108c/f4.item>
13. Entrepris pour la majorité avant la loi Loucheur de 1928.
14. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA64000038> Les branchements des maisons à félicité et aux égouts sont assurés durant cet intervalle.
15. Yves Tranvouez, « Le sport catholique en France ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 92(4), 2006, p. 171-180. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/ving.092.0171>.
16. Danielle Décamps, *op. cit.*, p. 191.
17. [En ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k11486373/f2.item.zoom> [En ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k52549340/f2.item>
18. Aujourd'hui détruits.

du boulevard font l'objet de constructions domestiques plus nombreuses, quelques habitations à bon marché, petites résidences collectives et lotissements modestes¹³. Cette situation démographique, sociale et urbaine invite à la fondation d'une chapelle provisoire dans les années 1910, avant son remplacement par l'église Saint-Joseph, de l'architecte Jacques Laffillée, inaugurée en 1935¹⁴ (fig. 4).

Le patronage de l'église Saint-Jacques évolue dans le périmètre de son quartier, avec dans un premier temps l'achat d'un siège dans lequel sont pratiqués musique, théâtre, gymnastique ou pelote, dans la rue rendant hommage au général Bourbaki, enfant du pays. L'association reprend son nom en 1903 et se consacre aux enfants issus de milieux populaires ; elle leur offre un panel d'activités physiques et culturelles étendu, à la fois dans les quartiers du centre et ceux du nouveau quartier de la périphérie nord. La préparation militaire est affichée comme un de ses objectifs. Dans un pays traditionnellement acquis au rugby, le choix de permettre un sport collectif, le football, a pour objectif de lutter contre l'individualisme, de proposer une pratique différente de celle des associations laïques – ici la Section paloise – et d'éviter aux jeunes la promiscuité des corps à corps, tout en suivant les recommandations nationales sur les « patros » catholiques¹⁵. « En rentrant à Bourbaki, qu'ils songent qu'ils appartiennent à un patronage catholique, sous la direction d'un prêtre dont la première préoccupation est de former des chrétiens et, secondairement, des gymnastes et des footballeurs¹⁶. »

Les premières rencontres de football sont organisées dans des champs à proximité. Celui qui sert à l'aménagement du stade est acheté en 1917 et ses installations d'accueil sont inaugurées en 1924. Elles sont améliorées au fil du temps : tout d'abord construction de tribunes populaires en bois, puis en architecture métallique, placée contre le côté ouest du terrain (fig. 3). Une entrée et la conciergerie nord sont dessinées en 1933 par l'architecte Henry Challe, avant une rénovation après-guerre. Dès les origines, la Ville subventionne l'achat du terrain, loue ses surfaces, aménage tribunes et annexes¹⁷...

Cette mise au goût du jour reste modeste mais s'avère d'autant plus nécessaire que « Bourbaki » se situe par la suite dans un périmètre de très forte urbanisation, aux portes d'un grand ensemble élevé à partir de 1954 grâce au Fonds National pour l'Aménagement du Territoire. Le stade est durant ces années étendu vers le sud pour étoffer son offre sportive, complétée par des terrains de tennis¹⁸. Les espaces libres de la villa Clermont, la parcelle attenante à l'est, sont

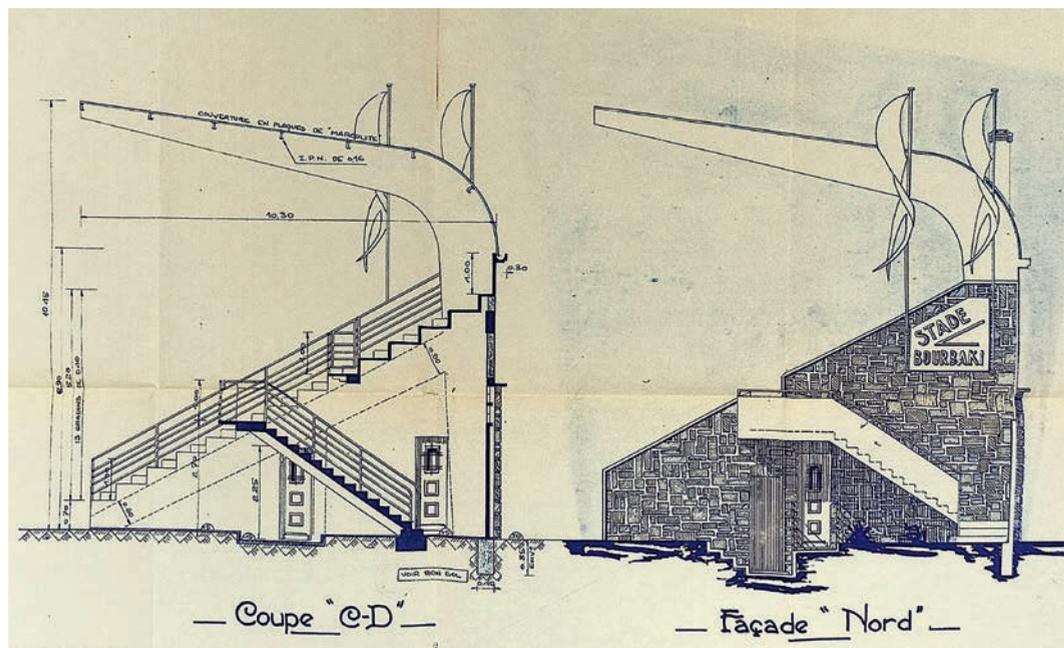


FIG. 3 — Coupe et élévation des tribunes du stade Bourbaki, par l'architecte Henri Gensous, 1961-1962.
AM Pau, 3 R 1/16



FIG. 5 — Stade Bourbaki et son quartier.
Cliché Sébastien Arnouts, Ville de Pau, Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général



FIG. 4 — Tribunes du stade Bourbaki et église Saint-Joseph.
Cliché Sébastien Arnouts, Ville de Pau, Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général

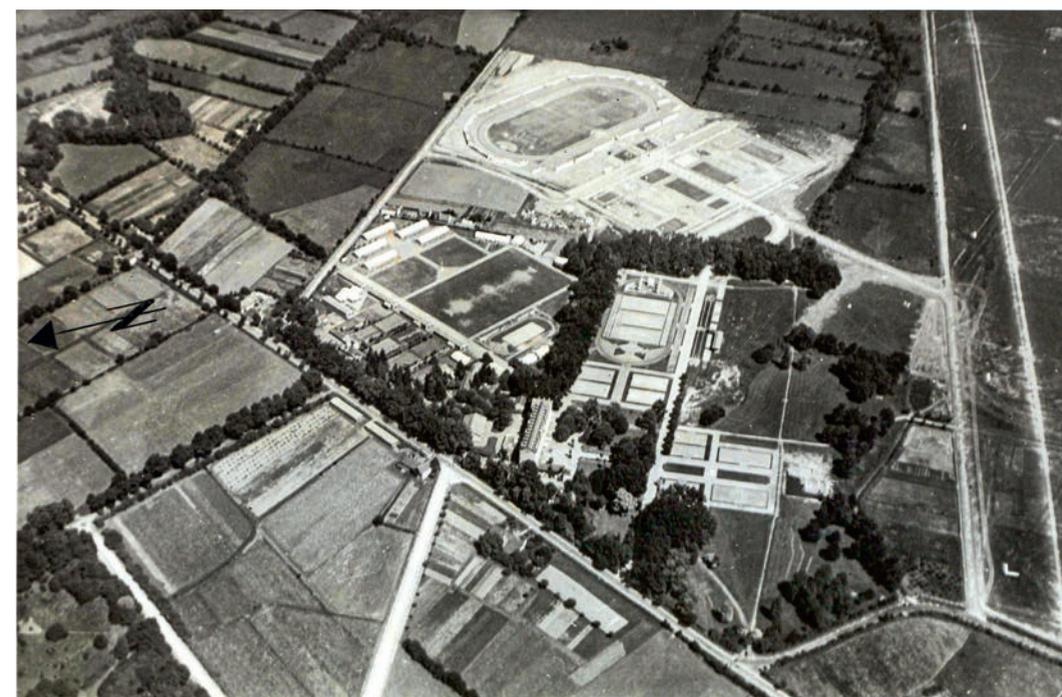


FIG. 6 — Vue aérienne de l'École nationale d'entraînement physique et militaire du Hameau, vers 1950.
AM Pau, 2 Fi 1221

transformés en terrains de jeux, complétant ainsi les dispositions sportives accessibles au groupe scolaire situé juste en face.

Bien qu'ayant évolué dans ses statuts et consacrée désormais à la seule discipline footballistique¹⁹, l'association Bourbaki compte 350 licenciés et elle est aujourd'hui encore propriétaire de ses installations, confrontée à la difficulté de leur entretien. La municipalité a subventionné ses actions et, notamment après-guerre, l'amélioration de ses équipements et la matérialisation de ses abords. Elle conventionne également avec l'association pour pouvoir réserver le stade lors d'événements ou pour l'éducation physique scolaire.

LE HAMEAU, UNE RÉSERVE MILITAIRE, SPORTIVE... ET URBAINE²⁰ ?

En confins de ville et isolée, une ancienne propriété est rachetée par l'État en 1940 afin de construire un équipement dédié à l'entraînement sportif et militaire. Le projet est concrétisé sous la forme d'une école militaire, désertée à la fin des années 1960. Héritier de cette enceinte militaire, le stade du Hameau est désormais le terrain de jeu de l'équipe de rugby de la Section paloise.

Situé dans une plaine à 5 kilomètres du centre-ville sur la route de Morlaàs, le quartier n'est pas urbanisé lors de l'arrivée de l'école. Auparavant en Île-de-France, l'école est volontairement délocalisée en zone libre, à Pau, à partir de 1940. Prévue pour accueillir des enseignants en éducation physique et des militaires, l'institution est finalement dédiée au seul entraînement physique des militaires en 1942. L'École nationale d'entraînement physique et militaire compte presque 50 hectares de terrain, isolé, planté d'arbres puis, au-delà, composé de terres agricoles. La partie ouest comprend un site réservé à la vie en collectivités des stagiaires : douches, dortoirs, cinéma, bureaux ou salles de massages ainsi que de petites salles de sport (boxe, gymnastique, judo...). La partie sud rassemble des terrains de volley, de basket puis de handball, deux courts de tennis, des portiques et plateaux d'hébertisme et le terrain d'honneur avec ses pistes d'athlétisme. Au nord, une ferme et son espace attenent accueillent école, infirmerie, chapelle, hangars et granges. De part et d'autre, des espaces libres sont aménagés et la partie orientale accueille le stade principal, avec son périmètre de gradins amovibles, sa tribune sud et une surface d'accueil, également au sud et accessible depuis la ville (fig. 6 et 7).

19. Une scission entre les sections explique l'existence de Bourbaki football et Bourbaki gymnastique, elle aussi toujours en activité.
20. Dossier d'inventaire du patrimoine. [En ligne] <https://www.patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr/Default/doc/Dossier/55318f2a-519a-4dab-aa94-36043105cef2/ecoled-nationale-d-entrainement-physique-et-militaire-et-stade-du-hameau>

21. Jean-Claude Raufaste, *Joinville à Pau, le Hameau, 1941-1966*, France loisirs, 2023.
22. Archives municipales de Pau (désormais AM Pau), 1 D1/88, délibération du 17 décembre 1982, p. 62.
23. Pau Football Club. Le club naît de la scission en 1959 du patronage des Bleuets de Notre-Dame de Pau, créé en 1920 et qui propose des activités sportives et culturelles variées (football, athlétisme, musique, théâtre...). À partir de la scission, le club joue également des matches au Hameau.
24. Championnat de France « élite » du rugby. Normes actuelles. [En ligne] https://assets.lnr.fr/1/6/4/7/5/4/Label_StadesLNR_2023_2028_688d1f339cdf5c7ff1c4711e18056ba1.pdf

L'enceinte accueille en 1950 les championnats militaires internationaux d'athlétisme et son premier tournoi de rugby en 1951. Elle évolue en fonction des besoins et se voit notamment pourvue de logements supplémentaires pour le personnel militaire en 1961 puis dans les années 1980 avec la construction de la caserne Pissard-Santarelli pour le groupement d'instruction de l'École des troupes aéroportées. Les installations sportives sont progressivement délaissées par les autorités militaires à partir de 1963, moment auquel est créée et recentralisée l'école interarmées des sports, implantée à Fontainebleau en 1967²¹. L'usage des équipements fait alors l'objet d'une convention entre la Ville et l'État, jusqu'au rachat du stade par la Ville en 1983 ; les militaires continuent cependant de l'employer pour leur entraînement physique²². La Section paloise quitte son berceau de la Croix-du-Prince pour le Hameau, le Pau FC joue également dans ce stade à partir de 1991²³. La tribune est reconstruite pour être agrandie durant ces années-là, puis complétée par deux tribunes complémentaires à l'est et au nord. Une réhabilitation complète est entreprise à partir de 2014 afin d'augmenter le nombre de places assises et remettre le stade aux normes du championnat, alors que la Section paloise accède au Top 14²⁴.

La capacité du stade passe d'une jauge de 6600 places à 18 000 places. L'aménagement du quartier est aujourd'hui confronté à différents enjeux : la gestion de l'affluence record des jours de matchs et ses nuisances, l'existence d'habitations de différentes natures, de la caravane à la caserne désaffectée, des espaces commerciaux à réinventer, la projection de l'occupation d'une surface foncière désormais en porte de ville...

AU SERVICE DU COLLECTIF

Construites pour l'éducation physique et la compétition masculine, les enceintes étudiées doivent leur fondation à une association, à un patronage et à l'État. Cependant, leur longévité est le résultat d'une appropriation progressive des enceintes par la municipalité : ses services interviennent de plus en plus dans la gestion technique des équipements, notamment à partir des années 1960, jusqu'à leur reprise complète pour deux d'entre eux.

Alors que l'activité sportive tend à toucher l'ensemble de la société, la municipalité s'adapte, en usant au départ de ressorts de fonctionnement employés pour la gestion des édifices de loisirs de la villégiature, par la suite en investissant dans l'entretien puis dans la reprise des stades.

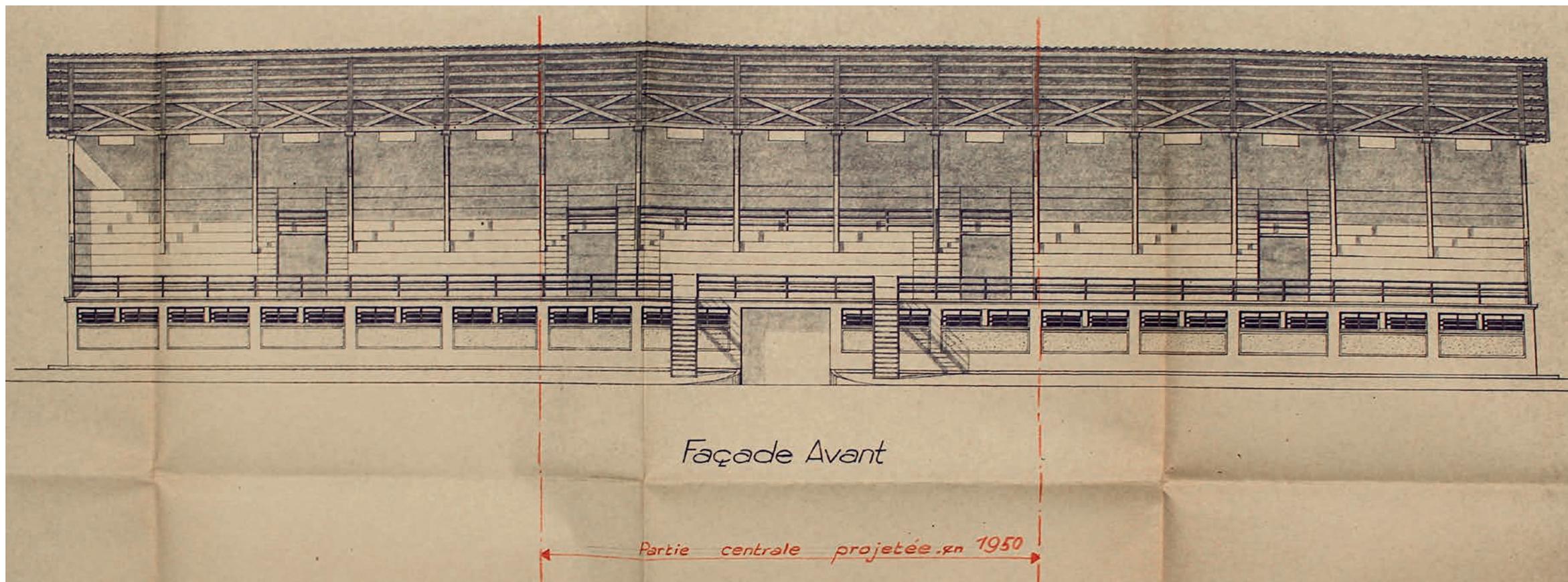


FIG. 7 – Permis de construire des tribunes au Hameau, 1950.
Projet déposé par le chef de bataillon Broca, directeur des travaux du Génie.
AM Pau, 3 T 95

UNE GESTION PAR CONCESSIONS DEPUIS LE XIX^e SIÈCLE

À ses débuts, la station touristique paloise accueille de nombreuses manifestations et installations sportives pour proposer à ses visiteurs une pratique de loisirs, comme le golf, ou un spectacle, comme à l'hippodrome²⁵. Les premières initiatives pour l'édification d'installations sportives sont privées et complètent l'offre procurée par des enseignants particuliers ; il en va ainsi de l'escrime, de la gymnastique aquatique ou du *skating*, et des cours ponctuellement dispensés en ville chez le professeur ou adossés aux propositions de divertissement des grands hôtels²⁶. Elles reposent sur des associations de ressources financières et de personnes qui, pour les pratiques qui requièrent le plus d'espace ou de moyens, sollicitent le soutien des pouvoirs publics au lancement de l'entreprise ; une souscription populaire peut aussi venir abonder le financement du projet.

L'hippodrome y gagne un terrain, tout comme la Société de jeu de paume qui est établie dans le parc Beaumont en 1886,

25. Il convient de souligner que dans ce dernier cas, il s'agit aussi de conforter un contexte économique local, « l'élève » du cheval présente sur le territoire depuis la fin du XVIII^e siècle.

26. Jean-Louis Maffre, *Les sports à la Belle Époque*, Éditions Cairn, Pau, 2013.

27. AM Pau, 1 D 1/34, 1887-1888 ; 1 D 1/36, 1893-1895. Des honoraires sont payés à l'architecte Louis-Adrien Lagarde pour l'établissement d'un projet et de plans.

28. Guy Bonhomme, « La fondation du sport scolaire en France (1887-1894) », *Les Cahiers de l'INSEP*, hors-série, 2003, *L'Empreinte de Joinville, 150 ans de sport*, p. 149-163. [En ligne] <https://doi.org/10.3406/insep.2003.1724>

29. Ainsi du palais de justice départemental pour lequel elle propose le terrain le plus avantageux à sa disposition.

et les associations bénéficient de subventions de fonctionnement débattues en conseil municipal. Contemporaine de celle du jeu de paume, la question de la construction d'un gymnase municipal dans le même quartier est plusieurs fois mise à l'ordre du jour du conseil ; le modèle du gymnase de Roubaix est évoqué. Le projet demeure sans suite, malgré l'utilité certaine envisagée pour les élèves des écoles et du lycée²⁷. Il est d'ailleurs probable que cette question ait été directement suscitée par les débats contemporains portant sur le surmenage intellectuel dans les écoles, la lutte contre la sédentarité et l'institution du sport en discipline scolaire²⁸.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, à un moment où les finances de la Ville sont sollicitées pour accompagner et planifier la croissance de la station, il ressort de l'étude que des choix sont opérés dans le soutien des projets édilitaires et grands équipements. La municipalité prend le parti de soutenir à sa mesure tout projet de construction susceptible d'embellir la ville²⁹. Le budget municipal finance



FIG. 8 — Inauguration du nouveau stade du Hameau en 2020.
L'Atelier d'Hervé, Ville de Pau

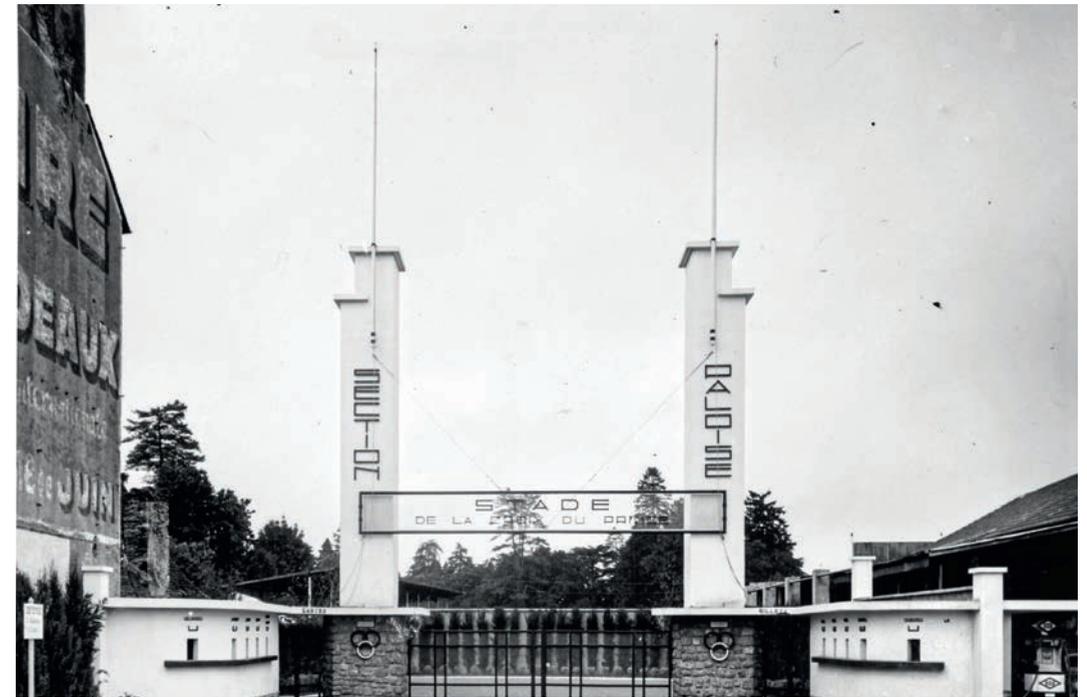


FIG. 10 — Entrée du stade de la Croix-du-Prince en 1953.
AM Pau, 33 Fi 71, Montagne

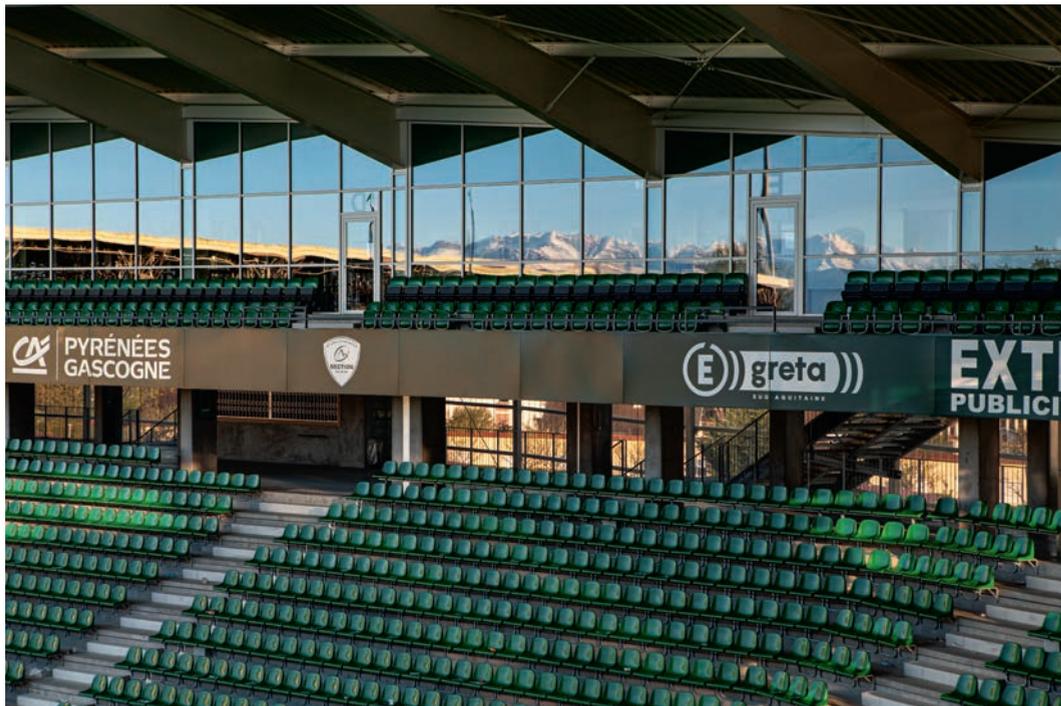


FIG. 9 — Tribunes du nouveau stade du Hameau.
Cliché Xavier Dumoulin, Ville de Pau



FIG. 11 — Terrains de l'ancienne école militaire du Hameau.
Cliché Sébastien Arnouts, Ville de Pau, Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général

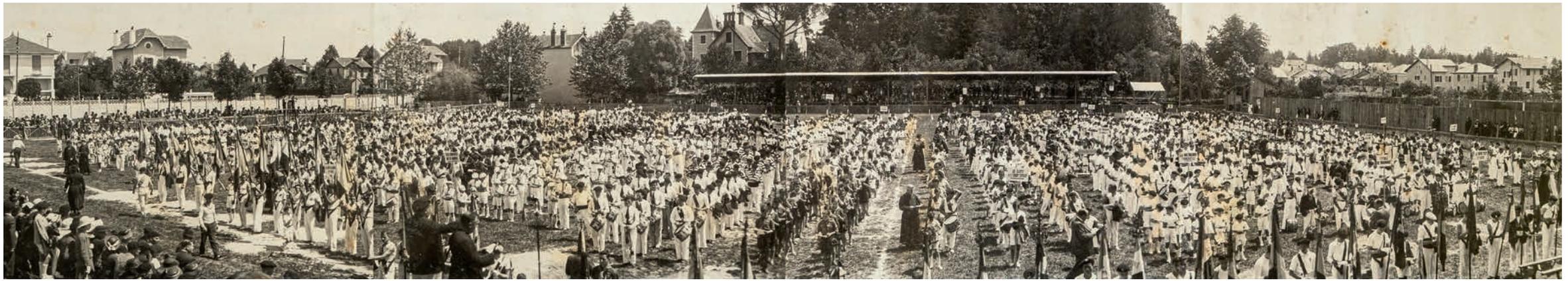


FIG. 12 — Concours interrégional de gymnastique et de musique, stade Bourbaki, 9-10 juillet 1938.
Cliché Jean-Pierre Broutschert, Jové, reproduction Sébastien Arnouts

la reconstruction d'une seule église paroissiale³⁰. La salle de spectacles est édifée sur une parcelle municipale mais grâce à une concession accordée à une société d'actionnaires privés, projet qui à terme sert d'assises à l'érection d'une salle de spectacles, dont les murs sont récupérés par la municipalité pour devenir un hôtel de ville. À l'extrême fin du siècle, la municipalité prend à sa charge la réalisation d'un jardin d'hiver-casino, dont l'exploitation est laissée là encore à différents concessionnaires privés, avec ici un succès mitigé.

Contemporains ou à peine postérieurs, les équipements sportifs sont alors bâtis selon les mêmes ressorts. Ainsi, appliqué au domaine sportif, cet effort de concession de la jouissance d'un terrain régit par exemple les deux vélodromes successifs du Véloce-Club, le premier au parc municipal Beaumont, dont l'aménagement signe la désaffectation, le deuxième en Basse Ville³¹. À l'échelle nationale, l'emploi des jardins municipaux comme lieux de pratiques sportives strictement encadrées semble apprécié des élus à l'heure d'examiner les nouvelles implantations.

Les terrains concédés pour ces occupations sont souvent des « délaissés » dont les caractéristiques physiques freinent l'établissement d'autres usages : des landes humides pour l'hippodrome, un bas de pente pour le deuxième vélodrome. Le siège du patronage Bourbaki loue également un terrain municipal dit Guynemer, en bord de ville jouxtant la prison, permettant la pratique de la pelote et du basket contre les locaux. La municipalité semble concentrer ses efforts sur la distribution des terrains communaux de valeur

30. La deuxième est financée par la fabrique et par souscription populaire.

31. L'implication de Louis Iriart d'Etchepare, alors député des Basses-Pyrénées, conseiller municipal et impliqué dans la vie vélocipédique paloise puis nationale, semble déterminante dans cette deuxième implantation.

32. AM Pau, 3 R 1/17.

moindre qu'elle a à sa disposition et la concession des usages aux associations sportives, plutôt que sur l'édification en propre des équipements. Ce *modus operandi* n'est pas exceptionnel, la construction de parcs des sports demeurant un geste que les métropoles inaugurent avant les villes secondaires. La municipalité exerce une stratégie de contrôle global de l'implantation des activités mais effectue un traitement au cas par cas des demandes : elle préfère déléguer investissements et travaux lourds.

LA PÉRENNISATION DES TERRAINS DE JEUX

Cependant, la pérennisation des terrains dans leurs quartiers reste soutenue par la collectivité, au minimum dans un premier temps pour leur rôle social et l'usage qu'en font les écoles ou les associations. D'autant que les bons résultats sportifs font rayonner la cité durant l'Entre-deux-guerres, avec un titre de champions de France de rugby en 1928 ou les titres en boxe de Charles Péguilhan durant la même décennie. Entre 1941 et 1942, la Section paloise subit une hausse de loyer mettant en péril le fonctionnement de la Croix-du-Prince et se tourne alors vers la municipalité. Les copropriétaires menacent le terrain d'un retour à sa destination agricole originelle, alors même qu'il est pressenti pour devenir un « parc des sports », projet privé qui ne voit pas le jour. La municipalité demande conseil pour préserver et sacraliser l'enceinte et ses structures auprès de la préfecture, qui préconise d'invoquer la loi dite Borotra du 26 mai 1941 qui protège les installations sportives, ce qui est fait³².

Propriétaire de son stade, l'association Bourbaki bénéficie elle aussi du soutien de la municipalité dans ses actions et plusieurs conventions témoignent d'un partenariat utile à la poursuite des activités sportives. « Le rôle que la Section Paloise joue si brillamment pour le Foot-Ball Rugby, nous avons l'ambition de le jouer pour le Foot-Ball Association », argumente l'abbé Costedoat en 1923³³. Les sources mettent en lumière l'implication de la Ville dans les projets et l'installation des équipements, d'une part pour écarter les menaces de servitude viaire qui grèvent le terrain dans les années 1950 lors d'une extension urbaine programmée, de l'autre, dans les mêmes années, pour assurer le renouvellement des installations pour l'accueil des joueurs et du public³⁴. En contrepartie, la Ville peut employer le terrain plusieurs fois par an et perçoit alors 5 % des ventes de la billetterie.

Ces initiatives alternent avec des actions de conventionnement qui s'attachent plutôt à fournir des ressources financières dont la destination est de la responsabilité de l'association : organisation de tournois ou d'événements, paiement des factures... À partir des années 1960-1970, le conventionnement semble régir plus finement l'usage et l'assurance des structures par les différentes parties.

UNE MUNICIPALITÉ PROPRIÉTAIRE APRÈS LES ANNÉES 1950

C'est à partir des années 1950-1960 que la gestion associative des sites montre quelques limites et que de nouvelles réflexions émergent. Les politiques d'équipements sportifs sont soutenues par les lois-programmes édictées à ces fins à partir de 1958, grâce à l'engagement du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Un véritable maillage d'installations sportives se met en place sur la totalité du territoire municipal. La rénovation et la répartition des terrains s'opèrent grâce aux interventions politiques et à l'assistance de l'administration. Pour cela, la propriété des terrains est souvent transférée des associations vers la municipalité.

La Ville hérite du complexe omnisports du Stadium en 1952, date à laquelle la Section paloise emprunte pour racheter le terrain de la Croix-du-Prince à son propriétaire ; la municipalité encourage cet effort par le biais de subventions. Grâce à son aide, des mises aux normes des installations sont effectuées ou de nouveaux équipements édifiés, comme un terrain extérieur de rebot au Stadium ou le réaménagement de l'entrée à la Croix-du-Prince (fig. 10). Durant les mêmes années, la Ville entreprend la réalisation d'un gymnase municipal

33. AM Pau, 1 N 1/14.

34. AM Pau, 1 D 1/61, 28 décembre 1956, servitude des plans Maneval et Delahalle pour la rue du Pin dont la réalisation est abandonnée. Réfection des tribunes d'honneur et tribune debout, des vestiaires et douches ainsi que de la clôture, mains-courantes devenues obligatoires dans le règlement de la Fédération française de football : 1 D 1/62, 17 juillet 1958 ; 1 D 1/65, 9 juin 1961 ; 1 D 1/68, 17 novembre 1964 ; 1 D 1/69, 10 juin 1966.

35. AM Pau, 1 D 1/60, 28 mars 1956.

36. Julien Sorez, « Du terrain à la buvette : diffusion du football et contrôle social en région parisienne durant l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, n° 238(1), 2012, p. 65-80. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/lms.238.0065>

rue des Anglais, a priori le premier malgré des velléités anciennes, sur un terrain de sport préexistant au nord du centre-ville³⁵. Le geste inaugure une phase de création d'équipements à son initiative. La Ville rachète finalement le stade de la Croix-du-Prince en 1993.

Dès 1956-1958, durant les négociations menées avec l'association Bourbaki, les comptes rendus des débats municipaux évoquent les pourparlers menés parallèlement avec les autorités militaires pour récupérer les installations sportives du Hameau (fig. 11). Outre la position avantageuse de ces structures en bordure de ville, leur variété et leur isolement relatif constituent une aubaine, alors que la réorganisation de l'École des armées en Île de France se précise. En 1966, avec le départ de l'école, un protocole est signé pour les différents usages associatifs et municipaux des installations, sous l'autorité du ministère de la Défense. La Ville assure l'entretien, avant de récupérer la propriété du stade en 1983 et d'une partie du quartier en 2008 après la désaffectation de la caserne Pissard-Santarelli, construite sur une partie des terrains de l'ancienne école et progressivement inutilisée à partir de 1996. Le stade est plusieurs fois remis au goût du jour pour répondre aux exigences du haut-niveau atteint par la Section paloise, la dernière campagne de grands travaux étant menée entre 2017 et 2020 (fig. 8 et 9). Cependant, aucune destination ne se dessine pour son environnement immédiat.

Passé le temps de la villégiature est venu celui des stades. Le sport change de statut, glissant des mondanités d'une élite, puis du divertissement des foules, vers la formation des jeunes gens et de la nation, avec un discours éducatif, civil ou religieux, porté par les autorités. Que ce soit par le biais des patronages ou des associations, et ce d'autant plus avec l'implication d'un Philippe Tissié, le XX^e siècle voit les édiles s'emparer du sujet sportif, qui devient une politique publique au service de l'intérêt général.

Postérieure au sport-spectacle de l'ère de la villégiature, la fondation des trois stades de cette étude est révélatrice de la fabrique urbaine de leur époque. Les friches originelles sont vite devenues des cœurs battants de leur quartier et des vecteurs de contrôle social des individus³⁶ : une Croix-du-Prince historique emblématique des ambitions éducatives et des succès de la Section paloise, un stade Bourbaki au service d'un patronage et de la diffusion de ses idéaux catholiques auprès des jeunes, enfin un lieu de formation physique et militaire national oscillant entre isolement et ouverture. Promptement rattrapés par la croissance

urbaine et l'explosion de leur fréquentation, ces stades sont des leviers de développement urbain. Leur usage de plus en plus tourné vers leur quartier, notamment pour les écoles, justifie les moyens qui sont déployés pour les pérenniser dans leur environnement d'origine, malgré l'accroissement de la pression foncière pesant sur eux. Des difficultés de gestion surviennent, semblables à celles auxquelles se confrontent nombre de municipalités et d'associations³⁷.

La pérennité de ces trois enceintes, due à une pratique polymorphe, à une ouverture au-delà du contexte de leur fondation, à une implication forte de la municipalité, a eu raison des dispositions primitives dépassées : seul Bourbaki conserve encore quelques traits patrimoniaux, pourtant voués de même à l'obsolescence. L'arrivée du « haut-niveau » et de cahiers des charges architecturaux contraignants ont également précipité les transformations des stades, tribunes, vestiaires ou salles de presse, ce qui a eu pour conséquence de repousser projets et décisions concernant les installations les plus anciennes. Symboles de cohésion sociale, lieux de formation et d'éducation dans les quartiers, porteuses de fierté béarnaise, ces trois enceintes auront à prouver sous peu, une fois n'est pas coutume, leur adaptabilité.

37. [En ligne] <https://www.enviesdeville.fr/penser-la-ville/le-stade-de-foot-une-espece-en-voie-dextinction/>

Une cité dans la cité : la construction du stade Charléty par Henri et Bruno Gaudin 1989-1995

FLORENCE RINALDO

Doctorante, Sorbonne Université, Centre André-Chastel

Longtemps « équipement nomade¹ » selon la formule de Jean-Louis Cohen et André Lortie, le stade Sébastien-Charléty est, par son histoire, étroitement lié à la ceinture parisienne. Il y chemine longuement, avant d'y trouver un point d'ancrage définitif porte de Gentilly. Affecté dès l'origine aux sportifs du Paris Université Club (PUC)², le stade y est construit en remplacement de leur premier terrain d'entraînement. Ce dernier, déjà situé sur la ceinture, entre la porte Dorée et la porte de Charenton, doit être évacué en 1929. Il se situe en effet sur une partie des terrains attribués par la Ville de Paris à l'État pour l'organisation de l'Exposition coloniale de 1931. Il faut attendre 1937 pour que le PUC soit relogé à la porte de Gentilly, toujours sur la ceinture (fig. 1). Celle-ci correspond à l'emprise des anciennes fortifications de Thiers et de sa zone *non aedificandi*. Le nouveau stade prend place sur un terrain situé entre les anciens bastions 83 et 84, démolis avec l'enceinte de Thiers (fig. 2). Il est la propriété de la Ville de Paris, mais est exploité et géré par le PUC. Devenu obsolète, il est reconstruit entre 1991 et 1995³ par les services de la Ville et l'équipe d'architectes menée par Henri Gaudin, associé à son fils Bruno Gaudin. Le maître d'ouvrage désire, à cette occasion, créer une véritable cité des sports aux côtés de la Cité universitaire. Le projet doit également « sauvegarder le caractère *aéré* » de cette zone de la ceinture et devenir « un évènement, un signal à l'échelle de la ville »⁴, tout en maintenant une liaison entre Paris et Gentilly.

Dès la fin du chantier, la réalisation d'Henri et Bruno Gaudin est remarquée par la critique pour son parti d'implantation, son inscription dans le tissu urbain. C'est l'une des principales qualités relevées par le jury du prix de l'Équerre

1. Jean-Louis Cohen et André Lortie, *Des fortifs au périf*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2020, p. 13 (1^{ère} éd. : 1991).
2. Le PUC s'illustre particulièrement dans ses premières années d'existence par sa section d'athlétisme et son équipe universitaire de rugby. Les sports pratiqués se diversifient au fil du temps, allant du football au tennis, en passant par l'escrime et le judo notamment. En 2025, le PUC propose à ses adhérents 40 disciplines sportives différentes.
3. Archives de Paris (désormais ADP), 4461 W 76, dossier certificat de conformité, déclaration d'achèvement des travaux, 1995.
4. ADP, 2331 W 14, dossier n°3 Stade Charléty 13°, programme de consultation de concepteurs pour la reconstruction du stade Sébastien Charléty, 1988.

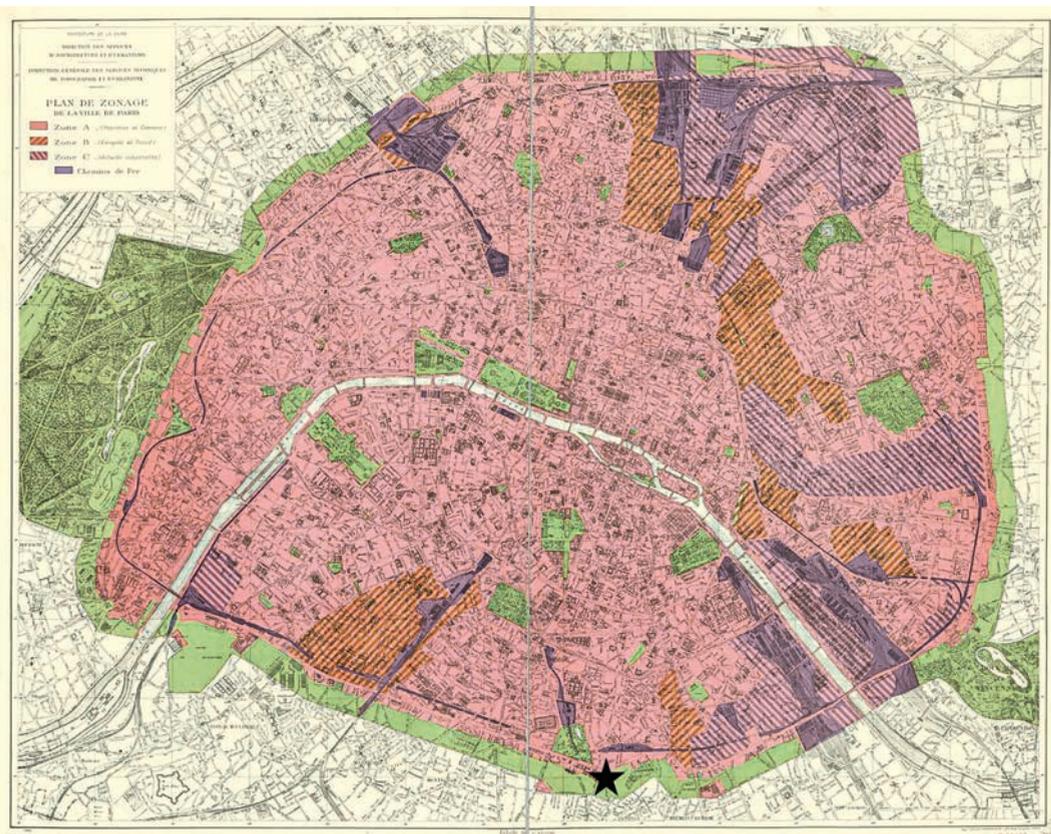


FIG. 1 — Plan de zonage de la ville de Paris, 1950, avec le signalement de l'emplacement du Stade Charléty.
Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, G 494, plan imprimé et publié par l'Union graphique parisienne

d'argent, qui lui est décerné en 1994⁵. Le récent article de Christine Desmoulin, publié en juillet 2024 pour la revue *Archiscopie*⁶, approfondit cette question de l'insertion du stade dans la ville en comparant sa réalisation à celle du Parc des Princes de Roger Taillibert, livré 20 ans plus tôt. Elle ouvre ainsi la voie vers une étude plus approfondie, qui replace la construction de Charléty dans une histoire au temps long de l'architecture des stades et de l'urbanisme parisien. Cette question des liens entre l'histoire du stade et les politiques d'aménagement de la Ville de Paris peut toutefois être encore approfondie.

Opération de grande ampleur, portée par la Ville, la reconstruction du stade interroge les tensions et les convergences entre les attentes de la maîtrise d'ouvrage, les contraintes urbaines et le parti proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Or, seul l'article de Marie-Jeanne Dumont pour *L'Architecture d'aujourd'hui*, publié en 1990⁷, avant l'achèvement du chantier, s'est intéressé aux évolutions

5. Jean-Pierre Ménard, « Stade Charléty Paris », *AMC Le Moniteur architecture*, n° 57, décembre 1994, p. 128-131; Pascale Blin et Francis Rambert, « Dossier : les hauts lieux du sport », *D'Architectures*, n° 48, septembre 1994, p. 22-37.
6. Christine Desmoulin, « Parc des Princes, Charléty : deux stades, deux visions », *Archiscopie*, n° 37, juillet 2024, p. 30-35.
7. Marie-Jeanne Dumont, « Henri Gaudin : les archives de Paris, stade Charléty », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 269, juin 1990, p. 114-131.

8. Jean-Louis Cohen et André Lortie, *op. cit.*, 2020.
9. Voir notamment : Hartmann Véronique, Gaudin Henri, *Le stade Charléty*, Paris, Ed. du Demi-cercle, 1994, p. 98.
10. Jean-Christophe Bailly, Henri Gaudin (coll.), *Henri Gaudin*, catalogue d'exposition, Paris, Institut français d'architecture (26 octobre 2001-27 janvier 2002), Paris, éditions Norma, 2001, p. 210.
11. Véronique Hartmann, *op. cit.*, 1994, p. 98.
12. Shahram Abadie, Gauthier Bolle, Amandine Diener, et al., *Pour une histoire culturelle de l'architecture : essais offerts à Anne-Marie Châtelet*, Genève, MétisPresses, 2023, p. 245.

successives du projet. En s'appuyant sur les sources archivistiques disponibles, les dossiers de maîtrise d'ouvrage émanant des services de la Ville conservés aux Archives de Paris et le fonds de l'agence d'Henri Gaudin versé au Centre d'archives d'architecture contemporaine, et les études plus générales déjà dédiées à la ceinture de Paris⁸, il apparaît possible de confronter l'histoire de la construction du stade à celle de la séquence urbaine dans laquelle il prend place. Plus encore, le croisement des sources d'archives avec les écrits publiés par les architectes eux-mêmes⁹, permet de mettre en perspective cette réalisation au regard de la démarche artistique et architecturale d'Henri Gaudin, de sa pensée sur la ville. Un déséquilibre est néanmoins perceptible entre les prises de parole d'Henri et Bruno Gaudin. En effet, bien qu'il précise qu'il s'agit d'une œuvre conjointe¹⁰, Henri Gaudin a, individuellement, davantage discoursé sur son œuvre construite. Bruno Gaudin souligne toutefois que certains thèmes qu'Henri Gaudin approfondit dans ses écrits demeurent des préoccupations communes aux deux architectes, notamment l'ouverture de l'architecture sur la ville¹¹. Il faut cependant bien distinguer les éléments d'analyse fournis par les documents du projet, dont on peut considérer qu'ils témoignent d'idées portées par l'équipe d'architectes, de ceux tirés des écrits d'Henri Gaudin.

L'enjeu méthodologique de ce travail réside ainsi dans une ambition de synthèse entre les discours tenus par Henri Gaudin et une histoire du projet, sans faire l'économie de l'étude des allers-retours, des repentirs et abandons qui surviennent au cours du processus de construction. Il s'agit de mettre au jour la manière dont le stade est pensé par ses constructeurs, sans tomber dans « le piège de l'héroïsation de l'œuvre par celle de son auteur¹² », dans la lignée des réflexions développées par les historiens de la *microstoria* italienne.

Cet article vise à reconstituer la genèse de la construction du stade selon l'hypothèse que de multiples attentes entrent en jeu au cours de ce processus, qui peuvent entrer en conflit et auxquelles les architectes doivent se confronter. Aborder la manière dont le stade s'intègre au contexte urbain dans lequel il prend place doit permettre de comprendre dans quelle mesure le projet s'adapte aux contraintes programmatiques et urbanistiques, mais également comment il éclaire la pensée d'Henri Gaudin sur la place d'un programme d'une telle ampleur au sein de la ville.

Dans ce but, il paraît intéressant d'analyser d'abord l'insertion du stade dans la ville, considérée à la fois comme

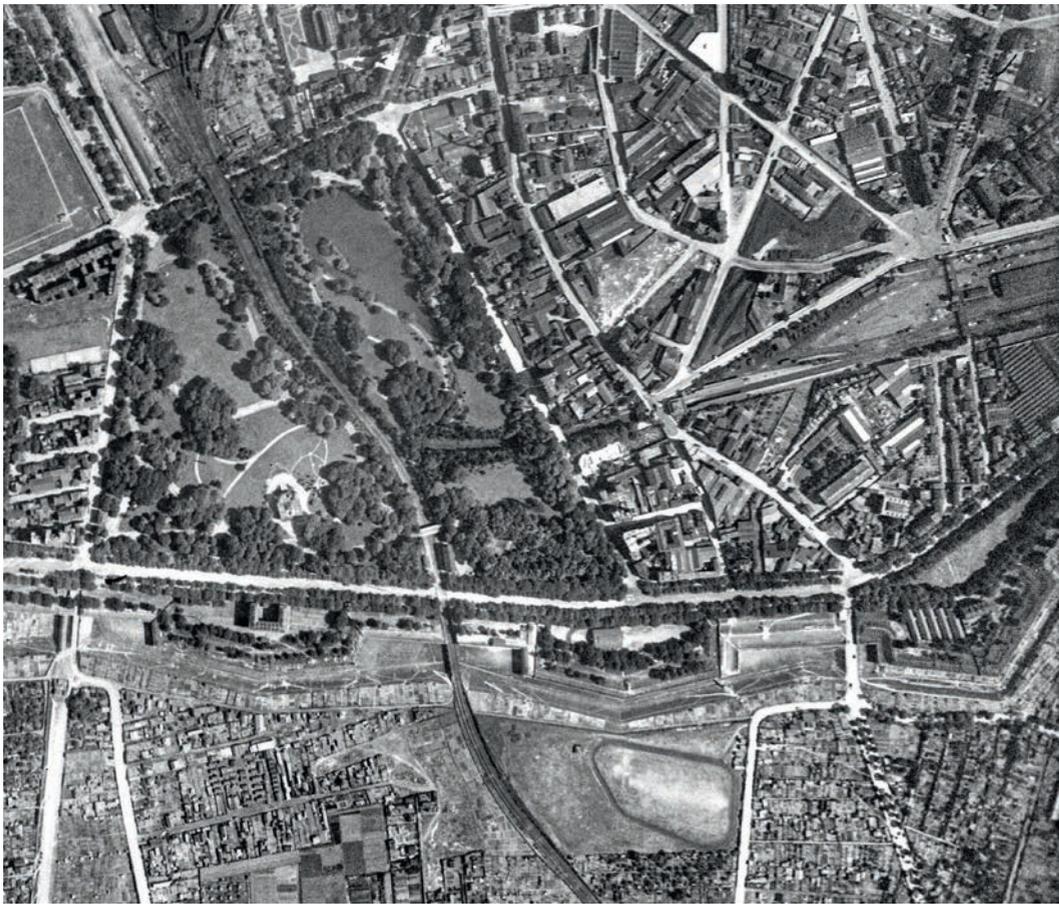


FIG. 2 — Vue aérienne de l'enceinte de Thiers (bastions 82,83, 84), 1921.
IGN, Photothèque nationale



FIG. 3 — Vue aérienne de la séquence du stade Charléty, 1983.
IGN, Photothèque nationale



FIG. 4 — Vue aérienne du stade Sébastien Charléty et du périphérique, 1960.
IGN, Photothèque nationale

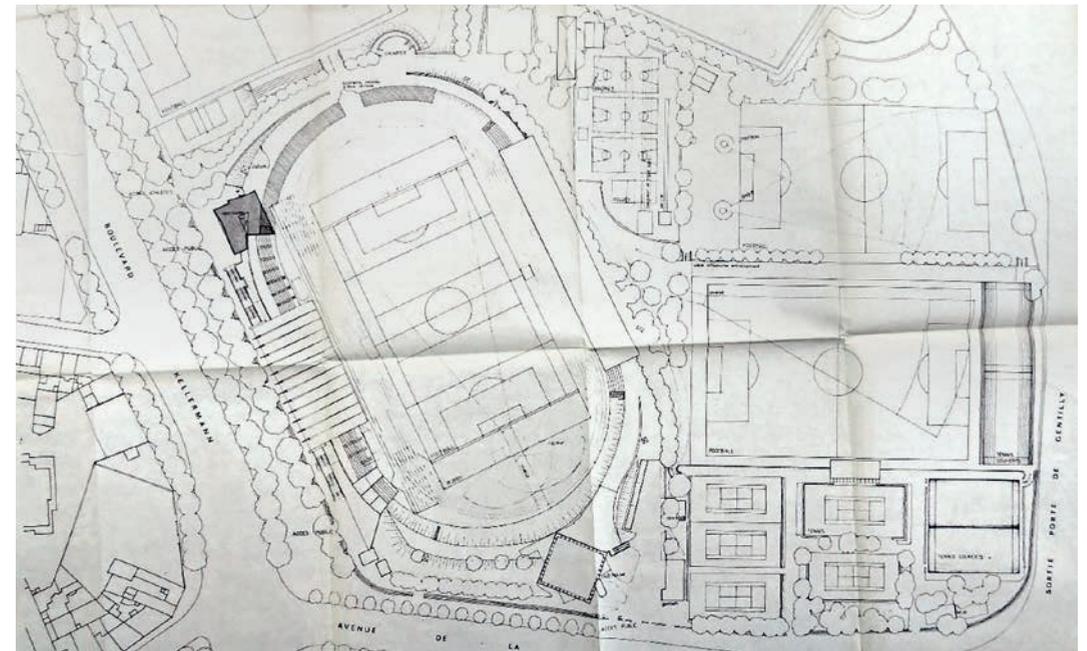


FIG. 5 — Bernard Darot, Jean Caillat et Henri Gaudin, Projet de reconstruction des vestiaires pour permettre, ultérieurement, l'élargissement des pistes, 1986.
Archives de Paris, 1799 W 9, dossier Permis de construire

tissu urbain et comme espace de contraintes : politiques, urbanistiques et historiques. Il conviendra ensuite d'observer la manière dont ce projet éclaire une vision plus large de l'urbanisme et de l'architecture portée notamment par Henri Gaudin, pour enfin interroger l'appréciation du stade Charléty en tant que monument au regard de sa place dans la ville et de son lien avec le Paris Université Club.

S'INSÉRER DANS L'EXISTANT

Le stade et la ceinture verte

Lorsqu'il s'implante porte de Gentilly en 1937, grâce notamment au soutien du recteur de l'Université de Paris Sébastien Charléty, le stade du PUC bénéficie d'un terrain libéré par la destruction de l'enceinte militaire de Thiers. Obsolète depuis la fin du XIX^e siècle, elle est déclassée en 1919 et les terrains rachetés par la Ville de Paris. La présence des installations sportives du PUC sur la ceinture est loin d'être un phénomène isolé. En effet, dès le début du XX^e siècle, cette zone est imaginée comme une ceinture verte, une grande promenade aux abords de Paris. À partir de 1919, elle accueille des programmes d'Habitations à bon marché (HBM), ainsi que des parcs, jardins et installations sportives. Cette zone devient le lieu d'accueil privilégié des programmes que Paris ne parvient pas à accueillir en son centre¹³.

Le stade s'insère entre la Cité universitaire à l'ouest, des groupes d'Habitations à bon marché des années 1930, le parc Kellermann et le cimetière de Gentilly à l'est (fig. 3). En 1949, à la suite de la transformation de l'ancienne zone *non aedificandi* en espaces verts et espaces constructibles, la superficie du terrain alloué au PUC est agrandie vers le sud et portée à 80 200 m² ¹⁴.

L'ambitieux programme de la Ville et du PUC

Au cours des Trente Glorieuses, l'idée d'une ceinture verte est mise entre parenthèses et les problématiques liées à la circulation sont au centre des projets mis en œuvre pour la ceinture, avec la construction du boulevard périphérique (fig. 4), lancée en 1956¹⁵. Durant cette même période, plusieurs travaux d'entretien et de modernisation sont menés au stade Charléty. Un projet daté de 1986 est plus particulièrement à signaler. Il s'agit du premier projet sur lequel le nom d'Henri Gaudin apparaît, associé aux architectes Bernard Darot, membre du PUC, et Jean Caillat¹⁶. Cependant, comme le montrent

13. Dominique Alba (dir.), *La ceinture verte de Paris au XXI^e siècle – Hier, aujourd'hui, demain ?*, Paris, Apur, 2013, p. 2
14. ADP, 3645 W 28, dossier « Le stade Sébastien Charléty – historique » par Jean Talbot, [1970].
15. Dominique Alba (dir.), *op. cit.*, 2013, p. 10.
16. ADP, 1799 W 0009, dossier de permis de construire, 1986.

17. Archives départementales de l'Essonne, 1632 W 14, dossier d'appel d'offres pour la construction de 100 logements à Evry (1982-1985).
18. ADP, 3431 W 154, dossier Couronne stade Charléty, étude de faisabilité de l'Apur, 10 mars 1988.
19. *Ibid.*
20. ADP, 3431 W 154, dossier Couronne stade Charléty, notes, études de faisabilité, courriers, 1987-1988.
21. ADP, 3431 W 154, dossier Couronne stade Charléty, étude de faisabilité de l'Apur, 10 mars 1988.
22. *Ibid.*
23. *Ibid.* ; Jean-Louis Cohen et André Lortie, *op. cit.*, 2020, p. 14.

les plans de l'édifice, il n'est encore question que d'agrandir les pistes d'athlétisme et de reconstruire les vestiaires (fig. 5). Les trois architectes se sont rencontrés aux Beaux-Arts, dans l'atelier de Louis Arretche. Caillat et Darot ont par ailleurs œuvré en tant qu'architectes d'opération sur le chantier des logements signés par Henri Gaudin à Évry au début des années 1980¹⁷. Malgré ces aménagements, les études menées par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) sur les équipements du stade Charléty à la fin des années 1980 mettent encore en avant le « très mauvais état¹⁸ » des installations sportives du club. La nécessité d'une rénovation apparaît, de plus, comme l'occasion pour la Ville de Paris de se doter d'un « stade d'athlétisme de prestige¹⁹ », conforme aux normes d'homologation de la Fédération française d'Athlétisme.

Les études préparatoires à l'opération se concrétisent au début de l'année 1987. Elles sont menées par le PUC, plus particulièrement par Bernard Darot (fig. 6), l'Agence d'études d'architecture de la Mairie de Paris et l'Apur. L'architecte Jean-Michel Millieux y est chargé de leur suivi²⁰. Également issu de l'atelier Arretche, celui-ci est un ancien collaborateur d'Henri Gaudin, à l'Apur et sur l'un de ses premiers concours pour la rénovation du centre-ville de Saint-Cloud en 1973.

Deux objectifs principaux structurent le projet. Il s'agit d'une part de réaliser un complexe sportif, véritable cité des sports, dont le grand stade forme le noyau, accompagné d'équipements à destination du PUC. L'Apur préconise une implantation sur le site qui lui permette de devenir « un signal à l'échelle de la ville, grâce à la perception que l'on pourra avoir à partir du boulevard périphérique²¹ », en bénéficiant du relief naturel du terrain. Du côté de la porte de Gentilly, une « façade sportive²² » doit être ménagée pour offrir une compréhension directe de l'équipement depuis la rue. D'autre part, ce projet doit rester cohérent avec les objectifs affichés par la Mairie de Paris pour le développement de la ceinture à la fin des années 1980, notamment le Schéma d'objectifs pour l'aménagement de la couronne présenté en 1988 par l'Apur, qui recommande la préservation du caractère de ceinture verte dans cette zone²³.

Le programme définitif regroupe un grand stade d'athlétisme de 20 000 places, qui accueille un terrain de football et de rugby et les nouveaux équipements du PUC. Ces derniers incluent des courts de tennis, des terrains de basket, des salles d'entraînement de squash, de judo, d'escrime, d'haltérophilie, une salle polyvalente et un club

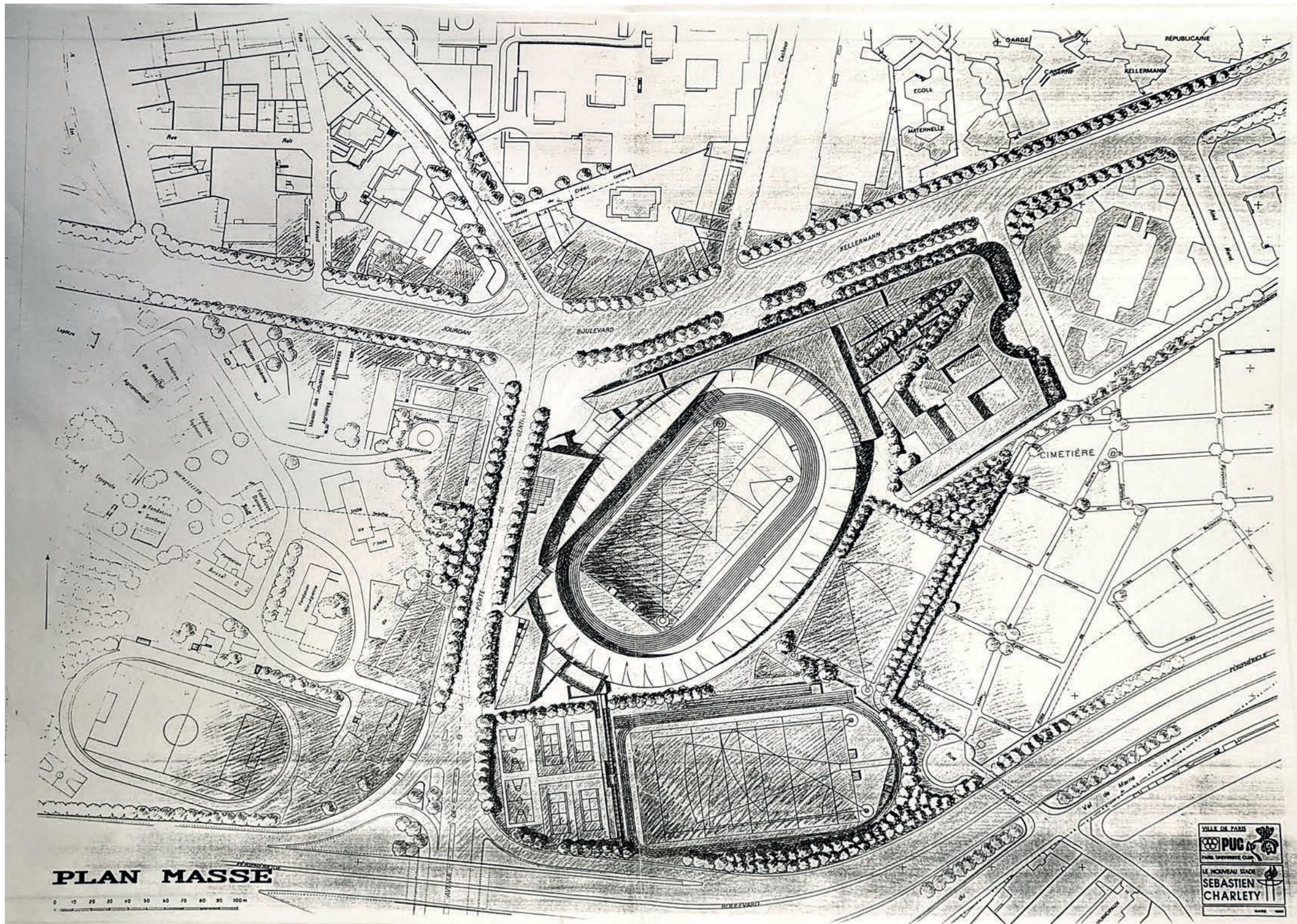


FIG. 6 — Projet du PUC pour la reconstruction du stade, mars 1988.
 Centre d'archives d'architecture contemporaine, 463 IFA 104,
 dossier 21 Reconstruction du stade Sébastien Charléty

house. Ce projet se distingue car il est associé à la construction d'une Maison du sport français, siège du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Rapidement, il apparaît économiquement intéressant pour la Ville de Paris d'y adjoindre des ensembles de bureaux et logements dont la vente ou la location permettrait de couvrir une partie de l'important coût de réalisation du complexe sportif²⁴.

Des conflits entre contraintes programmatisques et urbanistiques

Cependant, l'adjonction de programmes complémentaires au projet initial soulève plusieurs objections. La première, formulée notamment par l'Apur, est la perte d'une image claire de cité des sports, d'une communication efficace de la municipalité sur ses actions pour l'équipement sportif de la Ville²⁵. Le stade doit être visible au sein de l'espace public et non entouré de constructions hautes de bureaux le faisant passer au second plan. Un rééquilibrage partiel est trouvé sur cette question par l'implantation du siège de la Fédération française d'athlétisme dans une partie des bureaux, contribuant ainsi à conserver une image liée au sport. La seconde difficulté est que l'Apur, la Direction de l'Architecture et la Direction de l'Aménagement Urbain se montrent réticents quant à l'utilisation des espaces encore libres de la ceinture pour des programmes de bureaux et logements²⁶. Il s'agit toutefois de l'option retenue pour le concours de maîtrise d'œuvre, celle-ci apparaissant comme le seul moyen d'équilibrer l'opération financièrement (fig. 7).

L'URBAIN ET LE MONUMENTAL

Le fragile équilibre entre urbanité et ceinture plantée

La nécessité de trouver un équilibre entre les différents programmes se reporte alors sur le travail mené en commun avec les architectes. Les propositions d'aménagement des équipes pour le concours, organisé en 1989, constituent une première opportunité pour apporter des réponses à ces problématiques. La « pondération entre monumentalité, paysage et ville²⁷ » retient l'attention du jury dans le projet de Bruno et Henri Gaudin. L'implantation choisie place le stade au centre de la composition. Il reste visible depuis le boulevard Kellermann par l'aménagement d'une place qui ouvre à la fois sur le stade et la Maison du Sport français. Le programme de bureaux se situe dans la continuité de cette dernière,

24. ADP, 3623 W 11, Projet de reconstruction du stade Charléty mission d'audit confiée par la Ville de Paris à Denis Beaulieu et André Desenfant, rapport commun, 1990.

25. ADP, 3431 W 154, dossier Couronne stade Charléty, étude de faisabilité de l'Apur, 10 mars 1988.

26. ADP, 3431 W 154, dossier Couronne stade Charléty, note de la Direction pour l'Aménagement urbain pour le Secrétaire Général du 17 juin 1988.

27. ADP, 2331 W 14, dossier n°3 Stade Charléty 13^e, rapport d'analyse de la consultation des concepteurs, janvier 1989.

28. ADP, 3623 W 11, Projet de reconstruction du stade Charléty mission d'audit confiée par la Ville de Paris à Denis Beaulieu et André Desenfant, rapport commun, 1990.

29. *Ibid.*

sur l'avenue Pierre-de-Coubertin. Le sud de la parcelle, le long du périphérique, est occupé par les terrains d'entraînement et les courts de tennis. Ainsi, les constructions sont concentrées au nord, renforçant le caractère urbain vers la ville. La réunion des équipements sportifs au sud permet, elle, de conserver l'image de la ceinture verte le long du périphérique, ceci à l'exception des immeubles de bureaux qui coupent cette séquence. Les logements initialement prévus devaient prendre place en continuité des groupes HBM à l'est, mais sont finalement remplacés par un parc (fig. 7 et 8).

Dans un second temps, une partie des difficultés évoquées lors de la phase de programmation est résolue par l'apparition d'autres conflits relatifs aux prescriptions d'urbanisme. En effet, le plan d'occupation des sols requiert la plantation d'environ 300 arbres sur la parcelle, portée à 400 par décision du maire Jacques Chirac²⁸. Il réaffirme de cette manière l'image de lieu de promenade paysagée autrefois envisagée pour la ceinture. Le programme rédigé par la maîtrise d'ouvrage néglige cette contrainte, qui est en conséquence ignorée dans les projets proposés par les architectes lors du concours. En réalité, les surfaces demandées au programme ne peuvent être respectées : la surface construite, additionnée à celle des espaces verts, dépasse la superficie du terrain. Ce problème n'est toutefois soulevé qu'au moment de déposer le permis de construire. Il est un temps envisagé de relocaliser l'opération, mais les opportunités foncières pour implanter un programme de cette envergure sont rares dans le contexte parisien, très urbanisé. Afin d'alléger le programme, certains équipements sportifs prévus pour le PUC sont réduits et le programme de logements supprimé. Ceci permet la création d'un jardin, à l'est de la parcelle, en écho au parc Kellermann, comme en témoignent les plans des ouvrages exécutés (fig. 8)²⁹.

L'expressivité plastique du stade comme moyen de dialogue entre Paris et sa banlieue

Si l'implantation du stade imaginée par le programme et l'équipe d'architectes tente de se fondre dans les caractéristiques constitutives du site, la visibilité, la lisibilité du stade comme équipement important pour la Ville demeurent perceptible. Le parvis souligne l'impact de l'équipement et ses escaliers monumentaux prolongent et ouvrent le tracé du stade vers la ville, tout en affirmant le caractère exceptionnel de l'équipement (fig. 8 et 9). L'expressivité plastique des portiques soutenant les tribunes participe de cet effet visuel.

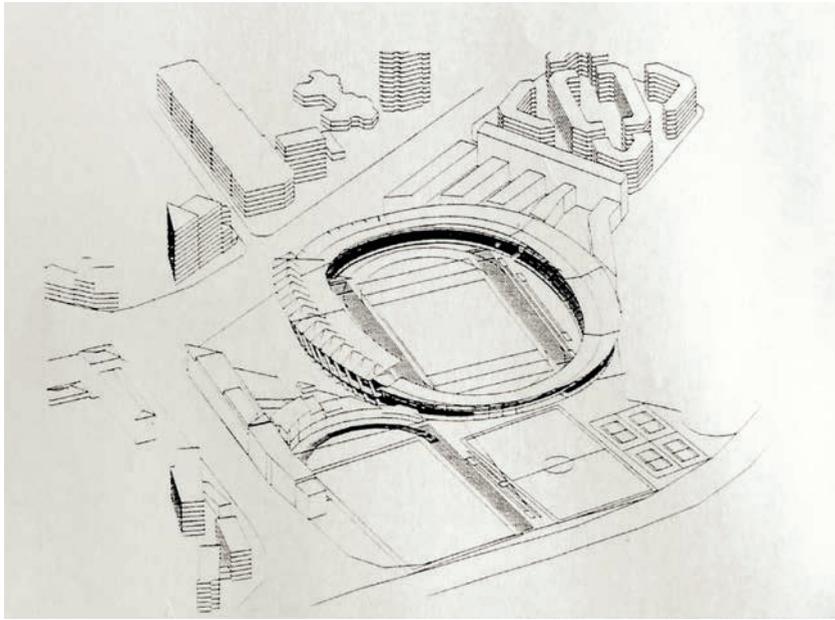


FIG. 7 – Le projet du stade intégrant un programme de logements dans la continuité des HBM, 1989.
Archives de Paris, 2331 W 14, dossier de concours, perspectives



FIG. 9 – Vue du stade depuis le parvis, 2024.
Cliché Florence Rinaldo

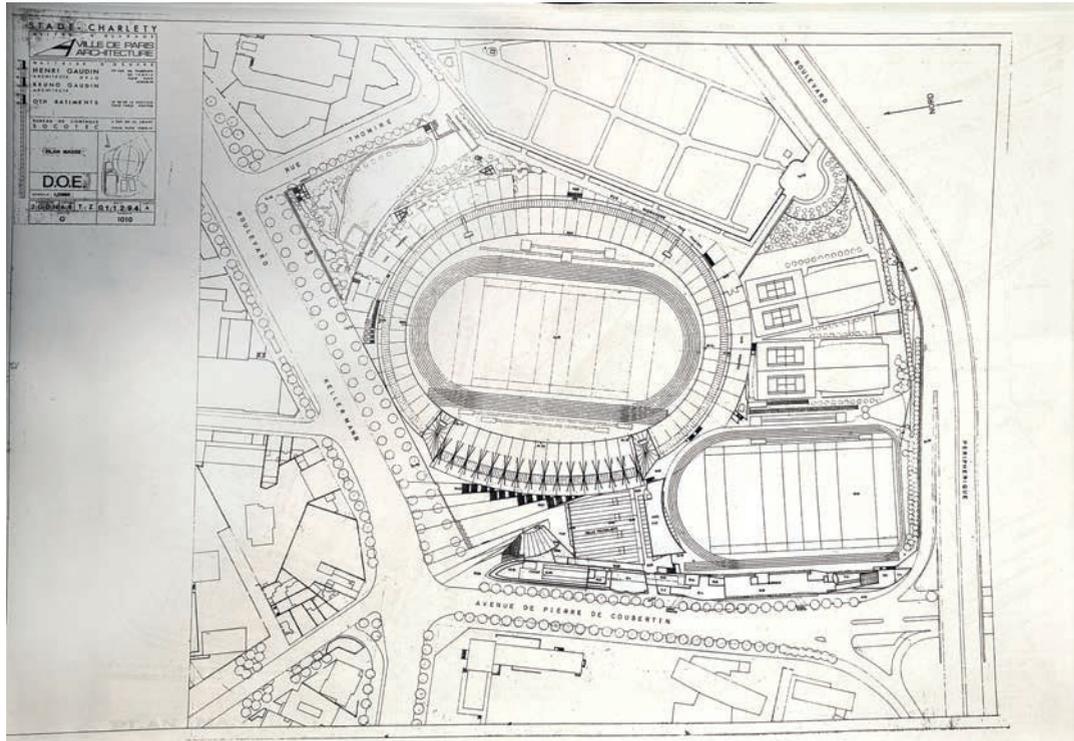


FIG. 8 – Le plan masse du stade Charléty tel qu'il est réalisé, 1994.
Centre d'archives d'architecture contemporaine, 463 IFA 104, dossier des ouvrages exécutés

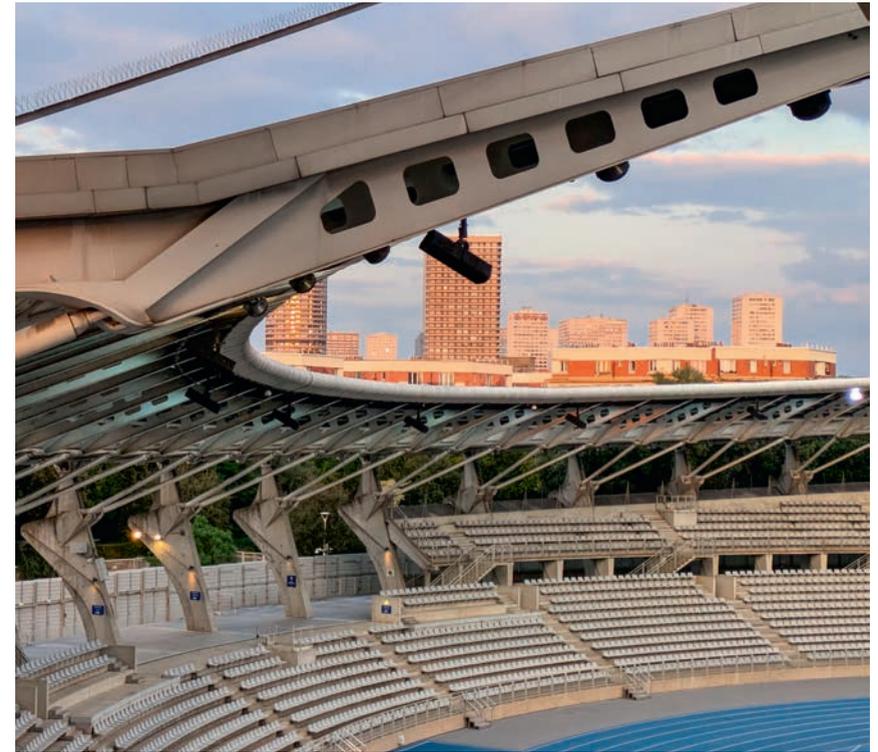


FIG. 10 – Les vues créées par l'ouverture de la structure des tribunes, 2024.
Cliché Florence Rinaldo

Cette approche s'inscrit dans une tradition des constructions de stade, où l'on retrouve une volonté de montrer formellement le défi technique que représente l'élaboration de la structure³⁰, à la manière des stades italiens de Pier Luigi Nervi.

Le parti technique retenu pour la construction des gradins et l'impact visuel de la tribune peuvent aussi être lus comme un moyen de résoudre le problème de la proximité du périphérique et de la coupure qu'il matérialise entre Paris et sa banlieue. Dans leur ouvrage *Des fortifs au périf*, Jean-Louis Cohen et André Lortie, citant Walter Benjamin, évoquent la ceinture de Paris comme un « seuil³¹ ». Or, cette notion de seuil est particulièrement chère à Henri Gaudin. C'est une thématique récurrente dans ses ouvrages, dont l'un d'eux s'intitule *Seuil et d'ailleurs*³². À ses yeux, le seuil représente l'espace d'une rencontre, « tout à la fois le lieu où s'arrête la construction et où l'on accueille³³ ». Le seuil suggère un lien entre le dedans et le dehors. La coupure du périphérique est alors dépassée par le regard, les vues que crée l'architecture sur Paris et sa banlieue. L'ouverture qu'apporte la structure en portiques des tribunes permet de saisir de l'intérieur du stade le paysage qui l'entoure (fig. 10).

Mais il semble que ce soit aussi la monumentalité du stade, l'expressivité de sa structure, qui permettent de créer un lien entre le stade, le périphérique, Paris et sa banlieue, idée développée dans l'ouvrage *Des fortifs au périf*. Les deux auteurs y citent l'urbaniste Kevin Lynch qui envisage l'autoroute comme une opportunité de voir la ville³⁴. Le traitement dissymétrique de la tribune du stade (fig. 11), qui bénéficie du relief du terrain, valorise sa perception depuis la route. Le regard agit là encore comme un lien, cette fois entre l'équipement et le périphérique. Cohen et Lortie parlent de fait d'une suture entre Paris et sa banlieue, qui, à défaut d'être sensible dans la trame urbaine, se matérialise par une « continuité aérienne entre Paris et les vingt et une communes riveraines³⁵ ». Les opérations de grande ampleur, visibles le long du périphérique, tiendraient lieu de continuité au sein de ce paysage, se répondant parfois d'un côté à l'autre. Le stade Charléty illustre ce phénomène dans le dialogue qu'il entretient avec le siège d'IPSOS à Gentilly, livré lui aussi par l'atelier Henri Gaudin, en 2004. Les deux bâtiments se répondent, de chaque côté du périphérique, créant ainsi une continuité visuelle et architecturale entre les deux communes (fig. 12).

30. Franck Delorme et Pascal Lemaître, *op. cit.*, p. 334.
31. Jean-Louis Cohen et André Lortie, *op. cit.*, 2020, p. 11.
32. Henri Gaudin, *Seuil et d'ailleurs: texte, croquis, dessins*, Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, coll. « Tranches de villes », 2003, 184 p.
33. Hélène Bleskine, « Entretien avec Henri Gaudin. L'architecture et la ville », *France catholique*, n°2484, 20 janvier 1995, p. 21-23.
34. Jean-Louis Cohen et André Lortie, *op. cit.*, 2020, p. 294.
35. *Ibid.* p. 284.

36. Jean-Christophe Bailly, « Charléty un stade clairière », dans Véronique Hartmann et Henri Gaudin, *op. cit.*, p. 13.
37. *Ibid.*, p. 58.
38. Henri Gaudin, « Stadio di Charley, Parigi », *Domus*, n° 780, mars 1996, p. 8-15.
39. *Ibid.*
40. *Ibid.*
41. Véronique Hartmann et Henri Gaudin, *op. cit.*, p. 88.
42. ADP, 1990 W 161, dossier de demande de permis de construire, notice architecturale, 1990.
43. ADP, 3623 W 11, Projet de reconstruction du stade Charléty mission d'audit confiée par la Ville de Paris à Denis Beaulieu et André Desenfant, rapport commun, 1990.

D'un jeu formel à un jeu d'échelle : créer une continuité dans la ville

Les structures des gradins ont parfois été comparées aux articulations d'un squelette : Jean-Christophe Bailly parle d'agencements qui évoquent les « os des épaules du lapin³⁶ ». C'est une comparaison qu'Henri Gaudin reprend en mettant en parallèle, dans plusieurs publications, d'anciens dessins de squelettes avec les structures du stade³⁷. Toutefois, il nuance fortement cette idée dans un texte qu'il signe pour la revue *Domus*³⁸. Selon lui, la métaphore de l'organique serait réductrice, car elle privilégie les rapprochements strictement formels et envisagerait les éléments qui composent le bâti comme issus d'un système unique. Dans sa vision, la ville ne se « structure pas selon une seule loi, mais, en faisant travailler des complémentarités³⁹ », c'est une multiplicité de formes qui fonctionnent de manière harmonieuse, un « jeu des coexistences⁴⁰ ». Ce propos est par ailleurs appuyé par Bruno Gaudin dans un entretien accordé à Jean-Pierre Le Dantec à propos du stade⁴¹.

Cette recherche d'une harmonie par la multiplicité des volumes se lit plus particulièrement dans l'agencement des équipements accompagnant le stade. Les locaux du PUC, et plus particulièrement sa salle polyvalente avec son toit arqué, créent une transition entre les bureaux et le stade. Àuprès du bâtiment du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), les différents volumes offrent une variété de formes et de tailles (fig. 9). Selon la conception de l'équipe d'architectes, cette multiplicité permettrait de retrouver une échelle à taille humaine, calquée sur celle de la ville, contrastant avec celle, plus monumentale, du stade et de ses escaliers⁴². Ces espaces donneraient l'impression de retrouver un morceau de ville, dont la diversité formelle se serait constituée au fil du temps, sur la base d'agencements complexes, et non d'un ensemble bâti *ex-nihilo*. Les discours des architectes sur leurs choix de composition sont toutefois à nuancer. En effet, si l'idée d'un jeu d'échelles pour atténuer la monumentalité de l'édifice est présente dès les premiers projets soumis par l'équipe, elle découle aussi d'un travail d'allers-retours avec la maîtrise d'ouvrage. La salle polyvalente par exemple, projetée en sous-sol, a dû être déplacée en rez-de-chaussée à la demande du maître d'ouvrage⁴³. Elle s'intègre donc dans un discours sur le projet reconstruit *a posteriori*.

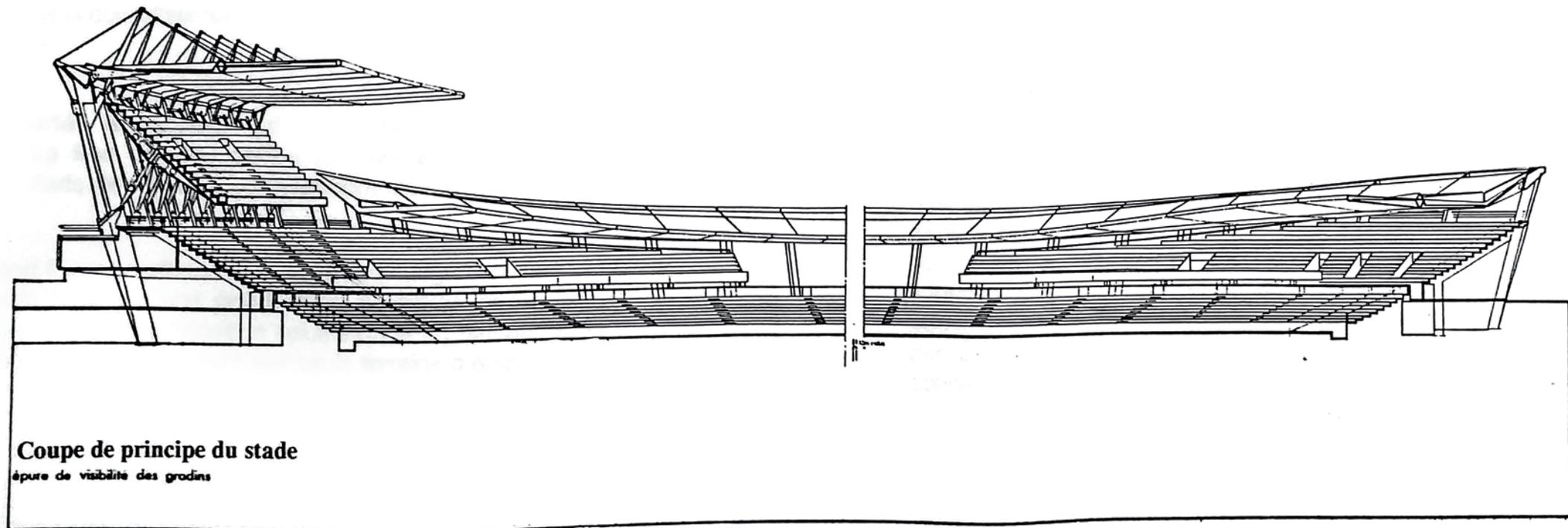


FIG. 11 — Coupe de principe des gradins du stade et de sa tribune, 1989.
Archives de Paris, 246 W 20, dossier esquisse concours

LE PROJET CHARLÉTY, UN PATRIMOINE EN QUESTION ?

Le stade comme monument, un lieu de mémoire ?

Considéré en tant que témoignage visible de l'action des pouvoirs publics, qui y attachent dès les premières esquisses du programme une notion de prestige, mais également comme manifestation dans l'espace public d'un projet esthétique et technique, le stade s'affirme dans une vision liant monument et monumentalité⁴⁴. Cependant, une autre acception de la notion de monument pourrait s'avérer pertinente : celle du stade comme lieu porteur d'une mémoire. De fait, l'histoire du stade Charléty n'est pas uniquement corrélée à celle de la ceinture parisienne, elle est aussi liée à celle du PUC. En 1994, alors que le nouveau stade sort à peine de terre, Claude-Louis Gallien, à l'époque président du club, publie un ouvrage consacré à son histoire, retracée au travers des lieux au sein desquels il a évolué⁴⁵. Le livre souligne particulièrement l'importance que revêt le lieu du stade, tant pour l'entraînement que comme catalyseur indispensable à la formation d'une vie associative.

44. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 2019, p. 16 (1^{ère} éd. 1992).

45. Claude-Louis Gallien, *Charléty : la mémoire d'un stade*, Paris, Éditions Revue EPS, 1994, 296 p.

46. *Ibid.*, p. 258.

47. *Ibid.*

48. Françoise Choay, *op. cit.*, 2019, p. 15.

Il y laisse voir comment, pour les membres du PUC, rebaptisés « charlétyniens⁴⁶», l'identité du club se confond avec celle du stade, qu'ils craignent de perdre si le projet de reconstruction n'aboutit pas⁴⁷. Cet attachement fort est, selon l'auteur, lié à leur histoire commune. Cette perception du stade Charléty peut alors permettre de le considérer en tant que monument, entendu comme un lieu devenu le support d'une identité⁴⁸. Le stade contribue à maintenir la mémoire du club et à la rendre visible dans l'espace public.

Ce phénomène peut être rapproché de celui de *topophilia*, comme l'ont suggéré les échanges lors des journées d'étude d'octobre 2024. Reprenant la théorisation du terme par le géographe Yi-Fu Tuan, John Bale l'introduit dans le champ d'étude de la géographie du sport en tant que forme d'attachement affectif au lieu sportif. Réceptacle de la mémoire d'événements particuliers, tels les Jeux universitaires pour le stade Charléty, et d'un sentiment historique d'appartenance pour les membres du PUC, le stade serait alors, suivant la pensée de John Bale, l'activateur d'une

mémoire individuelle et collective⁴⁹. De la même manière, ce phénomène d'attachement se recoupe avec l'idée du stade comme architecture-signal, remodelant le paysage parisien et sa perception, le regard porté sur lui-même, ainsi que sur le périphérique et la banlieue parisienne⁵⁰. L'ouvrage de Claude-Louis Gallien nous permet de saisir, lors de la reconstruction du stade, le désir de transfert de cette mémoire collective du club vers le nouveau bâtiment. Puisque l'image de l'édifice est fortement transformée, cette mémoire serait finalement liée au site de la porte de Gentilly, sur la ceinture, plus qu'à l'édifice lui-même. Toutefois, ce changement physique, accompagné d'un changement d'échelle, pourrait aussi être vécu comme la perte d'une partie de l'identité du club⁵¹ ou nécessiter sa réinvention pour s'adapter à cette nouvelle image du stade. Toujours géré par la Ville de Paris, le stade accueille encore en 2025 la vie associative du PUC et demeure un lieu d'entraînement important pour le club. Il héberge en outre les matchs à domicile des équipes du Paris Football Club, limité dans ses ambitions par sa physionomie de stade d'athlétisme, et non de football⁵².

Le processus de patrimonialisation du stade : esquisse d'un état des lieux

Si ces nouvelles ambitions entraînent des désirs de modernisation de la part des dirigeants du Paris FC⁵³, il est à noter que le stade a déjà intégré certains processus de patrimonialisation. L'article d'Olivier Cinqualbre pour la revue *Monumental* évoque déjà une première opération de patrimonialisation par l'entrée dans les collections du Musée national d'art moderne – Centre de création industrielle d'une sélection de dessins d'architectures du projet⁵⁴. Le stade, et uniquement le stade, a par ailleurs fait l'objet d'une proposition de labellisation au titre du label « Architecture contemporaine remarquable » en 2017⁵⁵ et bénéficie d'une première protection patrimoniale depuis l'adoption du plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) de Paris en novembre 2024. Cette protection est attribuée aux édifices : « Parce qu'ils possèdent une qualité architecturale remarquable, ou constituent un témoignage de la formation et de l'histoire de la ville ou d'un quartier, ou assurent par leur volumétrie un repère particulier dans le paysage urbain, ou appartiennent à une séquence architecturale remarquable par sa cohérence⁵⁶. »

Bien qu'elle implique aussi une attention portée au voisinage des bâtiments, la procédure s'est toutefois focalisée

49. John Bale et Patricia Anne Vertinsky, *Sites of sport: space, place, experience*, Londres, Routledge, 2004, p. 35.
50. Richard Giulianotti, *Sport: a critical sociology*, Cambridge, Polity Press, 2005, p. 136.
51. Yi-fu Tuan, *Topophilia: a study of environmental perception, attitudes, and values*, New York, Columbia University Press, 1990, p. 99.
52. Arnaud Detout et Laurent Pruneta, « L'avenir incertain du stade Charléty », *Le Parisien*, samedi 25 janvier 2025.
53. *Ibid.*
54. Olivier Cinqualbre, « Le stade Sébastien-Charléty d'Henri et Bruno Gaudin, Paris XIII^e. Histoires patrimoniales », *Monumental*, n°2, 2023, p. 68-71.
55. Centre de documentation du patrimoine DRAC Ile-de-France, *Notice monographique, Label ACR, Stade Charléty, 75013*, décembre 2017, par Olivier Mathiotte et Léo Noyer-Duplaix.
56. Ville de Paris, *Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb) de Paris, « UGSU.2.4 Protection des formes urbaines et du patrimoine architectural »*, Règlement Tome 1, novembre 2024, p. 127.

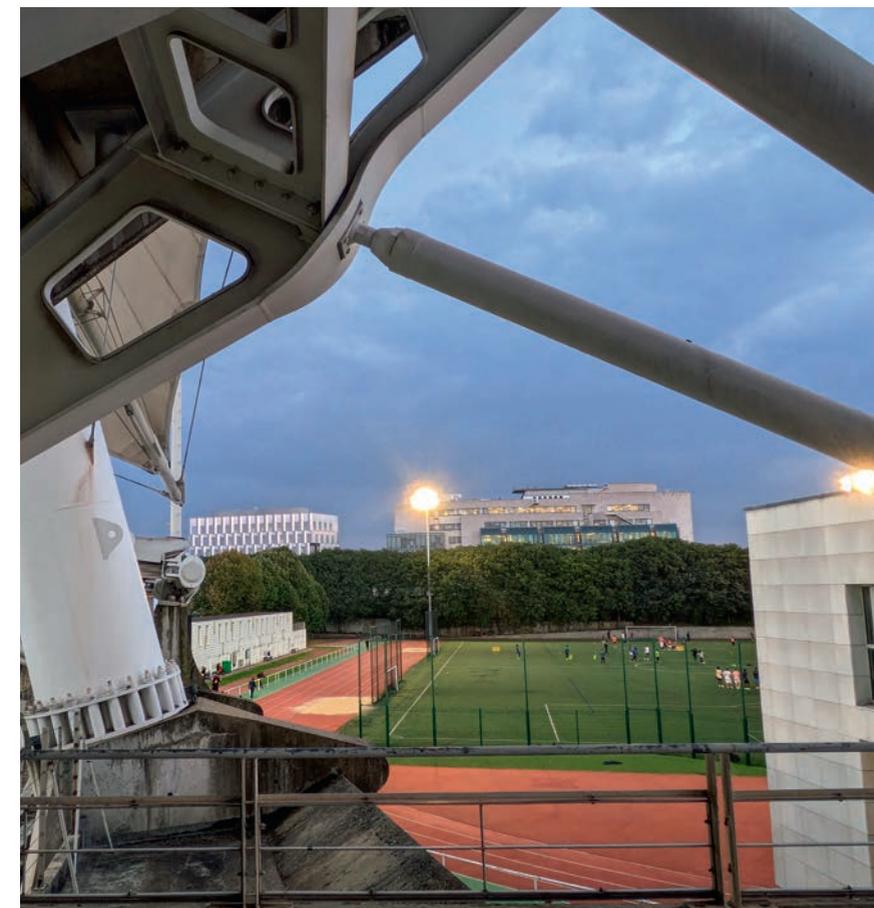


FIG. 12 : Le siège d'IPSOS depuis les circulations du stade Sébastien-Charléty, 2024.
Cliché Florence Rinaldo

57. Commission du vieux Paris, *Compte-rendu de séance plénière du 16/09/2021*, 2021, p. 72. [En ligne] <https://cdn.paris.fr/paris/2022/01/26/b69477b8bf4e103d4f0d660e57010293.pdf>

sur l'objet du stade et non sur l'ensemble du programme dans lequel il s'inscrit. En 2021, le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de la Ville de Paris (DHAAP) émet, en séance plénière de la Commission du Vieux Paris, un avis défavorable quant à l'opération de rénovation et d'isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble de bureaux jouxtant le stade, dessinés par Henri et Bruno Gaudin. Critiquant la rénovation au motif qu'elle « entraînerait une modification notable de son élévation », le DHAAP remarque par ailleurs : « Il s'agit là d'une génération de constructions dont l'intérêt patrimonial est grandissant, et qui devrait être préservée⁵⁷. »

Ce projet de stade, pensé dès le départ dans son rapport aux politiques urbaines parisiennes, fait donc l'objet d'une première forme de protection patrimoniale par le biais de ces mêmes politiques. S'il ne s'agit pas à l'origine de restructurer un quartier, le projet du stade témoigne d'une tentative,

à la fin des années 1980, de conserver certaines caractéristiques spécifiques à la ceinture verte. Il poursuit ainsi une histoire au temps long des politiques d'aménagement de la couronne de Paris. Cette volonté est notamment sensible par l'implication de l'Apur dans le projet, dès les premières études précédant le concours.

Une convergence est perceptible entre le projet porté par Henri et Bruno Gaudin et les attentes formulées par l'Apur et le Paris Université Club en termes de visibilité de l'équipement et d'intégration dans la ville, qui a pu être facilitée par la proximité d'Henri Gaudin avec certains des architectes responsables des premiers projets. Pourtant, il est vrai que ces attentes trouvent un écho certain dans la pensée formulée par Henri Gaudin sur la ville et la place du monumental au sein de celle-ci. S'inscrivant dans une continuité méthodologique avec la micro-histoire, ces réflexions permettent de replacer la construction du stade Charléty dans une analyse dépassant le cadre de la vision de l'architecte sur son œuvre, en interrogeant d'autres échelles, d'autres points de vue. Cela afin de rééquilibrer la vision donnée de la pratique architecturale, qui met en lumière les interactions et la complexité inhérente à l'aboutissement du projet architectural. Les archives révèlent les révisions et compromis qui ont dû être admis, l'ajout d'un programme de bureaux sur le périmètre de la ceinture verte pour trouver un équilibre financier à l'opération ou, plus tard, la suppression du programme de logements afin de respecter les prescriptions d'urbanisme du site. Certaines modifications, comme celle de l'implantation de la salle polyvalente, sont aussi utilisées par les architectes dans une reconstruction des discours sur le projet après sa livraison.

Enfin, le lien historique du stade avec le Paris Université Club et la volonté politique d'offrir un équipement de grande ampleur à la Ville de Paris, qui président à sa construction, trouvent un écho dans l'engagement d'un processus de patrimonialisation. Sa portée se limite toutefois à l'objet du stade, les programmes d'accompagnement et tertiaires en restant jusqu'à présent exclus, posant alors la question du maintien de l'unité d'un programme pensé à l'origine comme un ensemble.

Bordeaux Nord – Bordeaux Lac, un pari sportif¹

MANON ESPINASSE

Architecte DE-Urbaniste et doctorante CIFRE Bordeaux Métropole, Observatoire de la Condition Suburbaine, Laboratoire Ville Mobilité Transport

FLORIAN GROLLIMUND

Technicien inventaire du patrimoine, direction de l'urbanisme, Bordeaux Métropole

Le quartier de Bordeaux Nord plus communément appelé Bordeaux-Lac, est issu d'une grande opération d'expansion urbaine autour d'un lac artificiel, engagée à la fin des années 1950. Les 1500 hectares construits depuis lors forment une entrée de ville majeure pour le territoire bordelais et métropolitain. L'opération d'ensemble dirigée par l'architecte Xavier Arsène-Henry à partir du milieu des années 1960 a fait l'objet de nombreuses publications². À l'inverse, la littérature est peu disert sur le sport, ses infrastructures, ses espaces, alors qu'ils représentent près d'un tiers de la surface du projet d'aménagement.

Le territoire construit autour du lac rassemble des activités nautiques comme le club d'aviron et de canoé-kayak, une plaine des sports avec terrains de football, de rugby, de tennis et des halles multisports, un golf (fig.1), un vélodrome et un grand stade. Celles-ci constituent l'héritage d'un projet de démocratisation des pratiques sportives. Les équipements construits depuis accueillent encore aujourd'hui une activité importante de loisirs et de compétitions, de l'échelon local au national voire international.

À ces égards, il s'agit dans cet article de se demander pourquoi et comment le sport a pris une telle place dans l'un des plus grands aménagements urbains du XX^e siècle en France ? En quoi les équipements sportifs structurent-ils le processus de fabrication de la ville au nord de Bordeaux ? Quelles en sont les caractéristiques architecturales et paysagères, les pratiques, les fréquentations et leurs évolutions ?

Il s'agit d'appréhender la dimension sportive au prisme de l'aménagement du territoire et d'en comprendre l'évolution, des années 1960 à aujourd'hui. Dans un premier temps,

1. Les auteurs remercient toutes les personnes qui ont accompagné l'élaboration de cet article et particulièrement les Archives de Bordeaux Métropole.
2. Tels que les travaux de : Charles Higounet et Joseph Lajugie (dir.), *Histoire de Bordeaux. Bordeaux au XX^e siècle*, t. 7, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1972. Robert Coustet et Marc Saboya, *Bordeaux : la conquête de la modernité - Architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 à 2003*, Bordeaux, Mollat, 2003. Marc Saboya, *Chaban le bâtisseur : 50 ans d'architecture et d'urbanisme à Bordeaux*, Pessac, Le Festin, 2015. Emmanuelle Bonneau, « La ville dans la nature, la nature dans la ville, Ré-évaluation prospective d'une vision pour le Lac en l'an 2040 », *CAMBO Cahiers de la métropole bordelaise*, n° 5, 2014, p. 20-21. Sébastien Girardeau, *Les Aubiers et le Lauzun : deux ensembles de logements du quartier du Lac à Bordeaux (1966-2018)*, Transversale, Histoire : architecture, paysage, urbain, 2018. Pour la dimension sportive soulignons les rares études : Gilles Ragot, *Guide d'architecture - Bordeaux et son agglomération, 1945-1995*, Bordeaux, éditions Confluences, 1996 ; Jean-Pierre Augustin et François Cougoule, « Sport : Bordeaux, terrain de jeux », *CAMBO Cahiers de la métropole bordelaise*, n° 9, 2016.



FIG. 1 – Le golf de Bordeaux-Lac avec, au fond, les infrastructures sportives.
Cliché Alexandre Lamoureux, mai 2019

nous nous intéresserons à l'histoire du programme du Lac et à ses équivalences dans le territoire national puis, dans un second temps, nous aborderons plus en détail l'histoire et l'évolution de ses équipements sportifs. Ce travail s'appuie sur une documentation inédite tirée des Archives de Bordeaux Métropole et des Archives départementales de la Gironde, complétée par des visites de terrain et des entretiens.

L'URBANISATION DE BORDEAUX-LAC À PARTIR DE LA FIN DES ANNÉES 1950 OU LA GENÈSE D'UN AMÉNAGEMENT SPORTIF

Au début du XX^e siècle, un tiers de la surface de la commune bordelaise au nord est constitué de zones humides, connectées à la Garonne par des jalles et des esteys³. Ces terrains, impropres à la construction, ont été drainés à partir du XVII^e siècle par les ingénieurs hollandais pour y développer une agriculture de marais⁴. Dans les années 1930-1940, le maire de Bordeaux Adrien Marquet confie à l'architecte en chef de la Ville Jacques d'Welles⁵ (1883-1970) la réalisation d'un plan d'urbanisme. Parmi de nombreux projets, il propose d'occuper les terrains marécageux du nord par une base aéronautique transocéanique pour les hydravions avec une extension

3. Une jalle est le nom commun en gascon pour désigner un cours d'eau, limité géographiquement au Médoc. Un estey est aussi un cours d'eau, plus petit et soumis au régime des marées, communément associé aux rives de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne.
4. Cédric Lavigne, *Étude archéogéographique de la rive gauche de Bordeaux Secteur Bordeaux Nord*, Mairie de Bordeaux et Bordeaux Métropole, 2011. [En ligne] <https://identificationpatrimoine.bordeaux-metropole.fr/sites/MET-LIEUXPAT-DRUPAL/files/2022-09/Etude%20arch%C3%A9og%C3%A9ographique%20marais.pdf>

5. Jacques Boistel d'Welles est ingénieur-architecte de la ville de Bordeaux sous la mandature de Fernand Philippart à partir de 1921. En 1925 il est nommé architecte en chef de la Ville par le nouveau maire Adrien Marquet (maire de 1925 à 1944). Il réalise à Bordeaux un certain nombre d'œuvres architecturales comme la bourse du travail ou les bains-douches de la Bastide et aussi le second stade et le parc de Lescure.
6. Jacques Chaban-Delmas est à la fois un personnage politique local et national. Maire de Bordeaux entre 1947 et 1995, président de la communauté urbaine entre 1967-1977 puis 1983-1995 ; il a aussi été ministre à plusieurs reprises, président de l'Assemblée nationale puis premier ministre.
7. Jean Royer (1903-1981), urbaniste en chef de la ville de 1948 à 1953, a été adjoint auprès d'Henri Prost pour l'élaboration du premier plan d'aménagement de la région parisienne. Il a créé la revue *Urbanisme* en 1932. Il a réalisé le plan d'aménagement de Libourne notamment mais aussi la cité de la Benauge sur la rive droite de Bordeaux, ou encore le premier plan de l'opération Mériadeck et le plan masse de la cité du Grand-Parc.
8. Notamment dans les années 1950, un rééquilibrage industriel est projeté à l'échelle nationale. Bordeaux sera ensuite identifiée en 1963 parmi huit « métropoles d'équilibre » (Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz, Strasbourg, Lyon-Grenoble-Saint-Etienne, Marseille, Toulouse, Nantes-Saint-Nazaire).
9. Propos de Jacques Chaban-Delmas lors de la remise des prix du concours du quartier du lac le 15 octobre 1966. Vidéo INA. [En ligne] <https://www.inamediapro.com/notice/BOC9204132597?key=3246079234&nbResult=2&backUrl=%2Frecherche%2Fsimple%3Fstart%3D1966%252F01%252F01%26end%3D1970%252F12%252F31%26isAffinageParDate%3D1%26oldValTv%3D139%26anchor=2>

du port de Bordeaux le long de la Garonne. Après la guerre, le grand projet d'urbanisme pour Bordeaux Nord s'inscrit dans la continuité de ce plan.

Le programme d'urbanisme de Jean Royer et le lac (1962-1965)

À la fin des années 1950, le maire de Bordeaux Jacques Chaban-Delmas (1915-2000)⁶ impulse de grands chantiers urbains : les nouveaux quartiers de la Benauge (1948-1955), du Grand-Parc (1955-1975), et particulièrement l'opération Mériadeck (1950-1970) du centre-ville, les Zones à urbaniser en priorité (ZUP) en rive droite à partir des années 1960 et l'opération d'extension urbaine du Nord de Bordeaux. Après approbation du projet d'une zone d'habitations et d'espaces verts dans ce secteur par le ministère de la Construction, le conseil municipal engage en 1957 l'acquisition de 1000 hectares de marais jusqu'alors fréquentés par quelques chasseurs de gibiers d'eau.

À partir de 1962 et jusqu'en 1965, l'urbaniste en chef de la ville Jean Royer⁷ a la charge d'un plan d'urbanisme de détail couvrant 2000 hectares qui comprennent les 1000 hectares acquis par la Ville. Ce plan de zonage des programmes, s'inscrit dans la démarche du Plan directeur du Groupement d'urbanisme de Bordeaux de 1952 qui succède au plan de d'Welles. Cette démarche de plan directeur et les grands projets qu'elle encadre visent à faire de Bordeaux une métropole d'un million d'habitants. C'est une ambition soutenue par une politique d'aménagement du territoire français émergente dans laquelle Bordeaux est identifiée pour contrebalancer la suprématie parisienne⁸.

Simultanément, se construit le plan d'assèchement nécessaire à l'aménagement du territoire avec la création d'un grand lac de 160 hectares profond d'environ 15 mètres. La grave remontée du fond permet de remblayer et de stabiliser les futures zones à urbaniser : « Le lac était et est toujours un instrument d'assainissement indispensable à toute cette région. [...] Nous avons là un des points essentiels du développement d'avenir de l'agglomération bordelaise⁹. » Et Jean Royer de commenter à l'égard des sports : « Multiples terrains d'entraînement ; nombreux tennis dont le maire voudrait « populariser » la pratique ; terrains de basket, de volley, fronton de pelote basque ; salles de culture physique, patinoire couverte y trouveront place, et le cas échéant le grand stade de 100 000 places manquant à Bordeaux.[...] Le lac lui-même constitue, au nord et au sud de la presqu'île un double

et remarquable plan d'eau pour l'organisation de sports nautiques : voile, aviron, ski, régates, etc... [...] Ainsi ce secteur quasi déshérité, ignoré de la plupart des habitants, est-il en passe de devenir l'un des plus attractifs de la cité¹⁰ ».

Le lac est le centre de la composition du plan d'urbanisme de détail, autour duquel s'articule le programme de logements, d'espaces verts et de loisirs et des grands équipements de rayonnement régional (fig. 2). Le premier à trouver sa place sur les rives du lac est le bâtiment de la foire internationale de Bordeaux, trop à l'étroit sur l'esplanade des Quinconces. Pour l'accompagner, sont prévus à proximité, un palais des congrès, des hôtels, des restaurants. Le lac doit devenir le « lieu de manifestations nombreuses, commerciales et culturelles tout au long de l'année¹¹. » Dans la partie Sud, dans les communes de Bordeaux mais aussi de Bruges, de nouvelles zones d'urbanisation (plus de 10 000 logements) sont prévues, en continuité du tissu existant. Cet ensemble est complété par des industries et des bureaux programmés en bordure de Garonne et au nord de l'opération. L'une des pièces maîtresses de ce plan, positionnée au nord de l'opération, est la zone boisée dédiée aux activités sportives et de loisirs: 750 hectares sur les 2000 hectares du plan. En collaboration avec le secrétariat d'État à la Jeunesse et Sports, espaces verts et installations sportives qui « manquaient gravement à la Ville » seront possibles à Bordeaux Lac¹². Le défaut d'équipements sportifs en centre-ville n'est pas propre à Bordeaux. À partir des années 1950-1960, leur construction accompagne une expansion urbaine croissante en périphérie des grandes agglomérations françaises¹³. Cette programmation sportive s'inscrit aussi dans une volonté de « sports pour tous »¹⁴ en France après la Seconde Guerre mondiale qui est renforcée par les lois-programmes de 1960, largement soutenue à Bordeaux par Jacques Chaban-Delmas, passionné lui-même de sport¹⁵.

En 1965, la SAUNAB (Société d'aménagement urbain du nord de l'agglomération bordelaise) est créée pour l'urbanisation des 1000 hectares. Un concours national d'aménagement est lancé en février 1966 auquel trente-huit équipes répondent. Une note du ministre de la Jeunesse et des Sports du 30 juin 1966¹⁶ valide l'importance du programme de la base de plein air et de loisirs du quartier du Lac. Les bien-fondés de ce projet destiné tant aux scolaires qu'à l'organisation d'activités quotidiennes ou hebdomadaires de plein-air ne font alors aucun doute.

10. Plan d'urbanisme de détail de Bordeaux Nord, Jean Royer 1965, rapport justificatif, Archives départementales de la Gironde (désormais AD33), 1742 W 26 et 1742 W 138.
11. *Ibid.*
12. *Ibid.*
13. Jean-Paul Callède, « Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine », *Histoire, économie & société*, 2007, p. 75 à 85.
14. Franck Delorme et Pascal Lemaître, *Les Sports en France de l'Antiquité à nos jours Une histoire, un patrimoine*, Paris, éditions du patrimoine, 2023.
15. Jean-Pierre Augustin, « Chaban-Delmas, le goût du sport, les amis et la politique » p. 445-458 dans Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec et Jean-François Sirinelli, *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Presses Universitaires de France, 2007.
16. Dans l'avant-projet du golf : Archives de Bordeaux Métropole (désormais ABM), Bordeaux, 1073 W 146.

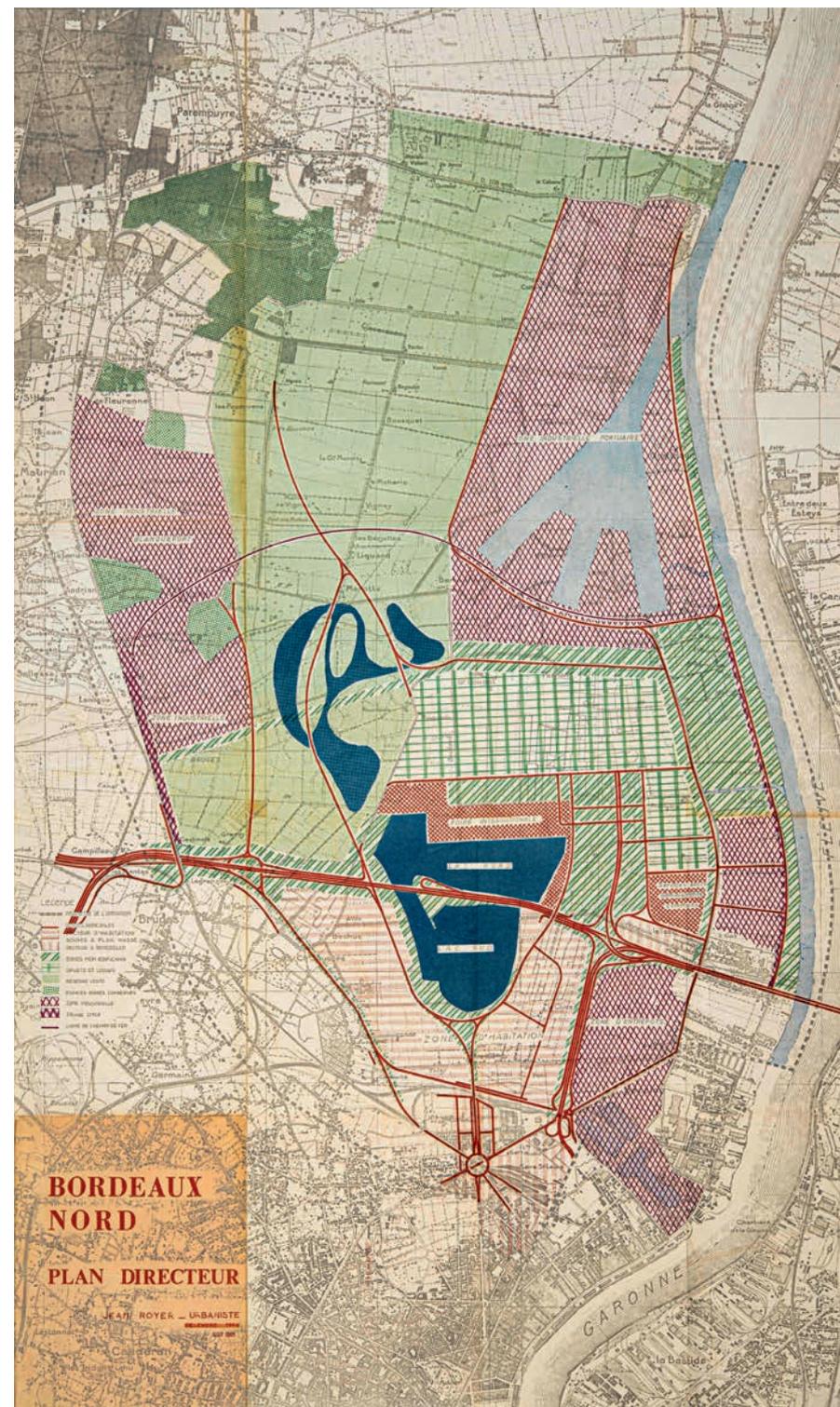


FIG. 2 — Le plan directeur de détail de Jean Royer (1965) pour le Nord de Bordeaux, les croisillons verts représentent les zones de sports et de loisirs.
ABM, Bordeaux, 271 W 63



FIG. 3 – Vue d'ensemble du projet « La ville dans la nature, la nature dans la ville ».
Rapport d'ensemble de 1967. AD33, 1742 W 27

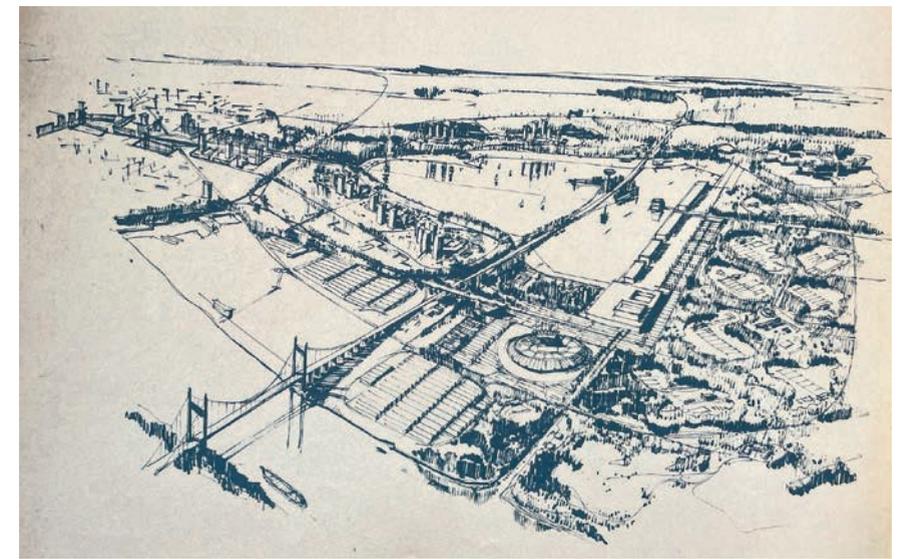


FIG. 4 – Composition architecturale et urbaine pour les 1000 hectares du concours remporté par Xavier Arsène-Henry, plan de situation de la base de plein air et de loisirs (janvier 1971).
ABM, Bordeaux, BXM 1073 W 127

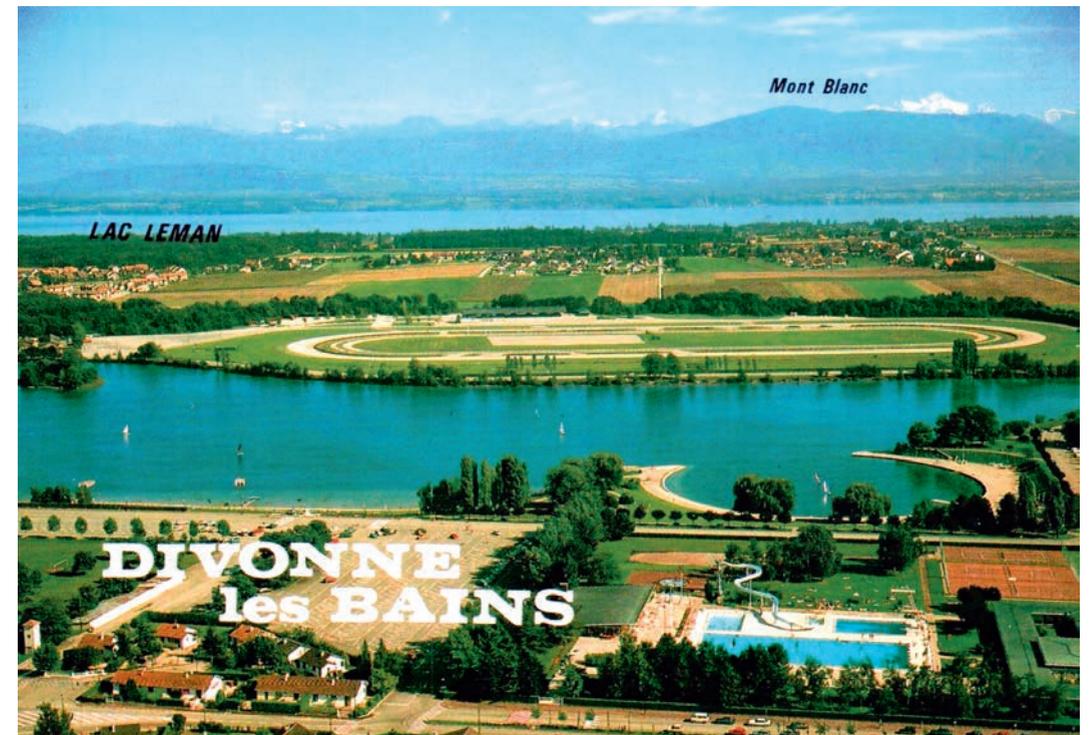


FIG. 5 – Le lac artificiel de Divonne-les-Bains (01)
avec ses équipements de loisirs (centre nautique et de voile, tennis, hippodrome...) dans un cadre encore rural, carte postale vers 1970.
Coll. particulière

Le projet de Xavier Arsène-Henry (1966-)

Architecte parisien issu d'une famille bordelaise, Xavier Arsène-Henry (1919-2009)¹⁷ accompagnait enfant son père dans les marais au nord de la ville pour chasser la bécassine¹⁸. C'est donc avec un certain affect qu'il répond au concours du Lac en 1966. En octobre, son équipe d'architectes composée de Luc Arsène-Henry, François Ambroselli et Jean-Claude Dubost l'emporte avec le slogan « la ville dans la nature, la nature dans la ville ». Ce thème découle d'une volonté de créer à partir d'une page blanche, puisque le paysage du lac est plat, nu et clair, formé des sables et des graves retirés du plan d'eau. L'idée est de planter des « germes », qu'ils soient végétaux ou urbains, le tout dans une optique évolutive et de long terme du programme¹⁹. Il théorise les « clairières », dans lesquelles « le cadre de vie est d'abord vert avec de temps en temps des objets dedans²⁰. » En tout, cinq clairières urbaines de 3000 logements chacune sont programmées, équipées de petits centres commerciaux, bureaux et services).

Mais pour que les habitants jouissent des frondaisons depuis leur balcon et que promeneurs et sportifs puissent s'agiter dans un cadre boisé, il faut planter. Arsène-Henry met au point avec les services de la Ville de Bordeaux une pépinière dédiée à l'opération. En moins de deux ans, des centaines d'écoliers bordelais mettent en terre des milliers de pins, de bouleaux, de saules, d'oyats, de genêts, d'ajoncs et de bruyères pour donner au site les atours d'une nature promise.

Côté programme, l'équipe d'architectes est fidèle au plan de Royer affectant, par zones, les futurs équipements. Lancé avant le concours d'aménagement, le Parc des Expositions (1965, Jean Dubuisson et Francisque Perrier architectes) est le premier édifice et entraîne par ricochet la construction du quartier des hôtels et de l'auditorium : « Au fond c'est assez étonnant de penser qu'en partant d'un marais, qui était le paysage classique de Bordeaux, on en fait une zone qui sera exploitée et habitée²¹. »

La place réservée au sport est considérable, cette décision relevant à la fois d'une volonté municipale et d'une intention d'Arsène-Henry pour contrer une certaine désaffection des Français à l'égard des infrastructures sportives. Le dispositif d'Arsène-Henry est le même que pour les logements : plusieurs « clairières » sportives sont prévues, dans lesquelles on retrouve des terrains de sport en plein air (football, tennis, pelote basque), des gymnases, un golf... Ces espaces sont placés

17. Xavier Arsène-Henry est diplômé de l'École des beaux-arts en 1956, il est second grand prix de Rome en 1950. Il fonde une agence d'architecture avec son frère Luc Arsène-Henry en 1953. Partisan de la *Chartes d'Athènes*, il développe une architecture et un urbanisme fonctionnalistes. Au cours de sa carrière, il bâtit environ 200 000 logements, notamment dans les années 1970 avec la construction des quartiers de Bordeaux-Lac, de La Rouvière à Marseille et de grands ensembles comme à Nîmes et à Montereau-Fault-Yonne.
18. Xavier Arsène-Henry, *Notre ville*, Tours, Mame, 1969, p. 230-241.
19. Xavier Arsène-Henry, « Une volonté d'aménagement. L'expérience de Bordeaux-Lac », *Études*, vol. 378, 1993.
20. Mémoire Filmique de Nouvelle Aquitaine, Entretien de Xavier Arsène-Henry par Jean-Marie Blanc, 10 décembre 1986, BSX 00189. [En ligne] <https://www.memoirefilmiquenouvelle-aquitaine.fr/films/xavier-arsene-henry>
21. Propos de Xavier Arsène-Henry, *Vivre en Aquitaine*, reportage de mai 1970 (INA). [En ligne] <https://www.inamediapro.com/notice/CAF93053100?key=3246079234&nbResult=17&backUrl=%2FRecherche%2Fsimple%3Fstart%3D1962%252F01%252F01%26end%3D1971%252F12%252F31%26isAffinageParDate%3D1%26oldValTv%3D1675%26anchor=2>
22. Xavier Arsène-Henry, 1969, *op. cit.*, p. 230-241.
23. Plaquette de présentation du « Quartier du Grand Lac », 1967, éditée par la SAUNAB (AD33, 1742 W 138).
24. Note sur l'équipement sportif du quartier « le lac » à Bordeaux, 3 février 1969, Xavier Arsène-Henry (ABM, Bordeaux, 1 W 823).
25. *Ibid.*
26. Mémoire filmique de Nouvelle Aquitaine, entretien de Xavier Arsène-Henry, *op. cit.*

au nord de l'opération, dans la zone boisée de 400 hectares, l'actuel bois de Bordeaux (fig. 3). L'environnement ouvert, sans grillage, doit faciliter les circulations de terrain en terrain et encourager les sportifs timides à s'approprier les lieux²². Quant au lac, ses rives ouest sont réservées pour un centre nautique et un club de voile.

« On ne pourra pas parler d'un stade : il y en aura huit groupés dans une plaine des sports, conçus pour toutes les formes d'athlétisme. Un terrain de rugby ? Non : seize. Et autant de terrains de football, de basket, de volley, de handball. Et huit frontons de pelote basque. Et huit terrains de hockey sur gazon... [...] Deux ou trois courts de tennis ? Non : quarante-huit ! [...] Tous les jours : tennis, polo-vélo, patinage, bowling, tir, ball-trap... En fin de semaine : de l'équitation au golf en passant par tous, absolument tous les sports nautiques offerts par le Lac (voile, aviron, canoë, kayak, plongée sous-marine)²³. »

Dans une note de 1969²⁴, Xavier Arsène-Henry précise que l'intégration du sport doit se faire dans le cadre de la vie quotidienne et non en marge de celle-ci, que les installations doivent être « belles et bien aménagées », « accueillantes », « être conçues selon des critères de qualité ». Il y souligne la proximité avec les établissements scolaires et une pratique ouverte à tous, l'importance des moniteurs et entraîneurs sur place, ou encore l'utilisation de la publicité pour inciter à faire du sport car « l'équilibre et le développement tant physique que moral ne s'obtiennent que dans la pratique sportive²⁵ ». 24 000 écoliers sont attendus chaque semaine. L'ensemble sportif envisagé est associé à d'autres équipements de loisirs et culturels (bibliothèques, jeux de société, musées, discothèques, aires de jeux pour enfants, bowling...).

L'opération gigantesque est travaillée en détail pour que les niveaux de circulations ne s'entravent pas (fig. 4). La place réservée à l'automobile est prépondérante avec des voies très larges et des parkings pour toutes les infrastructures (dont celui de 10 000 places du Parc des Expositions). Pour les vélos et les piétons, des chemins sinueux sont aménagés pour faire le tour du lac et relier les pôles sportifs. Dans les clairières, au nord, des allées cavalières connectent les terrains sans avoir l'impression d'être dans une « usine à sport »²⁶. Néanmoins, de ce programme ambitieux, un stade de 100 000 places, une piscine, une patinoire ou encore un centre équestre ne sont pas réalisés. Les infrastructures construites en priorité forment la matrice de l'héritage du lac. Le lac, élément géographique majeur de Bordeaux, centre d'une



FIG. 6 – En 1964, l'aménagement du lac Kir de Dijon est terminé avec équipements de loisirs, infrastructures routières et cheminements doux. Avec la nouvelle ZUP (à droite) de la Fontaine d'Ouche s'achève, au début des années 1970, l'opération urbaine.
Carte postale vers 1975. Coll. part.



FIG. 7 – Cergy-Pontoise, ville nouvelle d'Île-de-France, avec un urbanisme organisé en fonction des nouveaux plans d'eau, creusés dans une boucle de l'Oise à partir de 1975. Carte postale vers 1980.
Coll. part.

27. Histoire urbaine *L'économie mixte et l'aménagement urbain, XX^e-XXI^e siècles*, Société française d'histoire urbaine, n° 68, 2023.

composition urbaine, paraît aujourd'hui une évidence naturelle, au point d'avoir donné son nom au quartier. Or, et comme tant d'autres plans d'eau artificiels en France, c'est au départ un simple « instrument d'assainissement », jugé indispensable à la modernité de toute une région.

Regard sur les lacs artificiels en France: la place de Bordeaux

Bordeaux est-elle une exception dans le paysage des lacs artificiels en France ? L'histoire de ces plans d'eau peut remonter au Moyen Âge où leur création est associée à un revenu, pris sur un moulin ou la location d'un droit de pêche. Au XIX^e siècle, le plan d'eau artificiel devient, en montagne surtout, un potentiel hydraulique, garant d'une eau à la fois potable pour les robinets des villes et productrice d'électricité. Ce n'est qu'au siècle suivant avec le développement de la société des loisirs que naît l'idée d'aménager des plans d'eau dans un but attractif et récréatif.

La petite ville thermale de Divonne-les-Bains est l'une des premières à faire le choix d'un lac, creusé dès 1961 sur le dessin d'un peintre local, Jean Debaud (fig. 5). Cette décision est portée par l'assainissement d'une partie marécageuse de la commune puis de son aménagement sportif. En 1964, le plan d'eau est équipé d'une plage, d'un club de voile, d'un centre nautique (1964, Maurice Novarina architecte) et même d'un hippodrome. Dans d'autres communes, le plan d'eau s'accompagne d'ambitions plus importantes, multifonctionnelles, comme le pressentent les équipes municipales du Mans, de Tours, mais surtout de Dijon et de Bordeaux. En effet, ces villes font le choix de plans d'urbanisme et de création de sociétés d'économie mixte pour conduire les futures opérations²⁷. À Dijon, la SEMAAD (société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise), fondée en 1961, entreprend la même année le creusement du lac Kir à l'ouest de la capitale bourguignonne (fig. 6). S'ensuivent la réalisation d'infrastructures sportives (club d'aviron et de canoë-kayak, centre de voile, tennis) ou de détente (plage et zone de baignade) puis la construction de logements (ZUP de la Fontaine d'Ouche). Au Mans, la nouvelle ZUP des Sablons (1960, architectes-urbanistes Pierre Vago et Marty) qui prend place en bord de Sarthe nécessite le drainage de la zone humide par le creusement d'un lac en 1964. Contrairement à Dijon et à Tours, les activités nautiques et de loisirs ne s'installent que dans un second temps.

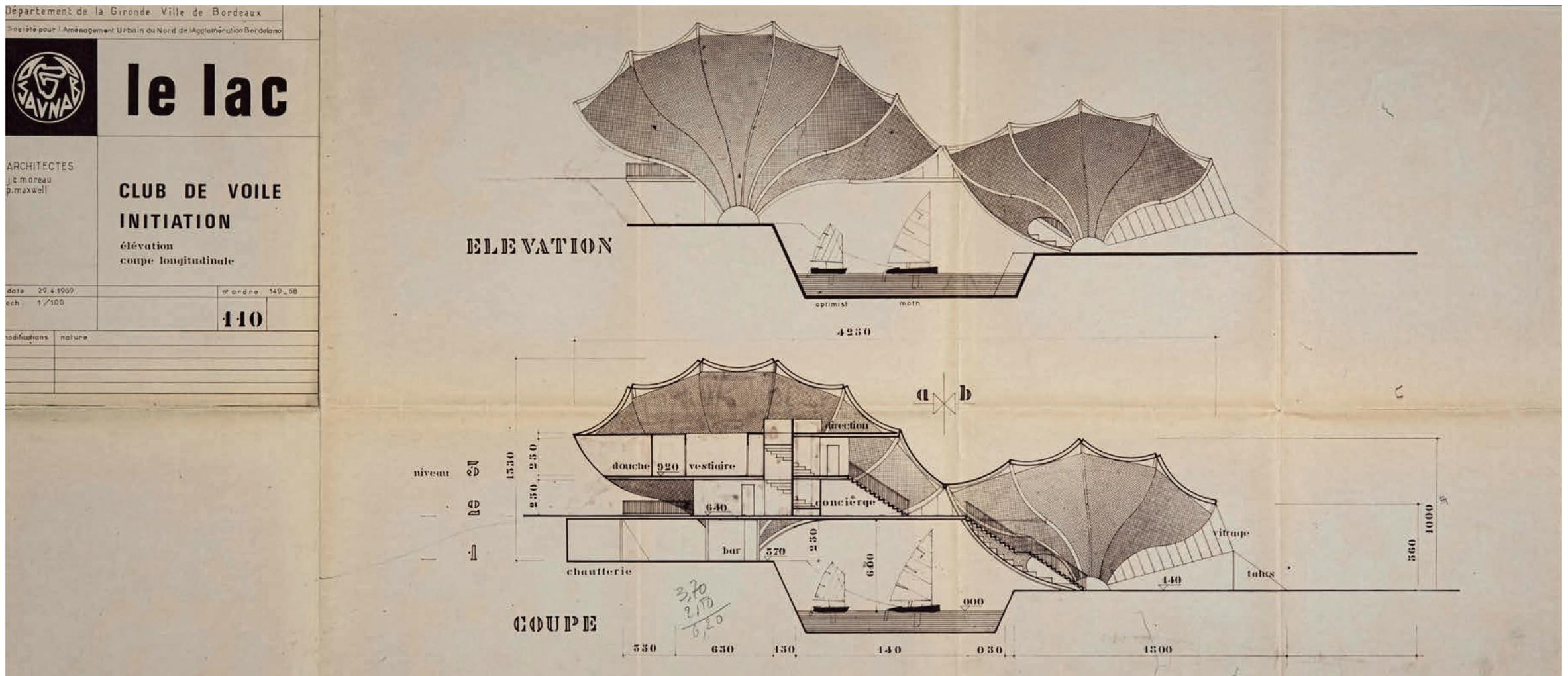


FIG. 8 — Élévation et coupe de l'avant-projet du centre de voile par l'équipe d'architectes Moreau-Maxwell en 1969. ABM, Bordeaux, 1073 W 134

Même si le chantier s'étale des années 1970 aux années 1990, comment ne pas évoquer le cas de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (fig. 7)? Le plan d'urbanisme directeur adopté en 1965 prévoit le creusement de plusieurs plans d'eau dans une boucle de l'Oise. Ceux-ci deviennent un élément structurant de l'urbanisme par la création de « l'Axe majeur » (labellisé Architecture contemporaine remarquable en 2024). Ce tracé piéton de 1 500 m relie les plans d'eau par « l'Île Astronomique » au centre de la ville par la tour belvédère de la place des Colonnes. Dans ce courant, Bordeaux se démarque des cas précédents par un aménagement total autour de son lac, pensé comme nouveau quartier de ville, porté par des équipements sportifs bien conçus et ultra modernes.

VOILE PUDIQUE SUR L'ARCHITECTURE NAUTIQUE

Dès 1967 à Bordeaux, les discussions autour des activités nautiques sont animées: faut-il des bateaux à moteur? un téléski nautique? des planches à voile ou encore des avirons? Finalement, le calme l'emporte sur le tumulte avec la partie nord réservée à la course en ligne (canoës, kayaks, avirons) et la partie sud à la voile en initiation (planches et optimistes). Proche des habitations, une plage de sable et des parcours de pêche sont proposés toute l'année comme pratiques encadrées autour du lac.

Ceci fait, les bâtiments à construire doivent répondre aux contraintes de chaque pratique, et surtout appliquer le principe général qui prévaut à l'aménagement du lac: son intégration au site.



FIG. 9 — Vue du centre de voile depuis le ponton en 2024.
Cliché F. Grollimund



FIG. 11 — Vue du club d'aviron canoë-kayak depuis le ponton en 2024.
Cliché F. Grollimund

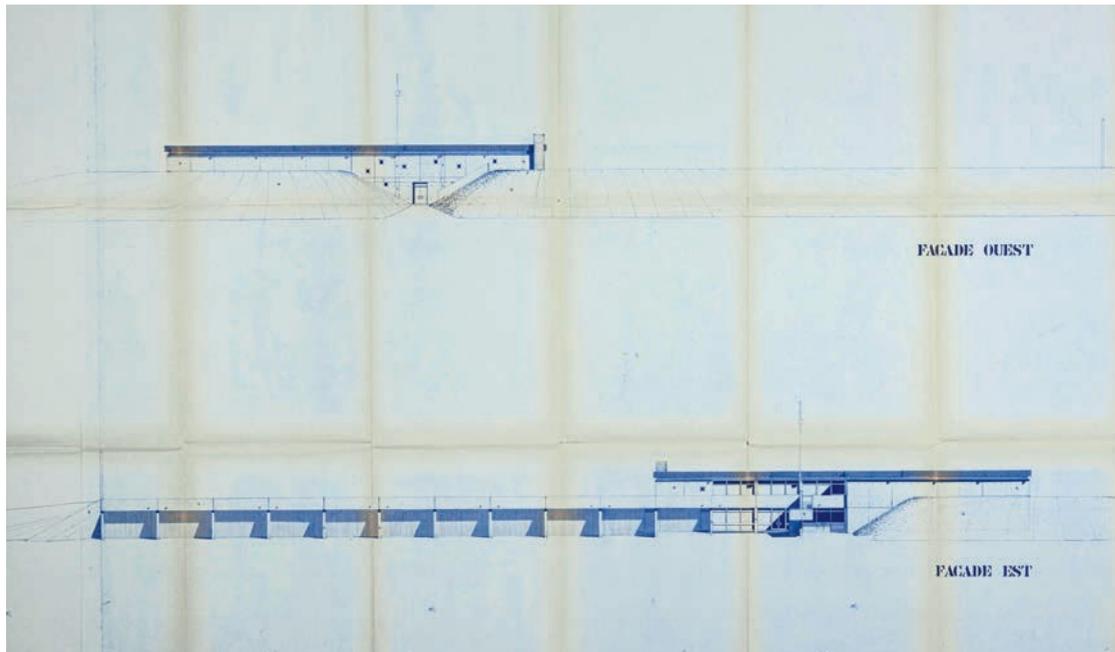


FIG. 10 — Élévations du club d'aviron et de canoë-kayak par les architectes Xavier Arsène-Henry et Jean Sérieis en 1969.
ABM, Bordeaux, 1073 W 141



FIG. 12 — Vue du club house d'aviron canoë-kayak en 2024.
Cliché F. Grollimund

Sous les pins, le centre de voile

Peut-être débordée de travail, l'équipe d'Arsène-Henry soumet à concours restreint le centre de voile et les antennes sportives. Les architectes bordelais Jean-Claude Moreau et Patrick Maxwell sont retenus en 1967, eux les habitués de l'architecture-nature²⁸. En 1969, ils rendent un avant-projet visuellement grandiose : à plus de vingt mètres de hauteur s'élanche une double toile tendue qui recouvre sur trois niveaux les locaux de l'administration et le mât des bateaux (fig. 8). Les voiles sous les voiles. Cette mise en abyme attirante met à l'honneur une technique récente et en vogue : la toile tendue. L'architecte Roger Taillibert est l'un des premiers à l'utiliser pour couvrir une piscine parisienne en 1964 et Pierre Layré-Cassou l'emploie en 1966 sous forme d'un tipi géant émergeant des pins à la base de loisirs de Bombannes, sur le lac de Carcans-Hourtin. Pour le centre de voile du Lac, les architectes doivent revoir leur copie. L'architecte en chef de la Ville de Bordeaux Michel Joanne ne désapprouve pas cette « architecture signal » mais plutôt le devis, dont le coût total semble largement sous-estimé²⁹. Les nouveaux plans remis en mars 1974 sont approuvés pour un démarrage du chantier à l'été. À l'opposé de l'avant-projet, c'est finalement un quadrilatère de béton blanc en rez-de-chaussée, à l'allure sobre et simple, dont l'un des angles pointe vers les eaux du lac qui est retenu (fig. 9). Il abrite des bureaux, une salle de formation des élèves, un restaurant, des douches-vestiaires et un logement de gardien. Une rampe extérieure donne accès au toit terrasse, prévu pour accueillir journalistes et parents venus admirer les apprentis voileux.

Avec l'essor de la planche à voile, un bâtiment pour sécher et suspendre les voiles est rapidement envisagé, comme celui construit au Centre national de la voile à Saint-Pierre-de-Quiberon (56)³⁰. Xavier Arsène-Henry met au point les plans en 1979 et bientôt sort des sables un hangar métallique paré de motifs géométriques peints de couleurs vives, contrepoint à l'édifice blanc qui le jouxte. Grâce à la pousse rapide des arbres, l'ensemble respecte les canons des édifices du Lac, discrets dans la nature. Au fil des années, le club remplit sa fonction de sensibilisation et d'éducation à la pratique de la voile. Il accueille encore aujourd'hui de nombreux scolaires comme des amateurs confirmés, donnant au sud du lac son caractère particulier.

28. Ils sont les cofondateurs en 1963 du groupe AGORA (Ateliers Groupés pour l'Ordonnement de la Recherche Artistique). Avec Francis Duclos et d'autres architectes et artistes, ils réalisent des logements basés sur une économie de moyen (maison Goossens à Bordeaux en 1966 et les mouvements de terrain (villa Michelland à Seignosse (40) en 1967). L'une de leur œuvre majeure est la conception de logements atypiques, comme les Sept Pignes, pour la marina de Talaris à Lacanau (33), à partir de 1971. Sur l'agence et ses membres voir « Les abris nature de Patrick Maxwell », Saboya Marc, *Le Festin*, n° 89, 2014, p. 64-73 et l'exposition *Regards sur le collectif Agora / 1963-1983* tenue au 308-Maison de l'Architecture en Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux entre octobre 2020 et janvier 2021.

29. ABM, Bordeaux, 1 W 780.

30. Nos remerciements s'adressent en particulier à Jean-René Lacoste, premier directeur du centre de voile du Lac, qui nous a fourni cette information.

31. Xavier Arsène-Henry, 1969, *op. cit.*, p. 230-241.

Une œuvre remarquable : le club d'aviron et de canoë-kayak

C'était une demande de l'Émulation nautique de Bordeaux, club mythique d'aviron et de canoë-kayak, de pouvoir quitter les berges de la Garonne pour celles, plus calmes, du nouveau lac. Depuis 1970, le club est doté d'une des plus belles infrastructures de France qui accueille, sous les vents dominants, des bateaux de course en ligne.

Le bâtiment est un parallélépipède de béton blanc, réponse architecturale au long trait formé par le Parc des Expositions sur la partie nord du lac. Sur 108 m de long, les onze travées aux refends saillants lui donnent son allure et sa fonction principale : couvrir, ranger et sortir facilement les embarcations. Comme émergé d'un remblai de sable et de grave, le club offre aussi un toit terrasse au public désirant suivre les athlètes arrivés au bout des 1500 m du plan d'eau. Ce promontoire est accessible par une rampe droite et un escalier. Ce dernier ouvre sur la partie nord qui abrite, à l'étage, le club house et les bureaux, au rez-de-chaussée l'accueil, les vestiaires et l'infirmerie. Deux gymnases sont accolés, l'un sert de salle de musculation, l'autre de tank d'entraînement (disparu), remplacé par des rameurs. Les finitions sont soignées, du gros œuvre, un béton brut de décoffrage, au mur de briques de Vaugirard du hall en passant par le bois utilisé pour le bar courbe du club house et le système de menuiseries intérieures sur glissières.

Xavier Arsène-Henry et son architecte adjoint Jean Sérieis se chargent de cet édifice ultra moderne dans sa conception comme dans ses équipements. À l'inverse du centre de voile, les plans remis en février 1969 ne sont pas discutés (fig. 10 à 12). Le chantier éclair est achevé à l'été 1970 pour une inauguration en septembre. Le lieu accueille en avril 1971 les finales du Challenge de l'Avenir, une compétition régionale d'aviron. Depuis cette installation au Lac, le club s'est professionnalisé et n'a cessé de progresser sur le plan national, remportant plus de cinquante titres de champion de France. En 2024, il compte près de 400 licenciés.

LES ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR : DE L'AMBITION AUX DÉFIS DU TERRAIN

Dans les 400 hectares du vaste parc planté de la partie nord du site, le programme de Royer puis le plan d'Arsène-Henry prévoit huit clairières renommées antennes sportives, un golf et un club d'équitation, ouverts au grand public³¹. La composition doit favoriser le lien avec la nature et son accessibilité tout

comme celle de la pratique sportive. Les terrains marécageux non propices à l'urbanisation rendent difficiles l'implantation des édifices sportifs, de fait peu nombreux.

Des huit clairières sportives à la plaine

Colette-Besson (1968-1973)

24 000 jeunes élèves, soit 400 par demi-journées³²

sont attendus chaque semaine pour la pratique sportive dans une base de plein air de loisirs d'environ 224 hectares³³ composée de huit clairières ou antennes sportives. Réparties entre les limites est et ouest du projet d'aménagement, elles sont composées chacune de terrains de sports multiples et d'un bâtiment hébergeant halles multisports, vestiaires et logement d'un gardien. Leur aménagement fait l'objet d'un concours lancé en 1966 et remporté par la même équipe que le centre de voile avec pour architecte principal Jean-Claude Moreau. Seules deux antennes sont réalisées et mises en service en 1973 et s'étendent sur 32 hectares. Leur implantation nécessite de lourds travaux de drainage, coûteux, dont la création de fossés connectés à la jalle, au nord. Les halles des sports font partie des rares bâtiments construits dans la zone marécageuse (fig. 13). Leurs fondations conséquentes témoignent des difficultés d'implantation, dans un sol pourtant stabilisé par les remblais de marne et d'argile du lac. Pour leur construction, des talus en pente douce doivent être réalisés en prolongement des pentes de toiture, « bâtiments alors dissimulés dans un paysage vert »³⁴. Ces deux bâtiments s'affirment monumentaux dans un environnement marécageux et plat³⁵. Au milieu des années 1970, des travaux de maçonnerie et de terrassement-drainage sont réalisés. Ils permettent aux sportifs d'éviter les courants d'air par la fermeture des bas-côtés et aux alentours de palier les inondations récurrentes avec l'ouverture de nouveaux fossés.

En 2010, la plaine est renommée Colette-Besson en hommage à la championne olympique du 400 m à Mexico (1968) qui a évolué pendant une très grande partie de sa carrière sur le territoire bordelais.

La plaine rassemble aujourd'hui une quarantaine d'équipements de plein air : deux pistes d'athlétisme, 14 terrains de foot et rugby (réversibilité possible), 12 courts de tennis, 10 terrains pour la pratique du handball, du volleyball et du basketball, un espace d'orientation, du tir à l'arc. Les halles hébergent toujours chacune trois surfaces de jeu multisport dont une des surfaces est réservée à la pratique du roller en salle.

32. C. Deberson, « Bordeaux-vert est sur plan », *Sud-Ouest*, 30 octobre 1966.
33. Xavier Arsène-Henry, 1969, *op. cit.*, p. 230-241.
34. Note sur l'équipement sportif du quartier « le lac » à Bordeaux, 3 février 1969, Xavier Arsène-Henry (ABM, Bordeaux, 1 W 823)
35. Gilles Ragot, *op. cit.*

36. Informations issues d'un entretien avec l'un des gestionnaires du site de la plaine Colette-Besson en automne 2024 que nous remercions.
37. Louise Chasset, « La plaine Colette Besson, vers un nouveau départ ? », *CAMBO Cahiers de la métropole bordelaise*, n°9, 2016, p. 49-50.
38. Entretien avec Grégoire Yachvili à la direction des sports de la Ville de Bordeaux en septembre 2024, que nous remercions.
39. *Ibid.*
40. Anne-Marie Bonnélie-Pinaud, « Le golf, pratiques et évolution : de la France à l'Aquitaine », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Territoires et pratiques sportives, n° 13, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, mars 2002.

La plaine des sports, par définition ouverte depuis sa genèse dans un objectif de démocratisation accueille toujours, tous les jours de l'année, à la fois des pratiquants de clubs, des manifestations d'ampleur régionale et de la pratique libre : les scolaires, une trentaine de classes, du lundi au vendredi ; une quarantaine d'associations sportives et clubs, le soir (jusqu'à 23 heures), le samedi et le dimanche³⁶.

En 2016, 500 personnes utilisaient la plaine en accès libre chaque semaine³⁷. Si de nouveaux comptages n'ont pas été réalisés depuis, la pratique libre semble avoir augmenté avec l'arrivée du tramway dans le territoire (2015) pour desservir les nouveaux logements de la zone d'aménagement concertée Ginko-Berge du Lac puis avec la constitution, durant la crise sanitaire, d'une pratique autoorganisée notamment via les réseaux sociaux³⁸. S'y déroulent des grands rassemblements avec plusieurs milliers de joueurs dans la journée comme l'Union Saint Jean tournoi international de foot, ou le championnat d'Europe entreprises (7000 personnes)³⁹.

Un golf « populaire »

Le vœu populaire du maire de Bordeaux et président de la SAUNAB Jacques Chaban-Delmas semble accompli lorsqu'il inaugure le golf, club à la main, le 15 octobre 1976. Prévu dix ans plus tôt et approuvé sur le plan général du nouveau quartier par le ministère de la Jeunesse et des Sports, le golf trouve son emplacement définitif en 1969. Il est implanté tout au nord de l'opération, entre la plaine Colette-Besson et le sud de la jalle de Blanquefort. Avec des apports de vases et de marnes, le terrain riche et inondable devient idéal pour la croissance des futures plantations comme pour les besoins en arrosage des pelouses. La conception d'ensemble est confiée à un des grands spécialistes de l'époque : Jean Bourret. Ce pont des greens, qui se nomme architecte de golfs, est conseiller pour la Fédération française de golf, directeur du golf de Saint-Cloud et créateur des parcours d'Angers, de Magny-Cours, de Sully-sur-Loire, de Cherbourg, etc...⁴⁰. Après une étude poussée, il remet son rapport avec plans et dessins en 1973, sur lesquels s'entremêlent deux parcours de 18 trous. Dans un premier temps, seul le parcours appelé « La Jalle » est prévu. Dans ces immensités de pelouses et d'arbres, quelques bâtiments se concentrent sur un axe nord-sud : accueil, club-house et practice, tous proches des parkings voitures et autocars. En 1973, Xavier Arsène-Henry et François

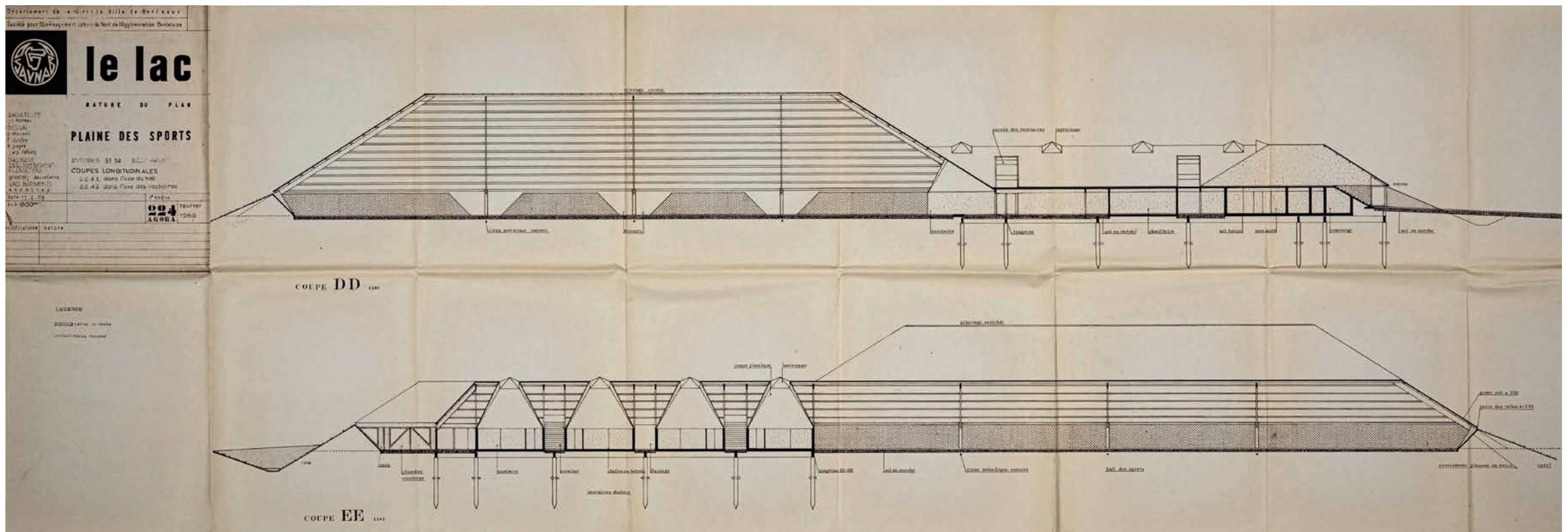


FIG. 13 – La halle sportive pour les antennes S3 et S4, pensée comme modèle répliquable, Coupes longitudinales, avril 1968, avant-projet.
ABM, Bordeaux, 1073 W 126



FIG. 15 – Le nouveau practice de golf, inauguré en 2013.
Cliché Lamoureux, mai 2019

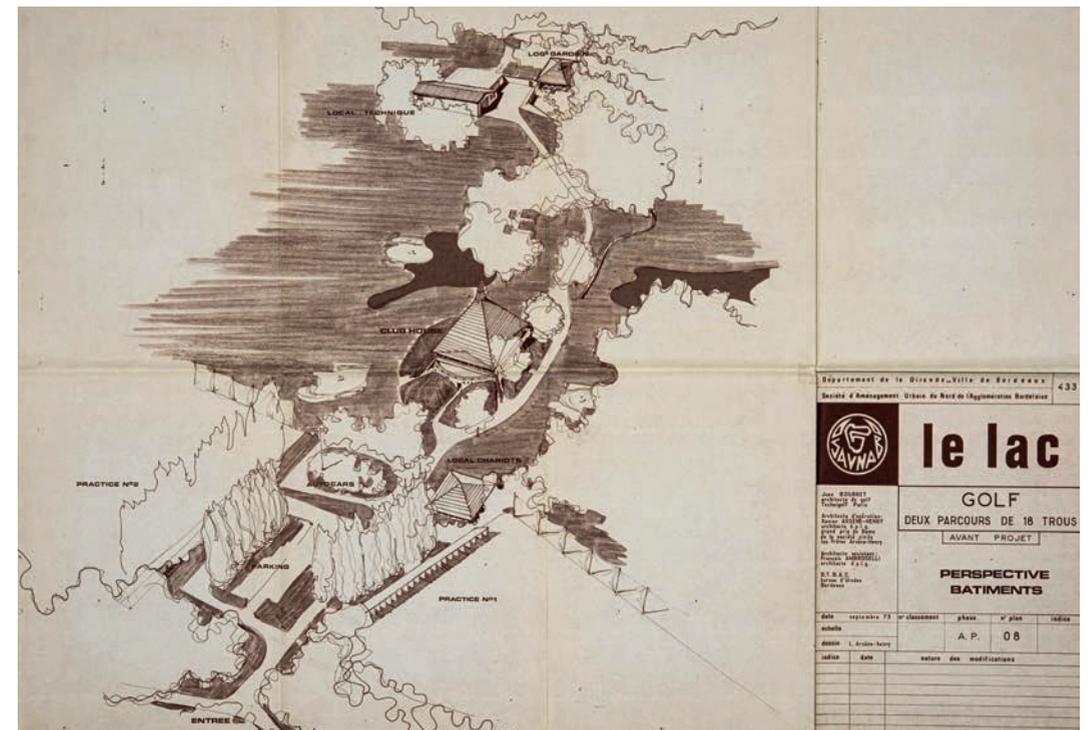


FIG. 14 – Vue perspective des bâtiments du golf par l'équipe de Xavier Arsène-Henry en 1973.
ABM, Bordeaux, 1073 W 146

Ambroselli se chargent de l'architecture. Le bâtiment du clubhouse, au centre du golf, est fidèle à l'architecture semi-enterrée du programme. Il se distingue dans le paysage par sa toiture triangulaire qui abrite un atelier, des bureaux, deux vestiaires, le restaurant et, lové en mezzanine sous la charpente en lamellé-collé, un salon de détente (fig. 14). « Notre dessein n'est pas de créer un nouveau club et c'est à la formule d'un golf municipal public, ouvert à tous et à chacun, que, sans réserve va notre préférence, car elle correspond à notre mission⁴¹. »

Pour répondre à la vocation populaire, même la satiété des estomacs a été réfléchi : « le système du self-service a été adopté pour le restaurant parce qu'il nous semble répondre, sinon aux traditions gastronomiques locales, du moins aux besoins d'une clientèle très mélangée, plus attirée par la pratique du jeu et le cadre extérieur que par la bonne chère⁴². »

Le succès rapide du golf municipal entraîne l'encombrement de l'unique parcours aux beaux jours par les joueurs débutants. Pour satisfaire une ambition plus compétitive, un nouveau 18 trous est mis en chantier en 1988, toujours sous le crayon savant de Jean Bourret. Cette fois, le parcours aux trous étroits, baptisé « Les Étangs », est destiné aux golfeurs professionnels. Dès 1990, il permet d'accueillir dans de meilleures conditions des compétitions nationales et internationales, dont le très prisé Open de Bordeaux-Lac, devenu Grand Prix de Bordeaux.

En 1998, la gestion associative du golf prend fin pour une délégation de service public à une société privée. En 2010, la gestion est confiée pour 15 ans à Blue Green, qui active rapidement des travaux. Le club house est réhabilité, le practice reconstruit et augmenté à 78 postes (fig. 15). Ce changement de main s'accompagne de revalorisation des tarifs et ouvre une première entaille dans l'intention démocratique et populaire de départ. Toutefois, le succès n'est pas démenti puisqu'en 2024, le golf de Bordeaux est le troisième de France en nombre de licenciés, avec près de 2200 pratiquants.

ENCEINTES SPORTIVES MAJEURES DE L'EXCEPTIONNEL ET DU QUOTIDIEN

Les « germes », imaginés dans la planification urbaine d'Arsène-Henry se traduisent par les possibilités d'évolution du programme au fil des besoins. Côté sport, les années 1980 sont propices à la construction d'un vélodrome et les années 2010 voient émerger des marais le grand stade. Ces deux

41. ABM, Bordeaux, 1073 W 135.

42. *Idem*.

43. Plan du zonage projeté, 1985, services techniques mairie de Bordeaux. (ABM, Bordeaux, 1282 W 75).

44. Roger Taillibert, ancien footballeur et cycliste a notamment réalisé le centre pré olympique de Font-Romeu (1967), le Parc des Princes (1972), l'École nationale de ski et d'alpinisme à Chamonix (1974), le stadium de Lille Nord (1975). En tant qu'architecte-conseil de la Ville de Montréal il y réalise le stade olympique (1976).

45. ABM, Bordeaux, 1105 W 8.

dernières infrastructures sportives sont fidèles à la vision « d'excellence » du sport dans le territoire du Lac et démontrent des capacités de modularité et de réversibilité.

Le stadium vélodrome, architecture d'excellence et de polyvalence

À Bordeaux comme dans de nombreuses villes, le choix de détruire les pistes cyclistes dans les stades à partir des années 1970 correspond au désamour des pistards au profit des footballeurs et autres rugbymen. Bien souvent, les pistes ne sont pas reconstruites mais à Bordeaux le choix est inverse : la piste du stade Lescure (actuellement Chaban Delmas) supprimée en 1986 est réimaginée dans une nouvelle et grande infrastructure sur les terrains du nord de Bordeaux.

En 1985, les espaces libres du lac orientent les services techniques de la ville vers un ambitieux programme : une piste cyclable avec une conception permettant de recevoir par la suite une piste d'athlétisme⁴³. En 1986, un concours est lancé, onze candidats y répondent et l'architecte de renommée internationale, spécialisé dans les grands équipements sportifs, Roger Taillibert (1926-2019)⁴⁴, le remporte (fig. 16). Le vélodrome, s'installe dans la continuité des halles (fig. 17) : il fait partie des rares architectures du site sportif, poursuit et accentue la monumentalité qu'elles ont initiée avec une hauteur de 36 m pour une surface bâtie de 13 000 m² et s'inspire de leur matérialité avec un habillage en bacs métalliques et l'usage de la couleur verte. Cinq cents pieux enfoncés à 20 m sont nécessaires à son implantation. Sa structure est composée de quatre poteaux en béton sur lesquels reposent une vaste charpente tridimensionnelle en bois lamellé-collé. Sa piste est construite en doussié du Cameroun, essence qui lui vaut d'être l'une des plus rapides au monde.

L'édifice peut accueillir jusqu'à 6500 personnes (4500 places assises et 2000 places debout dans les circulations et l'aire centrale). Dès son ouverture, il reçoit des compétitions nationales et internationales de cyclisme comme les Six jours de Bordeaux⁴⁵ (fig. 18), plusieurs épreuves comme des séries de sprints à un niveau mondial et d'athlétisme (championnat de France Indoor 1990) et en 1993 le premier triathlon Indoor au monde.

La gestion de l'édifice est assurée depuis son ouverture par une société privée (Axel Vega) qui valorise les possibilités multifonctionnelles de l'édifice. En dehors des compétitions

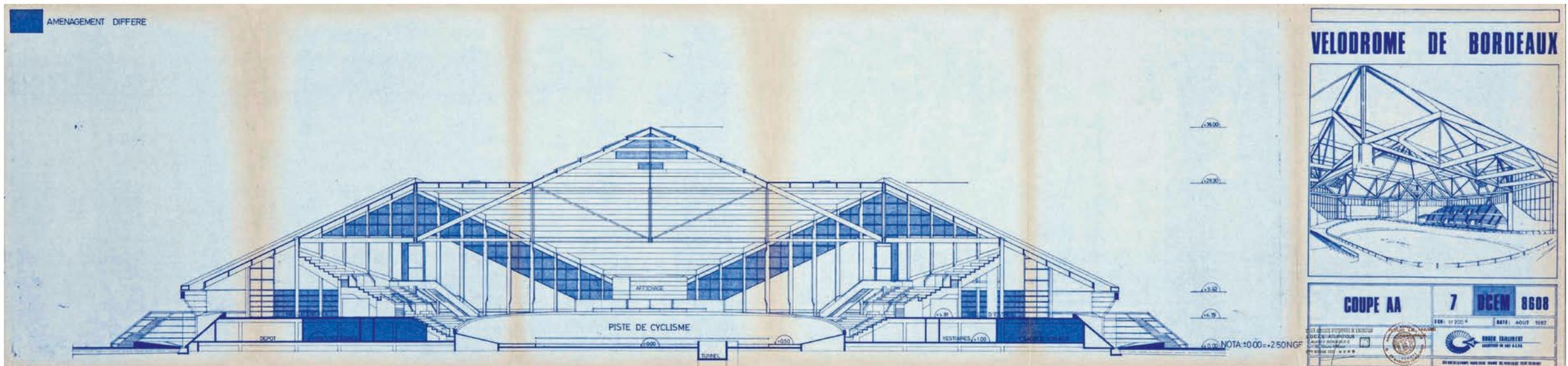


FIG. 16 — Coupe du vélodrome par l'architecte Roger Taillibert, août 1987.
ABM, Bordeaux, 1282 W 76



FIG. 17 — La plaine Colette-Besson, au premier plan le vélodrome puis les deux halles, 2011.
Cliché Thomas Sanson, Mairie de Bordeaux



FIG. 18 — Compétitions dans le vélodrome, 2006.
Clichés Thomas Sanson, Mairie de Bordeaux

régulières (quatre par semaine en moyenne), le vélodrome est ouvert aux scolaires et propose des services aux particuliers (cours, location et réparation de vélos). Une salle de musculation et de boxe fait aussi partie du complexe. À partir d'avril, soit la fin de la saison sportive, le vélodrome accueille des événements de tout type (comme le salon du crossfit ou du tatouage)⁴⁶.

Entre mesure et démesure sportive, le stade de Bordeaux

Une enceinte de 42 000 places voit le jour en 2015, cinquante ans après le projet de stade de 100 000 places. Construit à l'occasion de l'Euro 2016, le stade de Bordeaux reçoit par la suite régulièrement les matchs des Girondins de Bordeaux et des matchs de gala de l'Union Bordeaux-Bègles. L'ambition métropolitaine de la fin des années 1950 est devenue réelle dans les années 2010 (avec environ 750 000 habitants en 2010) et le stade de Bordeaux en est l'une des matérialisations. Son architecture blanche de béton et d'acier, marquée d'un millier de poteaux (en référence à la forêt des Landes de Gascogne) rompt avec celles du vélodrome et des halles tout en poursuivant l'image d'une monumentalité certaine. L'édifice mesure 40 m de haut, compte 24 km de gradins et 6 km de marches. Construit par les architectes Herzog et de Meuron⁴⁷, il s'inscrit dans un « urbanisme d'image »⁴⁸, chaque grande agglomération devant être dotée d'un grand stade et d'autres équipements ou structures de rayonnement par leur architecture ou leur usage (pont Jacques Chaban-Delmas, Cité du vin, Arena). Par ailleurs, cette infrastructure joue le rôle de signal du sport dans cet espace, visible et identifiable à plusieurs kilomètres comme depuis le pont d'Aquitaine ou depuis la rive droite de la Garonne. Marqueur sportif dans le paysage, elle matérialise l'entrée nord de la ville et de la métropole bordelaise.

Si cet équipement a favorisé le développement du tramway jusqu'au territoire du lac et donc une accessibilité et un lien avec le centre-ville, il porte aujourd'hui l'image d'une désaffection et d'un urbanisme d'image qui coûte cher à la ville. En effet, la relégation du club de football des Girondins de Bordeaux en National 2 (saison 2023-2024) soulève le bienfondé de l'infrastructure qui l'accueille: démesurée et inadaptée. Malgré le déficit des recettes de billetterie, l'infrastructure a d'autres cordes à son arc, puisqu'elle héberge dans son enceinte une école de commerce, un restaurant, une vaste salle de conférences et dispose de 9000 m² d'espaces réceptifs.

46. Entretien et visite avec Daniel Pandelet en septembre 2024, régisseur Axel Vega sur le site du vélodrome, que nous remercions.
47. Jacques Herzog et Pierre de Meuron (agence fondée en 1978) ont construit de nombreux grands équipements publics à travers le monde dont le stade Allianz Arena de Munich (2005) ou le stade national de Pékin (2008).
48. Jean-Pierre Augustin, « Installations olympiques, régénération urbaine et tourisme. Téoros. », *Revue de recherche en tourisme*, 2008, p. 31-35. [En ligne] <https://journals.openedition.org/teoros/133> Dans cet article Jean-Pierre Augustin définit l'urbanisme d'image comme correspondant à la production d'équipements et de formes urbaines associée à l'accroissement de la compétition entre les métropoles urbaines.



FIG. 19 — Le stade de Bordeaux lors de l'euro 2016.
Cliché Thomas Sanson, Mairie de Bordeaux

D'UN TERRITOIRE D'EXPANSION URBAINE À UNE ENTRÉE MÉTROPOLITAINE, LE SPORT COMME INVARIANT ?

Comme prévu dans le projet de départ, le nouveau quartier formé autour du lac de Bordeaux a vu « germer » des infrastructures et des sportifs de tous âges et de tous niveaux (fig. 20).

À partir des années 1980, une zone commerciale d'ampleur régionale s'implante en lisière des clairières de logements (Auchan, Ikéa, etc...). Ces méga commerces transforment la vocation de ce territoire d'expansion en une porte d'entrée majeure pour la métropole de Bordeaux. Aujourd'hui, de nouveaux projets d'aménagements urbains (particulièrement d'habitations) sont engagés dans la zone commerciale du Lac et le quartier tertiaire de la Jallère. La volonté de mixité programmatique rappelle le projet originel d'Arsène-Henry qui prévoyait des unités de logements avec de mini centres commerciaux. Les futurs habitants devraient bénéficier des multiples aménités et activités sportives et de leurs qualités urbaines existantes ou à révéler. Le lac et la plaine des sports Colette-Besson sont des espaces

publics de fraîcheur (rendus de plus en plus nécessaires avec l'augmentation et la multiplication des épisodes caniculaires). Les édifices du vélodrome et du grand stade ont des potentialités de mutualisation d'activités déjà engagées vers une pratique scolaire ou de loisirs. Les grands espaces de parkings utilisés principalement en période de grands événements peuvent aussi accueillir d'autres usages pour devenir des espaces publics vécus. Cette entrée métropolitaine et son territoire sportif, plantés en 1960 comme quartier du futur, constituent toujours un territoire d'avenir pour une métropole en quête de nature.

De cette quête de nature et de loisir découlent des habitudes sportives informelles autour du lac⁴⁹ et de la plaine Colette-Besson. En effet, à la faveur du week-end, des habitants locaux (pour la plupart), viennent nager en dehors de la zone surveillée, plonger depuis la passerelle au-dessus du lac ou encore pratiquer le paddle. Sur les berges et sous les pins, les coachs sportifs apprécient d'emmener de petits groupes pour courir, faire de la marche nordique, du vélo, voire du yoga... Finalement, l'ensemble sportif de Bordeaux-Nord, l'un des plus grands de France, connaît une fréquentation et une appropriation importantes de la part de la population, sportive ou non. À ce titre, c'est un pari gagnant.

49. Laboratoire architecture anthropologie, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La-Villette, Etude du Lac de Bordeaux, Mairie de Bordeaux et Bordeaux Métropole, 2022. [En ligne] https://identificationpatrimoine.bordeaux-metropole.fr/sites/MET-LIEUX/PAT-DRUPAL/files/2024-07/ATLAS-LAC-V2-Ecran%202%20pages_0.pdf

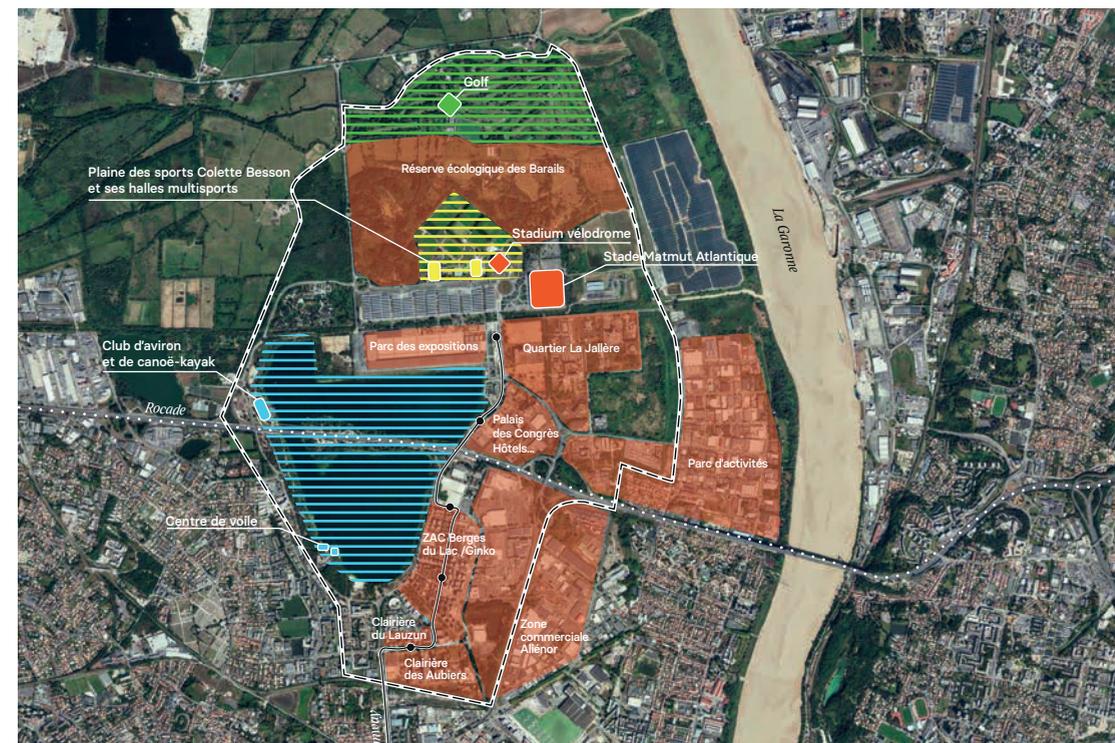


FIG. 20 – Arrivée des équipements sportifs et évolutions du quartier, carte et frise chronologique. Montage de l'auteur

Stades soviétiques : une culture massive du sport, un patrimoine menacé

FABIEN BELLAT

Docteur en histoire de l'art, chercheur EVCAU,
ENSA Paris-Val de Seine

Chaque totalitarisme instrumentalisa le sport pour en faire un instrument de contrôle de la société, ainsi qu'un outil de prestige extérieur. L'Italie fasciste et l'Allemagne nazie se montrèrent très actives sur la question, développant les infrastructures existantes ou en érigeant de nouvelles. Le contexte différait sensiblement en Union soviétique, où la dictature communiste hérita surtout de quelques rares installations privées servant auparavant aux loisirs des aristocrates russes – situation qui obligea à bâtir *ex nihilo* beaucoup plus de nouveaux équipements sportifs, parfois dans des territoires alors peu urbanisés.

Ceci servait au passage les objectifs de la propagande. Dans son essai *Littérature et révolution*, Trotski commentait en 1923 le profil du futur homme socialiste, qui « serait incomparablement plus fort, plus intelligent, plus subtil. Il aura un corps plus harmonieux, des mouvements plus rythmés, une voix plus mélodieuse. La vie quotidienne aura des formes éminemment théâtrales¹ ». Plus tard, après ses bien plus pragmatiques efforts pour lancer le premier plan quinquennal, Staline aussi versa dans une certaine pompe, déclarant la « mobilisation de la jeunesse d'une importance particulière dans la consolidation de la dictature du prolétariat, dans la période de travail intensif sur la culture et l'éducation du même prolétariat² ». Si Trotski n'eut aucun rôle pratique, suite à sa marginalisation progressive durant la décennie 1920 puis à son exil, Staline fut en mesure d'accomplir ses objectifs. Ce dictateur combinant un net respect de la force physique ou mentale avec un goût pour l'embrigadement social via entre autres les grandes parades sportives, les sites sportifs devinrent sous son autorité des lieux clefs, tant de l'accomplissement de l'idéal marxiste-léniniste que de la mise en place d'un régime

1. Léon Trotski, *Littérature et révolution*, Moscou, éditions Krasnaïa Novï, 1923. Cité par Robert Service, *Trotski*, Perrin, Paris, 2011, p. 349.
2. Joseph Staline, *Les questions du léninisme*, Moscou, éditions d'État en langues étrangères, 1939, p. 78.

3. Eduard Akopian (dir.), *Architecture des stades*, Moscou, Kuskovo Pole, 2018.

autoritaire. Aussi, pour le pouvoir comme pour les architectes, l'affirmation du sport dans la cité venait, à point nommé, appuyer la création d'une nouvelle civilisation collectiviste.

Néanmoins, cette fièvre bâtisseuse subit aussi les quelquefois violentes palinodies du régime – lors de la terreur stalinienne du mitan de la décade 1930 les bâtisseurs durent se garder de critiques au mieux professionnellement dangereuses, au pire potentiellement fatales. Dans un milieu où tout dépendait des structures étatiques, être bien vu des dirigeants s'imposait sans conteste. Cette nécessité rejaillit sur la dimension et les formes d'amples projets, qui suivirent les successives transformations de l'URSS. Dans quelles conditions la fédération communiste créa-t-elle les lieux permettant une culture massive du sport ? Et désormais, que devient ce patrimoine, après la disparition du système idéologique qui les justifiait ?

Si ces questions posent un cadre, le sujet reste difficile à cerner, faute d'études spécifiques. Car les chercheurs reconnus sur l'architecture soviétique, tels Alessandro de Magistris, Anatole Kopp, Jean-Louis Cohen, Vladimir Paperny, ou, plus récemment Elisabeth Essaïan et Anna Bokov, n'ont pas consacré de publication aux équipements sportifs en URSS. Quant à Selim O. Khan Magomedov, ses indispensables monographies d'architectes apportent des repères, mais n'analysent jamais spécialement la typologie concernée. Seul l'ouvrage dirigé par Eduard Akopian fournit nombre de documents sur ce point³. Or, le contenu orienté de cette publication, au net chauvinisme russe, en fait un outil scientifiquement peu fiable. L'article ci-dessous tente donc une première synthèse sur un sujet trop ample, qui mériterait plus de recherches.

STADES MODERNES : ENTRE EUPHORIE ET PRESSIONS

Alors que la guerre civile qui suivit la révolution d'Octobre 1917 était en cours, déjà l'entourage de Lénine commença à préparer des projets. Un premier stade fut envisagé pour Moscou en 1919, signé dans un sobre goût néo-classique par Viktor Kokorine (1886-1959) qui fut parmi les premiers diplômés prérévolutionnaires à servir les communistes, avant de se concentrer sur l'enseignement. De même, Noé Trotski (1895-1940) dessina pour son projet de diplôme à Saint-Pétersbourg en 1921 un stade de 15 000 places. Si les tribunes de pierre s'inspiraient clairement du stade antique d'Olympie, Trotski couvrit l'équipement de piliers inspirés des œuvres du graveur et architecte italien Piranèse (1720-1778), tandis

que d'énormes voûtes en béton et verrières entendaient donner une nouvelle dignité monumentale à des structures d'inspiration industrielle. Ces expérimentations précoces agirent comme un signal pour lancer la course aux chantiers d'installations sportives dès que la situation politique s'éclaircit.

Le stade international rouge, commencé à Moscou en 1925 sur les pentes du Mont aux moineaux au-dessus de la Moskova, fut une réalisation dirigée par Nikolaï Ladowski (1881-1941), en coopération avec certains de ses étudiants des ateliers du Vkhoutemas⁴. Pour ce stade, Ladowski prépara des plans parant habilement aux pénuries de matériaux, en utilisant au maximum les pentes existantes pour limiter les terrassements, et employant essentiellement du bois pour les tribunes ou de petites installations connexes comme les kiosques de billetterie (fig. 1)⁵.

Or, les travaux révélèrent la mauvaise qualité du site, sujet à de nombreux glissements de terrain. Pour y remédier, son élève Mikhaïl Korjev (1897-1984) suggéra en 1926 de démonter des éléments déjà installés et de rebâtir le tout en contrebas de la colline, sur l'autre rive de la boucle du méandre du fleuve⁶. Alors, Korjev étudia une organisation générale spatialement bien plus dynamique, plaçant par exemple les différents terrains d'entraînement omnisports en diagonale, ajoutant des gymnases couverts, des édifices administratifs ainsi que des dortoirs communautaires pour les sportifs. Surtout, alors que son professeur Ladowski avait été assez prudent dans le projet initial sur l'usage du béton pour les tribunes, Korjev envisagea des structures suspendues beaucoup plus considérables, les couvrant d'un énorme toit métallique en porte-à-faux. Comme son camarade El Lissitzky (1890-1941) – influencé par le suprématisme du peintre Kasimir Malévitch (1879-1935) – qui avait d'emblée prévu de placer un yacht club sur les berges de la Moskova, Korjev privilégia des formes très puristes. Au passage, il privilégia un usage généreux des couleurs, parant de rouge, vert, jaune, les éléments symboliques de l'ensemble, soignant enfin la relation au cours d'eau, devenant partie intégrante d'une véritable cité sportive, rassemblant une dizaine de disciplines. Ces dessins ne furent cependant pas construits, le Kremlin préférant multiplier de plus petits équipements, parsemés à travers une métropole moscovite connaissant à ce moment ses premiers efforts de refonte urbaine.

4. Car Ladowski bouleversait alors l'enseignement de l'architecture en URSS, plaçant pour une vision renouvelée des métiers constructifs et une meilleure intégration entre rationalité constructive et conception moderne. Voir Anna Bokov, *Avant-Garde as Method: Vkhutemas and the Pedagogy of Space, 1920-1930*, Zurich, Park Books, 2020.
5. Selim O. Khan Magomedov, *Nikolaï Ladowski*, Moscou, Avangard, 2011, p. 175-180.
6. Selim O. Khan Magomedov, *Mikhaïl Korjev*, Moscou, Tsvetsi Avangard, 2009, p. 76-78.

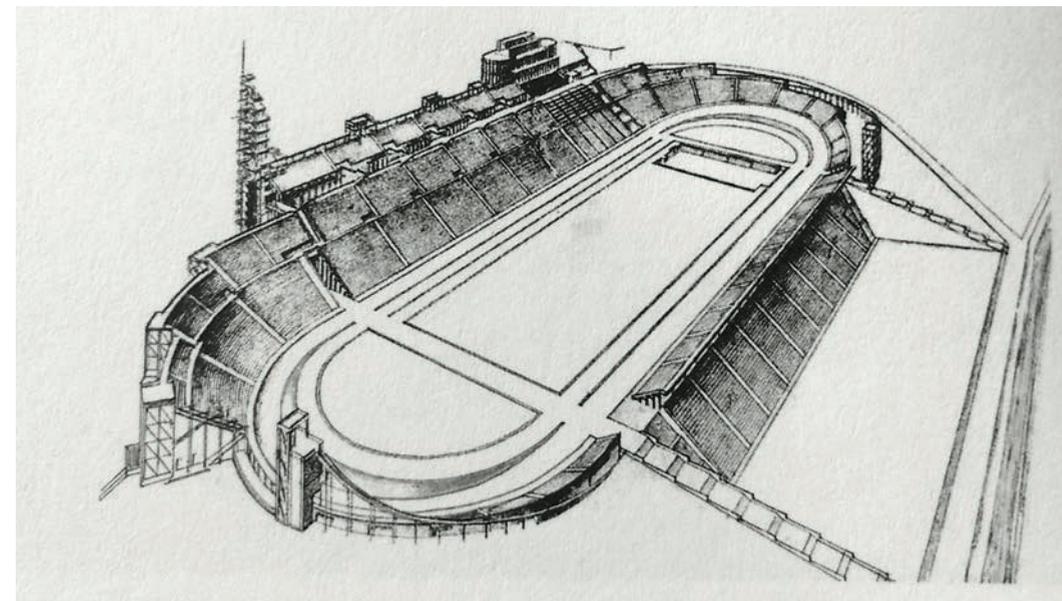


FIG. 1 – Nikolaï Ladowski, projet pour le stade international rouge, 1925.
Coll. part.

7. Andreï Gozak, Andreï Léonidov, *Ivan Léonidov*, Londres, Academy editions, 1988, p. 146-153.

Aussi, d'autres grands novateurs se penchèrent sur les programmes sportifs, dont Ivan Léonidov (1902-1959), qui s'empara d'un programme vu comme moderne, pour doter les villes ou même les campagnes d'espaces d'entraînement physique. Considéré un temps comme l'enfant prodige du constructivisme, Léonidov dessina plusieurs projets de squares à Moscou, les dotant entre autres de courts de tennis. Son envoi au concours de 1930 pour le plan général de Magnitogorsk déploya de considérables espaces verts entre les tours, dont beaucoup devaient abriter des lieux de culture physique. Enfin, bien que pris pour cible par les zéloteurs du réalisme socialiste stalinien, Léonidov voulut réaliser en 1935 en Crimée un gigantesque aménagement des rives de la mer Noire pour en faire le meilleur camp d'entraînement des pionniers du Komsomol (organisation parascolaire pour la jeunesse, sous tutelle directe du Parti), utilisant chaque élément du paysage pour y déployer des stades ou palestres⁷. Toutes ces propositions furent écartées suite au durcissement du pouvoir stalinien, réclamant désormais une conversion inconditionnelle à une culture rétrospective et historiquement syncrétiste. Le regard sur le passé était ainsi réclamé en haut-lieu, pour réaliser le credo marxiste du communisme comme aboutissement universaliste de l'histoire.

Malgré ce contexte oppressant, la création d'équipements d'une échelle considérable et structurellement très audacieux, resta à l'agenda. En effet, la concentration stalinienne du pouvoir accéléra les possibilités, gonflant les budgets et multipliant les chantiers. Les expériences initiées par les novateurs servirent littéralement de rampe de lancement, permettant sous Staline la réalisation d'un mouvement de masse. De fait, tandis que le triomphe du néo-académisme stalinien durant la décennie 1930 conserva tel quel l'objectif premier d'une société où la pratique sportive devenait commune, les façades liaient désormais tacitement modernité pratique et apparence traditionnelle. Cette conjonction paradoxale permit à quelques modernes de survivre professionnellement, en se spécialisant dans la conception d'équipements sportifs. Ce fut le cas de Nikolai Kolli (1894-1966), ancien assistant de Le Corbusier (1887-1965) en 1929 sur le chantier du Centrosyouz. L'intérêt de Kolli pour le sport remontait à ses études : son premier projet de stade en 1922 restait néo-classique. Puis, en 1927 il étudia le stade de l'équipe moscovite de football Dynamo, selon des formes géométriques dépouillées et un usage moderne du béton⁸. Ceci le prépara bien lorsqu'il entra en lice en 1932 au concours pour bâtir le stade Staline à Moscou.

Alors que d'autres concurrents de valeur, dont Arkadi Langman (1886-1968) ou Nikolai Tsygankov (1899-1973) conservèrent des solutions assez basiques (plan général géométriquement dynamique d'esprit constructiviste ou des structures massives affirmant la structure des gradins en béton), Kolli se montra plus subtil. S'il garda encore des façades assez modernes, aux volumes dépouillés et vitrant largement les espaces sous les gradins, il donna aux piliers de béton soutenant l'ensemble une scansion régulière, rappelant les solutions traditionnelles des colonnes colossales, soutenant au sommet un étage d'entablement formant attique. De même, il choisit un plan global spatialement plus régulier – rappelant la manière des jardins formels classiques d'André Le Nôtre (1613-1700). En cela, Kolli réussit un singulier grand écart entre la survivance d'éléments modernes inspirés de son mentor Le Corbusier et le classicisme du jardinier de Louis XIV !

Dans son programme initial, le stade Staline fut prévu pour accueillir 100 000 spectateurs. Ce chiffre correspondant peu ou prou à la contenance du majestueux mais sobre stade olympique conçu par Werner March (1894-1976) pour les prochains Jeux Olympiques, prévus à Berlin en 1936, qu'Hitler utilisa pour blanchir par le sport la piètre

8. Eduard Akopian (dir.), *Architecture des stades*, Moscou, Kuskovo Pole, 2018, p. 70-74.

9. Nikolai Kolli, *Architecture des complexes sportifs*, Moscou, Académie d'architecture, 1938, p. 72-75.

10. Eduard Akopian, *op. cit.*, p. 170-219.

réputation internationale de son régime. Staline ordonna par conséquent que l'équipement devant porter son nom soit augmenté, afin de dépasser le gênant précédent alors planifié par le totalitarisme allemand rival. De fait, Kolli fut sans cesse sollicité pour réviser ses plans : il produisit une seconde version dès 1933, puis une troisième en 1934 après avoir pris connaissance des plans berlinois de March⁹. Après le second conflit mondial, de nouvelles révisions eurent lieu en 1946, 1947 et enfin en 1949. Au fil des refontes successives, la version finale aurait dû atteindre le chiffre dantesque de 500 000 spectateurs¹⁰...

Si l'aspect moderne d'allure presque corbuséenne demeura dans la version de 1933 (fig. 2 et 3), Kolli commença en 1934 à beaucoup modifier ses façades, revenant à un vocabulaire architectural plus classique, articulant des colonnades selon une dramaturgie spatiale plutôt démonstrative. Une tendance qu'il accentua dans les variantes d'après-guerre, devenant nettement baroques. Tandis que la conception spatiale conservait un aménagement paysager régulier à la française, Kolli cita désormais ouvertement les souvenirs antiques, dont le Colisée et les statues impériales colossales, pour une titanesque statue de Staline dominant le stade, ajoutant enfin un campanile d'inspiration presque vénitienne. La forme générale de l'édifice connut également plusieurs reformulations, hésitant entre un plan ovale soit fermé soit ouvert, avec des gradins au niveau de pente variable selon les propositions ou un croissant adjacent à un terrain d'entraînement. Ce projet conservait une certaine ambivalence : d'un côté les soutènements en béton des tribunes rappelaient combien l'architecte avait été auparavant un novateur convaincu, et de l'autre il dut bon gré mal gré s'adapter à la grandiloquence prévalant dorénavant dans une URSS célébrant avec pompe sa victoire, multipliant les arcs de triomphe d'inspiration romaine (fig. 4)... Ce projet fut néanmoins abandonné en 1950, au profit d'un nouvel ensemble baptisé du nom de Lénine, confié à un bâtisseur à la servilité idéologique plus affirmée.

Entre-temps, le régime veilla à doter la plupart des grandes villes d'équipements peut-être moins dantesques, néanmoins assez impressionnants également. Dans l'ancienne capitale impériale, Saint-Petersbourg, dorénavant rebaptisée Leningrad, la marécageuse île Krestovski sur l'embouchure de la Neva fut aménagée à partir de 1932 en vaste parc à la française. L'extrémité insulaire face à la mer Baltique

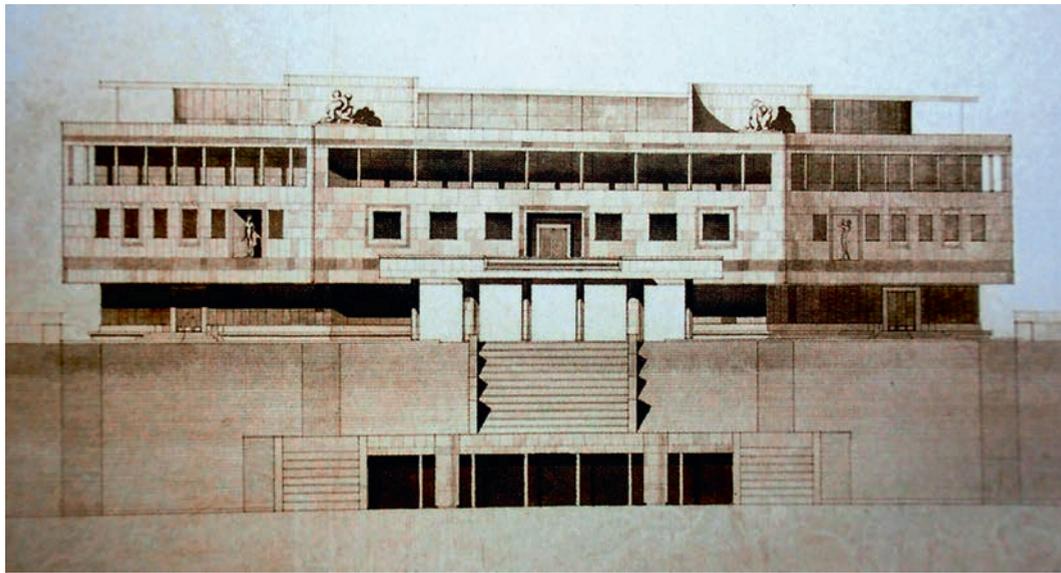


FIG. 2 — Nikolai Kolli, projet pour le stade Staline, Moscou, élévation, 1933.
Musée Chtchoussev d'architecture

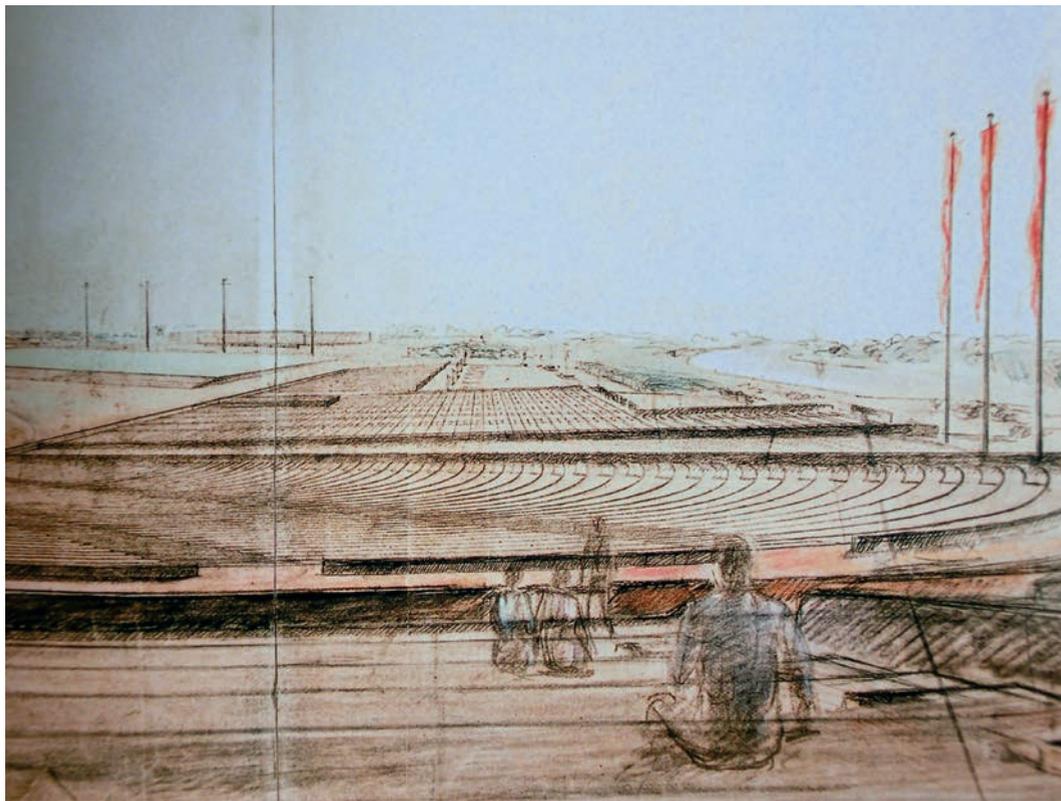


FIG. 3 — Nikolai Kolli, projet pour le stade Staline, Moscou, perspective, 1933.
Musée Chtchoussev d'architecture



FIG. 4 — Nikolai Kolli, variante pour le stade Staline, 1947.
Musée Chtchoussev d'architecture

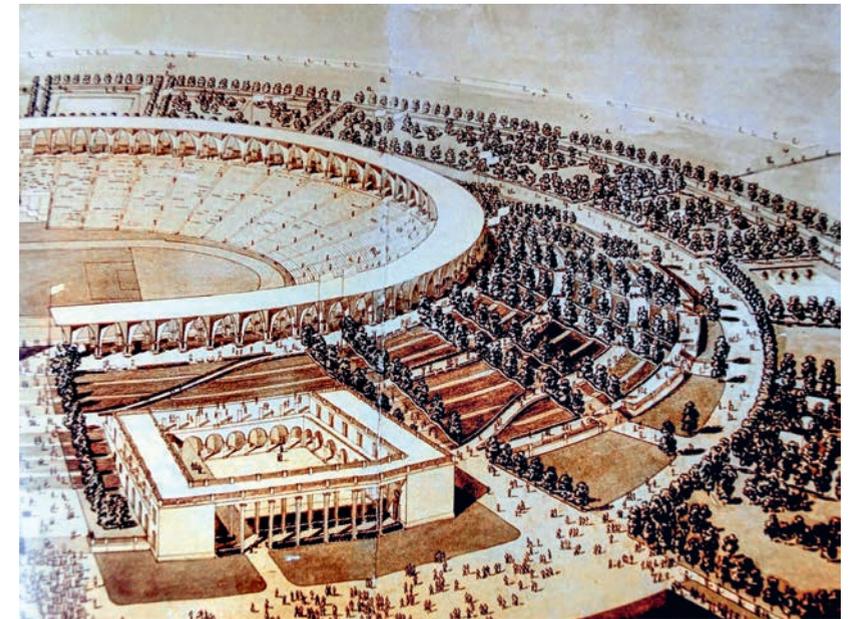


FIG. 5 — Aleksandr Nikolski, projet pour le stade Kirov, Leningrad, 1932.
Musée Chtchoussev d'architecture

fut alors régularisée en demi-cercle : Aleksandr Nikolski (1884-1953) y posa l'ample stade Kirov, prévu initialement pour 80 000 spectateurs.

Comme Kolli, Nikolski s'était distingué durant les années 1920 par ses œuvres aux accents modernes. Quand le régime stalinien ostracisa peu à peu le constructivisme vers 1930, il eut le même réflexe que son confrère moscovite : utiliser le programme assez neuf des stades pour continuer à étudier des solutions constructives plutôt novatrices derrière le masque commode des citations historicistes¹¹. Ici, sa reprise des jardins réguliers à la française était une manière subtile de conserver une géométrie spatiale abstraite (fig. 5 et 6). Son stade Kirov fut un coup de maître en la matière : l'axe central du parc donna une allure versaillaise au site, tandis que l'équipement sportif multi-usages devint le point d'orgue de l'ensemble. Pour Versailles, ce rôle était tenu par le château sous la monarchie de Louis XIV. Pour Leningrad, cet usage fut celui du sport, avec le stade Kirov, sous la dictature de Staline¹².

Cette appropriation des formules paysagères classiques était d'ailleurs pertinente à divers titres. Les travaux de drainage et poldérisation du site – ainsi que l'avait fait Le Nôtre aux jardins louis-quatorziens – permirent de stabiliser le terrain, tandis que les levées de terre nécessaires à la construction des gradins devaient contribuer à protéger le stade ovale des fréquents débordements de la Neva ou des fortes pressions des glaces lors du dégel. Les douces pentes gazonnées de ces aménagements reçurent un traitement architectonique et paysager très soigné, monumentalisant les escaliers rayonnant autour de la structure, soulignée par des allées d'arbres et des parterres fleuris, le tout encore magnifié par des statues exaltant les disciplines sportives selon l'esthétique réaliste socialiste alors prévalente¹³. Ultime avantage, d'ordre économique : de tels terrassements assuraient l'essentiel de la structure de l'équipement, Nikolski limitant les éléments maçonnés aux escaliers, aux sièges des gradins, et aux deux pavillons encadrant symétriquement l'accès avec leurs colonnades – servant autant à monumentaliser l'entrée du stade qu'à abriter son administration et les vestiaires des athlètes. Ses plans incluaient à l'origine une galerie couverte ellipsoïdale sur la terrasse supérieure, dont les piles pyramidales inversées restaient encore assez Art déco : l'interruption du chantier en 1941 lors de l'invasion nazie et le blocus de Leningrad en empêchèrent l'achèvement. Nikolski en installa quelques travées en 1947, mais celles-ci furent démontées avant l'inauguration du complexe en 1950. Sans doute leur

11. Selim O. Khan Magomedov, *Aleksandr Nikolski*, Moscou, Tsvortsi Avangard, 2009, p. 157-179.
12. Fabien Bellat, « Le Nôtre en URSS », *Archiscopie*, n°15, juillet 2018, p. 96-99.
13. Nikolai Kolli, *op. cit.*, p. 71.

14. Fabien Bellat, *Une ville neuve en URSS, Togliatti*, Marseille, Parenthèses, 2015, p. 22-23.
15. Eduard Akopian, *op. cit.*, p. 54.
16. Irina Tchepkunova, *L'architecte Georgi Vegman*, Moscou, Novosti, 2008, p. 159.

modernité n'était plus acceptable, dans un régime privilégiant désormais une singulière alliance entre réminiscences anciennes et exaltation de l'effort physique. Ce stade participait de manière tacite à l'avènement de l'homme nouveau socialiste, travaillant son corps tout en tirant parti des bienfaits de la nature.

Au-delà de ces quelques projets, d'autres cités soviétiques majeures s'équipèrent. Au cœur de l'Oural, la nouvelle ville sidérurgique de Magnitogorsk fit préparer en 1936 par Boris Danchitch (1892-1942) un stade qui fusionna aussi abstraction formelle avec un traitement spatial ordonné à la française¹⁴. Décidément, le sport en URSS tenait à une nette discipline visuelle, liée aussi aux défilés militaires. Une caractéristique d'ailleurs essentielle des grandes parades sportives du régime, organisées par exemple sur la Place rouge à Moscou lors des commémorations révolutionnaires.

En Ukraine, Kyiv venant de retrouver en 1934 son statut de capitale, la cité devait être remodelée afin de mieux correspondre aux capacités tant urbanistiques qu'idéologiques attendues par le pouvoir. Là, le grand stade de 50 000 places conçu en 1936 par Mikhaïlo Grechine (1902-1979) fut réalisé peu après : comme Nikolski à Leningrad, il préféra utiliser les levées de terre gazonnées pour l'essentiel de la structure ovale, mais alla au-delà de son modèle en plaçant une couronne d'arbres sur la terrasse haute. Le site comportant plusieurs collines et restant assez boisé, l'équipement tendait à bien s'intégrer au paysage, tout en réussissant à rassembler dans un ensemble compact l'ensemble des installations nécessaires¹⁵.

Cependant, devant la masse des équipements à construire, une autre tendance se fit jour au cours des années 1930 pour accélérer le mouvement : la création de plans standardisés, aisément duplicables en tout lieu. Par exemple, Georgi Vegman (1899-1973) conçut ainsi en 1939 un projet de stade standard pour lequel il veilla à encaisser au maximum le terrain central de football, réduisant au passage la hauteur des tribunes, et mutualisa les vestiaires pour athlètes entre le stade général et un second terrain de rugby (fig. 7)¹⁶. Le terrain prévu étant presque carré, il utilisa les espaces latéraux résiduels soit pour des courts de tennis soit pour des jeux de boules type pétanque. Le tout s'inscrivait dans une armature paysagère régulière, toujours dérivée des précédents classiques français. La compacité élégante de l'ensemble signalait combien les Soviétiques maîtrisaient désormais bien les programmes sportifs dans leur ensemble. De tels plans trouvèrent à moindres



FIG. 6 — Aleksandr Nikolski, stade Kirov, état vers 1950.
Coll. part.

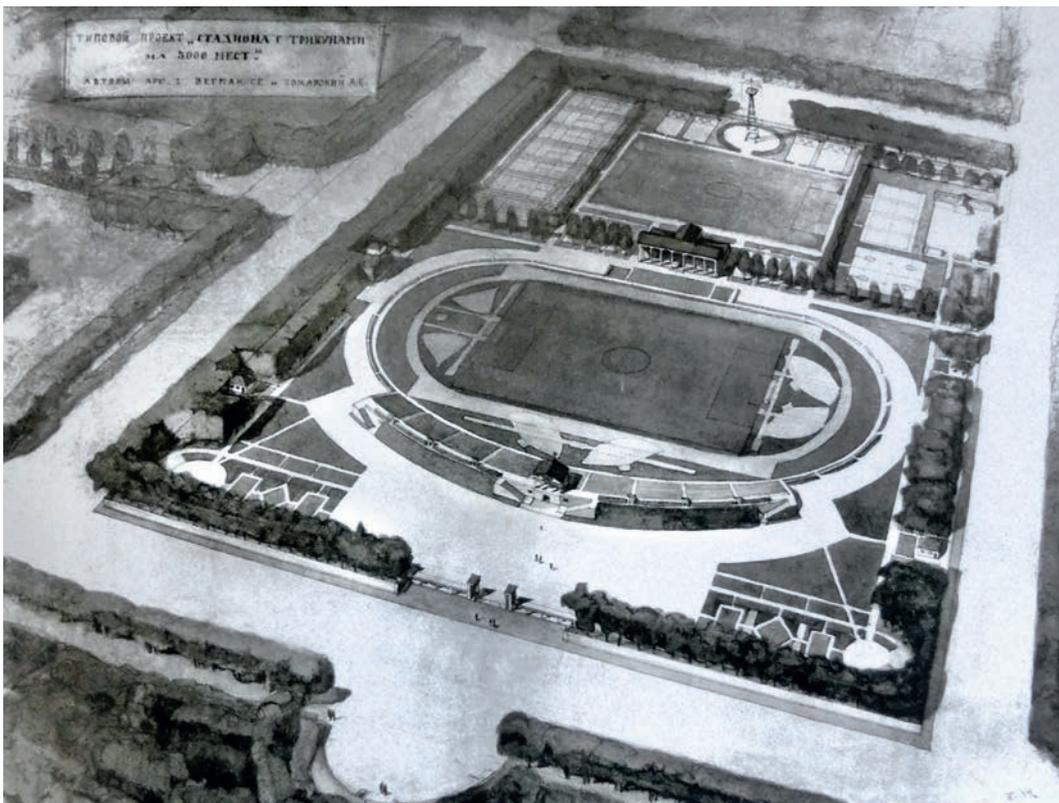


FIG. 7 — Georgi Vegman, projet de stade standardisé, 1939.
Coll. part.

17. Fabien Bellat, *Minsk, architectures d'une double reconstruction*, Moscou, Kuskovo Pole, 2020, p. 162.
18. Mikhaïl Ouseinov (dir.), *Architecture soviétique de l'Azerbaïdjan*, Moscou, éditions pour la construction, 1973, p. 134-135.
19. Eduard Akopian, *op. cit.*, p. 91-97.

frais un équilibre entre fonctionnalisme moderne et majesté stalinienne.

STADES STALINIENS ET BREJNÉVIENS: LE SPORT EN RELAIS IDÉOLOGIQUE

Bien que l'invasion nazie ait interrompu ces efforts, ils reprurent assez vite, suivant de près soit la reconstruction des cités dévastées pendant le conflit, soit à la faveur de rééquipements urbains prévus auparavant. L'après-guerre insista sur le triomphe du communisme, aussi le développement des équipements sportifs devint au fil du temps plus que jamais un argument clé du Kremlin pour affirmer ses objectifs idéologiques auprès de la société et même comme outil de prestige international. Membre de l'équipe chargée du remodelage de la capitale biélorusse, Kolli réalisa entre 1947 et 1951 à Minsk le nouveau stade Dynamo. Parc hiérarchisé à la française, italianisme délicat des arcades, ampleur spatiale des tribunes elliptiques : l'architecte était devenu un champion d'une efficace architecture sportive, dont chaque construction permettait de lier événements sportifs et défilés servant les objectifs du régime¹⁷. Enfin, Kolli reprit certains éléments de son travail avorté sur le stade Staline moscovite pour le stade central de Stalingrad, projeté en 1951 (fig. 8). Il donna à l'enveloppe extérieure du complexe une forme proche des arcades de la façade elliptique de l'amphithéâtre de Pompéi... Cette citation antique comportait pour l'architecte deux avantages : elle permettait d'abord une monumentalisation facile par l'emploi d'une solide structure en pierre, demeurant assez abstraite, puis elle le protégeait idéologiquement, car apparaissant issue d'un précédent historique respectable.

Ses confrères dans d'autres républiques soviétiques choisirent une tactique similaire. Leonard Gonsiorovski (1905-1973) réalisa en 1949 le stade central de Bakou en Azerbaïdjan selon une forme elliptique proche de celle privilégiée par Kolli dans plusieurs de ses projets ou réalisations, et se contenta de quelques détails d'inspiration musulmane dans la colonnade d'entrée (fig. 9) – afin de respecter la lettre de la supposée politique des nationalités de Staline¹⁸. Pendant l'immédiat après-guerre, des réalisations similaires, à Erevan en Arménie, à Tbilissi en Géorgie, à Achgabat au Turkménistan remodelèrent soit de plus modestes installations antérieures, soit créèrent de nouveaux ensembles¹⁹. Dans ces cas, toujours quelques éléments ornementaux d'inspiration locale, encore dans l'optique idéologique du soi-disant respect des identités des peuples

formant la mosaïque ethnique soviétique. Avec la dissémination de tels équipements sur tout le vaste territoire de l'URSS, le sport constituait là un des programmes clés de la politique urbanistique et sociétale du régime communiste, au même titre que l'érection de bibliothèques ou de campus universitaires.

L'apex de cette politique d'équipement fut l'ensemble du stade Lénine à Moscou, inauguré en 1954 (fig. 10 et 11). Son auteur, Aleksandr Vlassov (1900-1962) avait éliminé sur ce site dans les années 1930 les restes des constructions de Korjev et Ladowski, et prévu alors de creuser le méandre de la Moskova pour y placer une rade artificielle. Déjà Vlassov y adjoignait des gymnases. La guerre stoppa ce chantier et l'architecte modifia beaucoup ses plans après 1950. L'objectif était désormais de construire une véritable cité sportive, prenant le relais du projet abandonné de Kolli pour le stade Staline. Le contexte avait changé : le stade se retrouvait au centre de l'axe majeur entre le Kremlin et l'Université Lomonossov, perchée sur le plateau de l'ancien mont aux moineaux. Cette position stratégique en accentuait le rôle urbain symbolique.

Pressé par l'entourage du dictateur, Vlassov reprit l'organisation paysagée à la française développée par Kolli, faisant de l'ellipse du stade Lénine – prévu pour 103 000 places – la rotule centrale du complexe sportif. Même la forme elliptique reste proche des plans de Kolli. Néanmoins, Vlassov trouva une forme différente pour l'allure générale de l'édifice, préférant de sobres piles carrées. Celles-ci eurent l'avantage d'un coût constructif inférieur aux hypothèses antérieures, tout en permettant une monumentalisation assez simple, par un élémentaire effet de scansion répétée sur une volumétrie titanesque. Enfin, comme Kolli, Vlassov employa à bon escient l'ampleur du site, déployant sur deux côtés du stade une piscine olympique de 10 000 places dont les gradins étaient soutenus par des piles palmiformes à l'égyptienne, et un palais des sports de 13 000 places, conçu pour un usage multisport, incluant le hockey, le patin sur glace ou le volleyball. L'ensemble était encore en chantier en 1954, quand Khrouchtchev lança la déstalinisation architecturale : Vlassov modifia donc ses dessins, réduisant les apports ornementaux, et le revêtement en terracotta des façades permit justement une certaine sobriété spartiate d'allure. Ces retouches ne touchèrent pas l'essentiel : ce stade gargantuesque accomplissait les grandes ambitions sportives soviétiques sous Staline²⁰. En général, l'emphase de ces colossaux stades – ceux spécifiques ou ceux issus de modèles standardisés – de l'ère stalinienne signala plus

20. Eduard Akopian, *op. cit.*, p. 220-242.

21. Sylvain Dufraisse, *Les héros du sport. Une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.

22. Depuis l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, les archives de Russie sont à nouveau inaccessibles aux chercheurs étrangers, en mesure de rétorsion contre les sanctions occidentales. Les personnels des musées ont reçu pour ordre strict de ne jamais communiquer aucun document en dehors des frontières. Même les sites Internet officiels sont bridés, empêchant souvent de simples vérifications factuelles. J'ai donc dû mener cette recherche et rédiger cet article uniquement à partir des données livresques dont je disposais, heureusement accumulées depuis mes premières explorations en Russie à partir de 2002.

23. Observations liées à mes missions de terrain, en Biélorussie, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Kirghizistan.

que jamais combien ces lieux jouaient un rôle important pour l'embrigadement collectif²¹.

Les décades suivantes, sous l'autorité de Khrouchtchev puis de Brejnev, poursuivirent cet élan architectural, à nouveau selon une approche moderne, en particulier pour répondre aux nécessités des Jeux Olympiques de 1980 à Moscou. Le stade de Vlassov trouva enfin lors de cet événement un usage approprié, bien qu'en partie contrarié par le boycott décidé par nombre de pays suite à l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Alors, les scénographies de masse vantant l'URSS comme promotrice de la paix dans le monde répétèrent une antienne intérieure encore vivace, mais ayant en partie déjà perdu son efficacité propagandiste hors du Bloc de l'Est.

Cette vitrine moscovite occulte de surcroît la continuation des pratiques constructives précédentes. Ainsi, dans la capitale du Kirghizistan, le stade central de Bishkek fut bâti en 1974 en utilisant un projet standardisé conçu par les équipes du *Soyuzsportproekt*, organisme fondé en 1955 pour superviser à l'échelle de toute l'URSS la conception et construction de tous les équipements sportifs soviétiques (fig.12). Les auteurs de cet édifice, N. Kostine et V. Makurov restent méconnus, faute d'accès aux sources et d'explorations appropriées²². Outre leur rôle structurel, les étais de béton en V supportant les tribunes contribuèrent au dynamisme visuel du monument, se signalant au cœur de la cité comme un équipement clé, à part égale avec les proches théâtres, bibliothèques et musées. Issu de plans affinés depuis les années 1960 par les brigades du *Soyuzsportproekt*, le stade kirghize prenait place dans une longue généalogie créative, ayant notamment des cousins biélorusses, ukrainiens, russes similaires²³. La forme standardisée contribuait *in fine* à une identification collectiviste. De fait, en dépit d'une standardisation constructive désormais généralisée, chaque équipement sportif continuait la logique de ferveur populaire lancée dès les débuts du régime. Ainsi, de la Biélorussie jusqu'au Tadjikistan et d'autres républiques d'Asie centrale, les stades devinrent un programme clé du système communiste.

UN HÉRITAGE PEU CONSIDÉRÉ ET PARFOIS SACRIFIÉ

Cet important patrimoine ne subit d'abord pas de souci majeur après la chute de l'URSS. Or, le vieillissement de ces infrastructures et de nouvelles normes vinrent peu à peu menacer leur maintien. En outre, l'apparition d'autres dictatures rendit à nouveau les dirigeants sensibles au sport

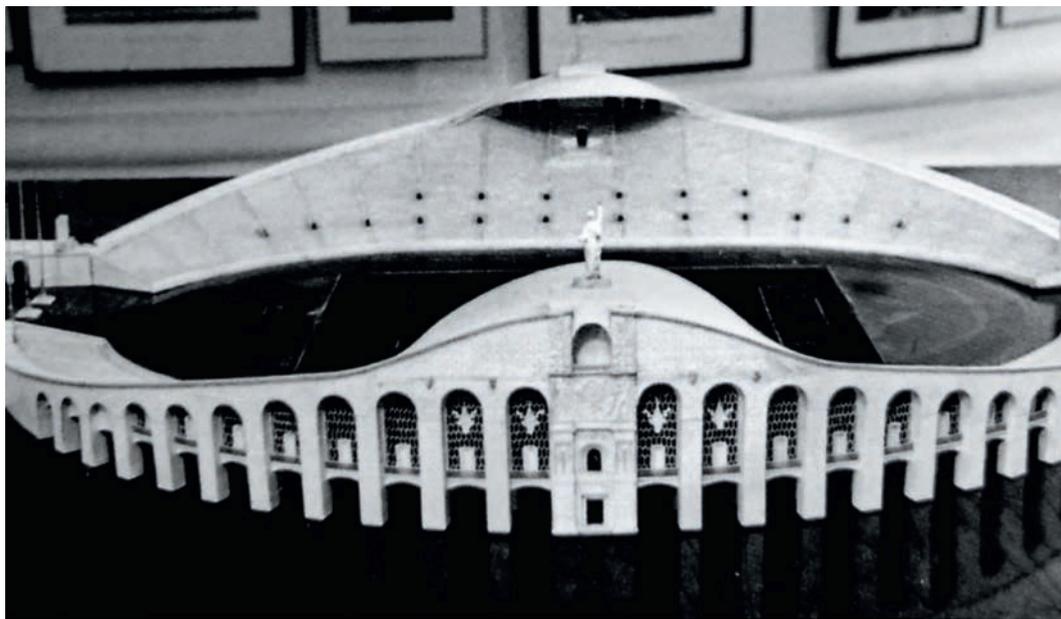


FIG. 8 — Nikolai Kolli, projet de stade pour Stalingrad, 1951.
Musée Chtchoussév d'architecture



FIG. 10 — Aleksandr Vlasov, stade Lénine, Moscou, 1954.
Cliché de l'auteur



FIG. 9 — Leonard Gonsiorovski, projet de stade central, Bakou, 1949.
Coll. part.

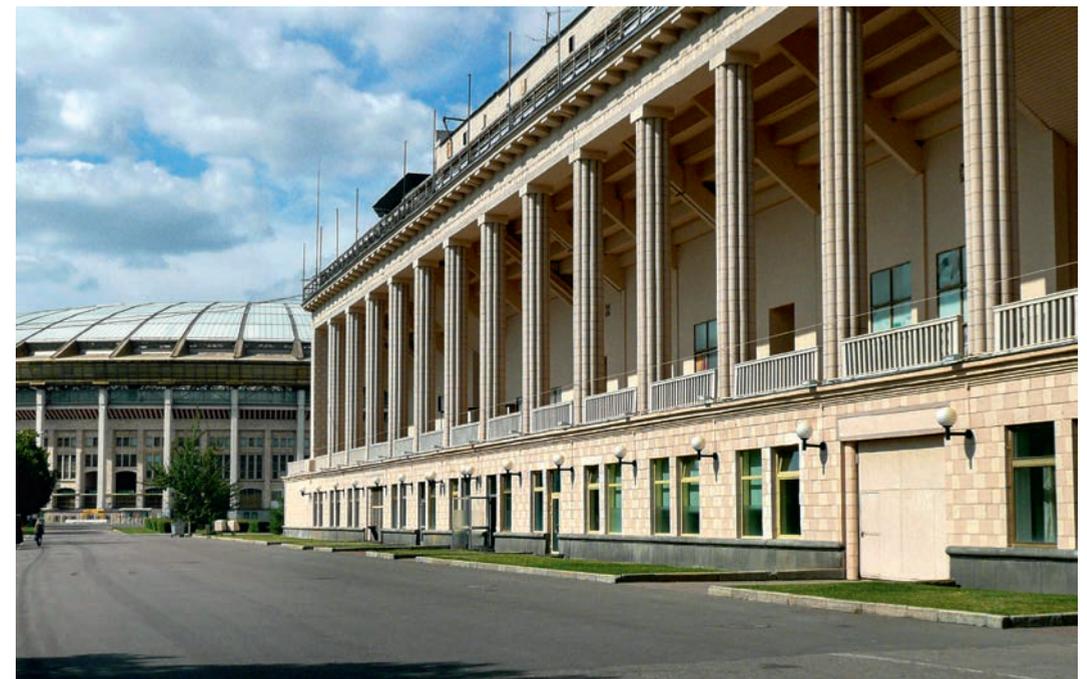


FIG. 11 — Vlasov, piscine olympique dans le même complexe sportif, 1954.
Cliché de l'auteur

comme commode instrument de manipulation des masses. Ainsi, pour les Jeux Olympiques de 2014 en Russie – quelques jours avant l’annexion de la Crimée – le stade de Nikolski à Saint-Pétersbourg et celui de Kolli à Volgograd furent impitoyablement rasés, remplacés par de nouveaux édifices – plus grands mais d’une qualité architecturale nettement inférieure dans le cas du premier.

Le projet lauréat du Japonais Kisho Kurokawa (1934-2007) fut très modifié après le décès de ce dernier. Entre autres, l’ajout d’un énorme parking à l’arrière du stade (désormais couvert par une coque dantesque) et d’un pont autoroutier à la pointe de la presqu’île ruinèrent le caractère du site. Ce qui était un accomplissement liant avec talent l’aménagement de la nature avec l’exaltation du corps humain est devenu la caricature d’un sport consumériste, à consommation immédiate pour les automobilistes. Là où Nikolski avait eu sous Staline une pensée environnementale, l’équipe créative assemblée sous Poutine pour ce qui se nomme désormais la Gazprom Arena ne montra qu’un mépris vandale pour les qualités paysagères et patrimoniales du lieu. Pour l’ancienne Stalingrad (rebaptisée Volgograd en 1961 suite aux successives campagnes de déstalinisation), Kolli avait finalement abandonné l’aspect historiciste de son pompeux projet initial et érigé en 1962 un stade d’un fonctionnalisme bien plus sobre. Cet équipement plutôt austère ne satisfaisait guère les autorités d’une Russie redevenant de plus en plus autoritaire ces dix dernières années et voulant dorénavant à nouveau utiliser le sport comme outil de communication sociopolitique primaire. Les bulldozers rasèrent donc tout souvenir du simple stade khrouchtchévien, le remplaçant en 2018 par un bien plus monumental équipement, cosigné par l’architecte russe Dimitri Bush (1958-), avec l’agence allemande Gerkan, Marg und Partner, familière de ce type de programme²⁴.

Cette question du remodelage successif des équipements sportifs est en fait récurrente, partout.

En Azerbaïdjan, le stade central de Bakou reste pour le moment intact. Toutefois, il demeure sur la liste des édifices interdits à la photographie, pour raisons censément stratégiques²⁵. En Biélorussie, le grand stade de Minsk, œuvre de Kolli, a été très remodelé, conservant les tribunes initiales sous une enveloppe imitant mal le style de Zaha Hadid, à savoir une coque péniblement achevée après plusieurs affaires de corruption. Au Kirghizistan, le grand stade de Bishkek a été

24. Eduard Akopian, *op. cit.*, p. 300.

25. Ceci m’a valu une arrestation musclée, dont le violent bilan m’a dissuadé de poursuivre une recherche là-bas.

dépouillé de ses sculptures et son équilibre structurel remis en cause.

La situation se révèle similaire en Ukraine. Kyiv bâtit son stade initial en 1923, le remodela largement d’abord en 1936 puis en 1978. La même agence hambourgeoise reconstruisit intégralement le stade en 2011. Lors du procès contre le pro-russe ex-président ukrainien, destitué lors de la révolution de 2014, de lourds détournements de fonds furent signalés sur ce chantier. De même, à Kharkiv le stade Metalist sorti de terre en 1926, fut remodelé en 1970 et remplacé en 2008 par Aleksandr Chub (directeur de l’Institut de projet de Kharkiv) qui exalta la structure métallique dans un effet métonymique avec le nom de l’équipe locale de football. Ce dernier équipement a subi lui aussi les conséquences de l’invasion russe de l’Ukraine, ayant été bombardé en 2022 et en 2024. La fragilisation de sa structure métallique pourrait lui être fatale, obligeant alors à envisager encore son remplacement à terme.

Les stades staliniens de Kyiv et Kharkiv – en partie inspirés des modèles de Kolli – ont donc été largement détruits peu avant la révolution de 2014, supposément pour adapter les lieux aux exigences des récentes réglementations sportives et sans doute pour combler au passage les ambitions d’un pouvoir autoritaire. Aujourd’hui, ces mêmes stades ont été partiellement endommagés par les bombardements de l’invasion russe. Leur destin ultérieur contribue aux interrogations de la guerre, puisque le gouvernement ukrainien accorde de manière sensée la priorité aux innombrables chantiers de reconstruction des écoles et des logements.

CONCLUSION : L’ÉQUIVOQUE FABRIQUE DES CHAMPIONS

Le legs de l’URSS demeure plus qu’ambivalent. D’un côté, le régime communiste a réussi à considérablement développer des territoires énormes, souvent sous-équipés auparavant, les dotant de toutes les commodités dignes du XX^e siècle. De l’autre, cette énergie constructrice fut vite instrumentalisée à des fins de pure démonstration idéologique de puissance.

Les nombreuses installations sportives bâties par le régime communiste ont permis à d’innombrables personnes d’améliorer leur bien-être physique ou de connaître des émotions partagées lors des rencontres s’y déroulant. Ces mêmes équipements servirent en outre un rôle politique sous-jacent : celui de placer l’Union assez haut dans le podium des nations comportant les meilleurs athlètes, dans plusieurs disciplines. En cela, l’usage de ces lieux fut autant intérieur

qu'extérieur. L'évolution des choix architecturaux se fit en parallèle : gardant souvent de vue les nécessités pratiques, puis servant de plus en plus l'ambition d'un régime voyant dans le sport un outil supplémentaire de propagande. Ceci soit pour peser sur les esprits, soit pour exprimer avec éclat son énergie. Entre ces deux buts, les architectes jouèrent une partie complexe, où l'arbitrage reposait en vérité sur un arbitraire tyrannique. Malgré cela, l'architecture sportive soviétique servit de refuge à quelques novateurs aux abois. Ceux-ci surent avec maestria se conformer aux règles édictées par un pouvoir réclamant vite des infrastructures servant son agenda, laissant *in fine* une certaine latitude conceptuelle à des créateurs conscients du flou des attentes. L'impatience et la mégalomanie manifestées par le Kremlin eurent encore des résultats paradoxaux : soit bloquant la réalisation de projets démesurés, soit encourageant la mise au point d'une série de plans standardisées, qui en définitive servirent à effectivement accélérer l'équipement sur l'ensemble des territoires soviétiques, permettant une remarquable extension des capacités sportives sous des climats et cultures souvent si différents.

Bien que ces installations continuent souvent à servir convenablement les populations, le passage du temps et les changements de direction commencent à en menacer l'existence même. Certes, le vieillissement des édifices nécessite parfois de profonds remodelages. Or, souvent ces opérations dissimulent des objectifs aux visées plus problématiques, inféodées à des dirigeants dont l'agenda peut s'avérer tout autant autoritaire que leurs prédécesseurs. Ceci se traduit par une vague de successions et de remplacements architecturaux où l'emphase chauvine semble l'emporter sur la réelle prise en compte des critères sportifs.

De fait, tandis que notamment les stades russes accueillent dorénavant de nouveau de grandes parades ultra-patriotiques, vantant leur supposée supériorité sur l'Occident vu comme décadent, cet héritage est ainsi à la fois toujours idéologisé et pourtant en péril partout sur les anciens territoires soviétiques, faute de réel respect pour leur valeur intrinsèque.

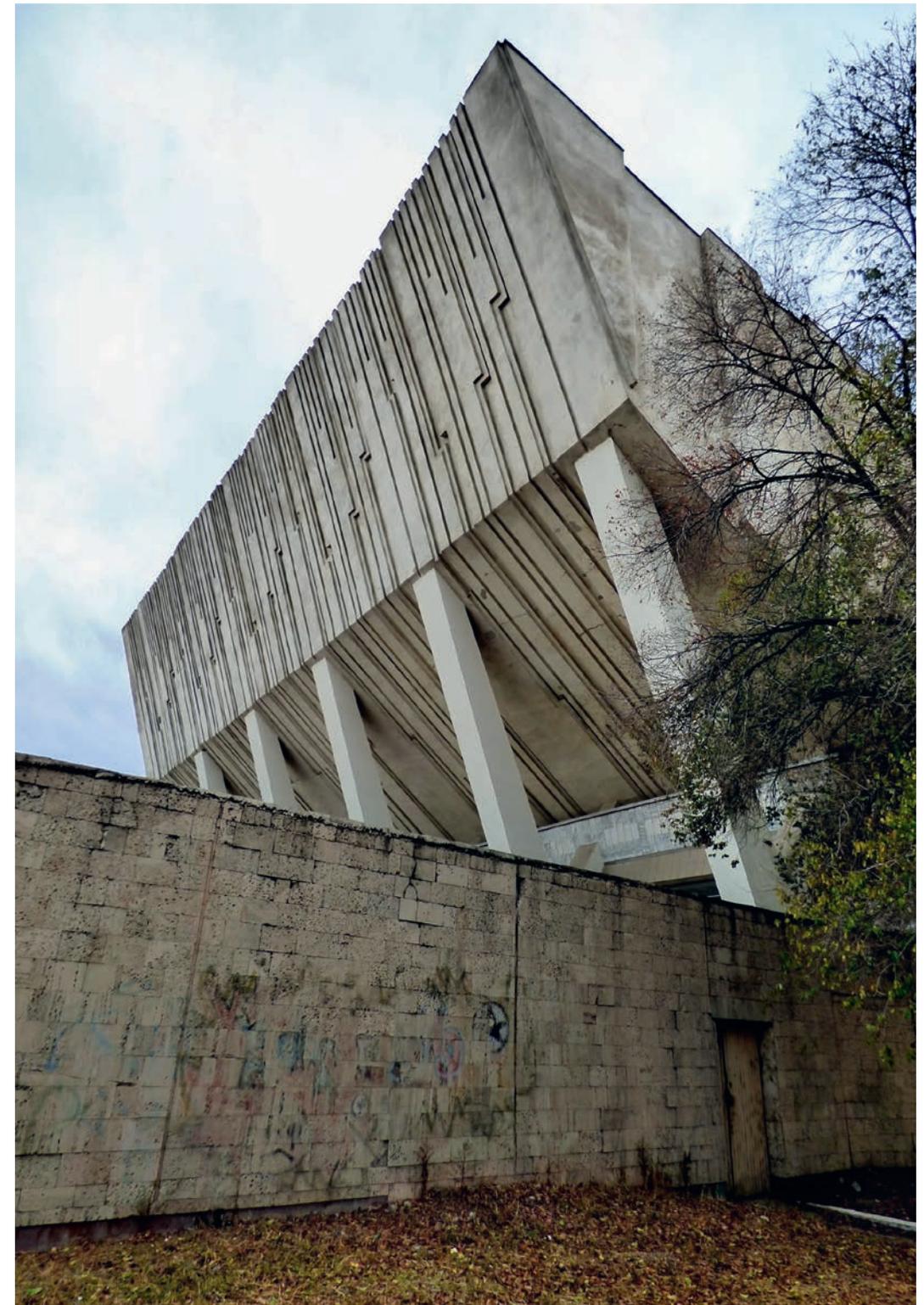


FIG. 12 — N.Kostine et V. Makurov, stade central de Bishkek, 1974.
Cliché de l'auteur

Bien situés, mal protégés : la patrimonialisation contrariée des hippodromes français

DAMIEN BRUNEAU

Agrégé de géographie, Académie de Rennes
et Université Rennes 2

En 2024, le maire de Jullouville, dans le département de la Manche, annonce vouloir faire inscrire les hippodromes marins au patrimoine immatériel de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)¹. Pratique sportive datant au moins du XIX^e siècle, les courses de chevaux sur la plage sont marquées par leur caractère éphémère. Elles se résument à seulement une ou deux réunions – soit un ensemble de courses – avec des installations très légères sur l'estran en fonction du temps accordé par la marée. Il s'agit, à travers ces équipements sportifs très spécifiques, d'une patrimonialisation du savoir-faire hippique avant tout.

Cette valorisation patrimoniale immatérielle, qui reste incertaine à ce jour, est à confronter au fait qu'un tiers des hippodromes français constitue une emprise physique durable. En 2024, ils sont près de 233 en activité selon la Fédération Nationale des Courses Hippiques. Cette emprise peut se traduire en surface (pistes, écuries, hall des parieurs, etc.) ou en hauteur (tribunes, tour d'arrivée, système d'éclairage, etc.). Les origines du patrimoine hippique matériel remontent surtout au XIX^e lorsque les premiers hippodromes français, une trentaine, ont été édifiés. Par exemple, celui de Chantilly, dans l'Oise, est considéré comme « un haut lieu » du patrimoine hippique². Puis, les hippodromes ont pu atteindre le nombre maximum de 400, la plupart champêtres, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1945, on peut estimer à une soixantaine le nombre de (re)constructions d'hippodromes, en lien avec le succès du tiercé, soit au total un important potentiel patrimonial sportif³. Mes recherches portent à la fois sur la répartition géographique des courses hippiques en France et sur le devenir patrimonial de certains bâtiments typiques du monde équestre comme les haras nationaux. Une étude

1. Pierre-Yves Gillard, « Jullouville. Hippodrome marin proposé au patrimoine de l'Unesco », *La Manche Libre*, 17 mai 2024.
2. Yvan Gastaut, « Le patrimoine sportif, un enjeu de société », *Patrimoines. La revue de l'Institut National du Patrimoine*, n°19, 2024, p. 11.
3. Damien Bruneau, « Le pari de l'architecture : créations et changements d'allure des hippodromes français (seconde moitié XX^e siècle) », *Bulletin spécial de Docomomo France, Architectures du sport 1940-1995*, 2024, p. 137.



FIG. 1 – Hippodrome d'Auteuil : détail de la tribune des années 1920, avec ses étais.
Vue extérieure côté entrée, juillet 2023. Cliché Damien Bruneau

des liens entre les hippodromes, qui accueillent ces épreuves sportives, et leur patrimonialisation restait à faire à l'échelle nationale. De formidables mises au point sur les hippodromes français ont pu être faites mais elles étaient restreintes soit à un des cœurs du patrimoine équestre, autrement dit l'Île-de-France (pensons à la publication de Sophie Cueille en 2012), soit à un moment architectural précis comme dans l'article de Simon Texier en 2010. Les travaux sur l'architecture sportive ne se concentraient pas assez sur les hippodromes. Les Jeux Olympiques de Paris en 2024 ont permis, entre autres, de relancer cette recherche sur le patrimoine sportif : le fait que la revue *Patrimoines. La revue de l'Institut National du Patrimoine* et un numéro spécial du *Bulletin Docomomo France* se sont consacrés à ce thème l'année passée en est la preuve.

Pour étudier ce patrimoine sportif que constituent les hippodromes français, les notices de la base Mérimée ont été fort utiles comme sources d'informations, sans oublier de mentionner les inventaires régionaux voire départementaux des sites protégés. Croiser ces regards institutionnels avec le dépouillement de la presse régionale, qui relaie régulièrement le quotidien de ces équipements sportifs, permet d'analyser un certain nombre de tensions entre les enjeux patrimoniaux, urbanistiques et économiques.

En 2019, le journal *Les Echos* titrait « la France a-t-elle besoin de 236 hippodromes ? »⁴. Il est vrai que cela représente la moitié des hippodromes en Europe. Au-delà de cette spécificité culturelle française, on peut se demander en quoi la patrimonialisation d'un tel nombre d'hippodromes s'avère contrariée, notamment par les pressions urbaines et économiques, voire déraisonnable.

Tout d'abord, il faudra souligner la progressive mise en protection patrimoniale des hippodromes. Puis, il s'agira d'envisager les acteurs concernés par cette patrimonialisation ainsi que de mesurer leurs effets. Enfin, la diversification des fonctions des hippodromes et les éventuels impacts de ces autres usages sur leur patrimoine sportif seront à évaluer.

LA PROGRESSIVE MISE EN PROTECTION PATRIMONIALE DES HIPPODROMES

L'enjeu patrimonial des tribunes, principale partie visible des hippodromes

Les hippodromes constituent un équipement sportif précoce en France dès le début du XIX^e siècle, voire dès la fin du XVIII^e siècle. Les courses hippiques entremêlent alors les plaisirs aristocratiques de la chasse et le goût grandissant pour les exploits sportifs. Les premières sociétés d'amateurs de courses organisent des réunions hippiques dans les espaces verts franciliens ou sur les plages normandes. Le premier hippodrome s'ouvre dans une prairie au cœur de la ville de Caen en 1837. Une fois les champs de courses devenus permanents, l'édification de tribunes – le plus souvent démontables et donc souvent perdues aujourd'hui – ancre l'équipement sportif et le public mondain dans l'espace hippique. Les premiers hippodromes parisiens comme celui de l'Étoile s'inspirent des modèles antiques par leur plan ovale. La fin du XIX^e siècle connaît alors une très forte utilisation du fer dans l'architecture, à laquelle ces équipements sportifs n'échappent pas. Dès lors, qu'ils soient en bois, en acier puis en béton, les tribunes, la tour d'arrivée ou bien les écuries se multiplient dans la première moitié du XX^e siècle.

Cependant, la patrimonialisation de ces lieux est apparue tardivement. En tant qu'infrastructure la plus imposante et la plus visible d'un hippodrome, les tribunes constituent souvent un concentré de ce patrimoine sportif. Les plus anciennes, jugées d'intérêt majeur aujourd'hui, sont construites entre les années 1860 et l'Entre-deux-guerres.

4. Christophe Palierse, « La France a-t-elle besoin de 236 hippodromes ? », *Les Échos*, 21 mars 2019.

5. Antoine Le Bas, *Architecture du sport, 1870-1940, Val de Marne et Hauts de Seine*, Lyon, Éditions Lieux Dits, 1991, p. 22.

6. Sophie Cueille, « Le cheval de courses en Île-de-France, une présence architecturale et paysagère », *In situ, Revue des patrimoines*, n°18, 2012, p. 7.

7. Christine Hamon, « Hippisme : Auteuil, un patrimoine en péril », *Le Parisien*, 15 septembre 2017.

8. Sébastien Birden, « Maisons-Laffitte : piste, tribunes... des travaux lancés pour un hippodrome «rénové, restructuré» », *Le Parisien*, 18 septembre 2024.

Ces tribunes témoignent des changements de matériaux dominants au tournant des XIX^e et XX^e siècle. En effet, selon Antoine Le Bas, « ces premiers hippodromes se présentent essentiellement comme de grandes fabriques de bois ou de métal hourdés de briques, au charme pittoresque »⁵. Alors que la tribune du Haras-du-Pin est ainsi plutôt constituée de bois et de briques, celles construites durant l'Entre-deux-guerres comportent davantage de béton armé notamment pour les auvents couvrant les spectateurs des tribunes. Cependant, tous les hippodromes français n'en disposent pas. Une quarantaine de nouvelles tribunes ont été édifiées depuis 1945 pour environ 300 hippodromes actifs, les deux tiers de ces hippodromes étant de simples pâturages ou plages réquisitionnés de manière éphémère. Durant la décennie 1970, les tribunes de l'hippodrome d'Auteuil datant de 1924 sont conservées malgré leur obsolescence. Sophie Cueille parle sur ce point de « prise de conscience patrimoniale »⁶. La valeur architecturale des auvents en béton, caractéristiques de leur époque, a pesé dans cette décision. Échapper à la démolition ne signifie pas automatiquement préservation. Fermée au public depuis les années 1940, ces tribunes d'Auteuil sont désormais en très mauvais état. La structure, avec de nombreuses fissures, tient principalement avec des étais. Outre le fait d'être une des premières constructions publiques en béton armé, l'ensemble se distingue également par son ornement, avec un décor empruntant au vocabulaire stylistique du XVIII^e siècle (fig. 1). En 2017, une rénovation a été estimée à près de 10 millions d'euros⁷. Durant la décennie 1970, l'architecture des édifices hippiques de l'Entre-deux-guerres commence à être prise en compte mais pas l'architecture équestre immédiatement contemporaine. En effet, l'avenir des tribunes de l'hippodrome de Maisons-Laffitte, le plus grand d'Île-de-France, reconstruites au début des années 1970 est lui aussi incertain. Non seulement elles ont été rachetées séparément du reste du site fermé en 2019 mais un important chantier de désamiantage évalué à 8 millions d'euros se profile⁸. Pourtant, beaucoup n'imaginent pas un retour des courses de chevaux à Maisons-Laffitte sans des tribunes ouvertes au public.

La patrimonialisation des tribunes franchit une nouvelle étape avec l'obtention du statut de Monument historique qui ne survient qu'à partir des années 1990. Six hippodromes voient ainsi leur tribune classée : il s'agit de celles de Mortagne-en-Perche, d'Avignon, du Haras-du-Pin, de Chantilly, de Vittel et du Touquet. Toutefois, le patrimoine hippique peut être menacé

malgré ce classement. Ainsi, la protection accordée aux tribunes des hippodromes de Mortagne-au-Perche⁹, Vittel et Chantilly a été suivie peu de temps après par une réhabilitation plus ou moins poussée. Le classement, souvent tardif, dénote peut-être l'urgence d'une sauvegarde patrimoniale. C'est ainsi que deux tribunes classées Monuments historiques suscitent aujourd'hui des inquiétudes. Celles de l'hippodrome de Mortagne-en-Perche se délabrent, malgré une restauration en 1997. Elles nécessitent encore des réparations sous la houlette de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et des architectes des bâtiments de France. En effet, comme le rappelle la DRAC Normandie, « il y a obligation pour tout propriétaire privé ou public d'un bien inscrit ou classé de le protéger et de l'entretenir au titre des Monuments historiques »¹⁰. Enfin, la protection patrimoniale au titre des Monuments historiques a pu être prolongée depuis les années 1990 par un autre label intitulé « Architecture contemporaine remarquable » créé en 2016. Anciennement nommé jusqu'en 1999 « patrimoine du XX^e siècle », il concerne des réalisations de moins de 100 ans d'âge. Trois hippodromes sont concernés : Saint-Cloud, Mortagne-au-Perche et la Tour-de-Salvagny. Ce dernier site était un des principaux hippodromes lyonnais jusqu'aux années 1960. Devenu aujourd'hui un parc, ses tribunes édifiées en 1931 avec un auvent en béton armé ont été ainsi conservées et protégées : la fermeture d'un hippodrome n'empêche pas forcément sa patrimonialisation.

Au-delà des tribunes, protéger la diversité patrimoniale des hippodromes

Les années 1970 constituent un tournant pour la patrimonialisation des hippodromes à travers un début de préservation des tribunes mais également en ce qui concerne l'écrin de verdure qui les accueille. Elle commence de manière indirecte car une poignée d'hippodromes connaissent alors une première protection en tant qu'espaces naturels. Par exemple, le domaine de Roberty (125 hectares) dans le Vaucluse accueille en son sein l'hippodrome avignonnais construit en 1868. Plus d'un siècle après, ce domaine devient un site classé en 1976¹¹. Le ministre de la Qualité de Vie de l'époque, André Jarrot, décrit le site en 1975 : « Ce vaste espace paisible, verdoyant et ombragé est enserré de toutes parts par l'expansion urbaine d'Avignon. Son emplacement est idéal pour lui réserver, à terme, une fonction de parc péri-

9. Notice PA61000002 dans la base Mérimée. [En ligne] https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA61000002?mainSearch=%22tribunes%20des%20hippodromes%20de%20Mortagne-au-Perche%22&last_view=%22list%22&idQuery=%22b434c22-175a-e4fd-d807-482f178c8da%22
10. Jeanne Morcellet, « Les tribunes de l'hippodrome de Mortagne-au-Perche en attente de soins intensifs », *Le Perche*, 8 août 2024.
11. Notice PA00125731 dans la base Mérimée. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/search/list?mainSearch=%22domaine%20de%20Roberty%22>
12. DIREN PACA, « Le Pontet, Domaine de Roberty », *Catalogue départemental des sites classés, Vaucluse*, fiche 16, 2002, p. 1.
13. Notice PA00088139 dans la base Mérimée. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/search/list?mainSearch=%22hippodrome%20de%20saint-cloud%22>
14. Notice PA00107334 dans la base Mérimée. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/search/list?mainSearch=%22station%20thermale%20de%20Vittel%22>
15. Notice IA00001672 dans la base Mérimée. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/search/list?mainSearch=%22hippodrome%20du%20haras%20national%20du%20Pin%22>
16. Sophie Cueille, *op. cit.*, p. 14.

urbain. L'actuelle propriétaire de cet ensemble [...] est favorable à une mesure de classement, seule capable de maintenir en l'état et dans son intégralité le domaine¹². »

Le domaine devient alors inconstructible mais les activités de loisirs autorisées à condition qu'elles ne modifient pas l'aspect des lieux. De même, l'hippodrome de Vincennes est au cœur du bois du même nom, site classé pour son caractère pittoresque depuis 1960. Cette protection nationale de certains hippodromes en tant qu'espaces naturels est approfondie depuis 1992 par le réseau européen Natura 2000. Par exemple, les hippodromes de Redon et de la Rochelle rentrent dans ce cadre car ils sont localisés au cœur de prairies humides. Mais la préservation du cadre naturel n'augure pas nécessairement de la protection du patrimoine bâti à l'intérieur de cet espace. C'est ainsi que des doutes récurrents existent sur les capacités du propriétaire (depuis 2014) de l'hippodrome de Roberty à entretenir les bâtiments classés sur son domaine.

En effet, la protection au titre des Monuments historiques peut parfois être étendue à d'autres parties de l'hippodrome que les tribunes. C'est le cas des pavillons de gardien, du manège et d'un ancien atelier de maréchalerie pour l'hippodrome de Saint-Cloud inscrits comme Monuments historiques en 1986 (fig. 2). De fait, la totalité de l'hippodrome bénéficie de la protection de site classé depuis 1998¹³. En 1990, dans l'hippodrome de la station thermale de Vittel, a été classé un vaste ensemble d'infrastructures sportives comprenant tribunes, champs de courses, chalet PMU et divers pavillons sportifs (lawn-tennis, escrime, tir aux pigeons...)¹⁴. Enfin, en ce qui concerne l'hippodrome du haras national du Pin, les façades et le toit du bâtiment de l'écurie sont inscrits au titre des Monuments historiques¹⁵. L'inscription va même jusqu'à intégrer l'espace non-bâti délimité par la piste, et ce depuis 1995. Les années 1990 constituent donc bien une accélération de la patrimonialisation des hippodromes, même s'il faut noter que les bâtiments classés ont le plus souvent été édifiés au tournant des XIX^e et XX^e siècles.

Cependant, à la suite de Sophie Cueille, le bilan de la protection patrimoniale des hippodromes peut être considéré comme médiocre avec seulement une dizaine de sites¹⁶. En effet, outre une protection insuffisante – quand elle existe –, le patrimoine de certains hippodromes français aurait peut-être mérité une plus large et meilleure prise en compte. Par exemple, les trois hippodromes réalisés par l'architecte Jean Papet (Deauville-Clairefontaine, Lille et Enghien) étaient

considérés comme remarquables selon la revue contemporaine *L'Architecture d'aujourd'hui*. Les auteurs décrivent ce dernier édifice comme : « Une des rares réalisations heureuses de son genre. La tribune des pesages avec son grand auvent en porte-à-faux est digne de toutes les louanges. À remarquer aussi la solution sympathique du Salon de Thé demi-circulaire au bout du hall de pesage, la façade côté bâtiment des balances, la svelte tour d'observation¹⁷. »

Or, ces sites ne bénéficient toujours pas à ce jour de protection particulière : selon Simon Texier, « on n'a pas encore mesuré toute l'ampleur dans la production française des années 1930¹⁸ » de l'influence de Papet. En fait, alors qu'une poignée d'hippodromes est mise relativement à l'abri, d'autres patrimoines sportifs hippiques sont actuellement en péril. Le caractère récent de certains hippodromes n'empêche pas de se retrouver parfois à l'abandon. Citons celui d'Évry, considéré lors de son ouverture en 1973 comme un symbole de modernité pour son architecture digne d'une aérogare (fig. 3). Fermé une vingtaine d'années après son inauguration et sans mesures patrimoniales spécifiques, le site devait un temps accueillir le stade de la Fédération Française de Rugby¹⁹. L'ancien hippodrome d'Évry est finalement utilisé aujourd'hui comme décor de films et ses infrastructures sportives sont envahies par la végétation²⁰. À l'inverse, l'ancienneté d'un site comme celui de Maisons-Laffitte, ouvert en 1878, n'est pas non plus forcément synonyme de continuité patrimoniale. Désaffecté depuis 2019, l'espoir d'un retour des courses hippiques passe par une rénovation des pistes estimée à plusieurs millions d'euros. L'hippodrome de Maisons-Laffitte était réputé pour comporter la plus longue ligne droite d'Europe, mais régulièrement inondée par la Seine. Finalement, les hippodromes d'Évry, Maisons-Laffitte et Auteuil ne bénéficient d'aucune ou de très peu de protection patrimoniale alors que leur état est inquiétant, soulignant par le fait le rôle variable des acteurs de la patrimonialisation.

17. *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°5, juin 1933, p. 109.

18. Simon Texier, « Côté course, côté cour. L'hippodrome au début du XX^e siècle ou les prétendues ambiguïtés de la modernité », *Architectures équestres, hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, Arles, Actes Sud, 2010, p. 293.

19. Julien Heyligen, « Après l'abandon du Grand Stade de rugby, quel avenir pour l'hippodrome d'Évry ? », *Le Parisien*, 15 décembre 2016.

20. « Hippodrome d'Évry », *Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France*, 2022, p. 3.

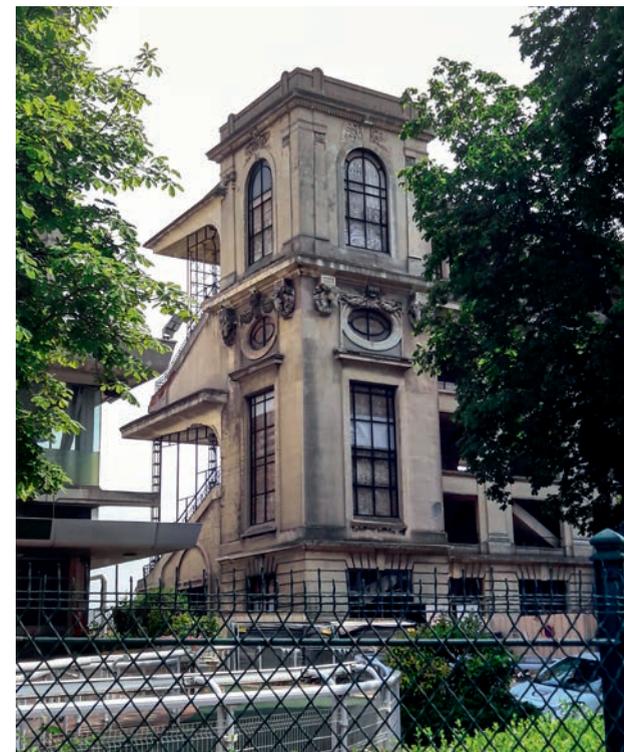


FIG. 2 — Hippodrome de Saint-Cloud : détail de la tribune des années 1950. Vue extérieure côté entrée, juillet 2023. Cliché Damien Bruneau



FIG. 3 — Ancien hippodrome d'Évry : détail de la tribune des années 1970. Vue extérieure côté entrée, 2022. Cliché Philippe Ayrault, Région Île-de-France

Les choix stratégiques de France Galop

De fait, la patrimonialisation très variable des hippodromes français dépend en partie des acteurs impliqués dans leur gestion et leur volonté de sauvegarde. Parmi les acteurs traditionnels du monde hippique, il faut notamment se pencher sur le rôle de la Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français (SETF), fondée en 1864, et de France Galop, né en 1995 de la fusion de différentes sociétés d'encouragement préexistantes. Ces dernières sont des associations chargées d'organiser, de planifier et de développer les courses hippiques. Pour les trotteurs, la société d'encouragement influe sur le patrimoine en accordant ou non aux hippodromes des aides financières pour être rénovés. De plus, l'obtention de réunions hippiques supplémentaires ou d'un changement de catégorie peut grandement modifier l'activité des hippodromes. La forme et l'usage des infrastructures de ces derniers en dépendent fortement. Pour sa part, France Galop joue un rôle semblable mais gère aussi directement cinq hippodromes : actuellement Auteuil, Chantilly, Deauville-La Touques, Longchamp et Saint-Cloud. La fermeture du moderne hippodrome d'Évry en 1996 indique la prééminence des considérations économiques sur la patrimonialisation de l'architecture hippique. Alors en difficultés financières, France Galop obtient une aide de l'État en contrepartie de l'abandon d'un des huit hippodromes parisiens qu'il contrôlait. Les menaces pesant sur les infrastructures hippiques à Chantilly et Maisons-Laffitte s'éloignent alors pour quelque temps²¹.

En 2013, France Galop s'enquiert de l'avis de la Commission du Vieux Paris, organe de réflexion sur la politique patrimoniale et urbanistique de la ville de Paris, sur l'importante réhabilitation envisagée de l'hippodrome de Longchamp, classé au titre de la protection des sites. Le gouvernement approuve des travaux estimés à plus de 130 millions d'euros sous certaines conditions. Le plan stratégique de modernisation de France Galop à horizon 2017 prévoyait notamment la fermeture d'un hippodrome parisien en contrepartie. Ce sera celui de Maisons-Laffitte en 2019. Pour transformer Longchamp, le choix du prestigieux architecte Dominique Perrault – auteur également de la Bibliothèque Nationale de France inaugurée en 1995 – montre l'ambition du projet. Les nouvelles tribunes de Longchamp, inaugurées

21. Robert Belleret, « La fréquentation des 250 champs de courses est en baisse », *Le Monde*, 12 août 1998.



FIG. 4 – Hippodrome de Longchamp : pavillon administratif des années 1940 après ravalement, juillet 2023. Cliché Damien Bruneau

22. Commission du Vieux Paris, *Compte-rendu de séance*, Mairie de Paris, séance plénière du 11 juillet 2013.

en 2018, prennent la place des tribunes des années 1960 qui sont démolies. Toutefois, la Commission du Vieux Paris souligne alors la volonté du projet de Perrault de restaurer quatre bâtiments anciens²² : les tribunes du pavillon datant de 1921, le totalisateur (qui centralise et affiche les paris) de 1928, le pavillon administratif des années 1940 (fig. 4) et les écuries des années 1950. En particulier, les tribunes historiques de 1500 places devaient retrouver leur aspect d'origine en rouvrant les baies obturées le long de la galerie médiane donnant sur les gradins. De plus, la part de patrimoine végétal remarquable du bois de Boulogne qui accueille l'hippodrome est pour l'essentiel respectée.

Pendant ces années de fructueux travaux pour Longchamp, les anciennes tribunes de l'hippodrome voisin d'Auteuil, le seul de France Galop accessible facilement en métro, continuent de s'abîmer. En 2017, Stéphane de Veyrac, alors directeur du champ de courses et à la veille de la réouverture de Longchamp, déclare : « Cet édifice fait partie des premières constructions publiques en béton armé. Rien que pour cette raison nous devons reconnaître qu'il fait partie de l'histoire. Cependant, nous souhaiterions qu'il soit détruit, mais la ville de Paris, qui est propriétaire du site,

refuse, considérant que ces 1500 places assises se dressent comme un témoignage architectural. Ici, nous ne sommes que locataires²³. »

De fait, on assiste ici à deux patrimonialisations différentes de tribunes construites pourtant à trois ans d'écart, au début des années 1920. Contrairement à celles d'Auteuil dont le calendrier de rénovation en février 2025 reste toujours indéfini, les anciennes tribunes de Longchamp ont pu bénéficier d'une restauration d'ensemble de l'infrastructure sportive. Pourtant, il s'agit de la même société hippique (France Galop) qui louent pour 8 millions d'euros par an les deux sites à la Ville de Paris. La stratégie globale de France Galop pèse donc énormément dans le devenir des patrimoines sportifs hippiques franciliens.

Une mobilisation locale variable pour défendre le patrimoine hippique

Heureusement dans un sens, les mobilisations locales font émerger parfois de nouveaux acteurs pour soutenir un hippodrome. C'est le cas du patrimoine sportif de Chantilly menacé par de récurrentes tentatives de désengagement des acteurs traditionnels comme France Galop, notamment durant les années 1990. Un plan d'économies envisage dès 1992 sa fermeture en raison de faibles entrées et d'un état inquiétant²⁴. L'inscription des tribunes aux Monuments historiques en 1995 relance les espoirs²⁵. Pour réaliser les travaux nécessaires, un Groupement d'Intérêt Public est créé en 1998 avec le locataire (France Galop), le propriétaire du domaine de Chantilly (l'Institut de France), l'État, le conseil régional, le conseil général, la communauté de communes, la Ville de Chantilly. À ces acteurs publics s'ajoute l'Aga Khan, puissant mécène privé des courses hippiques en France. Entre 2002 et 2004, sous l'égide du GIP comme maître d'ouvrage les architectes Philippe Monnin et Claude Penloup restaurent les tribunes, les loges et le hall des jeux. De plus, en respectant le patrimoine architectural historique, ils intègrent, entre autres, un restaurant panoramique dans l'édifice. Une modernisation qui a coûté plus de 10 millions d'euros.

Tous les hippodromes ne bénéficient pas d'une telle capacité d'investissement du locataire, du propriétaire ou des acteurs locaux. Ainsi, un débat s'ouvre lorsqu'en 2021 le propriétaire et héritier de l'hippodrome Jean-Gabin à Moulins-la-Marche veut le léguer au Département de l'Orne. Certains y voient l'occasion d'avoir un hippodrome départemental

23. Christine Hamon, « Hippisme : Auteuil, un patrimoine en péril », *Le Parisien*, 15 septembre 2017.
24. « Chantilly garde son hippodrome », *Les Échos*, 28 janvier 1994.
25. Notice PA00135574 dans la base Mérimée. [En ligne] <https://pop.culture.gouv.fr/search/list?mainSearch=%22HIPPODROME%20DE%20CHANTILLY%22>



FIG. 5 — Ancien hippodrome de Seiches-sur-le-Loir : tribune des années 1980 et cheval tarpan, octobre 2024. Cliché Damien Bruneau

gratuitement. D'autres s'inquiètent du périmètre précis de la donation (tribunes, bâtiments). De fait, en Normandie, la concurrence est déjà rude entre hippodromes. De plus, des investissements seront à réaliser pour une collectivité locale dont le sport n'est pas la vocation première, bien que cette charge puisse relever de la compétence culturelle de protection du patrimoine. Les départements très marqués par la culture hippique ne peuvent maintenir actifs les nombreux hippodromes dont ils sont les propriétaires, avant tout pour des raisons financières. C'est ainsi que l'hippodrome sur la commune de Seiches-sur-le-Loir dans le Maine-et-Loire a fermé en 2018 (fig. 5). L'ensemble constitué de forêts, d'infrastructures sportives et de terres agricoles a été un temps sous la menace d'un exploitant de carrière. Depuis 1910, une société de courses louait les terrains au Département. Les bâtiments hippiques datent probablement des années 1980. La commune a essayé de maintenir ce patrimoine sportif et naturel dans le domaine public en l'achetant au Département. Par ailleurs, l'installation d'un centre d'entraînement a échoué. Désormais, le site toujours inactif est entretenu en éco-pâturage par des chevaux tarpans – une espèce européenne éteinte « reconstituée » –, ce qui

permet aussi de garder un lien avec le passé du lieu. Un cahier des charges environnemental garantit la préservation de cet espace naturel sensible pendant une durée de trente ans²⁶.

FACE AUX ENJEUX FONCIERS, UNE DIVERSIFICATION DES FONCTIONS ET DES USAGES DU PATRIMOINE HIPPIQUE

Un patrimoine à protéger des projets immobiliers

Outre la diversité des acteurs impliqués dans la gestion des hippodromes, le patrimoine sportif qu'ils constituent peut devenir un enjeu foncier contradictoire avec la patrimonialisation. En tant que vastes espaces verts dans la ville ou sur ses marges proches, les hippodromes peuvent susciter des convoitises se heurtant ou non à l'absence éventuelle de patrimonialisation.

Tout d'abord, l'urbanisation est en train de rattraper les hippodromes, comme c'est le cas à Montauban. À proximité immédiate de l'hippodrome, un projet d'écoquartier est en cours de réalisation mêlant logements, équipements et commerces. Des mobilisations locales ont lieu pour limiter la disparition des derniers espaces naturels et agricoles où se situe l'hippodrome. Est au moins envisagée la création d'une coulée verte qui passerait par l'équipement sportif, les bâtiments hippiques n'étant pas menacés en tant que tels²⁷. À l'inverse, la présence grandissante de la ville de Rouen a amené la fermeture en 2005 de l'hippodrome des Bruyères. Au cours des années 1990, les installations pâtissent de faibles investissements passés. Hormis une tribune pour les juges édiflée durant les années 1970, les deux gradins en béton armé datent du début du XX^e siècle. Quant à elles, les trois tribunes de style anglo-normand ont été construites à la fin du XIX^e siècle. La plus grande est touchée par un incendie criminel en 2002. Fermé en 2005, l'hippodrome voit ses deux dernières tribunes démolies pour des raisons de sécurité et de mauvais état. Entre-temps, un autre hippodrome est construit, sur des terrains appartenant au département de la Seine-Maritime et ouvert en 2005 à Mauquenchy. Ce site est périphérique et distant d'une trentaine de kilomètres du centre-ville rouennais qui englobe désormais l'hippodrome des Bruyères. Il est donc révélateur que les 28 hectares de ce dernier aient été reconvertis en parc urbain à partir de 2020²⁸. Les débats ont longtemps été vifs entre la volonté d'y implanter un golf ou un centre équestre ou bien d'urbaniser ce vaste emplacement disponible sur une rive gauche déjà bien dotée en espaces verts.

26. Christophe Ricci, « Pourquoi les chevaux sont de retour sur cet hippodrome de l'Anjou six ans après sa fermeture », *Ouest France*, 1^{er} mai 2024.

27. « Un écoQuartier sur le secteur de l'hippodrome », *La Dépêche du Midi*, 30 juin 2018.

28. Sébastien Bailly, « Le Champ libre : un parc urbain de 28 ha à Rouen », *Ouest France*, 12 février 2016.

29. Alexandre Aflalo, Olivier Bureau et Marc Mechenoua, « Le futur stade du PSG à Saint-Cloud ? Pourquoi l'hypothèse séduisante s'avère plus que compliquée », *Le Parisien*, 18 mai 2024.

De fait, l'impression d'avoir à faire avec les hippodromes à un espace vert peu construit dans un cadre urbain fortement concurrentiel constitue des enjeux fonciers et immobiliers. Face à cela, l'activité intermittente et les rares protections patrimoniales apparaissent comme des faiblesses. En 2014, c'est l'hippodrome de Saint-Cloud qui est visé. Le site est pourtant classé depuis 1998 et protégé par le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Saint-Cloud, qui empêche en théorie les constructions. Un rapport d'experts remis au ministère du Logement préconisait d'y édifier 6000 logements sociaux dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National (OIN). Dès 2015, une pétition conteste le projet gouvernemental et le manque de concertation avec les riverains, la Ville et le propriétaire France Galop. Cette mobilisation locale, qui n'aurait peut-être pas pris une telle ampleur s'il ne s'agissait pas de logements sociaux, amène l'abandon de la destruction de l'hippodrome. De plus, la valeur immobilière des logements à proximité immédiate de l'écrin de verdure que constitue l'hippodrome de Saint-Cloud aurait été fortement dégradée (fig. 6). Il est intéressant de souligner le contexte de ce projet d'atteinte à un patrimoine hippique protégé. Les élections régionales se profilent quand France Galop prévoit de délaisser Maisons-Laffitte et Auteuil au profit du nouveau Longchamp. Mais, contrairement à ces deux derniers hippodromes où France Galop n'est que locataire d'un espace appartenant à la mairie de Paris, France Galop est propriétaire du site de Saint-Cloud. Cette absence de confrontation avec une collectivité explique, au moins en partie, les visées récentes du club de football du Paris Saint-Germain. Depuis 2023, le PSG est en conflit avec la Ville de Paris car il veut acheter le stade du Parc des Princes pour le rénover et l'agrandir. Face à l'absence d'accord avec la municipalité parisienne, les propriétaires du club cherchent dès lors un emplacement pour un nouveau stade. L'hippodrome de Saint-Cloud semble être envisagé en raison du vaste espace disponible et le projet prévoit le maintien des courses hippiques²⁹. La vue sur Paris et la tour Eiffel est aussi un atout, tandis que la faiblesse des infrastructures de transport constitue un frein au projet. De même, le site de l'ancien hippodrome d'Évry, propriété de l'agglomération Grand Paris Sud, est aussi évoqué.

On le voit bien, le devenir du patrimoine sportif hippique passe par une forme de rentabilisation du temps et de l'espace disponibles qu'il constitue. Par exemple, l'hippodrome hyperactif de Vincennes a accueilli près de 155 réunions hippiques

en 2022³⁰. Mais la moyenne de l'ensemble est inférieure à dix journées par an. Cette recherche de diversification des fonctions des hippodromes sur les temps morts de la saison hippique n'est pas nouvelle. En effet, de 1880 à 1914, le défilé du 14 Juillet se déroule sur l'hippodrome de Longchamp permettant de rassembler près de 300 000 spectateurs. Après 1918, le défilé alternera entre les Champs-Élysées et les hippodromes de Longchamp ou de Vincennes. Peu de temps après, les Jeux Olympiques de 1900 et de 1924 sont organisés à Paris. En 1900, les épreuves équestres se déroulent pour l'essentiel sur un hippodrome provisoire place de Breteuil (7^e). Quant aux pelouses de l'hippodrome de Vincennes, elles servent pour les concours de fauconnerie et de pompes à incendie. Cependant, le cœur des Jeux de 1924 – le stade olympique de Colombes – est issu de l'ancien hippodrome de la fin du XIX^e siècle. Le stade n'en a conservé qu'un bâtiment de pesage dite la « chaumière », située à son entrée. Pour leur part, les terrains de l'hippodrome de Chantilly sont utilisés pour les épreuves de polo. Les nouvelles tribunes d'Auteuil construites pour l'occasion en 1924 accueillent alors les spectateurs du saut d'obstacles³¹. Les épreuves d'équitation du pentathlon moderne ont lieu sur l'hippodrome du Grand Parquet à Fontainebleau, devenu par la suite un stade équestre. Au-delà des courses de chevaux, les liens entre le patrimoine hippique et les sports olympiques se sont poursuivis par la suite. Les hippodromes de Longchamp et d'Auteuil avaient été sélectionnés pour la candidature de Paris en 2008. Celui d'Auteuil était à nouveau sur les rangs pour la nouvelle tentative de Paris en 2012. Encore une fois, c'est Auteuil qui est le seul hippodrome à avoir été utilisé par les Jeux Olympiques de Paris 2024. Mais, il ne s'agit cette fois que d'accueillir la flotte officielle des véhicules et des centres d'appels dans les tribunes des années 1970. Cela témoigne malgré tout de la volonté de cohérence en réinvestissant un patrimoine historique et sportif.

De fait, les divers Jeux Olympiques montrent que les hippodromes en tant qu'équipements sportifs s'ouvrent de manière complémentaire à d'autres sports que les courses de chevaux comme souvent le golf. Toutefois, cela ne va pas sans conflits. L'exemple de l'hippodrome de Saint-Malo est significatif. À l'image de ce que souhaiterait le PSG à Saint-Cloud, le club de rugby de Saint-Malo possède un stade au milieu de l'hippodrome. Cela pose bien sûr des problèmes en termes de calendrier. De plus, la piste hippique sert occasionnellement de places de stationnement pour les supporters de rugby.

30. Malgré sa très forte utilisation, le « temple du trot » n'est pourtant pas à l'abri d'une fermeture car la STEF arrive à la fin du bail accordé par la ville de Paris en 2025. « Les négociations achoppent sur le montant du loyer » (Sophie Clément, « Je n'imagine pas la vie des courses sans Vincennes » : la possible disparition de l'hippodrome fait réagir », *Le Parisien*, 25 janvier 2025.

31. Comité Olympique Français, *Rapport officiel des Jeux de la VIII^e Olympiade*, Paris 1924, p. 244.

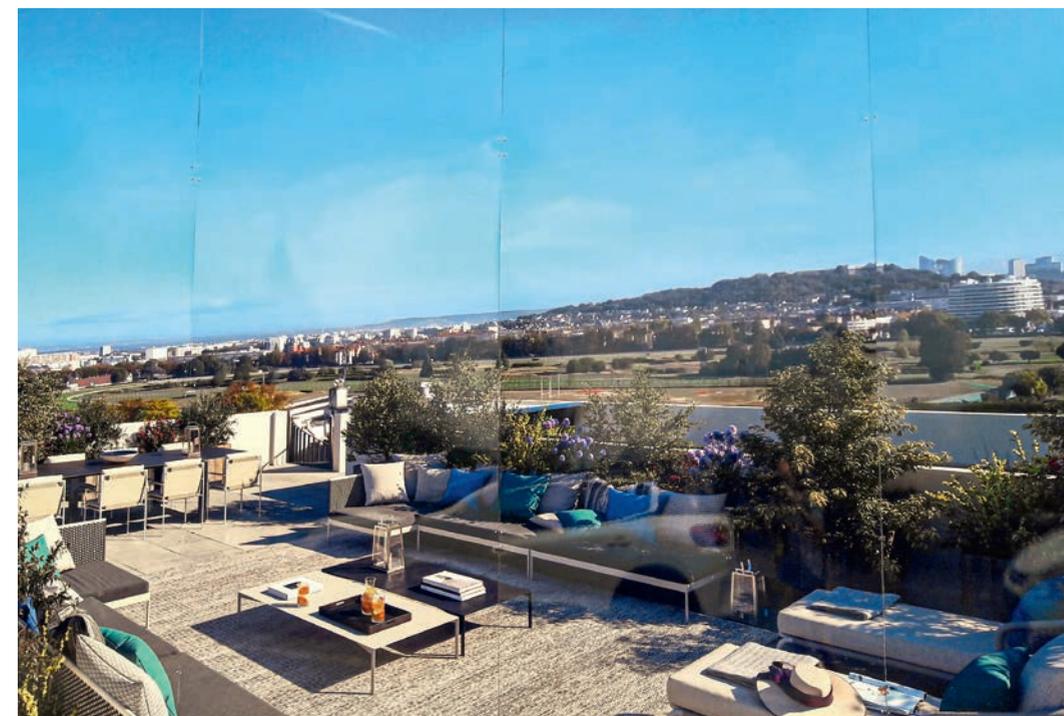


FIG. 6 – Publicité pour un projet immobilier à proximité immédiate de l'hippodrome de Saint-Cloud, juillet 2023. Cliché Damien Bruneau

32. « En pleine mue, l'hippodrome de Saint-Malo mise sur le local et le bien-être équin », *Le Télégramme*, 30 mars 2022.

Bien évidemment, la société de courses n'approuve pas cette dégradation. Ne pouvant construire sur l'anneau de courses, le club de rugby ne se retrouve plus aux normes fédérales. La nécessité de la construction d'un stade spécifique est envisagée depuis plusieurs années. La réflexion se porte aussi sur une colocation rugby-football dans le stade de football comme cela se fait à haut niveau à Vannes³². Enfin, l'hippodrome n'est pas un lieu uniquement sportif car il possède de multiples vocations. Ces tribunes avec de grands espaces verts souvent dans un cadre urbain sont tout à fait appropriées pour organiser des festivals. Cela est d'autant plus envisageable quand il s'agit de combler des temps morts de la saison hippique. De fait, cela permet l'animation de l'équipement sur l'ensemble de l'année. L'hippodrome de Longchamp accueille ainsi les festivals de musique des Solidays en juin et de Lollapalooza en juillet. Les hippodromes servent aussi de réceptacle à des concours de feux d'artifice (Enghien), de cirque (Saint-Malo) ou de piano (Cagnes-sur-Mer).

En définitive, il s'est agi de souligner la très relative et sélective protection que peut apporter par exemple le classement des tribunes des hippodromes français

aux Monuments historiques. La survie de ces nombreux équipements parfois anciens dépend en particulier de celle des hippodromes eux-mêmes. En effet, les efforts d'implication et d'appropriation de ce patrimoine sportif par de nouveaux acteurs comme les collectivités locales semblent insuffisants face à un important recentrage économique des acteurs traditionnels comme France Galop. Dès lors, certains hippodromes historiques peuvent devenir un poids financier à l'échelle locale notamment en raison des rénovations attendues voire du simple entretien nécessaire. De plus, le vieillissement des parieurs hippiques, même à distance, amène un rétrécissement des finances de la filière, face à d'autres paris sportifs sur des tendances plus dynamiques, qui ne peut que nuire à la conservation des patrimoines qui constituent les hippodromes. Sans surprise, en tant que vastes espaces peu construits, les sites urbains suscitent des appétits immobiliers évidents. La diversification des activités constitue pour eux un moyen pour subsister. L'ouverture fréquente des hippodromes lors des Journées européennes du patrimoine permet de faire découvrir ce dernier et d'entretenir un lien particulier avec un public pas forcément averti.

Les hippodromes en France depuis le XIX^e siècle : enjeux de conservation et de patrimonialisation

MANON IURETTIGH

Historienne et doctorante CIFRE au Domaine de Grosbois (SETF/Université Lyon 3 Jean Moulin/LARHRA)

Longtemps absents des grandes synthèses historiques, les hippodromes commencent seulement à susciter l'intérêt des chercheurs en histoire urbaine, en architecture et en patrimoine. Leur position à la marge – à la fois équipement technique, lieu de loisir populaire ou aristocratique, et espace à ciel ouvert difficile à classer – explique en partie leur faible présence dans l'historiographie classique.

Pendant une grande partie du XX^e siècle, l'histoire des courses hippiques a été traitée soit sous l'angle anecdotique et mondain, soit abordée à travers les prismes exclusifs de l'histoire du cheval ou des politiques agricoles (élevage, haras, sélection) par les historiens. Dans sa fameuse et indispensable trilogie sur la culture équestre de l'Occident, Daniel Roche exprimait lui-même le souhait d'une histoire globale des courses hippiques, pan essentiel de l'histoire du cheval¹. Les chercheurs ont toutefois produit divers travaux sur les hippodromes et les courses hippiques dans l'Antiquité mais comme espace de spectacle public, étroitement lié au pouvoir impérial et à la vie civique².

Un tournant s'amorce toutefois à partir des années 1990–2000, avec l'émergence d'une histoire sociale des sports³, d'une attention accrue aux territoires des loisirs, et surtout avec les travaux croisés de l'histoire du patrimoine et de l'architecture sportive⁴. Toutefois, ces travaux ont permis d'approfondir les logiques de diffusion et d'institutionnalisation des pratiques sportives modernes, mais les courses hippiques y tiennent une place marginale, éclipsées par le football, l'athlétisme ou le cyclisme.

1. Daniel Roche, *La culture équestre de l'Occident XVI^e – XIX^e siècle La gloire et la puissance*, tome 2, Paris, Fayard, 2011.
2. Gilbert Dagron, *L'hippodrome de Constantinople: Jeux, peuple et politique*, Paris, Gallimard, 2011. [En ligne] <https://shs-cairn-info.ezscd.univ-lyon3.fr/l-hippodrome-de-constantinople--9782070133789>
3. Thierry Terret, *Histoire du sport* (2^e éd.), Presses Universitaires de France, 2010. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/puf.terre.2010.01>
Richard Holt, « Le destin des "sports anglais" en France de 1870 à 1914: imitation, opposition, séparation », *Ethnologie française*, n° 41(4), 2011, p. 615-624. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/ethn.114.0615>
4. Antoine Le Bas, *Architecture du sport, 1870-1940, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine*, Lyon, éditions Lieux Dits, 1991.

L'un des apports plus récent et majeur dans cette perspective est à attribuer à Sophie Cueille, conservatrice du patrimoine et responsable du pôle architecture et patrimoine au ministère de la Culture⁵. Ses travaux, notamment son article « Le cheval de course en Île-de-France, une présence architecturale et paysagère »⁶, posent clairement les enjeux patrimoniaux liés aux équipements sportifs, y compris hippiques, dans une approche à la fois institutionnelle, historique et critique. Elle souligne notamment que les hippodromes, bien qu'anciens, échappent à une reconnaissance formelle, car ils ne répondent pas aux canons de l'architecture monumentale, et sont rarement portés par des acteurs patrimoniaux traditionnels. Sophie Cueille insiste aussi sur la nécessité de dépasser la seule architecture pour penser des espaces sportifs à usages complexes et mémoires multiples, à cheval entre technique, sociabilité et spectacle.

Elle reprend cette problématique dans des interventions plus récentes, notamment dans le cadre du label « Patrimoine du sport » mis en place en 2019, où elle milite pour une approche transversale et dynamique du patrimoine sportif, incluant les hippodromes, les centres d'entraînement ou les anciens vélodromes. Par ailleurs, d'autres chercheurs ont apporté des éclairages ponctuels sur les hippodromes dans des perspectives complémentaires. En géographie et urbanisme, des études sur Chantilly, Maisons-Laffitte ou Clairefontaine abordent les hippodromes comme structures paysagères ou éléments d'urbanisation, mais sans réelle démarche patrimoniale.

En somme, si l'on peut désormais identifier une historiographie émergente sur les hippodromes comme objets culturels et patrimoniaux, elle reste encore lacunaire, morcelée et peu synthétisée, les chercheurs se concentrant davantage sur l'aspect humain⁷. Les hippodromes apparaissent toutefois progressivement comme des objets historiques à part entière, mais pas étudiés de manière systématique alors qu'ils devraient être considérés comme des lieux déterminants et évolutifs⁸.

En matière de patrimonialisation, les textes réglementaires et les inventaires montrent une grande disparité de traitement : si certains éléments équestres sont protégés (grandes écuries, statues, clôtures anciennes), les hippodromes, en tant qu'ensembles, sont quasiment absents des classements officiels. La création récente du label « Patrimoine du sport » par le ministère de la Culture en 2019, ouvre une perspective

5. Sophie Cueille, *Enghien-les-Bains, architecture et décors*, Somogy Éditions d'Art, 2010. Sophie Cueille, « L'architecture hippique de Maisons-Laffitte, hippodrome et écuries », actes du colloque Maisons-Laffitte, Cité du cheval, plus de trois siècles d'activité hippique, *Bulletin de la Société des Amis du Château de Maisons*, n°6, 2011, p. 191-211.
6. Sophie Cueille, « Le cheval de courses en Île-de-France, une présence architecturale et paysagère », *In Situ*, 18, 2012. [En ligne] <http://journals.openedition.org/insitu/9685>
7. Niko Besnier, Susan Brownell et Thomas F. Carter « Chapitre 1. Sport, anthropologie et histoire », p. 17-50 dans *L'Anthropologie du sport: Corps, nations, migrations dans le monde contemporain*, Paris, éditions Rue d'Ulm, 2020. [En ligne] <https://shs-cairn.info.ezscd.univ-lyon3.fr/l-anthropologie-du-sport--9782728806959-page-17>
8. Damien Bruneau, « Le pari de l'architecture : créations et changements d'allure des hippodromes français (seconde moitié XX^e siècle) », p. 141-152 dans *Architectures du sport, 1940-1995*, Bulletin Docomomo France, numéro spécial, novembre 2024. [En ligne] <https://shs-cairn.info/architectures-du-sport-1940-1995--9791037041203-page-141> Voir aussi Simon Texier, « Côté course, côté cour. L'hippodrome au début du XX^e siècle ou les prétendues ambiguïtés de la modernité », p. 285-293 dans *Architectures équestres. Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, Actes Sud, 2010.
9. Richard Holt et Gregory Quin, « Des traditions nationales à l'importance de l'analyse des biographies pour l'histoire du sport. Carte blanche à Richard Holt », *Staps*, 125(3), 2019, p. 139-149. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/sta.125.0139>

nouvelle, mais n'a encore été que marginalement appliquée au monde hippique.

Enfin, dans le champ de l'anthropologie et de la mémoire sociale, quelques (rares) travaux évoquent les cultures du turf, les sociabilités populaires ou les savoir-faire des lads et des grooms, mais cette mémoire ouvrière du cheval reste en grande partie ignorée, non institutionnalisée, peu archivée⁹. Ainsi, les hippodromes apparaissent comme des objets en creux, peu visibles et peu légitimes dans les grandes catégories du patrimoine : ni monuments, ni jardins historiques, ni infrastructures modernes au sens strict, ils sont difficiles à classer, ce qui explique en partie leur sous-reconnaissance. Cet état de la recherche appelle une approche transversale, pluridisciplinaire, sensible aux formes matérielles comme aux usages, aux récits comme aux espaces.

Dans ce contexte, cet article propose de combler cette lacune en interrogeant les enjeux de conservation et de reconnaissance patrimoniale des hippodromes français depuis le XIX^e siècle. Il s'agit de comprendre comment ces lieux hybrides – à la fois infrastructures sportives, espaces sociaux et architectures caractéristiques – ont été perçus, représentés, gérés ou parfois négligés au fil du temps. La problématique posée est la suivante : comment les hippodromes, en tant qu'espaces architecturaux et sociaux spécifiques, ont-ils été (ou non) patrimonialisés, et que révèle cette évolution sur notre manière collective d'envisager la mémoire des lieux sportifs ? L'hypothèse sous-jacente est que les hippodromes ont longtemps été exclus des logiques classiques de conservation patrimoniale, précisément parce qu'ils incarnent une tension entre usage vivant et héritage matériel, entre culture savante et culture populaire. Pourtant, leur architecture souvent remarquable, leur fonction de centralité territoriale, ainsi que la richesse documentaire associée (plans, archives, témoignages, œuvres d'art, presse spécialisée) en font des témoins précieux de l'histoire urbaine et sociale. Par ailleurs, les récents débats sur la réhabilitation de certains sites (Vincennes, Maisons-Laffitte) et les prises de position de l'Institut du cheval ou des collectivités territoriales invitent à une relecture de ces lieux sous l'angle patrimonial.

Cet article repose sur une méthodologie croisée : l'analyse d'un corpus documentaire (archives, articles de presse, photographies anciennes...), l'examen de cas emblématiques (Vincennes, Maisons-Laffitte, Longchamp, Chantilly...) et un dialogue interdisciplinaire entre histoire,

géographie et patrimoine. Notre propos s'organise en trois temps. Une première partie revient sur l'émergence et la diffusion des hippodromes en France au XIX^e siècle, dans le contexte de la modernisation des loisirs et du développement des territoires. La deuxième partie examine les caractéristiques architecturales de ces lieux, leur typologie et les raisons de leur faible reconnaissance patrimoniale. La troisième partie analyse les mutations contemporaines dans la perception des hippodromes, les démarches de protection existantes et les tensions actuelles entre usages, mémoires et conservation.

LES HIPPODROMES, UN OBJET LONGTEMPS INVISIBLE DANS LE CHAMP PATRIMONIAL

Une émergence au croisement du sport, du loisir et de la ville

Le XIX^e siècle marque un tournant décisif dans l'histoire des courses hippiques en France. L'essor de cette pratique sportive, d'abord réservée à l'élite, s'inscrit dans un contexte de modernisation des loisirs, de transformation urbaine et d'affirmation de nouveaux modèles architecturaux. Portées par des institutions influentes comme la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, soutenues par les pouvoirs politiques successifs, et adossées à une dynamique économique et territoriale, les courses deviennent un spectacle structuré, codifié, et profondément ancré dans le tissu social et spatial de la France du XIX^e siècle.

La structuration des courses sous l'Empire, la Monarchie de Juillet et le Second Empire

Si des courses de chevaux sont attestées dès l'Ancien Régime, notamment sous forme de jeux aristocratiques ou de concours locaux, et que Napoléon promulgue dès 1804 une première loi sur les courses, c'est à partir des années 1830 que leur encadrement institutionnel se formalise véritablement. En 1833, la création de la Société d'encouragement, inspirée des modèles britanniques, marque le début d'une structuration nationale, centralisée et sélective. Elle a pour objectifs de promouvoir les courses comme instrument de sélection des races équines (notamment le pur-sang) ; de créer et d'administrer un calendrier officiel de compétitions ; enfin d'édicter des règles, de contrôler les performances et de tenir des registres (*stud-books*).

Sous la Monarchie de Juillet, ces courses restent encore largement réservées à l'aristocratie et à la haute bourgeoisie. Mais c'est surtout sous le Second Empire que les courses prennent une ampleur nouvelle, encouragées par Napoléon III, amateur de chevaux et de spectacles mondains. Elles s'inscrivent alors dans une politique de modernisation des loisirs, de rationalisation de l'espace public, et d'affirmation du prestige national.

L'inscription périphérique des hippodromes : entre nature et métropole

Le développement des hippodromes accompagne l'urbanisation galopante du XIX^e siècle. Ces équipements nécessitent de vastes terrains plats ou légèrement vallonnés, accessibles mais suffisamment éloignés du centre urbain pour permettre le développement de pistes et d'écuries. Ils s'implantent donc naturellement dans les périphéries des grandes villes, selon une logique de transition entre l'espace urbain et la campagne :

- Longchamp (fig. 1), ouvert en 1857, s'installe dans le bois de Boulogne, nouvellement aménagé par le baron Haussmann, dans un espace qui combine loisirs bourgeois et nature domestiquée.
- Vincennes (fig. 2), créé dès 1863 dans le bois du même nom, répond à la même logique haussmannienne : offrir au public parisien des équipements sportifs et mondains dans un cadre bucolique contrôlé.
- Maisons-Laffitte (fig. 3), voulue comme une vraie ville cheval, associe ville résidentielle, écuries privées et piste d'entraînement sur un domaine modelé par le Second Empire.

Ces choix géographiques répondent à des logiques multiples : accessibilité ferroviaire, valorisation foncière, hygiène urbaine et esthétique paysagère. L'hippodrome devient ainsi un espace de transition : à la fois rural par ses usages (élevage, entraînement, course) et urbain par son public et son encadrement.

Typologies architecturales des hippodromes : entre fonctionnalité et spectacle

L'essor des courses au XIX^e siècle s'accompagne d'une normalisation de l'architecture « hippodromique », qui devient un genre en soi. Plusieurs types de bâtiments et d'aménagements émergent, répondant à des fonctions

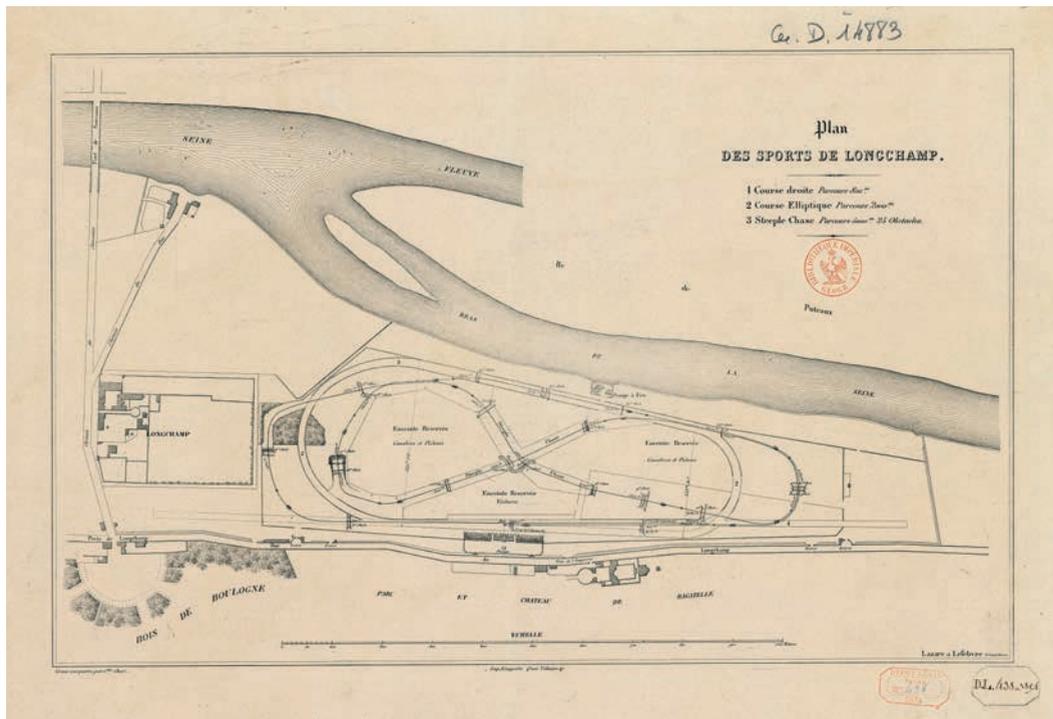


FIG. 1 – Plan de l'hippodrome de Longchamp, 1854.
Bibliothèque nationale de France,
département Cartes et plans, GE D-14883

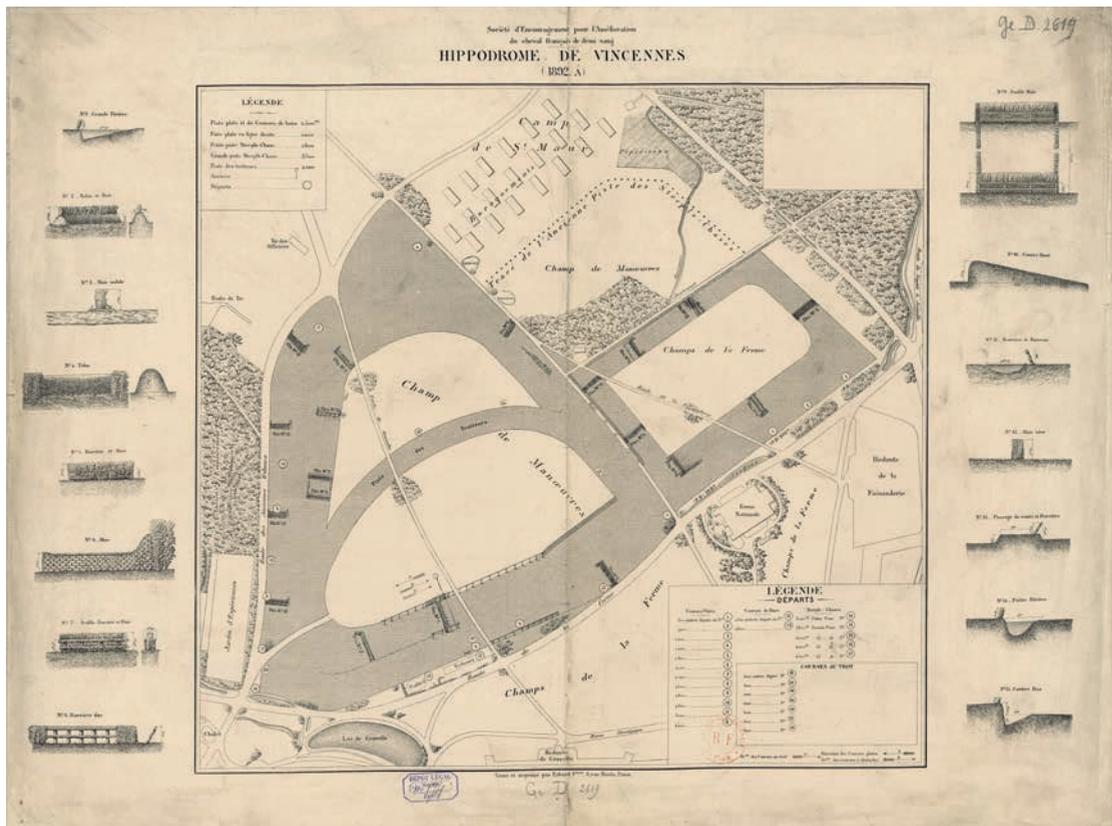


FIG. 2 – Hippodrome de Vincennes, 1892.
Bibliothèque nationale de France,
département Cartes et plans, GE D-2619

FIG. 3 – Hippodrome de Maison-Laffitte, 1932.
Agence Roll avant la date,
Bibliothèque nationale de France,
département Estampes
et photographie, EI-13 (1853)



précises mais également à une mise en scène du spectacle social. Les tribunes sont les édifices les plus visibles. Leur conception évolue de simples gradins en bois vers de véritables pavillons à étages, souvent ornés de toitures métalliques, de marquises et de balcons. Elles reflètent une hiérarchie sociale (tribunes officielles, populaires, loges privées) et un souci esthétique (décors, colonnes, ferronneries). Les pistes, souvent en herbe ou en sable, sont de dimensions réglementées (généralement entre 1600 et 2400 mètres), avec des lignes droites, des virages relevés, et des poteaux de départ et d'arrivée. Leur orientation est pensée en fonction du relief, du vent et de la visibilité. Les boxes et écuries, en retrait, sont des bâtiments fonctionnels mais souvent soignés dans leur construction: façades en brique, toitures en ardoise, porches monumentaux. Leur disposition en ligne ou en U permet une circulation fluide des chevaux, vétérinaires, palefreniers. Les pesées (bâtiment de contrôle du poids des jockeys) et les paddocks (zone de présentation des chevaux au public) sont des espaces intermédiaires, à la fois techniques et publics, qui incarnent la ritualisation de la course comme spectacle.

L'hippodrome devient une micro-société temporaire, hiérarchisée, codifiée, dont l'architecture reflète les tensions entre tradition, innovation et représentation. Portés par des institutions puissantes et intégrés dans les marges des grandes villes, les hippodromes deviennent des lieux emblématiques de la modernité: modernes par leur encadrement technique,

modernes par leur urbanisme périphérique, modernes par leur architecture composite. Comprendre leur implantation et leur évolution permet d'éclairer non seulement l'histoire du cheval et des loisirs¹⁰, mais aussi celle de l'urbanisation et des formes culturelles qui ont façonné le paysage français contemporain.

Une absence manifeste dans les inventaires patrimoniaux

Très peu d'hippodromes français figurent à l'Inventaire général du patrimoine culturel, et encore moins sont classés ou inscrits aux Monuments historiques, à l'exception de quelques éléments isolés (tribunes, portails, écuries anciennes).

Cette absence contraste fortement avec la reconnaissance patrimoniale des stades olympiques, gymnases et piscines des années 1930 ou 1960, la valorisation des jardins publics ou des bâtiments liés à la noblesse (orangeries, pavillons de chasse, etc.) et la patrimonialisation d'autres structures équestres comme les manèges militaires ou les haras nationaux.

Cette invisibilité s'explique en partie par la nature fonctionnelle et évolutive des hippodromes, souvent transformés au fil du temps, peu conservés « en l'état », et peu valorisés en dehors du cercle hippique. Elle révèle également une hiérarchisation implicite des formes bâties, dans laquelle les architectures de loisir populaire ou mondain occupent une place secondaire.

Une identité architecturale difficile à saisir

L'un des obstacles majeurs à la reconnaissance patrimoniale et scientifique des hippodromes tient à leur caractère foncièrement hybride. Ils ne rentrent dans aucune catégorie patrimoniale clairement définie. Cette instabilité identitaire rend sa reconnaissance patrimoniale et sa lecture architecturale particulièrement délicates. Contrairement à un stade, un théâtre ou une église, dont la fonction se cristallise dans une forme reconnaissable, l'hippodrome est un espace éclaté, construit autour d'une piste ovale ou en huit, sans centre architectural clairement identifiable. Les bâtiments qui le composent – tribunes, pesée, écuries, paddocks, guichets – sont dispersés autour d'un vide central, sans hiérarchie formelle apparente, ni unité architecturale. La forme suit ici le programme fonctionnel : voir sans être vu, accueillir des chevaux et des spectateurs selon des logiques séparées, garantir la fluidité des circulations tout en ritualisant la course. Il en résulte une architecture du service, mouvante, modulaire, parfois temporaire, qui s'adapte aux évolutions des pratiques

10. Jean-Pierre Digard, « Les courses de chevaux en France : Un jeu / spectacle à géographie variable », *Études rurales*, 157-158(1), 2001, p. 95-106. [En ligne] <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.31>

11. Dominique Montauroux, « Hippodromes », *Monuments historiques*, numéro spécial *Architecture équestre*, n°167, 2007, p. 113-117.

12. Olivier Villepreux, « Sur l'herbe verte de l'hippodrome », *Anamosa*, 2018, p. 234-245. [En ligne] <https://shs-cairn-info.ezscd.univ-lyon3.fr/sur-l-herbe-verte-de-l-hippodrome-9791095772484-page-234?lang=fr>

et aux attentes du public plus qu'elle ne cherche à affirmer une image stable.

L'hippodrome se situe à la jonction de trois régimes architecturaux¹¹ :

- Il tient du paysage, par son inscription dans des bois, des prairies, des vallons. Les pistes se dessinent dans la topographie, les tribunes s'intègrent aux lisières forestières, les vues sont pensées à l'échelle du territoire.
- Il emprunte à la scénographie, par la disposition des tribunes, les rituels du paddock, les loges d'honneur, les défilés. Tout est organisé pour produire un spectacle codifié, où le regard du spectateur construit la forme de l'événement.
- Il fonctionne aussi comme machine logistique, avec ses circuits techniques (circulation des chevaux, des vétérinaires, des camions), ses zones d'attente, ses boxes, ses espaces de soins et de pesée.

Une architecture instable et transformable

Enfin, les hippodromes sont marqués par une grande plasticité dans le temps. Contrairement aux bâtiments patrimoniaux classiques, ils ne sont pas figés : les tribunes sont reconstruites, les pistes modifiées, les boxes déplacés, les usages changent avec les publics. Les nécessités techniques (nouvelles normes, entretien des chevaux, sécurité) exigent des réaménagements réguliers. Ce caractère évolutif complique leur patrimonialisation : quel état choisir ? Quelle époque privilégier ? L'exemple des tribunes de l'hippodrome de Longchamp, entièrement reconstruites entre 2015 et 2018 par l'architecte Dominique Perrault, illustre parfaitement cette tension. Le bâtiment originel des Tribunes du Jockey-club, bien qu'ancien, ne bénéficiait d'aucune protection patrimoniale. Jugé obsolète, difficilement réhabilitable selon les normes contemporaines (sécurité, visibilité, accessibilité, confort), il a été démolé dans son intégralité. À sa place, Perrault conçoit une tribune monumentale, linéaire, épurée, composée d'une superposition de plateformes en porte-à-faux, ouvertes sur la piste comme un belvédère et qui « offre une terrasse avec une vue imprenable sur la capitale, au-dessus des arbres du bois de Boulogne¹² », comme décrit par Olivier Villepreux.

Mais cette démarche soulève une question centrale : à partir de quand un hippodrome devient-il patrimoine ? Est-ce par son ancienneté, son rôle social, sa valeur architecturale ? En l'absence de statut protégé, l'hippodrome est considéré comme un équipement réutilisable, reconfigurable,

susceptible d'être entièrement transformé selon les besoins du moment. Pourtant, cette reconstruction a aussi suscité des débats critiques: certains y ont vu la perte d'un héritage historique et la substitution d'une logique commerciale à une mémoire des lieux. Ainsi, Longchamp symbolise ce paradoxe contemporain: l'hippodrome est à la fois un lieu de mémoire collective et une machine à spectacle moderne, entre tradition équestre et exigences événementielles. La création architecturale y devient un outil de réinvention, plus qu'un instrument de conservation. Et cela oblige à repenser les critères de patrimonialisation pour des lieux où le mouvement, le vivant et l'éphémère sont constitutifs de l'identité architecturale.

Par ailleurs, leur esthétique modeste ou industrielle (bois peint, fer, béton) les rend longtemps invisibles dans l'histoire de l'architecture. Ils ne relèvent ni de l'architecture savante, ni de l'architecture vernaculaire, mais d'un entre-deux négligé, comme tant d'équipements liés au sport, aux loisirs ou à l'agriculture.

DES LIEUX AUX MULTIPLES DIMENSIONS PATRIMONIALES

Si les hippodromes ont pu apparaître comme une forme homogène d'infrastructure dédiée au sport équestre, leur trajectoire historique montre au contraire des destinées très contrastées¹³. Entre lieux de prestige reconnus, espaces modernisés au détriment du bâti ancien, et sites fermés faute de moyens ou de projet de reconversion, les hippodromes reflètent l'hétérogénéité des politiques territoriales, des usages sociaux, et des valeurs patrimoniales qui leur sont attribuées. Les cas de Maisons-Laffitte, Longchamp, Vincennes et Chantilly permettent d'incarner ces dynamiques.

L'hippodrome de Maisons-Laffitte: fermeture d'un lieu emblématique et incertitudes patrimoniales¹⁴

Ouvert en 1878 dans un cadre résidentiel et verdoyant, l'hippodrome de Maisons-Laffitte a longtemps incarné l'élégance d'une « cité du cheval ». Son architecture, ses tribunes métalliques typiques de la fin du XIX^e siècle, et son intégration urbaine en faisaient un ensemble cohérent. L'architecture y reste modeste jusqu'à l'Entre-deux-guerres, puis se développe avec des matériaux locaux comme la meulière, la brique et le béton armé dans les tribunes. Sa particularité tient à la piste droite de 2000 mètres, rare en Europe, qui en a fait un haut lieu du galop. Pourtant, en 2019, la société France Galop a décidé sa fermeture, invoquant des coûts d'entretien élevés, un manque de fréquentation, et une logique de concentration des sites

13. Sylvie Guerra-Hamel, « Les hippodromes: espaces, enjeux et techniques (XIX^e-XX^e siècles) », p. 343-357 dans Daniel Roche (et al.), *À cheval! Écuysers, amazones & cavaliers du XIV^e au XXI^e siècle*, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 2007.
14. Jean-Baptiste Minnaert, compte rendu de Sophie Cueille, *Maisons-Laffitte. Parc, paysage et villégiature, 1630-1930*, Paris, APIF, 1999 (Cahiers du patrimoine, n°53), *Bulletin monumental*, tome 159, n°2, 2001, p. 200-201. [En ligne] www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_2001_num_159_2_1002

d'entraînement et de course. Parallèlement à cela, France Galop était également en pleine réfection de l'hippodrome de Longchamp et pour absorber le coût de la manœuvre, il était acté qu'un hippodrome parisien devait fermer.

La fermeture a soulevé de nombreuses questions: que faire d'un site historiquement chargé, au cœur d'une ville qui s'est développée autour de lui? Des associations locales plaident pour une réutilisation patrimoniale et culturelle. Toutefois, l'absence de classement formel limite la protection du bâti, et les débats entre valorisation mémorielle et reconversion économique restent vifs. La mobilisation locale en faveur de sa conservation (associations, habitants, élus) a pourtant fini par porter ses fruits et l'hippodrome de Maisons-Laffitte est de nouveau sur le devant de la scène depuis octobre 2023. La ville a adressé une proposition d'achat à France Galop en 2021 en demandant à l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île de France) de se porter acquéreur, soulignant l'immense patrimoine de l'hippodrome. Le conseil municipal a depuis autorisé l'achat des 72 hectares pour 6,15 millions d'euros et des propositions architecturales sont faites pour réhabiliter les lieux et les désamianter.

L'hippodrome de Longchamp: modernisation radicale et effacement du bâti ancien

Situé dans le Bois de Boulogne, l'hippodrome de Longchamp fut longtemps considéré comme un haut lieu du sport hippique international. Inauguré en 1857, Ses tribunes Napoléon III en bois et fonte évoquent les gares et les galeries d'exposition. La proximité du centre parisien favorise une sociabilité mondaine et spectaculaire, bien documentée dans la peinture et la presse. La modernisation entamée dans les années 1960 (tribunes en béton, augmentation de la capacité) répond à la logique d'un équipement sportif moderne. Il a connu plusieurs transformations majeures, mais c'est la reconstruction totale de 2016 à 2018 qui a marqué un tournant. Sous la houlette de Dominique Perrault, l'hippodrome a été profondément repensé, dans une esthétique contemporaine mêlant verre et métal.

Vincennes: une identité technique à patrimonialiser

Créé en 1863 puis reconstruit après la Seconde Guerre mondiale, l'hippodrome de Vincennes est le cœur du trot français. Les matériaux employés traduisent la volonté d'un lieu robuste, efficace et tourné vers la pratique: briques,

charpentes métalliques, puis béton dans l'Entre-deux-guerres. Dans les années 1970, un nouveau bâtiment monumental est édifié dans un style brutaliste: béton apparent, toiture technique, gradins larges. Le lieu devient alors une machine à spectacle, ouverte toute l'année avec sa piste en « machefer », cendrée noire emblématique. Ce style « ingénieur » pose des difficultés en matière de patrimonialisation. Jugé froid, peu aimé, il reste peu valorisé. Pourtant, il incarne une mémoire collective essentielle: celle de la culture du trot, des PMU, et de la démocratisation des courses. Peu classé, peu connu du grand public, le site pâtit de son image utilitariste. Pourtant, il incarne une mémoire ouvrière, populaire et sportive, différente des codes esthétiques élitistes associés aux hippodromes de galop. Sa patrimonialisation passe peut-être par un changement de regard: non pas restaurer à l'identique, mais reconnaître la valeur historique d'une architecture technique du XX^e siècle.

Chantilly: un modèle de patrimonialisation intégrée

À l'opposé, l'hippodrome de Chantilly, situé au cœur du domaine des Princes de Condé, bénéficie d'un environnement d'exception. En activité depuis 1834, rénové avec soin, il s'intègre dans un projet patrimonial global qui associe les Grandes Écuries, le musée du Cheval, et le château. Chantilly représente l'exemple d'une patrimonialisation harmonieuse: le site est toujours vivant, accueille de grands événements comme le Prix de Diane, mais valorise également son histoire. L'architecture d'origine est préservée, les matériaux anciens entretenus, et les récits mémoriels intégrés dans les dispositifs de médiation. Ce modèle reste toutefois exceptionnel, en raison des moyens financiers et du prestige culturel du domaine. Classé Monument historique en partie, le site bénéficie d'un projet de valorisation à travers le Musée du cheval et des visites patrimoniales. Il devient ainsi un modèle de patrimonialisation réussie, où usage, mémoire et esthétique dialoguent.

Défis actuels: patrimonialiser sans figer, ouvrir sans dénaturer

La patrimonialisation des hippodromes confronte aujourd'hui historiens, architectes, collectivités et passionnés à un paradoxe: comment conserver des lieux vivants sans les muséifier? Et inversement, comment préserver la mémoire d'un site fermé sans le figer dans une vision nostalgique? Plusieurs outils existent: classements aux Monuments historiques (comme pour les Grandes Écuries de Chantilly),

projets de reconversion (écoquartiers, espaces culturels), intégration dans des circuits de médiation ou des plans de sauvegarde. Mais l'absence de protection officielle pour la majorité des hippodromes rend leur avenir incertain. Surtout, ces lieux demandent à être pensés dans leur globalité: comme architectures, mais aussi comme espaces sociaux, économiques et affectifs, dans lesquels des générations de spectateurs, d'entraîneurs et de chevaux ont laissé leur trace. Le patrimoine hippique n'est pas seulement dans les pierres ou les gradins, mais dans les récits, les gestes, les odeurs, les émotions partagées. Il appelle une approche sensible, interdisciplinaire, et surtout engagée dans une nouvelle lecture du sport comme fait de civilisation.

ENJEUX CONTEMPORAINS: CONSERVER, TRANSMETTRE, REVALORISER

Les politiques de patrimonialisation en France

Bien que les hippodromes fassent partie intégrante de l'histoire des loisirs, du sport et de l'aménagement du territoire en France, leur reconnaissance patrimoniale reste marginale. À l'exception de quelques éléments architecturaux isolés, ils sont largement absents des protections juridiques classiques du patrimoine bâti. Cette sous-reconnaissance ne s'explique pas seulement par l'évolution de leurs usages, mais aussi par des freins institutionnels et culturels durables. Une réflexion récente autour du label "Patrimoine du sport" offre néanmoins une opportunité pour repenser leur place dans les politiques culturelles.

Une reconnaissance inégale: quelques cas protégés, mais pas d'ensemble homogène

À ce jour, très peu d'hippodromes ou de parties d'hippodromes bénéficient d'un classement ou d'une inscription aux Monuments historiques ou même d'une reconnaissance par l'Inventaire général du patrimoine culturel. Les protections existantes sont ponctuelles, souvent motivées par la qualité architecturale exceptionnelle d'un bâtiment ou par sa valeur locale.

Quelques exemples notables:

- Les grandes écuries du château de Chantilly, construites au XVIII^e siècle par Jean Aubert, sont classées Monuments historiques (1928). Elles ne relèvent pas à proprement

parler d'un hippodrome, mais sont indissociables du domaine équestre.

- À Maisons-Laffitte, certaines écuries privées du XIX^e siècle sont protégées au titre de l'architecture domestique et urbaine, mais l'hippodrome lui-même ne l'est pas.
- À Vichy, la tribune principale de l'hippodrome de Bellerive, construite dans les années 1930 dans un style Art déco, est inscrite à l'Inventaire régional.

On observe donc une reconnaissance fragmentaire, qui ne concerne ni les pistes, ni les paddocks, ni les tribunes temporaires, ni les infrastructures techniques (boxes, pesées...), pourtant essentielles à la compréhension du lieu.

Freins institutionnels et scientifiques

Plusieurs obstacles freinent aujourd'hui la reconnaissance patrimoniale des hippodromes dans leur globalité :

- Une méconnaissance générale de ces lieux par les services de l'inventaire et les instances de protection. Peu de recensements exhaustifs existent, et les dossiers sont souvent absents ou incomplets.
- Une absence d'assise scientifique solide : les travaux universitaires sur les hippodromes sont rares, souvent dispersés entre histoire sociale, histoire du sport, architecture ou urbanisme, sans approche intégrée.
- Un flou typologique : comme évoqué précédemment, les hippodromes n'entrent ni dans la catégorie des stades, ni dans celle des jardins historiques, ni dans celle des bâtiments monumentaux. Leur forme ouverte, évolutive, et fonctionnelle les rend difficiles à classer dans les dispositifs de protection traditionnels.
- Enfin, une concurrence d'usage : beaucoup d'hippodromes restent des lieux actifs, soumis à des impératifs économiques et événementiels. Cela rend délicate toute volonté de figer ou de réglementer leur transformation, notamment du point de vue de la sécurité ou de l'accessibilité.

Le label « Patrimoine du sport » : une opportunité

Créé en 2019 par le ministère de la Culture, le label « Patrimoine du sport » vise à valoriser les lieux emblématiques de l'histoire sportive française. Il répond à une volonté d'élargir les critères de reconnaissance patrimoniale, en intégrant les valeurs d'usage, de mémoire collective et de transmission, au-delà des seuls critères esthétiques ou architecturaux. Dans ce cadre, les hippodromes pourraient trouver une nouvelle

voie de reconnaissance, fondée non sur la monumentalité, mais sur leur valeur culturelle, sociale, territoriale et technique.

Ce label permettrait de sensibiliser les élus locaux et les opérateurs de courses à la valeur patrimoniale de leurs équipements ; de favoriser des démarches de protection souples, compatibles avec la poursuite de l'activité ; d'encourager des recherches pluridisciplinaires sur ces lieux : histoire, architecture, paysage, mémoire sociale, biodiversité. Mais cette reconnaissance suppose une mobilisation collective, entre acteurs du monde hippique, chercheurs, collectivités territoriales et services patrimoniaux. L'élaboration de dossiers de candidature solides, illustrés, argumentés, appuyés sur des travaux scientifiques, est une condition nécessaire pour inscrire les hippodromes dans une politique culturelle plus ambitieuse.

Des conflits d'usage et des risques de disparition

Les hippodromes, longtemps considérés comme des pôles dynamiques du sport, du loisir et de la sociabilité urbaine, sont aujourd'hui confrontés à une série de menaces qui fragilisent leur pérennité. La fermeture de sites historiques, les pressions foncières croissantes, les difficultés économiques du secteur hippique et le manque d'alternatives viables pour leur reconversion dessinent un paysage incertain. À cela s'ajoute une reconnaissance patrimoniale encore trop faible, laissant ces lieux dans une forme d'entre-deux, à la fois actifs et menacés, visibles et négligés. L'exemple emblématique de l'hippodrome de Maisons-Laffitte révèle l'intensité des tensions en jeu.

L'annonce de la fermeture de l'hippodrome de Maisons-Laffitte en 2019 par France Galop, gestionnaire du site, a été vécue comme un traumatisme par les habitants et les passionnés. Cet hippodrome est pourtant emblématique d'une ville entièrement pensée autour du cheval : plan en damier hérité des projets du duc de Massa, réseau d'écuries intégrées à la trame urbaine, centre d'entraînement, et vastes zones paysagères. C'est un écosystème complet, où l'activité hippique structure le tissu économique, les rythmes sociaux et l'identité du territoire. Pourtant, confrontée à une baisse des recettes des paris, à la concurrence d'autres sites et à des coûts d'entretien jugés trop élevés, France Galop a choisi de se recentrer sur un nombre réduit d'hippodromes. L'argument avancé était celui de la rationalisation et de la concentration des moyens. Mais cette fermeture n'a pas été reçue passivement. Elle a déclenché une mobilisation citoyenne significative, portée par des habitants, des associations locales, des architectes

du patrimoine, des professionnels du cheval, mais aussi des élus municipaux. Cette coalition hétérogène a défendu l'idée que l'hippodrome n'était pas seulement un lieu de courses, mais un bien commun, un morceau de paysage, un témoin de l'histoire urbaine et sociale de la ville. Des collectifs se sont formés pour empêcher toute spéculation foncière sur les terrains, dont la situation géographique – entre Seine, forêt de Saint-Germain et cœur de ville – les rend particulièrement attractifs. Des propositions alternatives ont émergé : création d'un pôle culturel équestre, accueil d'événements sportifs ou artistiques, reconversion partielle en parc ouvert, maintien d'une activité équestre de formation ou d'initiation. À travers ces projets, c'est toute une réflexion sur le devenir des hippodromes qui s'est engagée, entre mémoire, adaptation et réinvention.

Ce cas n'est pas isolé. À travers la France, de nombreux hippodromes sont confrontés à des projets de reconversion qui relèvent souvent d'une logique immobilière. Dans un contexte de pression foncière accrue, notamment en zone périurbaine, les hippodromes sont perçus comme des réserves d'espace exploitables. Inauguré en 1861, l'hippodrome de Sotteville-lès-Rouen a fonctionné jusqu'en 2005, avant d'être remplacé par le nouvel hippodrome de Mauquenchy. Ce site, emblématique pour la région, s'inscrivait dans un réseau dense d'hippodromes régionaux, participant à la dynamique hippique populaire du Nord-Ouest français. Sa fermeture, anticipée dès 2002, a été suivie d'une ouverture du site aux promeneurs, annonçant une transformation progressive. À partir de 2013, la municipalité engage une série de concertations publiques avec les élus, les associations locales et les riverains, pour penser collectivement la reconversion du site. L'objectif est clair : transformer l'ancien champ de courses en un espace urbain ouvert, écologique, et socialement utile. En 2018, les travaux de rénovation commencent, intégrant des principes de développement durable, de valorisation des espaces naturels et d'inclusion sociale. Le Parc des Bruyères est officiellement inauguré le 23 septembre 2020. Il s'étend sur 28 hectares, et offre aujourd'hui un cadre exemplaire : plus de 5000 arbres plantés, une ferme pédagogique, des aires de jeux, un restaurant, une boutique de producteurs locaux, et une réserve écologique¹⁵.

Ce projet illustre un modèle alternatif de patrimonialisation : non pas la conservation du bâti hippique en tant que tel, mais la reconversion de l'usage du lieu, en lien avec son histoire et sa topographie. Il démontre aussi la capacité des anciens hippodromes à devenir des espaces

15. Michel Croquennec, *Histoire de l'hippodrome des Bruyères*, Métropole Rouen-Normandie, fascicule histoire n°49, 2014.

publics multifonctionnels, à forte valeur environnementale et mémorielle, pour peu qu'ils soient pensés en dialogue avec les populations locales. Ces opérations, si elles répondent parfois à de réels besoins locaux, posent néanmoins la question de la perte d'un patrimoine collectif, souvent effacé sans documentation, sans concertation, sans mémoire.

Au-delà de la pression foncière, c'est la fragilité structurelle du modèle hippodrome qui explique ces disparitions progressives. L'entretien d'un site hippique est coûteux : les pistes nécessitent des soins réguliers, les tribunes doivent être mises aux normes, les écuries rénovées. Or, les recettes générées par les courses ne suffisent souvent plus à couvrir ces frais, surtout dans les hippodromes de taille intermédiaire. La baisse du nombre de parieurs, la concurrence d'autres formes de loisir et l'absence de relais générationnel parmi les organisateurs bénévoles fragilisent un tissu associatif autrefois très dense. Nombre de sociétés de courses locales peinent à assurer la continuité de leur activité.

VERS UNE PATRIMONIALISATION PLURIELLE

Les hippodromes ne sont pas seulement des lieux de divertissement : ils sont aussi des moteurs économiques locaux, générant de l'emploi et structurant des filières entières. Un hippodrome mobilise de nombreux corps de métier : éleveurs, entraîneurs, jockeys, commissaires de course, personnel de maintenance, restaurateurs... À Vincennes, par exemple, l'activité hippique fait vivre des milliers de personnes. Il s'agit de véritables centres d'emplois et d'activités économiques et un travail collaboratif entre historiens, architectes, urbanistes et acteurs du monde hippique est essentiel pour préserver ces lieux. La création d'événements culturels, d'expositions et de parcours pédagogiques permet également d'ancrer leur reconnaissance patrimoniale dans l'espace public. Dans cette perspective, la Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français (SETF) propose depuis quelques années maintenant, les « Dimanches Plaisirs » à l'hippodrome de Vincennes. Ces événements s'organisent sur la période dite du « Meeting d'hiver » avec une forte affluence nationale et internationale particulièrement lors du week-end du Prix d'Amérique où l'hippodrome accueillait presque 40 000 personnes le dimanche 26 janvier 2025. Les Sociétés-mères sont tout à fait conscientes du besoin d'ouverture des hippodromes et de l'importance d'un accueil bienveillant par ses voisins directs. Ce faisant, les Dimanches Plaisirs de Vincennes sont

des événements à entrée gratuite, sur simple présentation d'un e-billet destiné uniquement à comptabiliser le nombre de personnes entrant dans la structure. Ces divertissements supplémentaires, bien qu'appréciés par le public, témoignent tout de même de la nécessité perpétuelle de renouvellement pour intéresser le public aux courses. Hormis pour quelques férus de courses, les hippodromes attirent principalement par le spectacle qu'ils proposent et la diversité des activités destinées à occuper une journée entrecoupée de performances hippiques.

Plusieurs collectivités, notamment en Île-de-France et en Normandie, ont engagé des démarches pour inscrire les hippodromes dans leur offre culturelle et patrimoniale : parcours de visite, animations autour de l'histoire du lieu, ouverture au public hors des jours de course, accueil de manifestations artistiques ou d'expositions. Cette volonté de ré enracinement local fait des hippodromes des lieux hybrides, où se croisent des publics variés (amateurs d'histoire, familles, habitants, parieurs, sportifs...).

Cette reconnaissance du patrimoine hippique comme patrimoine vivant implique également une pluralité d'acteurs : collectivités territoriales, sociétés de courses, associations de sauvegarde, urbanistes, historiens, mais aussi vétérinaires, éthologues et écologues. Leur collaboration permettrait de construire un récit partagé et durable, où la mémoire des courses n'est pas figée, mais réinterprétée à l'aune des enjeux contemporains : inclusion sociale, bien-être animal, transition écologique, tourisme durable. Conçus pour accueillir le spectacle des courses, ils sont aussi le reflet d'une époque où le cheval symbolisait la puissance, la nature maîtrisée, et le prestige social. Aujourd'hui, ces lieux doivent composer avec de nouveaux enjeux, notamment écologiques, qui transforment leur gestion comme leur perception.

Une architecture paysagère, adaptée au terrain

Contrairement aux équipements sportifs modernes construits en rupture avec leur environnement, les hippodromes du XIX^e siècle ont souvent été implantés en continuité avec la topographie locale. Cette intégration paysagère se manifeste de plusieurs façons. Les pistes suivent les courbes naturelles du terrain, exploitant les pentes douces, les vallons et les plateaux pour créer des tracés fluides et visibles depuis les tribunes. Les hippodromes sont fréquemment installés dans des espaces boisés ou semi-naturels, à l'image de Chantilly,

niché au cœur d'un domaine forestier. Dans d'autres régions plus excentrées, les hippodromes sont placés sur des terres non cultivables, prêtées par des propriétaires en échange d'un loyer. La condition de location étant de construire un environnement démontable et non en dur. L'environnement immédiat (haies, prairies, bosquets, mares) est préservé ou revalorisé, offrant un cadre bucolique, en accord avec les valeurs aristocratiques et bourgeoises de l'époque. Cette inscription dans le paysage est à replacer dans la tradition du jardin à l'anglaise, qui valorise une nature idéalisée, domestiquée mais conservée dans son apparente spontanéité. L'hippodrome devient alors une scène de nature aménagée, où le cheval, l'homme et le paysage se répondent.

Des enjeux contemporains : biodiversité et conservation écologique

Longtemps perçus comme des infrastructures strictement sportives, les hippodromes sont aujourd'hui reconsidérés comme de véritables réservoirs de biodiversité. Leurs vastes surfaces non urbanisées, souvent peu remaniées depuis leur création, en font des habitats précieux pour de nombreuses espèces végétales et animales. Haies bocagères, prairies pâturées ou fauchées, mares et boisements périphériques constituent autant de milieux variés favorables à la biodiversité. Les zones humides autour des pistes ou dans les sous-bois accueillent des espèces protégées (amphibiens, insectes, oiseaux nicheurs). Les pratiques d'entretien (tonte raisonnée, fauche tardive, pâturage) peuvent être optimisées pour favoriser la faune et la flore.

Plusieurs hippodromes (Chantilly, Maisons-Laffitte, Deauville-Clairefontaine ou Châtelailon-Plage) sont désormais inclus dans des zones Natura 2000 ou collaborent avec des conservatoires d'espaces naturels pour mettre en œuvre des plans de gestion écologique. Il s'agit de concilier l'activité hippique avec la conservation de milieux sensibles, ce qui impose des changements dans les usages tels que la réduction des produits phytosanitaires, voir leur abandon total, des installations de corridors écologiques entre les différentes zones du site, la création de micro-habitats (tas de bois, refuges à insectes, mares restaurées). À ce titre, des réflexions étaient en cours à l'hippodrome de Vincennes sur la possibilité de créer des ruches au-dessus des écuries, un projet architectural abandonné devant le risque d'allergie présent chez de nombreux chevaux.

**Rénovations et conservation:
un équilibre entre patrimoine et durabilité**

Les rénovations d'hippodromes se font aujourd'hui à la croisée de plusieurs impératifs. Il faut en effet conserver le patrimoine bâti existant, en respectant les matériaux d'origine et les formes historiques mais également adapter les infrastructures aux normes contemporaines (sécurité, accessibilité, confort du public et des professionnels). Nombreux sont les hippodromes (si ce n'est tous à l'heure actuelle) qui ont entrepris de construire des endroits dédiés à la restauration des visiteurs dans une logique d'accueil toujours plus confortable.

Les enjeux liés à l'empreinte écologique des installations et de leur fonctionnement sont également sérieusement pris en compte aujourd'hui. Ainsi, des matériaux biosourcés ou recyclés, des revêtements perméables, des systèmes d'économie d'eau pour l'arrosage des pistes, et des architectures réversibles pour les bâtiments temporaires sont désormais privilégiés. La logique est de passer d'un modèle extractif à un modèle régénératif, où l'hippodrome devient acteur de la transition écologique. Dans cette perspective, certains hippodromes voient leur biodiversité exploser à l'image de l'hippodrome de Mespras (Loire-Atlantique) qui dispose désormais d'une faune remarquable de lépidoptères rhopalocères (papillons) qui peuple les environs de la forêt autour des pistes. Loin de leur seule fonction sportive, les hippodromes apparaissent aujourd'hui comme des objets complexes, à la croisée de l'histoire sociale, de l'architecture, du paysage et de l'écologie. L'étude de leurs matériaux, de leur inscription dans le terrain et de leur gestion actuelle permet de repenser la notion de patrimoine hippique en l'élargissant à ses dimensions environnementales. Préserver un hippodrome, ce n'est pas seulement conserver des tribunes anciennes ou une piste historique : c'est aussi préserver un écosystème vivant, un paysage culturel, et une mémoire territoriale en perpétuelle évolution.

L'histoire des hippodromes en France, depuis leur essor au XIX^e siècle jusqu'aux enjeux contemporains de reconversion ou de patrimonialisation, révèle toute la complexité d'un objet à la croisée de multiples dimensions : architecturale, sociale, culturelle, économique, voire affective. Nés dans un contexte d'urbanisation, d'élitisme sportif et d'essor du spectacle équestre, ces lieux se sont imposés comme

de véritables marqueurs territoriaux, symboles d'une société en transformation.

Mais au-delà de leur seule fonction sportive, les hippodromes ont aussi constitué des laboratoires de modernité, intégrant des matériaux innovants, des conceptions paysagères audacieuses et des logiques de gestion évolutives. Leur architecture, longtemps négligée dans les politiques patrimoniales classiques, commence aujourd'hui à être réévaluée, comme en témoignent plusieurs classements, réhabilitations et requalifications.

Cependant, leur avenir dépend désormais de la capacité des acteurs à penser ces sites comme des patrimoines vivants, qui ne se réduisent ni à des musées figés ni à des équipements spécialisés, mais comme des espaces en tension entre mémoire, usages, enjeux éthiques (notamment autour du bien-être animal) et inclusion territoriale. Penser les hippodromes dans une logique interdisciplinaire – croisant histoire, sociologie, architecture, éthologie, urbanisme et politiques publiques – permet de dépasser les approches sectorielles pour envisager une valorisation plurielle et dynamique de ces lieux.

Remerciements

Comité scientifique

Franck Delorme, attaché de conservation
à la Cité de l'architecture et du patrimoine

Muriel Mauriac, conservatrice
régionale des monuments historiques,
DRAC Nouvelle-Aquitaine

Nina Mansion Prud'homme, maîtresse
de conférences en histoire et culture
architecturale, École nationale supérieure
d'architecture de Toulouse

Gilles Ragot, professeur émérite,
Université Bordeaux-Montaigne

Constance Ringon, maîtresse
de conférences en Histoire et cultures
architecturales, École nationale supérieure
d'architecture de Toulouse

Sylvain Schoonbaert, chef de projets,
Bordeaux Métropole

Julien Sorez, maître de conférences
HDR en Histoire du sport, Université
Paris Nanterre

Organisation des journées d'étude des 17 – 18 octobre 2024

Tatiana Chantant, assistante administrative
du service architecture et patrimoine
urbain en projet, direction de l'urbanisme,
Bordeaux Métropole

Marie-Fanny Jacob, directrice de la mission
valorisation du projet urbain, Bordeaux
Métropole

Carmen Cadran, responsable
des locaux de la Maison des Sciences
Humaines de Bordeaux

Publication

Cet ouvrage est le fruit d'une initiative
de la Ville de Bordeaux et des services
de Bordeaux Métropole.

Franck Descoubes,
directeur général de l'aménagement

Nathalie Bouchain,
directrice de l'urbanisme

Anne-Laure Moniot,
cheffe du service architecture et patrimoine
urbain en projet

Sylvain Schoonbaert, chef de projets

Réalisation

Conception graphique: Yasmine Madec
et Damien Arnaud, Tabaramounien.

Typographies: Basier Square et Sfiza (atipo foundry)

Photogravure: François Veaux

Impression: Messages, imprimeur relieur, Toulouse

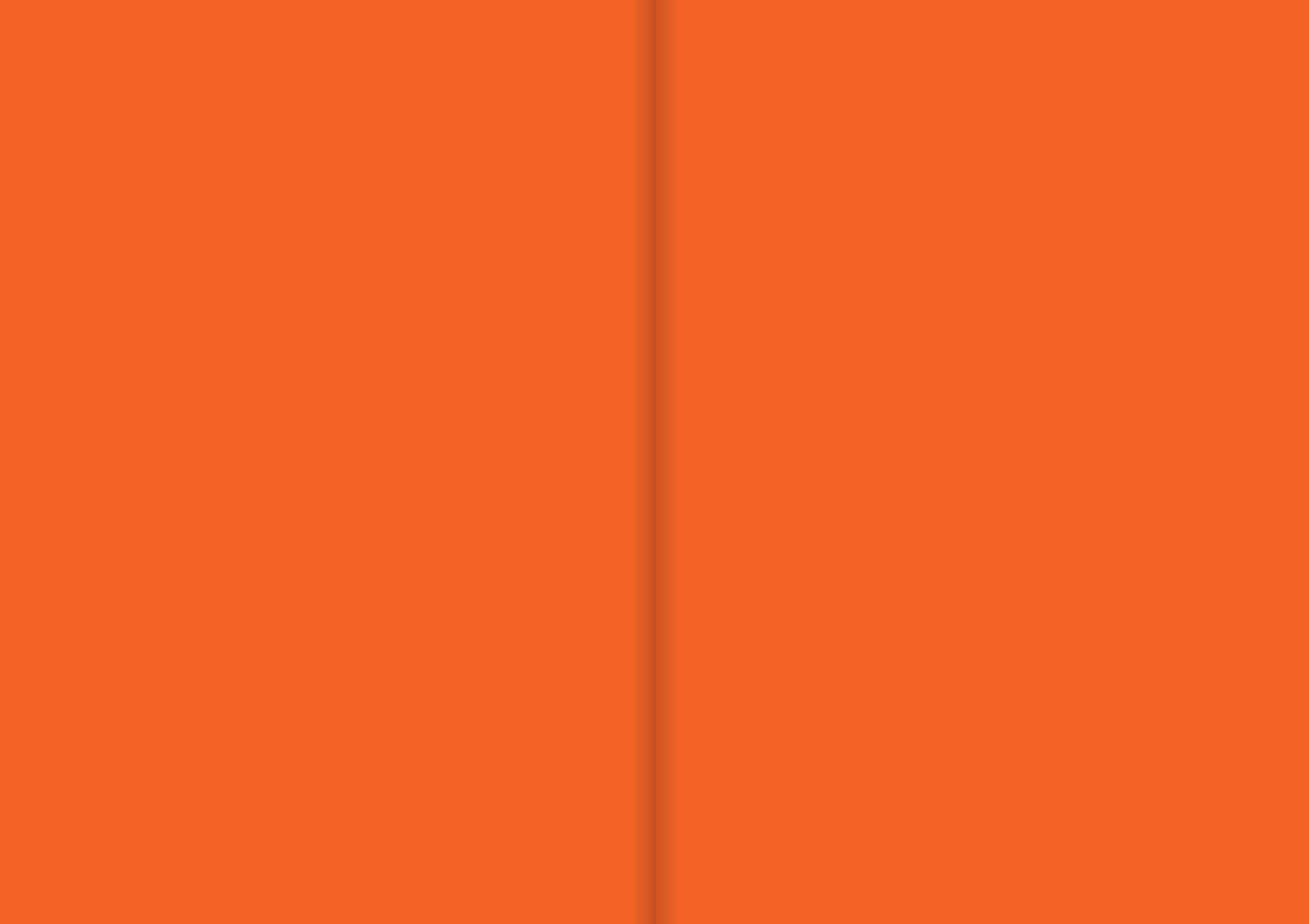
Cet ouvrage a été imprimé à 300 exemplaires.

N° ISBN: 978-2-900597-12-5

Dépôt légal: septembre 2025

© Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole





L'ambition de Bordeaux Métropole est claire : affirmer sa place parmi les grandes métropoles sportives. 2024 fut l'année du sport, avec bien entendu les Jeux olympiques de Paris mais aussi, à Bordeaux, le centième anniversaire du premier parc des sports de Lescure (Chaban-Delmas). Quoi donc de plus naturel que de consacrer cet ouvrage au thème des sports en ville et des patrimoines sportifs.

Cet ouvrage réunit les actes des journées d'étude des 17 et 18 octobre 2024 organisées à la Maison des sciences de l'homme de l'Université Bordeaux Montaigne par Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et le Centre François-Georges Pariset de l'Université Bordeaux Montaigne.

Il comporte 14 contributions de 21 auteurs d'horizons variés (architectes, urbanistes, historiens du sport, du patrimoine...). Il souligne l'intérêt patrimonial très récent porté aux équipements sportifs dont les usages et les besoins toujours changeants obligent à des transformations permanentes.